

**MONITEUR
MONDIAL DU
PLURALISME**

CANADA



Moniteur mondial du pluralisme : Canada

par le Centre mondial du pluralisme

© 2022 par le Centre mondial du pluralisme
Publié sous licence Creative Commons Attribution 4.0.

Autrice et auteurs

Caroline Dick – Spécialiste nationale
Daniel Westlake – Spécialiste national
Keith Banting – Réviseur national

Traduction française

Geneviève Rivard

Éditeur

Centre mondial du pluralisme
330, promenade Sussex
Ottawa, Ontario, K1N 0C7
Canada

Couverture et conception graphique

Soapbox
designbysoapbox.com

Composition

Em Dash design
emdashdesign.ca

pluralisme.ca

   @GlobalPluralism

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Moniteur mondial du pluralisme. Canada / autrice et auteurs, Caroline Dick (spécialiste nationale), Daniel Westlake (spécialiste national), Keith Banting (réviseur national) ; traduction française, Geneviève Rivard.

Autres titres: Global pluralism monitor. Canada. Français

Noms: Dick, Caroline, 1963- auteur. | Westlake, Daniel, auteur. | Banting, Keith G., 1947- auteur. | Centre mondial du pluralisme, organisme de publication.

Description: Traduction de : Global pluralism monitor. Canada. | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20230219004 | Canadiana (livre numérique) 20230219101 | ISBN 9781738737260 (couverture souple) | ISBN 9781738737277 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Multiculturalisme—Canada. | RVM: Diversité culturelle—Canada. | RVM: Minorités visibles—Canada. | RVM: Autochtones—Canada. | RVM: Indicateurs sociaux—Canada. | RVM: Canada—Relations interethniques.

Classification: LCC FC105.M8 D5314 2023 | CDD 305.800971—dc23

978-1-7387372-6-0

978-1-7387372-7-7 (PDF)

Ce travail a été effectué avec le soutien financier d’Affaires mondiales Canada et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Ottawa, Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles d’AMC, du CRDI et de son conseil des gouverneurs.

À PROPOS DE LA SÉRIE

Ce rapport a été conçu à l'aide du Cadre d'évaluation du Moniteur mondial du pluralisme. Les évaluations nationales du Moniteur mondial du pluralisme sont effectuées par une équipe de spécialistes des questions de diversité. Ces derniers sont ressortissants du pays ou possèdent une vaste expérience du pays.

Les notes présentées dans ce rapport ne devraient pas être interprétées comme faisant partie d'une échelle ou d'un système d'évaluation universelle s'appliquant uniformément à tous les pays. Les notes devraient plutôt être considérées comme une indication contextuelle de l'avancement d'un pays vers un idéal pluraliste ou d'une régression d'un pays qui s'éloigne de cet idéal. Par exemple, une société sortant d'un conflit, mais subissant encore de la violence (moins qu'au paroxysme du conflit), pourrait avoir une note similaire à une société pacifique dans laquelle on aurait récemment observé une hausse des crimes haineux. Le Moniteur mondial du pluralisme cherche à évaluer les pays selon leurs propres conditions pour refléter la nature hautement contextuelle du pluralisme : il n'existe pas de voie unique qui mène au succès et que toutes les sociétés devraient emprunter.

Pour de plus amples informations sur le Moniteur et sa méthodologie, visitez notre site Web à <https://www.pluralism.ca/fr/what-we-do-2/moniteur/>.

REMERCIEMENTS

Le Centre mondial du pluralisme aimerait remercier les personnes suivantes pour leur soutien et leurs contributions au Moniteur mondial du pluralisme : Anna-Mária Bíró, Gina Cosentino, Allison Harell, Niraja Gopal Jayal, Will Kymlicka, Hwok Aun Lee, Corinne Lennox, Tavinder Nijhawan, Edem Selormey, Ashad Sentongo, Rachel Sieder, Frances Stewart et Stefan Wolff.

À PROPOS DU MONITEUR MONDIAL DU PLURALISME

Pourquoi le pluralisme?

La diversité sociale est un fait universel; la façon dont les sociétés répondent à leur diversité est un choix. Le pluralisme est une réponse positive à la diversité. Il implique de prendre des décisions et d'entreprendre des actions, en tant qu'individus et en tant que sociétés, en se fondant sur le respect de la diversité.

MESURER L'INCLUSION ET L'EXCLUSION DANS LES SOCIÉTÉS DIVERSIFIÉES

Vivre et être en contact avec la différence au sein de la société est un défi auquel toutes les sociétés sont confrontées. Devant la montée de l'inégalité, de la marginalisation et des divisions, l'établissement de sociétés pacifiques et inclusives est plus urgent que jamais.

Les groupes vulnérables, dont les minorités religieuses et ethnoculturelles, les groupes autochtones ainsi que les femmes et les filles, subissent une constante exclusion politique, économique et sociale. Pour favoriser des sociétés plus justes, pacifiques et prospères, ces exclusions doivent être abordées. Pour agir de façon significative, les décideurs politiques et les praticiens doivent avoir une compréhension globale de ces enjeux.

Créé par le Centre mondial du pluralisme, le Moniteur mondial du pluralisme est un outil de mesure qui évalue l'état du pluralisme dans les pays du monde entier. Il oriente la prise de décisions dans les sphères politique, économique, sociale et culturelle afin d'aborder les causes de l'exclusion et d'améliorer les perspectives du pluralisme.

Bonifier les efforts actuels des gouvernements, de la société civile et du secteur privé.

Le Moniteur nous permet de réaliser :

- Une analyse des lacunes : pour évaluer l'état du pluralisme dans les sociétés et cibler les domaines qui nécessitent une intervention afin d'aborder l'exclusion;
- Une analyse des tendances : pour suivre la trajectoire d'un pays au fil du temps vers une plus grande inclusion ou exclusion;
- Une analyse intersectionnelle : pour évaluer le traitement des femmes dans les sociétés en tenant compte des dynamiques d'inclusion et d'exclusion au sein des groupes;
- Une prévention du conflit : pour repérer les signes d'exclusion et de marginalisation avant que la crise ne devienne imminente;
- Une élaboration des bonnes pratiques : pour cibler les initiatives qui ont un impact positif et qui pourraient être davantage développées ou servir de leçon pour d'autres contextes.

Une approche qui s'appuie sur les réponses institutionnelles et culturelles à la diversité

L'approche du Centre envers le pluralisme est axée sur les institutions (matériel), les processus culturels (logiciel) et les interactions complexes entre les deux. Les arrangements institutionnels – tels que la Constitution, la législature, les tribunaux et le système gouvernemental – définissent les espaces juridiques et politiques dans lesquels les membres de la société peuvent agir. Les habitudes ou les mentalités culturelles déterminent notre perception quant à *qui appartient* et *qui contribue* à la société, et influencent notre façon d'interagir au quotidien.

Le Cadre d'évaluation du Moniteur est fondé sur l'interaction entre les réponses institutionnelles et culturelles. Il mesure les inclusions et les exclusions dans les sphères politique, économique et sociale. Ses vingt indicateurs s'inscrivent dans les domaines suivants :

1. Les engagements juridiques qui soutiennent le pluralisme
2. Les pratiques institutionnelles de l'État pour réaliser ces engagements
3. Le leadership des acteurs sociaux en faveur du pluralisme
4. L'état des inégalités entre les groupes
5. Les relations entre les groupes et l'appartenance

Éclairé par une expertise et des données

Une équipe de spécialistes nationaux de la diversité et de l'inclusion dans le pays évalué utilise le Cadre d'évaluation du Moniteur pour produire un rapport national en s'appuyant sur un vaste éventail de données qualitatives et quantitatives. Le rapport propose des recommandations pour les décideurs politiques et praticiens sur la façon de favoriser le pluralisme. Il offre également la base d'un dialogue avec des parties prenantes dans toutes les sphères de la société.

Chaque équipe de spécialistes est encouragée à définir l'histoire qu'*elle* veut raconter sur le pluralisme. Ainsi, les rapports sont fondés sur les réalités locales et sont conçus pour avoir le plus grand impact potentiel sur la politique et les pratiques d'un lieu donné.

Le Moniteur est orienté par un Groupe consultatif technique international composé d'éminents spécialistes des indices et des questions de diversité.

CADRE D'ÉVALUATION DU MONITEUR MONDIAL DU PLURALISME

PROFIL DU PAYS

ENGAGEMENTS	PRATIQUES	LEADERSHIP	INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES	RELATIONS ENTRE LES GROUPES ET APPARTENANCE
Engagements internationaux	Mise en œuvre des politiques	Partis politiques	Politiques	Violence entre les groupes
Engagements nationaux	Collecte de données	Médias	Économiques	Confiance entre les groupes
Citoyenneté inclusive	Revendications et contestations	Société civile	Sociales	Confiance envers les institutions
		Secteur privé	Culturelles	Inclusion et acceptation
			Accès à la justice	Appropriation commune de la société

RECOMMANDATIONS

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	7
PROFIL DU PAYS	9
NOTATION ET TERMINOLOGIE	11
PARTIE I. ENGAGEMENTS	14
1. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX	15
2. ENGAGEMENTS JURIDIQUES NATIONAUX	19
3. CITOYENNETÉ INCLUSIVE	23
PARTIE II. PRATIQUES	26
4. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES	27
5. COLLECTE DE DONNÉES	31
6. REVENDICATIONS ET CONTESTATIONS	34
PARTIE III. LEADERSHIP POUR LE PLURALISME	38
7. PARTIS POLITIQUES	39
8. MÉDIAS	44
A. REPRÉSENTATION	44
B. IMPORTANCE DES ACTEURS PLURALISTES	46
9. SOCIÉTÉ CIVILE	48
10. SECTEUR PRIVÉ	51
PARTIE IV. INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES	54
11. INÉGALITÉS POLITIQUES	55
12. INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES	57
13. INÉGALITÉS SOCIALES	63
14. INÉGALITÉS CULTURELLES	69
15. ACCÈS À LA JUSTICE	73
PARTIE V. RELATIONS ENTRE LES GROUPES ET APPARTENANCE	77
16. VIOLENCE ENTRE LES GROUPES	78
17. CONFIANCE ENTRE LES GROUPES	83
18. CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES	89
19. INCLUSION ET ACCEPTATION	97
20. APPROPRIATION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ	102
RECOMMANDATIONS	107
ENGAGEMENTS JURIDIQUES	107
EFFORTS ET PRATIQUES	107
LEADERSHIP POUR LE PLURALISME	108
INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES	109
RELATIONS ENTRE LES GROUPES	110

ANNEXE A. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PARTIE V	111
1. CONFIANCE ENTRE LES GROUPES	111
2. INCLUSION ET ACCEPTATION	114
3. APPROPRIATION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ	116
NOTES	119
RÉFÉRENCES	137

RÉSUMÉ

La réputation internationale du Canada en tant qu'exemple de pluralisme est reflétée dans sa façon d'accommoder les nouveaux arrivants au pays et de faire de la place à la nation minoritaire du Québec. Toutefois, l'image du Canada en tant qu'État postnational couronné de succès est désormais compromise par une reconnaissance croissante, tant à l'échelle nationale qu'internationale, des profonds échecs du pays quant à l'accommodement des premiers occupants du territoire partagé avec le Canada.

NOTE MOYENNE: 7

Le Canada est reconnu internationalement comme un pays multiculturel, et de nombreux Canadiens considèrent que le pluralisme est un élément essentiel de l'identité culturelle et nationale du pays. Toutefois, l'évaluation du Canada par le Moniteur mondial du pluralisme révèle une réalité plus complexe, particulièrement en ce qui a trait aux expériences du Québec en tant que nation au sein de l'État, des minorités ethnoracialisées (surtout les récents immigrants), et des peuples autochtones.

Deux thèmes majeurs sont présents dans ce rapport. Le premier met en évidence les divers degrés de réalisation du pluralisme selon les 20 indicateurs du cadre d'évaluation du Moniteur, l'accommodement du pluralisme étant beaucoup plus solide dans certains domaines que dans d'autres. Le deuxième thème souligne les différences drastiques observées pour diverses minorités et pour les peuples autochtones du Canada, certaines minorités bénéficiant de protections beaucoup plus solides que d'autres.

Le pluralisme au Canada se reflète le plus clairement dans les engagements juridiques qui encadrent les relations entre les groupes au pays. Les notes pour les protections juridiques internationales, constitutionnelles et nationales dans la première partie sont assez fortes, mais moins pour les Autochtones que pour les Québécois ou les immigrants.

Les pratiques de l'État visant à mettre en œuvre l'engagement envers le pluralisme enchâssé dans le cadre juridique sont souvent insatisfaisantes, et les notes dans ce groupe d'indicateurs sont mitigées. Des données sur divers groupes sont régulièrement récoltées par le gouvernement et d'autres institutions, et les groupes minoritaires sont en mesure de faire valoir leurs revendications dans le cadre de la politique interne. Toutefois, la mise en œuvre d'engagements juridiques est inégale, et des lacunes en matière de données sur la santé et le système juridique persistent. Le rôle de leadership en faveur du pluralisme des acteurs sociaux est également très variable. D'importants partis politiques ont de forts incitatifs électoraux les poussant à répondre à divers groupes, dont d'importantes minorités; et les voix prédominantes au sein de la société civile se montrent généralement favorables envers le pluralisme. Néanmoins, les médias traditionnels ne sont aucunement uniformément enthousiastes dans leur couverture du pluralisme, et le secteur privé tend à ne pas produire de défenseurs actifs des intérêts des minorités.

Les notes les plus faibles se situent à l'échelle des inégalités entre les groupes. Le pays réussit assez bien à assurer l'égalité politique, mais beaucoup moins à assurer l'égalité économique et sociale, et surtout celle, une fois de plus, des peuples autochtones. Toutefois, le rapport accorde une bonne note aux indicateurs des relations entre les groupes et des sentiments d'appartenance des individus à la société canadienne.

Ces tendances mixtes peuvent largement être attribuées au fait que le pluralisme au Canada est surtout apparent dans la sphère politique : les structures juridiques formelles; le rôle des partis politiques; et la possibilité pour les minorités et les peuples autochtones de faire valoir leurs revendications. De plus, l'idéal du multiculturalisme émerge régulièrement dans

les enquêtes en tant que symbole important de la culture et de l'identité canadiennes, et a contribué à une culture favorisant les relations entre les groupes et le sentiment d'appartenance de certains groupes, particulièrement des minorités d'immigrants. Les résultats de l'enquête du Moniteur effectuée dans le cadre de cette évaluation l'ont souligné en démontrant de façon retentissante que les répondants avaient un grand niveau de confiance les uns envers les autres, indépendamment de leurs origines ethniques, religieuses ou culturelles. Toutefois, cette auto-perception de la société canadienne comme étant inclusive et multiculturelle peut entraîner une invisibilisation des inégalités systémiques persistantes. Contrairement à son actualisation dans la sphère politique, le pluralisme est moins enraciné dans les structures économiques et sociales. Les inégalités économiques et sociales sont réelles, et le secteur privé ainsi que les médias ne sont pas de constants défenseurs du pluralisme.

Les fondements politiques du pluralisme ne signifient pas que les accommodements actuels pour les minorités et les Autochtones peuvent être exclusivement attribués à la bienveillance de l'État canadien. De nombreuses dispositions qui protègent le pluralisme sont le résultat de l'utilisation efficace des ouvertures institutionnelles et électorales par les minorités et les peuples autochtones pour façonner la politique, et leur adoption a souvent entraîné un conflit politique, et parfois, un conflit intense. C'est particulièrement vrai pour les Québécois, qui ont été en mesure d'utiliser les ouvertures politiques créées par le fédéralisme canadien et le besoin des partis politiques de remporter des sièges au Québec, ainsi que la menace de séparation, pour faire avancer des politiques visant à protéger l'identité québécoise. À un degré moindre, c'est également vrai pour les minorités ethnoracialisées, qui ont utilisé leur force électorale et d'autres possibilités pour pousser le gouvernement canadien à protéger et à soutenir le pluralisme.

Le deuxième grand thème de ce rapport est que l'accommodement du pluralisme varie énormément d'une minorité à l'autre au Canada. La situation des Québécois francophones et des minorités d'immigrants est beaucoup mieux notée pour presque tous les indicateurs que celle des peuples autochtones. Clairement, la promesse du pluralisme n'est pas vécue également par les groupes minoritaires et par les Autochtones. La réputation internationale du Canada en tant qu'exemple de pluralisme est reflétée dans sa façon d'accommoder les nouveaux arrivants au pays et de faire de la place à la nation minoritaire du Québec. Toutefois, l'image du Canada en tant qu'État postnational couronné de succès est désormais compromise par une reconnaissance croissante, tant à l'échelle nationale qu'internationale, des profonds échecs du pays quant à l'accommodement des premiers occupants du territoire partagé avec le Canada.

PROFIL DU PAYS

Le Canada est une société pluraliste qui englobe un ensemble diversifié de groupes ethniques minoritaires et racialisés, dont les peuples autochtones, les premiers occupants de ces territoires, une minorité nationale francophone établie au Québec et une vaste population d'immigrants.

Le Canada est une société pluraliste qui englobe un ensemble diversifié de groupes ethniques minoritaires et racialisés, dont les peuples autochtones, les premiers occupants de ces territoires, une minorité nationale francophone établie au Québec et une vaste population d'immigrants. La structure fédérale du Canada peut complexifier l'accommodement des droits et des demandes de ces groupes, car l'application des protections des droits de la personne peuvent varier grandement entre les provinces et territoires, d'autant plus que les demandes des groupes minoritaires remettent souvent en question l'ordre établi et qu'il n'existe aucune vision commune du Canada partagée par la majorité et par les Autochtones, les Québécois et les minorités ethnoracialisées.

Les peuples autochtones, dont font partie les Premières Nations, les Inuits et les Métis, représentaient 4,9 pour cent de la population en 2016. Depuis l'établissement des Européens, ils ont souffert de la dépossession de leurs terres, de tentatives d'éradication de leurs cultures et leurs structures traditionnelles de gouvernance, du mauvais traitement dans les pensionnats et de nombreuses autres violations des droits. Les Autochtones revendiquent leur droit à l'autodétermination en tant que Premières Nations et premiers habitants autonomes du territoire qui est devenu le Canada. Bien que les relations entre les Autochtones et les Canadiens sont dominées par l'offre de délégation de pouvoirs et d'autonomie limitée, l'objectif de nombreux Autochtones est un retour au rapport de nation à nation qui caractérisait leur relation à l'État colonial pendant la période des premiers contacts. La relation entre les Autochtones et l'État canadien est encore ambivalente. De nombreux Autochtones entreprennent des négociations pour satisfaire leurs revendications territoriales et faire avancer leurs droits constitutionnels tout en rejetant largement la souveraineté de l'État canadien. Pour certains érudits et activistes autochtones, cette ambivalence est résolue par un engagement envers la résurgence autochtone, un mouvement qui envisage la réédification des Autochtones et un rejet de « l'infériorité négociée » proposée par le pays colonisé avec ses droits et ses pouvoirs délégués.



Photo: Shutterstock/Shawn.ccf

Les discours sur l'immigration et le multiculturalisme ont tendance à racialisier les cultures et religions minoritaires, lesquelles sont perçues comme des menaces aux cultures canadiennes et québécoises. Cette insécurité culturelle alimente le racisme et les préjugés systémiques que le programme multiculturel a du mal à éliminer.

Le Québec est considéré comme l'une des « deux nations fondatrices » par la Confédération de 1867. Depuis les années 1960, sa politique est largement caractérisée par ses demandes de reconnaissance de la nation québécoise – une société distincte représentant le foyer du Canada français. L'adoption du système fédéral en 1867 et la concentration de francophones au Québec a permis aux Québécois d'avoir un gouvernement provincial représentant leurs revendications et de participer à l'édification du pays. Bien que les relations entre le Québec et le Canada ont été caractérisées par des menaces de sécession, la province a utilisé son gouvernement provincial et la flexibilité du fédéralisme asymétrique pour étendre sa juridiction dans des domaines culturellement délicats comme l'immigration. Toutefois, l'évolution démographique et la croissance de la population d'immigrants ont créé un sentiment d'insécurité dans la province quant à l'avenir de la nation francophone.

Le Canada est depuis longtemps un pays d'immigration. Toutefois, les amendements apportés aux politiques d'immigration en 1962 et en 1967 ont inauguré un changement fondamental dans la composition de la population canadienne. Les minorités racialisées, auparavant discriminées par les services de l'immigration, ont fait une entrée massive dans le pays. Lors du recensement de 2016, les personnes nées à l'extérieur du pays représentaient 28,5 pour cent de la population et les minorités racialisées en constituaient 22,3 pour cent. Les personnes sud-asiatiques, chinoises et noires composaient les trois plus importants groupes racialisés minoritaires, chacun comptant une population de plus d'un million d'individus¹. Les tensions entourant les groupes ethnoracialisés étaient jadis axées sur la place moindre accordée aux minorités multiculturelles par rapport à celle accordée aux « deux nations fondatrices » (les anglophones et les francophones). En 1971, le pays a adopté une politique de multiculturalisme promettant une mosaïque culturelle dans laquelle l'intégration des citoyens ne nécessiterait pas l'abandon de leurs pratiques culturelles. Plus récemment, les discours sur l'immigration et le multiculturalisme ont tendance à racialisier les cultures et religions minoritaires, lesquelles sont perçues comme des menaces aux cultures canadiennes et québécoises. Cette insécurité culturelle alimente le racisme et les préjugés systémiques que le programme multiculturel a du mal à éliminer.

NOTATION ET TERMINOLOGIE

NOTATION

La notation de ce rapport se fonde sur le Cadre d'évaluation du Moniteur élaboré par le Centre mondial du pluralisme (Centre). Pour chaque critère du cadre, nous avons utilisé des études théoriques, des reportages, des informations et des rapports gouvernementaux, des dossiers juridiques, les données statistiques disponibles, et (pour la partie V) l'enquête sur les perceptions du pluralisme du Centre, afin de déterminer où se situe le Canada selon le cadre du Centre. Nous nous en sommes tenus aux descriptions des notes fournies par le Cadre d'évaluation du Centre autant que possible.

Il est important de noter que le cadre de notation du Centre est axé sur les pratiques et politiques *contemporaines*. Toutefois, dans la majorité des cas, les politiques actuelles représentent des réponses aux enjeux créés par l'existence de l'ethnocentrisme, du racisme, du sexisme et du colonialisme, et ce, historiquement et de nos jours. Nous avons tenté d'accorder une attention particulière à ces liens lors de nos discussions. Par conséquent, le texte reconnaît comment les actions et pratiques antérieures ainsi que les échecs contemporains ont créé les inégalités actuelles. C'est particulièrement vrai dans la discussion sur les inégalités économiques et sociales, alors que les schémas actuels d'inégalités reflètent indubitablement les actions passées et présentes. Toutefois, nos notes reflètent les réalités actuelles. Par exemple, lorsque nous avons évalué des questions telles que l'accès à la citoyenneté, nous nous sommes demandé si différents groupes avaient accès à la citoyenneté aujourd'hui et non s'ils ont eu accès à la citoyenneté au fil de l'histoire. Par ce choix, nous ne minimisons pas l'importance des inégalités historiques. Nous cherchons plutôt à être cohérents avec l'accent contemporain du cadre du Centre.

Il va de soi qu'évaluer l'accommodement du pluralisme est un processus contesté, et nous reconnaissons que certaines personnes, particulièrement des membres des groupes abordés dans ce rapport, pourraient être en désaccord avec notre notation. Par exemple, des Québécois pourraient trouver que l'accommodement de leur nation est plutôt élevé. Encore une fois, nous encourageons les personnes qui se questionnent sur nos choix à examiner les critères définis pour chaque indicateur par le Cadre d'évaluation adopté par le Centre, et à garder en tête que ce cadre a été conçu pour un projet comparant l'accommodement du pluralisme dans tous les pays du monde.

GROUPES MINORITAIRES ET TERMINOLOGIE

Pour capter les différentes expériences du pluralisme par différents groupes minoritaires, nous avons choisi de noter chaque indicateur pour trois grands groupes minoritaires auxquels nous faisons référence comme suit : Québécois, minorités ethnoracialisées et peuples autochtones.

En définissant les notes pour les Québécois, nous avons mis l'accent sur les francophones du Québec, bien que nous ayons fait quelques références aux francophones hors Québec pour certaines notes. Par « population québécoise », nous faisons référence à la population générale de la province.

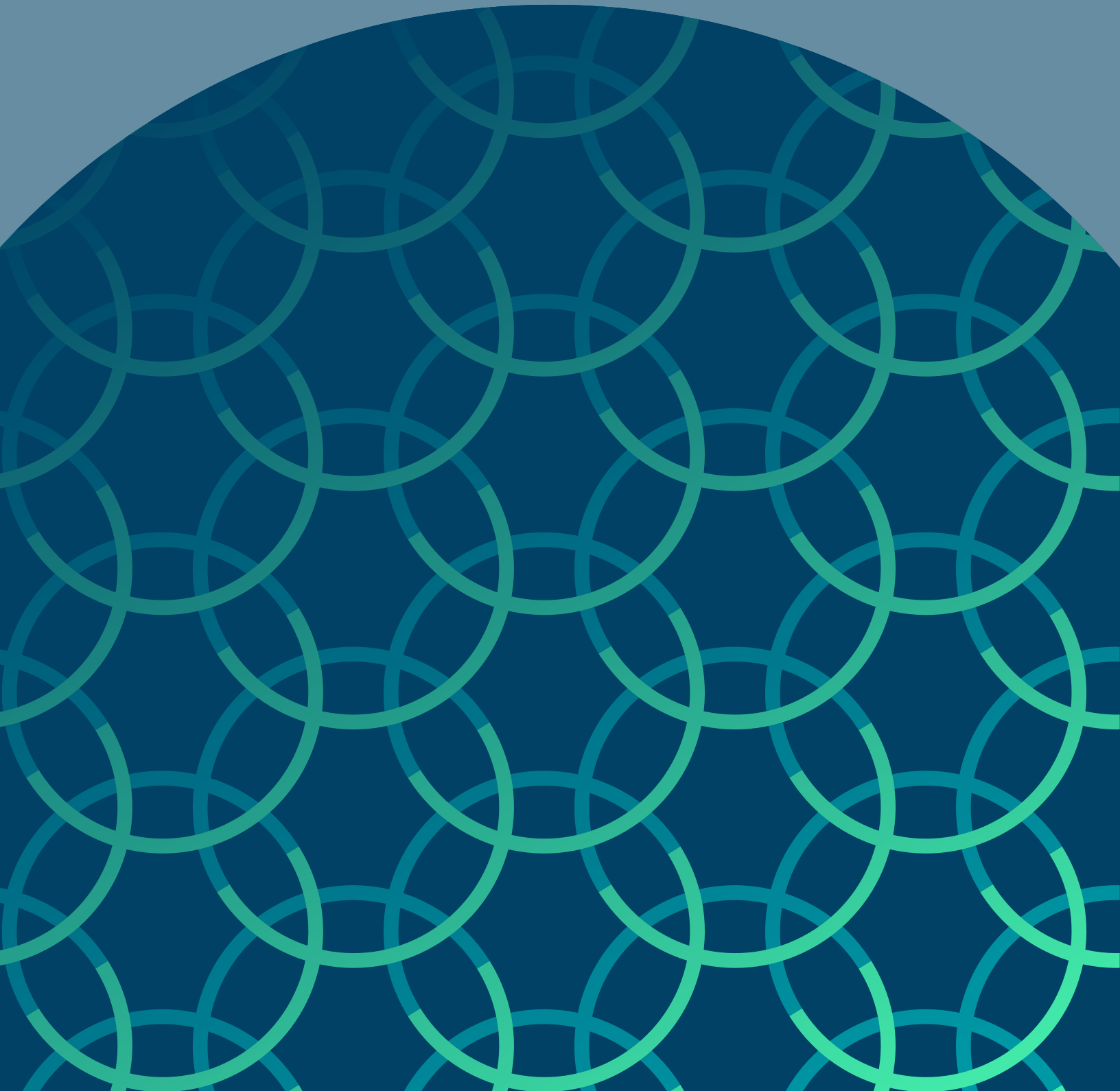
Pour les minorités ethnoracialisées, nous avons évalué comment le pluralisme affecte les minorités ethniques, racialisées et religieuses ainsi que les immigrants. Nous reconnaissons que les expériences de chacune de ces catégories plus précises de minorités sont différentes. L'expérience des minorités ethniques, par exemple, est certainement différente de celle des immigrants ou des minorités religieuses. De plus, les expériences de différentes minorités ethniques au sein du groupe de minorités ethniques diffèrent certainement les unes des autres. Les expériences des Canadiens noirs sont certainement très différentes de celles des Canadiens de l'Asie du Sud ou des Sino-Canadiens. Les différences entre les genres compliquent davantage les choses. Toutefois, pour fournir un aperçu global du pluralisme au Canada, nous devons regrouper ces catégories. Dans la mesure du possible, nous avons tenté de reconnaître comment divers aspects du pluralisme au Canada affectent différemment les expériences de divers groupes au sein de cette catégorie. Dans nos notes, nous avons mis l'accent sur les groupes de la vaste catégorie des minorités ethnoracialisées qui sont les plus touchés par l'indicateur évalué. Par exemple, dans la partie sur la citoyenneté inclusive et les minorités ethnoracialisées, nous avons prêté une attention particulière aux immigrants, alors que dans la partie sur la violence entre les groupes, nous avons mis l'accent sur les minorités raciales et religieuses. Enfin, il convient d'observer que nous avons utilisé, autant que possible, le terme de minorités ethnoracialisées pour faire référence à cette vaste catégorie, mais que nous avons utilisé des termes plus précis pour faire référence à des groupes plus restreints sur lesquels nous nous sommes penchés au sein de cette catégorie. Nous avons également utilisé le terme « racial » plutôt que « racialisé » pour faire référence à la façon dont une personne s'identifie elle-même. Lorsque nous avons utilisé des recherches externes ou des données statistiques récoltées par autrui, nous avons adopté les termes utilisés dans ces recherches ou données statistiques. Par exemple, lorsqu'il s'agit des données du recensement canadien, nous utilisons le terme « minorité visible » puisque ce terme y est utilisé.

Pour évaluer les indicateurs du pluralisme en ce qui concerne les peuples autochtones, nous nous sommes penchés sur les expériences des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Comme pour les minorités ethnoracialisées, les expériences varient considérablement d'un peuple autochtone à l'autre, et nous reconnaissons que plusieurs des difficultés posées par l'établissement d'une seule note pour l'ensemble des minorités ethnoracialisées s'appliquent également aux peuples autochtones du Canada.

Lorsque la comparaison s'avère nécessaire, notre point de comparaison pour chaque groupe minoritaire est « tous les autres Canadiens », sauf indication contraire. Lorsque nous comparons les Québécois aux autres Canadiens, nous incluons les minorités ethnoracialisées et les Autochtones des parties anglophones du Canada. Lorsque nous comparons les minorités ethnoracialisées aux autres Canadiens, nous incluons dans le groupe des autres Canadiens les Québécois et les Autochtones qui ne s'identifient pas comme membres d'une minorité ethnoracialisée. Enfin, lorsque nous comparons les Autochtones aux autres Canadiens, nous incluons les Québécois et les minorités ethnoracialisées non autochtones dans le groupe des autres Canadiens.

Il convient de noter que les individus peuvent s'inscrire dans de multiples catégories dans notre évaluation. Par exemple, quelqu'un peut être Québécois et appartenir à une minorité ethnoracialisée. Notre tentative de notation ne devrait pas être perçue comme une tentative visant à séparer les individus canadiens en différents groupes minoritaires ou à cacher l'intersection entre différentes identités influençant les expériences vécues du pluralisme au Canada. Nous avons plutôt tenté de saisir comment différentes politiques, opinions publiques, décisions d'entreprises privées et autres facteurs abordés dans le rapport affectent différemment divers aspects de l'identité et de la diversité.

**PARTIE I.
ENGAGEMENTS**



1. ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

NOTE MOYENNE: 6.5

Le droit international est un important point de départ pour le pluralisme. Le Canada a ratifié six importants traités des Nations Unies (ONU) relatifs aux droits de la personne et remet régulièrement des rapports périodiques sur la mise en œuvre des traités. Toutefois, le Canada a refusé de ratifier les traités relatifs aux droits de la personne et au pluralisme élaborés par l'Organisation des États américains (OEA).

Tableau 1.1 Traités relatifs aux droits de la personne et au pluralisme ratifiés par le Canada

TRAITÉ	SIGNATURE	RATIFICATION
Conventions et déclarations des Nations Unies		
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1980	1981
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide	1949	1952
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	1985	1987
Pacte international relatif aux droits civils et politiques		1976
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels		1976
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1970
Convention relative aux droits de l'enfant	1990	1991
Convention relative au statut des réfugiés et Protocole relatif au statut des réfugiés		1969
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille		Non ratifiée
Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	1992	
Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	2005	2005
Déclaration des droits des peuples autochtones	2010	2016
Autres conventions et déclarations		
Convention de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants		Non ratifiée
OEA et autres organisations connexes		
Convention américaine de l'OEA relative aux droits de la personne		Non ratifiée
Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de la personne dans les domaines des droits économiques, sociaux et culturels		Non ratifié
Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance		Non ratifiée
Convention interaméricaine contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance		Non ratifiée

Source : Canada (2020), AANC (2017); OIT (2017); OEA (2019); HCDH (2014); Recueil des Traités des Nations Unies (n.d.)

QUÉBÉCOIS | NOTE: NE S'APPLIQUE PAS

Les engagements internationaux du Canada s'appliquent de façon inégale selon les groupes minoritaires. De tels engagements sont peu pertinents pour la minorité nationale des Québécois. L'ONU a adopté une Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques en 1992. Bien que la déclaration ait été adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU sans vote formel, le Canada a probablement soutenu l'esprit général du document. Toutefois, en tant que « déclaration », l'engagement ne comporte pas le degré de suivi et de redevabilité associé aux conventions (c.-à-d., aucun rapport annuel, aucune procédure de plaintes). En effet, la déclaration de l'ONU relative aux minorités est si faible et vague que les Québécois n'auraient aucune raison de l'invoquer. Les garanties de leur Constitution nationale sont beaucoup plus fortes que ce qu'offre cette déclaration de l'ONU.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 8

Les engagements internationaux éclairent bel et bien les débats sur d'autres minorités, et le Canada participe activement aux mécanismes de suivi des traités qu'il a ratifiés. Divers comités de mise en œuvre des traités de l'ONU ont noté des actions positives entreprises par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour appliquer les traités. Ces actions comprennent l'élaboration d'une stratégie antiraciste en Ontario et la condamnation de l'islamophobie par la Chambre des communes du gouvernement fédéral². On note également des mesures pour protéger les droits économiques, sociaux et culturels en restaurant l'accès des réfugiés au Programme fédéral de santé intérimaire et en faisant de la diversité une priorité dans la nomination des membres du Cabinet fédéral.

Toutefois, les comités ont également exprimé une panoplie de préoccupations, dont les suivantes :

- En 2012, le Comité des droits de l'enfant a souligné la surreprésentation des enfants noirs et autochtones dans le système de justice pénale et parmi les enfants retirés de leur foyer³.
- En 2015, le Comité des droits de l'homme a soulevé de nombreuses préoccupations quant aux mesures antiterroristes et au respect des droits, notamment des défaillances de procédures officielles pour l'expulsion de non-ressortissants dans le cadre du régime des certificats de sécurité⁴. En 2018, des inquiétudes ont à nouveau été exprimées à l'égard du Canada par le Comité contre la torture, qui a mis en lumière le potentiel de détention indéfinie des terroristes présumés et la capacité limitée des avocats spéciaux à chercher des preuves au nom des personnes identifiées dans les certificats de sécurité⁵.
- En 2016, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a souligné la constante inaptitude des tribunaux nationaux à protéger les droits socioéconomiques ou à les considérer comme étant justiciables⁶. Le Comité regrettait l'absence de recours judiciaires pour aborder les violations à la convention et l'impact disproportionnel de cette omission sur les individus autochtones et racialisés⁷. La situation difficile des travailleurs agricoles saisonniers a également été abordée, affirmant que le système

de permis du Canada, qui lie les travailleurs migrants temporaires et saisonniers à un employeur précis, crée un risque d'exploitation. À ce titre, les recommandations comprennent davantage d'inspections et le remplacement du permis de travail pour un employeur précis par un permis par « type de travail » pour aider à promouvoir des conditions de travail plus justes⁸.

- En 2017, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a noté que le Canada n'a pas fourni de données économiques et sociales ventilées pour évaluer la réalisation des droits de certains groupes racialisés, autochtones et non-ressortissants. Ces diverses communautés ont en fait été rendues invisibles par l'utilisation du terme « minorité visible »⁹. La discrimination et l'inégalité en matière d'éducation et d'emploi subies par les personnes autochtones et les personnes racialisées ont également été soulevées¹⁰.
- En 2018, le Comité contre la torture a exprimé des inquiétudes par rapport à l'Entente sur les tiers pays sûrs et a recommandé que le Canada entreprenne une évaluation de l'impact de l'entente sur les demandeurs d'asile qui craignent l'expulsion et qui ont de bonnes raisons de demander le statut de réfugié¹¹.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

En plus des rapports ci-dessus, qui portent principalement sur les minorités racialisées et les minorités autochtones, de nombreux rapports se sont penchés explicitement sur le traitement des Autochtones, où le bilan du Canada est plus faible. Plusieurs des préoccupations des organes de surveillance des traités concernent précisément le traitement des Autochtones.

- En 2012, le Comité des droits de l'enfant a noté l'incapacité du Canada à résoudre les disparités entre les services de protection de l'enfance offerts aux enfants autochtones et non autochtones, et ce, même si le vérificateur du Canada avait déjà souligné cette inégalité. Le Comité s'est également dit préoccupé par la difficulté des enfants retirés de leur foyer à préserver leur identité culturelle¹².
- En 2015, le Comité des droits de l'homme a exprimé des préoccupations quant aux taux disproportionnés d'incarcérations et de revendications territoriales prolongées chez les personnes autochtones¹³. La capacité de répondre aux besoins de subsistance de base et de préserver les langues autochtones a également été mise en doute¹⁴.
- En 2017, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a soulevé des préoccupations quant aux droits des Autochtones en matière de développement des ressources et quant au sous-financement des services à l'enfance et à la famille pour les enfants autochtones¹⁵.
- En 2018, le Comité contre la torture a souligné la question des meurtres et disparitions de femmes autochtones (MDFa) et recommandé que tous les représentants de la justice et agents du maintien de l'ordre reçoivent une formation obligatoire sur les poursuites judiciaires dans les affaires de violence fondée sur le genre¹⁶. Le Comité a également demandé au Canada d'enquêter et d'engager des poursuites contre tous les cas de violence fondée sur le genre contre les femmes et les filles autochtones,

dont la violence commise par les autorités gouvernementales, et de mettre en place un mécanisme de révision indépendante des cas d'allégations d'enquêtes policières incomplètes ou inadéquates¹⁷. Le Comité a également pressé le Canada d'adhérer à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et de suivre le nombre de plaintes, d'enquêtes, de poursuites, de condamnations et de peines impliquant la violence fondée sur le genre en utilisant des données ventilées qui comprennent l'âge et l'ethnicité ou la nationalité de la victime¹⁸.

La lente adhésion du Canada à la Déclaration des droits des peuples autochtones de l'ONU (DNUDPA) mérite une discussion particulière. Le Canada a vivement protesté contre l'entente en 2006 et 2007¹⁹. Il a voté contre la DNUDPA en 2007 avant de l'endosser, sous réserve qu'elle ne fasse rien pour changer la loi canadienne, signalant un refus d'appliquer de nombreuses dispositions de la déclaration ou même d'y être lié²⁰. Après un changement de gouvernement du Parti conservateur au Parti libéral en 2015, le Canada a accepté la déclaration dans son ensemble en 2016. Toutefois, le gouvernement a affirmé à l'avance que la déclaration ne changerait pas la jurisprudence de la Cour suprême du Canada quant aux obligations fiduciaires et aux obligations de consulter du Canada.

Les progrès en vue de la mise en œuvre de la DNUDPA sont lents. En 2019, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et l'Inuit Tapiritt Kanatami ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'absence de mise en œuvre de la DNUDPA²¹. L'application de la DNUDPA requiert que le Canada s'attaque à d'importants enjeux, notamment au taux disproportionné de violence contre les femmes et les filles autochtones, qui a fait l'objet de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Le programme comprend également la résolution des conflits entre les gouvernements, l'industrie et les peuples autochtones quant au développement de projets d'exploitation des ressources tels que les oléoducs Trans Mountain et Coastal GasLink qui traversent les territoires de différents peuples autochtones. D'autres enjeux comprennent le non-respect de décisions du Tribunal canadien des droits de la personne quant à la prestation équitable de services sociaux aux enfants autochtones²².

Malgré un engagement symbolique du gouvernement fédéral envers la DNUDPA, il est difficile de savoir ce que cet engagement signifie pour les conflits entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral, ou pour les inégalités socioéconomiques subies par les Autochtones. En décembre 2020, le gouvernement fédéral a adopté une loi pour la mise en œuvre de la DNUDPA. Toutefois, la loi s'abstient de donner aux Premières Nations un droit de veto sur les projets comme l'exploitation de ressources naturelles sur leurs territoires traditionnels, avançant que la structure constitutionnelle du Canada accorde au gouvernement fédéral la décision finale quant aux projets jugés d'intérêt public²³.

2. ENGAGEMENTS JURIDIQUES NATIONAUX

NOTE MOYENNE: 6.5

La division des pouvoirs de la fédération est comparativement décentralisée, et les dispositions asymétriques ont augmenté les pouvoirs de la province du Québec en matière de politiques délicates du point de vue culturel, dont l'immigration.

Les engagements juridiques nationaux servent de base formelle sur laquelle s'appuie la réponse du pays à la diversité. Une fois de plus, les cadres juridiques et politiques qui reconnaissent et protègent les droits des groupes différents selon les groupes minoritaires et les peuples autochtones.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

Le système fédéral, avec ses caractéristiques décentralisées et asymétriques, offre aux francophones du Québec un instrument puissant d'autogouvernance. La division des pouvoirs de la fédération est comparativement décentralisée, et les dispositions asymétriques ont augmenté les pouvoirs de la province du Québec en matière de politiques délicates du point de vue culturel, dont l'immigration. Les droits des Québécois sont également enchâssés dans la Constitution canadienne. Les articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés (la Charte) (1982) inscrivent le français comme une des langues officielles du Canada et l'article 23 protège les droits des minorités en matière d'éducation, permettant aux citoyens francophones de faire instruire leurs enfants en français²⁴. Enfin, l'article 93(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 garantit le statut des écoles confessionnelles publiques qui existaient lors de la Confédération, les protégeant du pouvoir provincial de légiférer en matière d'éducation²⁵.

Le droit du Québec à l'autodétermination est également protégé par le Renvoi relatif à la sécession du Québec, un scénario de référence de la Cour Suprême après le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Dans le scénario de référence, la Cour a jugé que bien que le Québec n'ait pas le droit de déclarer unilatéralement sa sécession, on s'attend à ce que le gouvernement fédéral et les provinces négocient la sécession du Québec de bonne foi si une nette majorité de Québécois votaient en faveur de la sécession à une question claire²⁶. Après le scénario de référence, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la clarté (2000), dans laquelle il énonce ce qu'il reconnaîtrait comme une nette majorité et une question claire²⁷. Cela pose certaines contraintes à la capacité du Québec de voter en faveur de sa sécession du Canada, bien qu'il soit peu probable que le gouvernement fédéral soit en mesure d'empêcher le Québec de se séparer, à moins qu'une minorité très étroite ait voté en faveur de la sécession.

L'identité nationale distincte du Québec a été officiellement reconnue à deux reprises par le Parlement fédéral, d'abord en 1995, peu après qu'un référendum sur la souveraineté du Québec ait échoué de justesse, ensuite en 2006, lorsque le Québec a été reconnu en tant que « nation au sein d'un Canada uni » par le gouvernement qui cherchait à détourner l'attention d'une motion proposée par le Bloc Québécois (un parti séparatiste du Québec) qui aurait reconnu le Québec en tant que nation sans toutefois mentionner qu'elle était au sein du Canada. Les deux résolutions ont été largement considérées comme symboliques et ont été établies en réponse aux efforts de certains souverainistes visant à faire valoir un plus grand degré d'indépendance pour le Québec.

En plus de cette reconnaissance générale, les droits des Québécois sont définis dans des domaines politiques précis par des lois du gouvernement fédéral et du gouvernement

La dévolution asymétrique de pouvoirs additionnels au Québec en matière d'immigration permet au Québec d'accorder la priorité aux immigrants francophones et d'établir un modèle interculturel distinct quant aux politiques d'intégration, ce qui contraste avec le modèle fédéral de multiculturalisme.

provincial du Québec. Dans certains domaines, *particulièrement* celui des droits linguistiques, les régimes politiques des deux paliers gouvernementaux entrent en conflit. La Loi sur les langues officielles fédérale (1985), fondée sur une conception du Canada comme pays bilingue, définit l'anglais et le français comme les langues officielles de toutes les activités du gouvernement fédéral²⁸. Les citoyens ont le droit d'utiliser l'une ou l'autre des langues au Parlement et dans les tribunaux fédéraux, et d'être servis par les agences fédérales dans la langue officielle de leur choix. À l'inverse, la Loi sur la langue officielle du gouvernement provincial du Québec définit le français comme seule langue officielle des activités du gouvernement provincial et applique diverses mesures pour accorder la priorité au français dans l'éducation publique, sur les affiches commerciales et au travail.

Au-delà du domaine linguistique, des questions plus délicates d'un point de vue culturel relèvent de la compétence du gouvernement du Québec, dont les lois et politiques reflètent la nature distincte de la culture québécoise. La dévolution asymétrique de pouvoirs additionnels au Québec en matière d'immigration permet au Québec d'accorder la priorité aux immigrants francophones et d'établir un modèle interculturel distinct quant aux politiques d'intégration, ce qui contraste avec le modèle fédéral de multiculturalisme. Comme nous le verrons plus en détail dans la Partie II (2), l'approche de l'interculturalisme a vu l'introduction de restrictions quant au port de signes religieux dans les espaces publics; efforts qui ont été critiqués dans le reste du pays, mais qui ont été soutenus par la majorité de la population québécoise.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

La Constitution canadienne enchâsse diverses dispositions particulièrement pertinentes aux minorités ethnoracialisées. L'article 2 de la Charte assure une protection des libertés fondamentales, dont la liberté de conscience, de religion, de croyance, d'opinion et d'expression, et l'article 14 permet aux personnes qui participent aux procédures judiciaires d'avoir accès à un interprète. L'article 15 protège contre la discrimination fondée sur « la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou la capacité mentale ou physique ». Surtout, le paragraphe 15(2) indique que les programmes visant à aider les personnes défavorisées ne sont pas discriminatoires. Enfin, l'article 27 porte sur l'interprétation de l'ensemble du document et indique que la Charte doit s'interpréter de manière à promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens²⁹. Toutefois, cette section est une vaste disposition sur l'interprétation et a rarement été utilisée directement pour évaluer les plaintes concernant d'autres articles de la Charte³⁰.

Il y a cependant des limites importantes restreignant la force de ces articles de la Charte. L'article 1 indique que la Charte « garantit les droits et les libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui y sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique »³¹. Une jurisprudence complexe est élaborée pour guider les tribunaux dans l'interprétation des limites raisonnables relativement à l'application des droits. De plus, la liberté de religion, le droit à un interprète et les droits en matière d'égalité sont soumis à l'article 33 de la Charte, qui permet à un gouvernement provincial ou fédéral de déroger à des droits pour une période de cinq ans (renouvelable) par une simple majorité législative³².

Pour ce qui est de la législation générale, le Canada possède un vaste programme de multiculturalisme qui a été créé en 1971 et qui est consacré par la Loi sur le multiculturalisme

Alors que le multiculturalisme fédéral était perçu comme laissant sous-entendre la reconnaissance égale de toutes les cultures, niant le caractère central d'une culture en particulier, l'approche interculturelle du Québec définit la culture majoritaire francophone comme la pierre angulaire vers laquelle les autres cultures minoritaires devraient graviter.

canadien (1988)³³. L'objectif immédiat du multiculturalisme était de changer les modalités d'intégration des immigrants, d'enterrer le concept de l'assimilation et de créer de l'espace pour que les minorités ethniques puissent célébrer des aspects de leurs cultures et traditions tout en participant à la société.

Le multiculturalisme faisait également partie d'une vaste redéfinition par le pays de l'identité nationale; un effort visant à diversifier la conception historique du pays et à créer un nationalisme plus inclusif, soit une identité nationale reflétant la complexité culturelle du Canada. Ce programme comprend notamment le financement d'organisations de minorités culturelles, l'obligation des médias de diffusion d'inclure des individus de diverses origines, l'inclusion de la diversité dans les programmes pédagogiques et une vaste acceptation des exemptions quant aux port de signes religieux³⁴.

Bien que l'approche du multiculturalisme envers le pluralisme soit largement célébrée dans le Canada anglais, le Québec a tracé une voie différente, soit l'interculturalisme, qui se distingue de l'approche fédérale par deux caractéristiques. Comme nous l'avons vu, le multiculturalisme fédéral fait valoir deux langues officielles, l'anglais et le français, alors que le Québec définit le français comme langue commune de la province. Au début des années 1990, le Québec a également développé une approche distincte envers la diversité. Alors que le multiculturalisme fédéral était perçu comme laissant sous-entendre la reconnaissance égale de toutes les cultures, niant le caractère central d'une culture en particulier, l'approche interculturelle du Québec définit la culture majoritaire francophone comme la pierre angulaire vers laquelle les autres cultures minoritaires devraient graviter³⁵. La partie II (2) aborde comment les différences entre ces deux approches envers le pluralisme se sont manifestées concrètement.

Le Canada possède également des mesures législatives sur l'équité en matière d'emploi, bien qu'elles aient d'importantes limites. Alors que les codes provinciaux et fédéraux en matière des droits de la personne existent pour aborder la discrimination par les employeurs privés et les associations de bénévoles, la Loi sur l'équité en matière d'emploi (1995) fédérale favorise des pratiques proactives d'embauche des minorités racialisées et des personnes autochtones au sein des services publics fédéraux et des lieux de travail sous réglementation fédérale³⁶. Bien qu'aucun quota précis ne soit établi pour les employeurs de façon générale, on s'attend à ce que ces derniers travaillent vers des cibles fondées sur des taux de disponibilité sur le marché du travail. Les employeurs doivent préparer des rapports sur le nombre de personnes appartenant à des groupes désignés et étant employées à différents paliers de leur entreprise et doivent avoir instauré un plan pour résoudre les inégalités. Techniquement, la loi s'applique uniquement aux industries sous réglementation fédérale qui, réunies, n'emploient qu'environ dix pour cent de la main-d'œuvre canadienne. Puisque les autres provinces ne possèdent pas de lois parallèles, la majorité des employeurs ne sont pas visés. Cette faiblesse est partiellement atténuée par le Programme de contrats fédéraux édicté en 1986, qui exige que les grands employeurs souhaitant présenter des soumissions pour des contrats fédéraux ou recevoir des subventions fédérales établissent des programmes d'équité en matière d'emploi conçus pour identifier et éliminer les obstacles discriminatoires. En 1995, une nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi a été adoptée, laquelle améliorerait l'observation des dispositions en accordant à la Commission canadienne des droits de la personne le pouvoir de mener des vérifications et en créant un tribunal pour imposer l'application des dispositions. En 1999, la Commission a découvert que de nombreux employeurs établissaient des objectifs inférieurs à la disponibilité de la main-d'œuvre au sein des groupes désignés³⁷.

La Loi sur les Indiens accorde le contrôle au gouvernement fédéral quant aux personnes qui peuvent revendiquer le statut d'Indien pour des raisons légales, et par conséquent, sur les personnes qui ont accès aux avantages et aux droits accordés par les traités négociés avec le gouvernement fédéral.

Enfin, les sanctions criminelles interdisant les discours haineux protègent les groupes diversifiés³⁸. Les discours interdits comprennent la promotion du génocide et l'incitation à la haine contre un groupe identifiable d'une façon qui pourrait conduire à la violence. Des dispositions contre la haine ont généralement été maintenues par les tribunaux lorsqu'elles ont été contestées et les juges peuvent infliger des peines plus sévères lorsque les crimes sont motivés par la haine³⁹.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 4

Les peuples autochtones n'ont jamais été reconnus comme peuples fondateurs du Canada. Ils n'ont pas de droit de veto sur le changement constitutionnel comme c'est le cas pour les provinces canadiennes, et leur inclusion dans les négociations à propos d'amendements constitutionnels a souvent été limitée⁴⁰. Néanmoins, les droits des peuples autochtones sont protégés par l'article 25 de la Charte et l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982⁴¹. Ce dernier article a été beaucoup plus important que le précédent, car il enchâsse des droits autochtones – ancestraux ou issus de traités – dont des droits accordés par les ententes sur des revendications territoriales. Toutefois, l'interprétation judiciaire a également limité cette disposition. Par exemple, bien que les droits autochtones ancestraux ou issus de traités de l'article 35 ne relèvent pas de la Charte, et qu'ils sont par conséquent au-delà de la portée de la clause des limites raisonnables de l'article 1 de la Charte, la Cour suprême du Canada a introduit la même approche dans l'article 35, permettant aux gouvernements de limiter les droits si cela conduit à une ingérence justifiable⁴². Malgré ces limites, il y a eu d'importantes décisions judiciaires au Canada, dont plusieurs ont joué un rôle déterminant pour les droits autochtones territoriaux (*Delgamuukw c. Colombie-Britannique*)⁴³. Dans l'affaire de la Nation *Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique* (2014), la Cour suprême a reconnu le titre autochtone à des territoires traditionnels non cédés, mais a également exposé les motifs en vertu desquels ce titre pourrait être supplanté par l'intérêt public⁴⁴.

Néanmoins, des lois datant de l'époque coloniale, telle que la Loi sur les Indiens, imposent encore de sérieuses restrictions sur l'exercice de l'autodétermination par les peuples autochtones. Il convient tout particulièrement de noter le contrôle que la Loi sur les Indiens accorde au gouvernement fédéral quant aux personnes qui peuvent revendiquer le statut d'Indien pour des raisons légales, et par conséquent, sur les personnes qui ont accès aux avantages et aux droits accordés par les traités négociés avec le gouvernement fédéral. Historiquement, le contrôle du gouvernement fédéral quant à l'appartenance a été exercé au détriment des femmes autochtones, car celles qui épousaient un homme non autochtone étaient contraintes d'abandonner leur statut, alors que les hommes autochtones qui épousaient une femme non autochtone n'avaient pas à le faire. L'affaire de Sandra Lovelace Nicholas portée devant la Commission de droits de l'homme de l'ONU a entraîné des changements quant au statut, permettant aux femmes autochtones épousant un homme non autochtone de conserver leur statut (et à celles ayant auparavant perdu leur statut en se mariant de le retrouver). Toutefois, le statut est divisé en deux catégories : 6(1) et 6(2). Une personne s'inscrit dans la catégorie 6(2) lorsqu'un seul de ses parents possède le statut, et celle-ci ne transfère pas leur statut à son enfant, à moins que les deux parents de l'enfant possèdent le statut. Le résultat de ces règles est une perte de contrôle par les communautés autochtones quant aux personnes qui peuvent revendiquer les droits légaux accordés aux membres de leur communauté par les traités, et la perpétuation de la discrimination fondée sur le genre inhérente à la règle d'exclusion par le mariage.

Les revendications les plus persistantes en matière de reconnaissance et de protection des Autochtones se sont faites sous forme de demandes d'autodétermination. Le gouvernement fédéral a répondu par des ententes d'autonomie gouvernementale et de règlement des revendications territoriales, lesquelles délèguent des pouvoirs aux communautés autochtones. Malgré la création de la Politique des revendications territoriales globales en 1973, la Politique sur le droit inhérent adoptée par le gouvernement fédéral en 1995 offre un cadre pour les négociations d'ententes sur l'autonomie gouvernementale en reconnaissance du droit collectif des peuples autochtones de gouverner leurs propres affaires communautaires internes⁴⁵. Des ententes intergouvernementales sont également disponibles pour la délégation de pouvoirs fédéraux par rapport à des enjeux communautaires précis, sans devoir conclure d'autres ententes d'autonomie gouvernementale. Surtout, la Politique sur le droit inhérent rejette explicitement la souveraineté autochtone.

Enfin, le système juridique du Canada introduit des sanctions criminelles aux cas de violence contre les femmes. Néanmoins, les femmes d'un bout à l'autre du Canada subissent de la violence fondée sur le genre. Les femmes autochtones subissent un taux particulièrement élevé de maltraitance sexospécifique. Elles sont près de trois fois plus susceptibles d'être victimes de violence que les femmes non autochtones, et 79 pour cent de ces actes sont commis par des hommes⁴⁶. En 2015, les femmes autochtones étaient six fois plus susceptibles de se faire tuer que les femmes non autochtones et plus de deux fois et demie plus susceptibles de se faire tuer que les hommes autochtones⁴⁷. De plus, les femmes autochtones subissent une importante violence racialisée et sexuelle de la part des policiers, et ces cas sont souvent passés sous silence ou traités par des procédures disciplinaires pour le personnel et non par des accusations au criminel. Bien que le Canada ait pris des mesures pour enquêter sur la violence contre les femmes autochtones dans le cadre de son Enquête nationale sur les MDFA, laisser les autorités policières, dont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), enquêter sur les agents accusés de violence contre les femmes demeure un sérieux obstacle à la résolution de la violence fondée sur le genre et la race⁴⁸.

3. CITOYENNETÉ INCLUSIVE

NOTE MOYENNE: 9

La citoyenneté est un des mécanismes principaux par lesquels les pays reconnaissent qu'un individu est digne d'obtenir des droits et des mesures de protection formels et qu'il est un membre à part entière de ce pays. Contrairement à bien d'autres pays, cette dimension formelle du pluralisme varie relativement peu d'une minorité à l'autre au Canada.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 10

Comme tous les autres Canadiens, les Québécois nés au Canada ou dont au moins un parent possède la citoyenneté canadienne sont considérés comme des citoyens canadiens. Le statut des Québécois en tant que citoyens à part entière du Canada date de l'adoption par le Parlement de Londres de l'Acte de Québec (1774), selon lequel les Québécois sont considérés comme sujets de la Couronne britannique. Ce statut date donc d'avant l'émergence d'une citoyenneté canadienne distincte pour les Québécois et les Canadiens anglophones⁴⁹. Au fur et à mesure que le Canada a développé sa propre nationalité et ses

lois en matière de citoyenneté dans les années 1940, les Québécois et d'autres Canadiens francophones ont conservé le même statut que les Canadiens anglophones.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 8

Le Canada a adopté une approche *jus soli* à la citoyenneté, laquelle assure que les personnes nées dans le pays ont automatiquement le droit à la citoyenneté canadienne⁵⁰. Par conséquent, les membres issus de minorités ethnoracialisées nés au Canada sont automatiquement considérés comme citoyens canadiens. Pour les membres issus de minorités ethnoracialisées arrivant au Canada en tant qu'immigrants, l'accès à la citoyenneté est plus complexe et dépend des interactions entre les lois en matière d'immigration et les lois en matière de citoyenneté.

Pour les immigrants admis au pays à titre de résidents permanents, l'accès à la citoyenneté est relativement simple, et les taux d'obtention de la citoyenneté sont généralement très élevés. Le Migration Integration Policy Index (MIPEX) note qu'en 2011, 92 pour cent des individus nés à l'étranger étaient devenus citoyens après avoir vécu dix ans dans le pays⁵¹. Bloemraad attribue le taux élevé d'obtention de la citoyenneté au Canada à sa politique multiculturelle d'intégration des immigrants qui promeut activement l'obtention de la citoyenneté⁵². De plus, le Canada accepte la double citoyenneté depuis 1977, laquelle veille à ce que les nouveaux arrivants n'aient pas à renoncer à leur passé pour devenir Canadiens. En 2014, le gouvernement conservateur a promulgué des réformes qui ont quelque peu ralenti le processus d'obtention de la citoyenneté, mais le gouvernement libéral qui lui a succédé a partiellement neutralisé ces changements. Par conséquent, les résidents permanents doivent avoir demeuré au Canada pendant au moins trois des cinq dernières années pour faire une demande de citoyenneté⁵³.

Pour d'autres catégories d'immigrants, l'accès à la citoyenneté est beaucoup plus difficile. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) ainsi que le Programme de mobilité internationale permettent aux migrants d'entrer au Canada pendant une période limitée pour y travailler, habituellement pour un employeur précis. La majorité des personnes peu spécialisées qui entrent au Canada par le biais du PTÉT pour travailler dans des domaines comme l'agriculture ne peuvent obtenir la résidence permanente et doivent quitter le Canada à la fin de leur contrat. Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) en est un exemple remarquable. Prokopenko et Hou ont découvert qu'après dix ans de participation au PTAS, seulement deux pour cent des travailleurs avaient obtenu un statut permanent⁵⁴.

Le Programme des aides familiaux fait figure d'exception. Les travailleurs qui font partie de ce programme peuvent demander leur statut de résident permanent après deux ans ou 3 900 heures de travail. Entre 1990 et 2014, 86,9 pour cent des personnes admises dans le Programme des aides familiaux résidants avaient obtenu leur statut de résidence permanente après 10 ans⁵⁵. Depuis 2016, cette catégorie de travailleurs doit également répondre à des exigences en matière de compétence linguistique et posséder au moins un diplôme postsecondaire pour se qualifier pour la résidence permanente⁵⁶. En avril 2021, le gouvernement fédéral a introduit une voie vers la citoyenneté pour trois types de travailleurs étrangers temporaires : une pour le personnel de la santé, une pour les travailleurs qui effectuent ce que le gouvernement considère comme un travail essentiel, et une pour les étudiants internationaux⁵⁷.

À la suite du 11 septembre, l'immigration est devenue de plus en plus sécurisée et les personnes racialisées ont été de plus en plus associées avec la criminalité et les menaces à la sécurité⁵⁸. En 2015, une loi est entrée en vigueur permettant au Canada de retirer la citoyenneté aux personnes ayant une double nationalité et étant reconnues coupable de crimes liés au terrorisme ainsi qu'aux personnes ayant obtenu leur citoyenneté par des moyens frauduleux ou par une fausse représentation. La loi concernant la double citoyenneté a été abrogée en 2017, n'ayant été appliquée que dans un cas⁵⁹.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 9

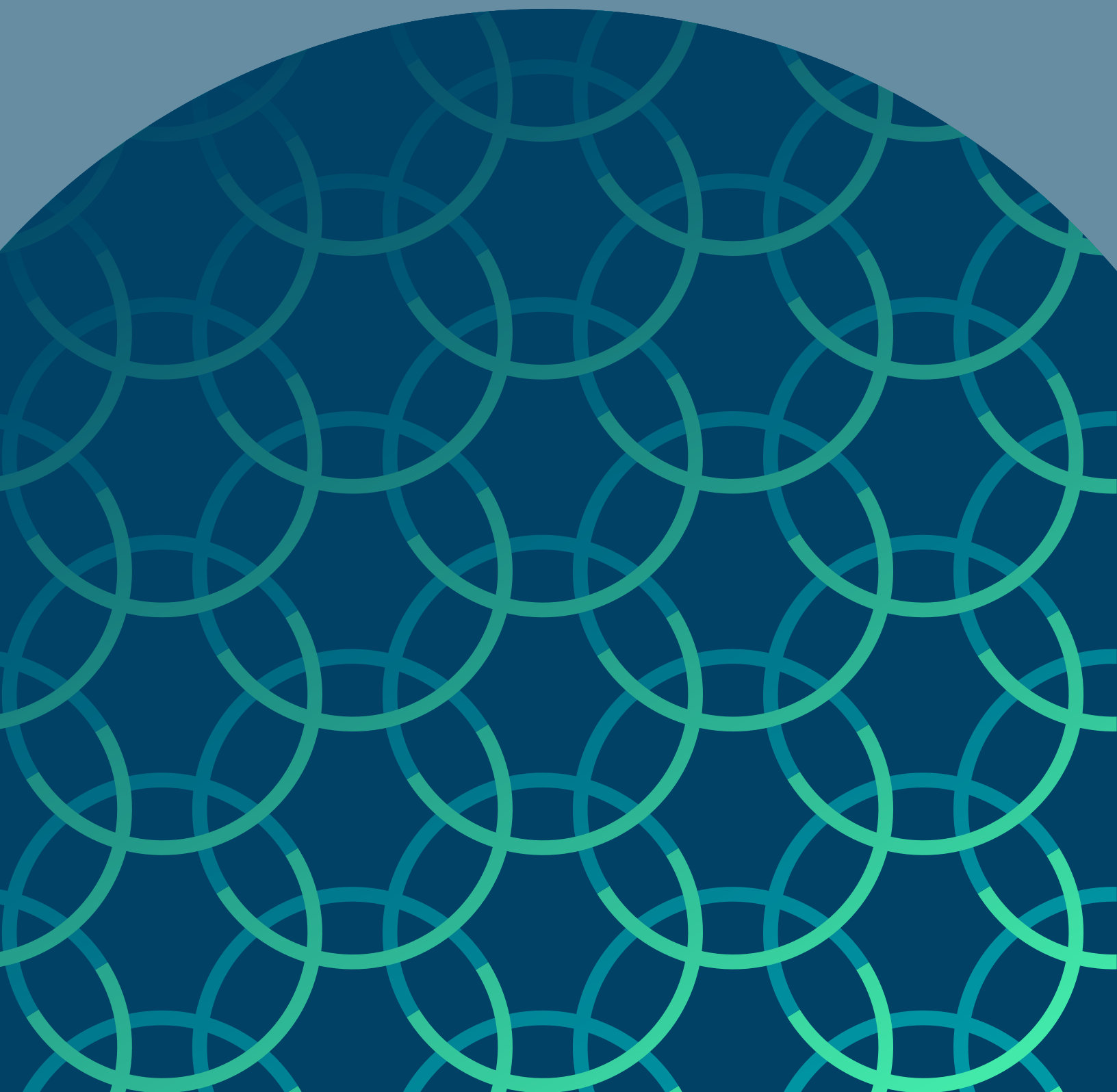
Historiquement, les efforts des gouvernements colonisateurs visant à démanteler les peuples autochtones ont été accomplis par le biais de règles en matière de citoyenneté. L'Acte pour encourager la civilisation graduelle (1857) et l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle (1869) offraient aux hommes autochtones le « privilège » d'obtenir la citoyenneté contre la perte de leurs droits issus des traités⁶⁰. Devant l'échec de l'émancipation volontaire, la première Loi sur les Indiens, adoptée en 1876, a institué l'émancipation obligatoire lorsque certaines conditions étaient remplies⁶¹. Avant 1960, la Loi sur les Indiens considérait les membres des Premières Nations comme des pupilles de l'État et non comme des citoyens ayant les mêmes droits que les autres⁶². Depuis, les personnes autochtones ont obtenu le droit de vote sur la même base que tous les autres citoyens canadiens. Dans le contexte contemporain, comme pour les Québécois, les Autochtones nés au Canada ou ayant au moins un parent canadien sont automatiquement considérés comme des citoyens et, comme nous l'avons noté au début de ce rapport, la notation de cet indicateur est fondée sur les pratiques actuelles et non historiques.

Cela dit, le rapport entre les Autochtones et la citoyenneté canadienne est compliqué par des revendications autochtones pour l'autonomie nationale. Les leaders des Premières Nations préfèrent définir la relation au Canada comme une relation entre deux nations séparées et insistent sur le fait que les relations politiques devraient être traitées de nation à nation. Par conséquent, plusieurs Autochtones ne se définissent pas comme des citoyens du Canada et choisissent de ne pas voter aux élections canadiennes.

Les droits en matière de citoyenneté pour les communautés autochtones qui s'étendent des deux côtés de la frontière canado-américaine sont particulièrement complexes. Les É.-U. reconnaissent le droit des individus autochtones nés au Canada d'entrer et de travailler librement selon le traité Jay. Cependant, le gouvernement canadien n'en fait pas autant, car il considère que le traité Jay a été abrogé par la guerre de 1812⁶³. Les membres des Premières Nations nés aux É.-U. et dont le territoire traverse la frontière canado-américaine ne sont donc pas automatiquement considérés comme des citoyens canadiens et n'ont pas le droit d'entrer automatiquement au Canada, même si une importante portion des territoires revendiqués par leur communauté se situe au Canada. Cet enjeu est particulièrement important pour les Mohawks d'Akwesasne, dont le territoire s'étend des deux côtés de la frontière canado-américaine⁶⁴.

Cet enjeu est notamment mis en évidence par l'utilisation des passeports. La Confédération Haudenosaunee, qui s'étend des deux côtés de la frontière canado-américaine, délivre ses propres passeports. Le Canada (ainsi que plusieurs autres pays) ne reconnaît pas ces passeports, ce qui entraîne des difficultés pour les individus haudenosaunee qui se déplacent avec ce passeport. L'équipe nationale iroquoise de crosse ainsi qu'une délégation se rendant à une conférence sur le changement climatique en Bolivie ont rencontré des difficultés pour entrer dans les pays et ont dû revenir au Canada après avoir choisi de voyager avec leur passeport haudenosaunee⁶⁵.

PARTIE II. PRATIQUES



4. MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES

NOTE MOYENNE: 6.5

Sans surprise, des débats sont continuellement soulevés quant à la question suivante : les engagements juridiques à l'égard du pluralisme sont-ils pleinement mis en œuvre? Les groupes minoritaires et ceux qui les appuient soulignent de nombreux points à l'égard desquels le Canada n'est pas à la hauteur. Au risque de trop simplifier, on pourrait conclure que les engagements envers les Québécois ont été plus pleinement respectés que les engagements envers les autres groupes, particulièrement les peuples autochtones.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

En pratique, le système fédéral offre au Québécois un puissant outil d'autogouvernance. La répartition générale des pouvoirs au sein de la fédération est relativement décentralisée et des arrangements asymétriques ont augmenté les pouvoirs de la province du Québec par rapport à des politiques délicates du point de vue culturel, dont l'immigration. Depuis le référendum du Québec de 1995, lorsque la séparation du Québec du reste du Canada a été rejetée de justesse, un nouvel équilibre semble avoir émergé. Le gouvernement fédéral et d'autres provinces ont accepté des éléments de décentralisation asymétrique en faveur du Québec. Les longues batailles politiques à propos de la répartition des compétences, qui ont dominé la politique canadienne pendant des décennies, se sont apaisées, et l'appui à la séparation au sein de la population québécoise a diminué. Néanmoins, le Québec continue d'insister sur le maintien de son espace culturel distinct et de résister aux interventions fédérales, comme l'illustre la politique du Québec quant au port de signes religieux.

Le fédéralisme canadien accorde à toutes les provinces le contrôle de l'éducation et des services sociaux, et le Québec les gère de manière à préserver son identité distincte. Par exemple, le Québec a développé un vaste programme de garderies qui est unique au sein du Canada. De plus, le système fédéral est asymétrique et donne au Québec une plus grande marge d'action politique qu'aux autres provinces. Par exemple, le Québec gère son propre programme de cotisations publiques aux rentes, le Régime de rentes du Québec, alors que le reste du pays se fie au Régime de pensions du Canada, qui fonctionne par le biais d'ententes communes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux⁶⁶.

Le Québec a également négocié un certain contrôle sur l'immigration qui se distingue de celui des autres provinces canadiennes. L'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall permet à la province de sélectionner les immigrants économiques entrant dans la province, ce qui permet au Québec d'accorder la priorité aux immigrants qui parlent français. La province a également le plein contrôle de la politique d'intégration des immigrants et a utilisé ce contrôle pour poursuivre une politique d'intégration mettant l'accent sur l'intégration au sein de la société majoritairement francophone⁶⁷. L'approche du Québec envers l'intégration des immigrants s'est souvent distinguée de l'approche multiculturelle qui caractérise la politique en matière d'immigration dans le reste du Canada. Bien que des politiciens fédéraux aient exprimé leur opposition à l'approche du Québec envers la diversité religieuse, comme ses restrictions quant au droit d'un fonctionnaire provincial de porter des signes religieux, ils respectent, de façon générale, les compétences du Québec quant à l'adoption de telles lois.

Le multiculturalisme est devenu profondément ancré dans la culture canadienne, du moins dans le Canada anglais, et a contribué à une forme plus inclusive de l'identité nationale canadienne.

On constate également une large acceptation du bilinguisme officiel au Canada, ce qui protège l'utilisation du français au sein des institutions fédérales, bien que l'appui public envers le bilinguisme soit plus faible dans l'ouest du Canada⁶⁸. Depuis la moitié des années 1960, le gouvernement fédéral a déployé de grands efforts pour que la fonction publique fédérale soit bilingue et pour s'assurer que la langue ne soit pas un obstacle à l'accès aux emplois au sein du gouvernement fédéral pour les Québécois et pour d'autres Canadiens francophones. Le gouvernement fédéral a également subventionné des programmes de bourses, comme le programme Explore, qui cherchent à augmenter le nombre de Canadiens pouvant s'exprimer dans les deux langues officielles⁶⁹. Malgré ces programmes subventionnés, le nombre de Canadiens bilingues n'a que légèrement augmenté dans la période de 2011 à 2016⁷⁰.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Comme nous l'avons vu dans la partie I, la Charte canadienne des droits et libertés (1982) protège les libertés fondamentales, mais laisse place à d'importantes restrictions qui limitent la force de ces garanties. En pratique, il en reste encore beaucoup à faire en matière d'anti-discrimination. Pour un certain nombre d'enjeux, la Cour suprême a pu et voulu protéger les droits des minorités. Les tribunaux ont fait respecter des dispositions criminelles interdisant le discours haineux et ont en général protégé les exemptions religieuses aux codes vestimentaires. Cette protection s'est notamment manifestée lorsque les tribunaux ont fait casser une décision du gouvernement conservateur en 2015 visant à interdire le port du niqab lors de la cérémonie de citoyenneté⁷¹.

Le programme de multiculturalisme a été substantiel. Jugée selon ses objectifs originaux, l'approche multiculturelle à la diversité s'est avérée un succès relatif. Elle a contribué à transformer les modalités d'intégration des immigrants, ce qui a aidé à renforcer leur sentiment d'attachement au pays. De plus, le multiculturalisme est devenu profondément ancré dans la culture canadienne, du moins dans le Canada anglais, et a contribué à une forme plus inclusive de l'identité nationale canadienne.

Néanmoins, les limites du multiculturalisme sont également apparues au fil des ans. La politique n'a pas éradiqué la discrimination raciale au Canada et, par moments, l'accent sur l'affirmation de la différence et les initiatives antiracistes a été déplacé par une emphase croissante sur l'intégration et la création de citoyens actifs attachés au Canada⁷². Qui plus est, l'engagement envers la diversité semble fragile, comme on le constate plus récemment par rapport aux Canadiens musulmans, sans doute la minorité religieuse la moins populaire au pays⁷³. Le gouvernement conservateur, qui a été au pouvoir de 2006 à 2015, a introduit l'interdiction de porter le niqab lors de la cérémonie de citoyenneté et a adopté la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares (2015), laquelle utilisait le droit criminel et le droit en matière d'immigration pour cibler des pratiques associées aux immigrants musulmans⁷⁴. Bien que l'interdiction du port du niqab lors de la cérémonie de citoyenneté a été cassée par les tribunaux comme nous l'avons mentionné plus haut, et que les références aux « pratiques culturelles barbares » ont été retirées de la loi par le gouvernement libéral qui a suivi, les stéréotypes racialisés sur lesquels ces initiatives étaient fondées persistent sans aucun doute.

C'est au Québec que ces enjeux ont suscité les débats les plus animés. Comme nous l'avons vu dans la partie I (2), le Québec a rejeté l'approche multiculturelle en faveur de

Malgré des engagements envers la réconciliation, les gouvernements canadiens ont été réticents à tenir compte des revendications de souveraineté autochtone lorsque ces revendications entraînent en conflit avec les leurs.

l'interculturalisme. Dans les premières années, il y a eu de vifs débats pour savoir si le multiculturalisme fédéral et l'interculturalisme québécois étaient vraiment si différents l'un de l'autre concrètement. Toutefois, dans les années 2000, les différences ont été magnifiées par l'importance grandissante de la question des religions. Le Québec en est venu à définir la laïcité comme caractéristique centrale de la culture québécoise et de nombreux Québécois craignent que la laïcité soit menacée par la plus grande religiosité de certaines minorités. En 2019, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec a réussi à adopter la Loi sur la laïcité de l'État, qui interdit aux nouveaux fonctionnaires en position d'autorité, dont les enseignants, les agents de la paix et les juges, de porter des signes religieux visibles durant l'exercice de leurs fonctions⁷⁵. Elle exige également que les visages soient découverts pour donner et recevoir certains services publics. Anticipant les contestations judiciaires, le gouvernement a pris la décision drastique d'invoquer la disposition de dérogation, protégeant la loi des contestations fondées sur la Charte quant à la liberté et l'égalité des religions pendant cinq ans. La loi a un impact disproportionné sur les femmes musulmanes qui choisissent de porter le hijab ou le niqab, bien que les hommes sikhs qui choisissent de porter le turban et les hommes juifs qui choisissent de porter la kippa soient également touchés. Bien que deux partis de l'opposition n'aient pas appuyé la loi lors de l'assemblée législative provinciale (le Parti libéral du Québec et Québec solidaire), le soutien exprimé envers certaines versions de la loi interdisant les fonctionnaires et les prestataires de services publics de porter des signes religieux fait en sorte qu'il est probable que la loi survivra aux prochains gouvernements.

Enfin, de récentes pratiques suggèrent que le programme d'équité en matière d'emploi établi par le gouvernement fédéral aide, même s'il s'applique uniquement aux employeurs sous réglementation fédérale, une petite portion du total. Dans le secteur privé sous réglementation fédérale, la représentation du personnel racialisé correspondait bel et bien au seuil de disponibilité sur le marché du travail⁷⁶. Les mesures d'équité sont également importantes dans la fonction publique. Des données nationales de 2011 n'indiquent aucun écart salarial entre les hommes nés au Canada et les immigrants dans la fonction publique, mais indiquent un écart de 4,1 pour cent en faveur des hommes nés au Canada dans le secteur privé. Toutefois, les femmes nées au Canada gagnaient plus que les immigrantes dans les deux secteurs⁷⁷.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 4

Comme nous l'avons vu, les Autochtones n'ont jamais été reconnus comme l'une des nations fondatrices du pays appelé le Canada et n'ont pas reçu les mêmes protections constitutionnelles que les Canadiens anglophones et francophones en ce qui concerne leurs langues et leurs croyances traditionnelles. Bien que des décisions de la Cour suprême, dont celles abordées plus haut, ont grandement favorisé les droits autochtones et issus des traités, la porte reste ouverte quant à la détermination de droits autochtones dans le cadre de processus juridiques et politiques continuels.

Des revendications de souveraineté contradictoires ont sous-tendu les relations entre les Autochtones et le gouvernement colonisateur. Malgré des engagements envers la réconciliation, les gouvernements canadiens ont été réticents à tenir compte des revendications de souveraineté autochtone lorsque ces revendications entraînent en conflit avec les leurs. Les tribunaux canadiens ont fait preuve d'un soutien indéfectible à la souveraineté de la Couronne, interprétant l'article 35 de manière à priver les revendications des

droits autochtones de leur vaste caractère politique en limitant l'article 35 sur les droits autochtones à une liste de pratiques, coutumes et traditions authentiques qui faisaient partie intégrante de cultures distinctes à l'époque du contact avec les Européens⁷⁸. La non-reconnaissance de la souveraineté autochtone a entraîné des conflits à propos de ressources et d'autres projets de développement qui touchent aux territoires autochtones. D'importantes décisions des tribunaux canadiens ont protégé les droits territoriaux autochtones (*Delgamuukw v. Colombie-Britannique*). Dans l'affaire *Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique*, la Cour suprême a reconnu le titre autochtone aux territoires traditionnels non cédés, mais a également exposé les motifs en vertu desquels ce titre pourrait être supplanté par l'intérêt public. Ceci a entraîné un grand degré d'incertitude et la résurgence de conflits lors des négociations concernant des projets de développement des ressources⁷⁹. Bien que le gouvernement canadien ait exprimé son désir que les négociations s'appuient sur le principe que les Autochtones devraient accorder leur consentement préalable, libre et éclairé au développement, en pratique, ce principe n'a pas été la base des négociations. L'affaire *Nation Haïda c. Colombie-Britannique (ministre des Forêts)* (2004) reconnaît l'obligation de consulter les Autochtones lorsque les projets touchent à leur territoire, mais n'accorde pas aux Premières Nations un droit de veto sur de tels projets⁸⁰. La mesure dans laquelle le gouvernement doit entreprendre des consultations et répondre aux préoccupations des Autochtones est vague⁸¹. Il est à noter qu'une contestation judiciaire de 2018 par rapport à l'agrandissement de l'oléoduc Trans Mountain a réussi à faire reconnaître que les consultations avec les groupes autochtones avaient été inadéquates. Toutefois, après une deuxième ronde de consultations, la Cour d'appel fédérale a rejeté la requête de la Nation Tseil-Waututh qui soutenait que les consultations avaient encore été inadéquates⁸².

Des ententes de partage des revenus des ressources entre les nations autochtones et les gouvernements provinciaux ou territoriaux existent pour partager les revenus publics générés par le développement des ressources, y compris les redevances et les taxes. De plus, depuis la fin des années 1980, les communautés autochtones négocient des ententes privées sur les répercussions et les avantages (ERA) avec l'industrie pour régir l'extraction des ressources des territoires traditionnels, particulièrement dans le Nord, riche en minerais. Ces ententes offrent des avantages tels que des quotas d'embauche, une compensation financière, des possibilités d'établissement d'entreprises communes et de la formation professionnelle pour aider les collectivités autochtones. Les ERA sont souvent saluées comme étant respectueuses des droits d'autodétermination, car elles sont le plus souvent négociées sans l'intervention du gouvernement. Toutefois, Cameron et Levitan estiment que puisque les ERA limitent contractuellement la résistance à l'extraction des ressources par le biais de dispositions sur la confidentialité et privatisent l'obligation de la Couronne à consulter et accommoder les Autochtones lorsque leurs droits pourraient être bafoués par le développement des ressources, le gouvernement fédéral doit établir une politique fédérale exhaustive pour régir les ERA entre les communautés autochtones et les partenaires industriels⁸³.

Bien que l'attention se porte principalement sur des enjeux de développement des ressources, plusieurs autres engagements gouvernementaux n'ont pas été respectés, qu'il s'agisse de faire honneur aux conditions établies dans les traités ou de s'assurer que l'eau potable se rende dans les communautés vivant dans une réserve (un territoire mis à l'usage des Premières Nations par le gouvernement du Canada)⁸⁴. Parallèlement, des retards persistants dans la négociation d'ententes avec les peuples autochtones indiquent l'incapacité du gouvernement à consacrer les ressources nécessaires pour compléter les ententes de

façon opportune. Le processus de revendications territoriales de l'Akaitcho, que les négociateurs espéraient conclure en 2020, et qui a été écarté par la COVID-19, en est un exemple. Les négociations formelles pour conclure l'entente ont commencé en septembre 2001⁸⁵.

5. COLLECTE DE DONNÉES

NOTE MOYENNE: 6.5

Le Recensement du Canada récolte des données exhaustives sur le pluralisme. Cela comprend des données sur la langue (tant sur les langues officielles que sur les langues minoritaires), l'identification des Autochtones (ventilés selon la nation autochtone), le statut de minorité visible (également ventilé par identité), l'identification ethnique et le statut d'immigrant (ventilés par pays d'origine). Les données anonymisées du recensement sont disponibles publiquement et comprennent un vaste éventail de variables, telles que la géographie, le revenu et l'emploi, des données sur les ménages, l'éducation et l'état civil. Puisque le recensement est obligatoire, ces données sont très fiables et permettent aux chercheurs, décideurs politiques, défenseurs et activistes, d'effectuer une analyse sophistiquée des données sur le pluralisme⁸⁶. De plus, les données sur les groupes minoritaires peuvent être ventilées selon le genre afin de faciliter les analyses intersectionnelles.

Statistique Canada a également mené plusieurs enquêtes spécifiques sur le pluralisme, dont l'Enquête sur la diversité ethnique publiée en 2003; l'Enquête sur les enfants autochtones publiée en 2008; l'Enquête auprès des peuples autochtones effectuée aux cinq ans; l'Enquête sociale générale (ESG) effectuée aux cinq ans; des projections sur l'immigration et la diversité; et une enquête occasionnelle sur l'enseignement dans la langue de la minorité et dans la langue seconde⁸⁷.

Comme nous l'avons noté dans une partie précédente, la Loi sur l'équité en matière d'emploi oblige la fonction publique fédérale et les employeurs des industries sous réglementation fédérale (environ 10 pour cent de la main-d'œuvre) à régulièrement rendre compte de la diversité de leur personnel et des mesures appliquées pour garantir une représentation proportionnelle des minorités visibles et des Autochtones⁸⁸.

Malgré ces multiples sources de données, il existe encore une importante lacune quant à la capacité en matière de collecte de données auprès des différentes minorités et des Autochtones.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La collecte de données sur les Québécois au Canada est sujette aux normes sur la collecte de données régionales et provinciales ainsi que de données sur la langue. Par conséquent, la plupart des ensembles de données au Canada, dont les données du recensement mentionnées ci-dessus, peuvent être utilisés pour faciliter l'analyse du Québec en tant que province, des francophones du Canada ou des francophones du Québec. Récemment, le gouvernement du Québec a utilisé les données et les projections de Statistique Canada (associées à une enquête de 2018 sur la langue parlée au travail) pour soutenir que l'usage du français était

en déclin à Montréal⁸⁹. Voilà un exemple où les données de Statistique Canada ont été utilisées pour alimenter le débat à propos d'une question délicate au sein de la province.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Le Recensement du Canada récolte des données sur les individus et leur statut d'immigrant, les langues qu'ils parlent (dont les langues non officielles) et leur identification en tant que « minorité visible »⁹⁰. Cela permet d'analyser les différences par rapport aux conditions économiques entre les immigrants et les non immigrants (ainsi que les immigrants de deuxième génération), les langues minoritaires et les identités ethnoracialisées. Le potentiel d'analyse de ces différences en utilisant les données du gouvernement se limite aux catégories socioéconomiques incluses dans le recensement tel que l'éducation et le revenu. L'analyse d'autres différences se fonde sur d'autres enquêtes gouvernementales spécifiques comme celles mentionnées ci-dessus, lesquelles sont effectuées à des intervalles moins fréquents ou dans le cadre de recherches académiques ou non gouvernementales. Cependant, il convient de noter que dans le recensement, certaines « minorités visibles » sont regroupées de façon beaucoup plus large que d'autres.

Néanmoins, la collecte de données comporte d'importantes lacunes. La COVID-19 a mis en évidence l'incapacité du Canada à suivre les inégalités sanitaires entre les personnes racialisées, soulignant le fait que les autorités en matière de santé publique ne récoltent pas régulièrement de données sanitaires selon l'ethnie et la race. En effet, il y a d'abord eu de la résistance de la part d'autorités provinciales et fédérales quant à la collecte de telles données. En avril 2020, l'administratrice en chef de la santé publique du Canada, Dre Theresa Tam, a déclaré qu'il n'y avait « aucun plan » en vue d'ajouter d'autres déterminants sociaux de la santé au formulaire de déclaration des cas utilisés pour récolter des données sur la COVID-19, et le Dr David Williams, alors médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, a déclaré que les personnes les plus à risque étaient les personnes âgées et celles ayant des problèmes de santé sous-jacents, indépendamment de la race ou de l'ethnicité⁹¹. Cette résistance était particulièrement troublante, car les premières données en provenance du Royaume-Uni et des États-Unis indiquaient que les minorités racialisées étaient plus durement touchées par le virus. Bien que le premier cas de COVID-19 a été déclaré par Santé Canada le 25 janvier 2020, le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ont tous deux attendu en juin avant d'annoncer qu'ils avaient commencé à travailler sur des plans visant à récolter des données sur l'ethnicité et la race⁹². En octobre 2020, Statistique Canada a publié des données qui reflètent les résultats obtenus dans d'autres pays. En utilisant des données par quartier tirées du recensement de 2016, la recherche a confirmé l'impact disproportionné de la COVID-19 dans les quartiers abritant de plus grandes proportions de minorités racialisées⁹³.

Bien que beaucoup plus difficiles à trouver, il existe des données à l'échelle individuelle confirmant les disparités des infections à la COVID-19 selon le statut racialisé. Par exemple, la Ville de Toronto a commencé à récolter des données sur l'identité ethnoraciale en mai 2020. Le 31 mai 2021, le taux d'infections à la COVID-19 était 2,5 fois plus élevé chez les personnes s'identifiant comme membre d'un groupe racialisé comparativement aux personnes blanches, et leur taux d'hospitalisation était 2,7 fois plus élevé après ajustement pour l'âge. Les personnes s'identifiant comme des Latino-Américains avaient le taux le plus élevé de cas de tous les groupes, suivies des personnes s'identifiant dans les groupes Arabes, Moyen-Orientaux et Asiatiques de l'Ouest; Sud-Asiatiques ou Indo-Caribéens; et

La collecte de données autochtones est marquée par l'incapacité à différencier systématiquement les individus vivant dans une réserve des individus vivant à l'extérieur d'une réserve; à ventiler les données sur les Premières Nations à l'échelle communautaire; et à utiliser des définitions uniformes d'une base de données à l'autre.

Noirs. Les données sur les peuples autochtones n'ont pas été rapportées⁹⁴. Des données du Manitoba, la première province à récolter des données sur la race, indiquent que 51 pour cent des personnes ayant eu un résultat positif au virus entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 2020 étaient noires, autochtones ou de couleur (PANDC), bien qu'elles ne constituent que 35 pour cent de la population. Les personnes qui s'identifient comme étant Africaines, Philippines, Autochtones de l'Amérique du Nord ou Sud-Asiatiques étaient surreprésentées dans le décompte des cas de COVID-19, alors que les individus blancs étaient sous-représentés, par 16 points de pourcentage⁹⁵.

Les données sur le système de justice pénale sont problématiques. La surreprésentation des Autochtones et des Noirs en prison est bien documentée, car les données correctionnelles sur la race et le statut autochtone sont systématiquement récoltées. Toutefois, la disponibilité des statistiques de la justice criminelle selon la race est limitée. Dans bien des cas, le corps de police ne récolte tout simplement pas l'information et lorsqu'il le fait, il refuse souvent de la communiquer⁹⁶. L'information sur les victimes et les contrevenants est régulièrement retenue. Une étude de 2014 conclut que près de 60 pour cent des corps policiers canadiens retiennent cette information conformément aux pratiques policières régulières⁹⁷. Dans la foulée d'un troublant rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne indiquant que les personnes noires sont 20 fois plus susceptibles de se faire tirer et tuer par le service de police de Toronto, le conseil d'administration de la police de Toronto s'est engagé à récolter et à communiquer des données sur la race en commençant par les incidents « d'usage de la force » en janvier 2020⁹⁸. Des problèmes similaires expliquent les efforts visant à reconnaître l'existence d'un cheminement de l'école à la prison pour les personnes racialisées, mais il y a peu de recherches empiriques repérant la discipline scolaire ou ses conséquences pour les jeunes racialisés⁹⁹. Toutefois, une revue 2020 du conseil scolaire du district de Peel, en Ontario, où 83 pour cent des élèves sont racialisés, révèle que les élèves noirs représentent 22,5 pour cent de tous les cas de suspensions, mais qu'ils ne composent que 10,2 pour cent de la population d'élèves. Le rapport indique également que les élèves masculins noirs sont particulièrement surreprésentés dans les cas de suspension, d'expulsion, d'exclusion de la classe et de répartition vers des parcours éducatifs inférieurs¹⁰⁰.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 4

Il existe des lacunes particulières dans la collecte de données auprès des communautés autochtones, et même des cas où des acteurs étatiques ont falsifié des données ou ont été incapables d'utiliser et de communiquer correctement des données. En suivant le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des élèves vivant dans une réserve entre 2011 et 2016, Services aux Autochtones Canada (SAC) a déclaré un taux de 46 pour cent d'obtention du diplôme. Toutefois, selon le vérificateur général du Canada, le taux réel d'obtention du diplôme était de 24 pour cent¹⁰¹. SAC avait exclu de ses calculs tous les élèves qui avaient abandonné l'école en 9^e, 10^e et 11^e année¹⁰².

De manière plus générale, la collecte de données autochtones est marquée par l'incapacité à différencier systématiquement les individus vivant dans une réserve des individus vivant à l'extérieur d'une réserve; à ventiler les données sur les Premières Nations à l'échelle communautaire; et à utiliser des définitions uniformes d'une base de données à l'autre¹⁰³. Les autorités fédérales et provinciales ne récoltent pas de données sur l'identité autochtone de façon coordonnée et constante, ce qui peut entraîner de tristes conséquences. En

effet, l'absence de données sur l'identité autochtone dans le système de protection de la jeunesse a été ciblée comme la principale raison pour laquelle l'Enquête nationale sur les MDFA ne pouvait pas réellement déterminer le nombre de personnes tuées ou disparues¹⁰⁴.

Dans le domaine de la santé, l'incapacité des gouvernements à récolter des données sur l'ethnicité et la race en ce qui a trait au cas de COVID-19 est encore plus troublante étant donné que les Autochtones étaient 6,5 fois plus susceptibles que les non autochtones d'être admis à l'urgence pendant la pandémie de H1N1 en 2019¹⁰⁵. Malgré cela, rien n'a été fait pour noter de façon fiable la corrélation entre l'identité autochtone et la COVID-19 au début de la pandémie, la majorité des Autochtones, dont ceux vivant dans une réserve, se fiant aux autorités de la santé publique lorsqu'ils sont malades¹⁰⁶. Le Manitoba a été la première province à demander aux patients de s'identifier comme membre des Premières Nations, des Métis ou des Inuits le 3 avril 2020, après avoir conclu une entente de partage de données avec les dirigeants des Premières Nations de la province¹⁰⁷. Les premières données récoltées par SAC ne comprenaient pas les Autochtones vivant en contexte urbain et rural, ni les Métis, malgré des éclosions au sein de communautés comportant une grande population métisse, comme la communauté de La Loche, en Saskatchewan¹⁰⁸. De plus, les données sur la COVID-19 rapportées par SAC ne correspondaient ni aux informations issues des communautés autochtones ni aux informations publiques, lesquelles suggèrent que les cas de COVID-19 dans les communautés autochtones étaient trois fois plus nombreux que les cas rapportés par SAC¹⁰⁹.

La crise de COVID-19 souligne également les complexités inhérentes au lien entre la souveraineté autochtone et la collecte de données. Alors que les autorités sanitaires de la Colombie-Britannique ont caché les données sur la COVID-19 aux communautés autochtones locales, les dirigeants autochtones du Manitoba ont invoqué la souveraineté de leurs données pour en empêcher l'accès à leurs propres membres¹¹⁰. Il existe un besoin de développer des stratégies de collecte de données qui respectent le caractère autodéterminant des peuples autochtones ainsi que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP). Les principes PCAP, qui garantissent aux Premières Nations le contrôle sur les processus de collecte de données et la façon dont les données sont utilisées et stockées, sont essentiels au mandat du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, une organisation autochtone à but non lucratif qui cherche à renforcer la capacité des Premières Nations et à fournir des informations crédibles sur celles-ci¹¹¹. Il existe un besoin d'inclure les principes PCAP dans les stratégies de collecte de données, que ce soit en renforçant la capacité des Premières Nations à récolter leurs propres données ou en concluant des ententes de partage de données avec les partenaires gouvernementaux, dont l'Institut canadien d'information sur la santé et le Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique¹¹².

6. REVENDICATIONS ET CONTESTATIONS

NOTE MOYENNE: 6.5

La capacité des groupes à faire des revendications est une composante essentielle d'une saine société pluraliste. Tous les grands groupes minoritaires au Canada cherchent activement à faire avancer leurs intérêts et préoccupations dans le débat politique, mais leur capacité à le faire varie significativement d'un groupe à l'autre.

Pendant la majeure partie du vingtième siècle, la réalité selon laquelle il était crucial de remporter les élections au Québec pour remporter les élections fédérales a donné aux partis fédéraux un puissant incitatif pour répondre aux préoccupations des électeurs québécois.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

Les revendications des Québécois dans le système fédéral ont été formulées dans le cadre de la politique électorale et des relations fédérales-provinciales. Les débuts des manifestations séparatistes ont comporté des épisodes de violence et la répression militaire subséquente des droits civils. Toutefois, après l'émergence d'un important parti souverainiste, le Parti Québécois, le plaidoyer en faveur de la séparation du Québec s'est déroulé de façon pacifique, notamment par deux référendums sur la séparation. Le plaidoyer en faveur du nationalisme québécois au sein de la fédération offre aux Québécois un outil d'édification de la nation pour protéger leur culture distincte, augmenter la capacité de gouvernance de la province et différencier le Québec des autres provinces¹¹³.

La place centrale du Québec dans la politique électorale et parlementaire assure que les gouvernements répondent aux préoccupations des Québécois. Pendant la majeure partie du vingtième siècle, la réalité selon laquelle il était crucial de remporter les élections au Québec pour remporter les élections fédérales a donné aux partis fédéraux un puissant incitatif pour répondre aux préoccupations des électeurs québécois¹¹⁴. Le gouvernement provincial du Québec agit également comme solide défenseur des intérêts des Québécois et exerce une importante influence sur les politiques intergouvernementales. Enfin, des attentes selon lesquelles les nominations au sein du cabinet fédéral seront largement représentatives de la diversité régionale du Canada assurent que les Québécois sont représentés dans le pouvoir exécutif fédéral.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Les minorités ethnoracialisées ont eu tendance à faire valoir leurs revendications en utilisant principalement des stratégies électorales et judiciaires. Leur concentration dans des circonscriptions concurrentielles dans le Grand Toronto et dans des banlieues de Vancouver sensibilise les partis à leurs préoccupations et assure que des candidats de leur communauté soient élus. On s'attend de plus en plus à ce que les personnes ethnoracialisées soient représentées au sein des cabinets fédéral et provinciaux, offrant une voie de plus par laquelle les groupes peuvent faire valoir leurs intérêts. Toutefois, la représentation des différents groupes ethnoracialisés n'est pas uniforme, et certains groupes sont grandement représentés dans les cabinets fédéral et provinciaux alors que d'autres sont peu ou pas du tout représentés. De plus, les minorités racialisées en particulier se sont fiées aux processus judiciaires pour faire avancer des revendications axées sur leur caractère culturel distinctif, particulièrement en ce qui concerne leurs différences religieuses.

Les minorités ethnoracialisées participent également à des manifestations politiques. Cette forme de revendication varie d'un groupe à l'autre et au sein d'un même groupe. Par exemple, les Canadiens d'origine coréenne sont reconnus pour leur style de revendication conservateur sur le plan culturel et politique. L'Ontario Korean Businessmen's Association, un des groupes se faisant le plus remarquer en Ontario, publie régulièrement des communiqués de presse, participe à des campagnes de sensibilisation du public et envoie des délégués au Parlement en plus d'organiser des manifestations à grande échelle pour faire valoir les intérêts de petits commerçants¹¹⁵. En revanche, le mouvement Black Lives Matter a participé à des manifestations politiques populaires pour dénoncer la surveillance et la violence policière contre les Canadiens noirs¹¹⁶. La surveillance gouvernementale, dont d'autres groupes racialisés ont fait l'objet, limite la dissidence et l'activisme, produisant

Bien que les manifestations de Black Lives Matter (en 2020 et avant) au Canada n'ont pas rencontré le même degré de violence policière qu'aux États-Unis, il y a eu des cas où de telles manifestations ont été réprimées par le corps policier, et la méfiance envers les policiers chez les manifestants est élevée.

une dynamique entre la répression et l'activisme¹¹⁷. Cette dynamique aide à expliquer pourquoi de récents immigrants, dont des immigrants noirs africains, s'abstiennent largement de prendre part à des manifestations politiques. Le pays d'origine y est également pour quelque chose. La recherche suggère que les immigrants issus de régimes répressifs sont moins enclins à participer aux activités publiques d'activisme que la population locale et que d'autres immigrants issus de régimes moins répressifs¹¹⁸.

Malgré de telles contraintes, des manifestations se sont tenues dans la plupart des villes canadiennes à l'été 2020 dans le cadre de la réponse mondiale de Black Lives Matter au meurtre de George Floyd par un agent de la police de Minneapolis. Ces manifestations ont souligné bon nombre de cas de violence policière contre des personnes ethnoracialisées et des personnes autochtones, y compris le meurtre de Chantel Moore à Edmunston, au Nouveau-Brunswick, et la mort de Regis Korchinski-Paquet à Toronto. Bien que les manifestations de Black Lives Matter (en 2020 et avant) au Canada n'ont pas rencontré le même degré de violence policière qu'aux États-Unis, il y a eu des cas où de telles manifestations ont été réprimées par le corps policier, et la méfiance envers les policiers chez les manifestants est élevée¹¹⁹.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

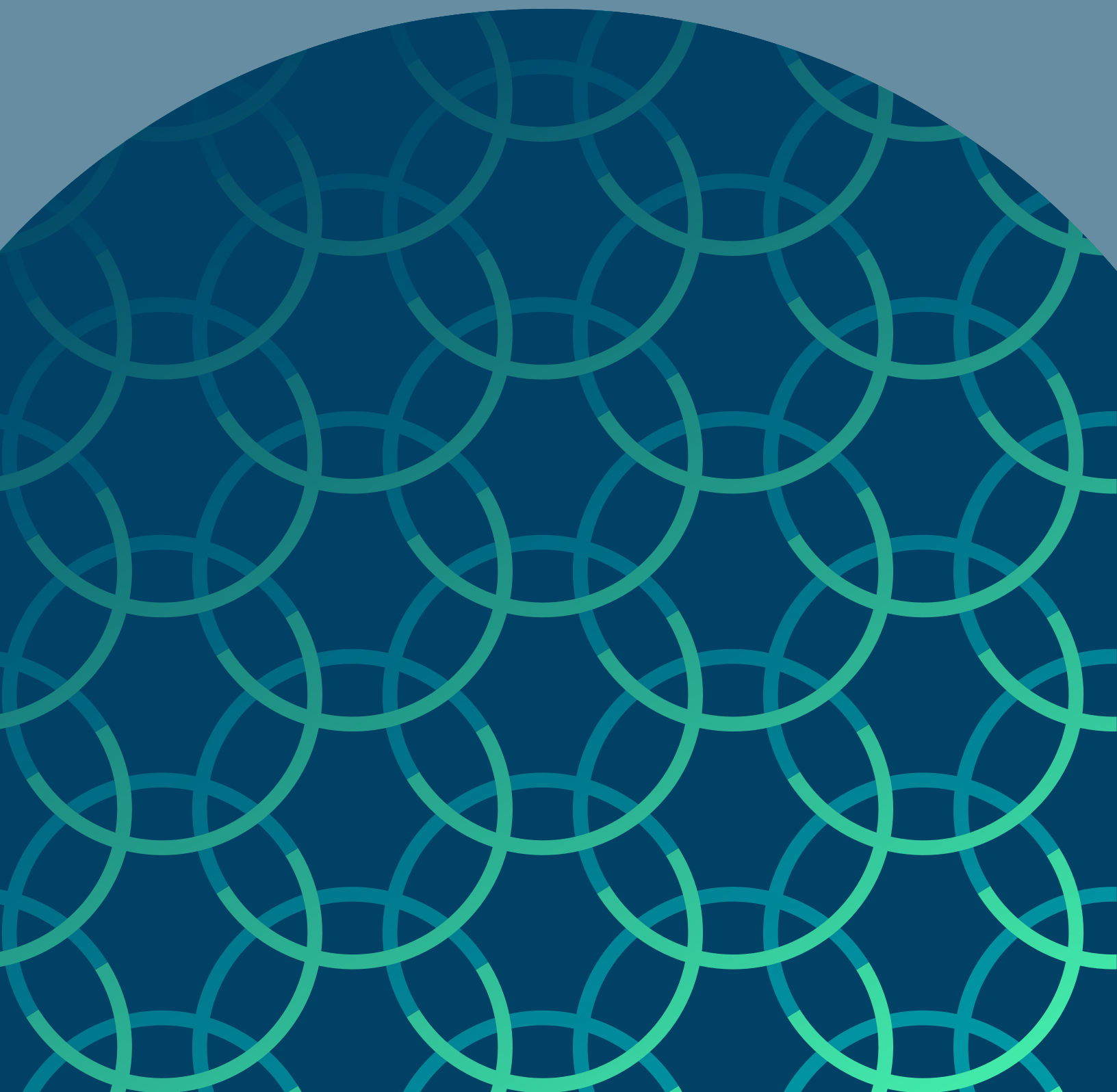
Les revendications autochtones sont marquées par un amalgame de négociations formelles, de litiges et de manifestations politiques. Des activistes participent régulièrement à des barrages, des barricades et des manifestations pour s'opposer aux développements réalisés sur des territoires disputés. Toutefois, ces initiatives ne se sont pas toutes déroulées sans violence. En 1990, pendant la crise d'Oka au Québec, le corps policier a utilisé des gaz lacrymogènes et des grenades percutantes, ce qui a provoqué une violence armée entre les policiers et les manifestants mohawks. En 2012, la campagne Idle No More est née en réponse à des lois fédérales qui diminuaient le contrôle des Autochtones sur les terres de réserve et qui accordaient une exemption d'évaluation environnementale à de nombreux projets de développement. La campagne a été déclenchée sur les réseaux sociaux et a entraîné des journées nationales d'action, dont des manifestations sur la Colline du Parlement, des blocages, des barrages ferroviaires et routiers ainsi que des grèves de la faim. Le mouvement a forcé une rencontre avec le premier ministre Stephen Harper, et a abouti à la négociation d'une déclaration d'engagement selon laquelle les deux parties en opposition abordaient un vaste éventail d'enjeux touchant aux Autochtones¹²⁰.

Alors que les accords du gouvernement fédéral quant aux revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale témoignent d'un engagement à négocier l'autonomie gouvernementale autochtone, il y a toujours un gouffre entre l'État canadien et un mouvement croissant de résurgence autochtone qui tourne le dos aux engagements de l'État et au système juridique canadien en faveur d'une voie populaire et non étatique menant à l'autodétermination¹²¹. Cette tendance à faire des revendications par le biais de manifestations s'est avérée extrêmement controversée. Les barrages établis en 2019 et en 2020 par les Wet'suwet'en pour manifester contre le projet Coastal GasLink dans le nord de la Colombie-Britannique ont été démantelés par l'équipe tactique de la GRC, et ce, même si les manifestants aux barrages étaient pacifiques. Les journalistes ont été écartés de la zone par la GRC et les barrages ont été démantelés¹²². Le démantèlement de ces barrages a déclenché des manifestations et des blocages d'un bout à l'autre du pays par des groupes autochtones et leurs alliés, dont des blocages sur d'importantes

voies ferroviaires dans tout le pays, au port de Vancouver et à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique¹²³. En réponse aux manifestations tenues en Alberta en solidarité avec les chefs héréditaires wet'suwet'en, la province a adopté la Loi sur la défense des infrastructures (2020)¹²⁴. Dans le but d'interrompre les manifestations, la loi autorise l'imposition d'amendes et l'emprisonnement des personnes qui bloquent, endommagent ou pénètrent illégalement dans des lieux considérés comme des infrastructures essentielles ou qui en empêchent la construction et l'entretien. La loi albertaine a déjà fait face à une contestation en vertu de la Charte par le Syndicat de la fonction publique de l'Alberta sous prétexte qu'elle viole le droit de se rassembler pacifiquement et de participer à des activités de négociation collective¹²⁵.

Les tensions ne se sont pas limitées à l'ouest du pays. En 2020, de violentes manifestations à propos des droits de pêche mi'kmaq en Nouvelle-Écosse ont entraîné du vandalisme et la destruction de propriétés mi'kmaq ainsi que des menaces à la sécurité personnelle de la part de manifestants non mi'kmaq¹²⁶. Ces cas marquent une hausse troublante des conflits violents entre les groupes autochtones qui revendiquent des droits et des intérêts, et des membres du corps policier ainsi que des acteurs non gouvernementaux qui s'opposent à eux.

PARTIE III. LEADERSHIP POUR LE PLURALISME



7. PARTIS POLITIQUES

NOTE MOYENNE: 8

Pour créer et entretenir un pluralisme sain, le leadership et l'appui de toutes les sphères de la société sont nécessaires. Au Canada, les élites de plusieurs secteurs appuient le pluralisme en principe, mais le leadership actif a tendance à provenir d'établissements qui ont grandement intérêt à se montrer à l'écoute des minorités. Les partis politiques sont les premiers à en faire partie.

Au Canada, le leadership actif pour le pluralisme vient principalement des partis politiques. Toutefois, leur degré d'engagement envers les différentes minorités varie, en partie selon la taille de la minorité.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

Puisque le Québec occupe 78 des 338 sièges au Parlement canadien, les partis politiques canadiens ont un solide incitatif à répondre aux intérêts des Québécois. Avant 1993, le parti qui remportait un grand nombre des sièges au Québec formait habituellement le gouvernement, ce qui le stimulait davantage à prêter attention aux enjeux québécois¹²⁷. Cela s'est manifesté de différentes façons. Le gouvernement conservateur comme le gouvernement libéral ont reconnu la place unique du Québec au sein du Canada (les libéraux l'ont fait en 1995 et les conservateurs, en 2006). Chacun des principaux partis fédéraux ont fait de grands efforts dans les deux dernières décennies pour attirer les électeurs québécois. Pour les conservateurs, cela s'est manifesté sous forme d'engagements visant à reconnaître le Québec comme nation, à lui donner un siège à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et à respecter son autonomie provinciale dans des domaines de compétence provinciale¹²⁸. Pour le Nouveau Parti démocratique (NDP), les efforts en vue de récolter des votes au Québec ont entraîné la promesse d'accorder au Québec un droit de retrait avec compensation de tout programme fédéral intervenant dans des compétences provinciales et de respecter le vote « 50 + 1 » pour la souveraineté du Québec dans le cas où un troisième référendum sur la question serait tenu¹²⁹. En revanche, les libéraux se sont fiés à leur force traditionnelle au Québec (particulièrement chez les fédéralistes) pour faire valoir leur capacité unique à représenter les Québécois qui veulent que le Québec occupe une place solide au sein du Canada.

Le besoin de remporter des sièges au Québec fait en sorte que tous les partis tentent de s'assurer que les Québécois sont représentés en tant que membres importants de leur parti. Le Parti libéral a la tradition d'alterner entre un chef anglophone et francophone (ou à tout le moins quelqu'un qui est établi au Québec). Bien que les conservateurs et le NDP n'aient pas la même tradition, ils recrutent régulièrement des candidats québécois de haut niveau et désignent souvent des « lieutenants » québécois pour s'assurer que la province soit représentée au sein de la direction du parti. Récemment, ces postes ont été occupés par Denis Lebel pour les conservateurs et Alexandre Boulerice pour les néo-démocrates.

Le système des partis canadien a vu émerger des partis régionaux ayant des opinions distinctes quant au statut du Québec. Le Bloc Québécois, un parti séparatiste québécois, a occupé une pluralité des sièges du Québec au fédéral de 1993 à 2011. Le parti a connu des

Dans les trois dernières décennies, les partis canadiens se sont montrés généralement en faveur du multiculturalisme.

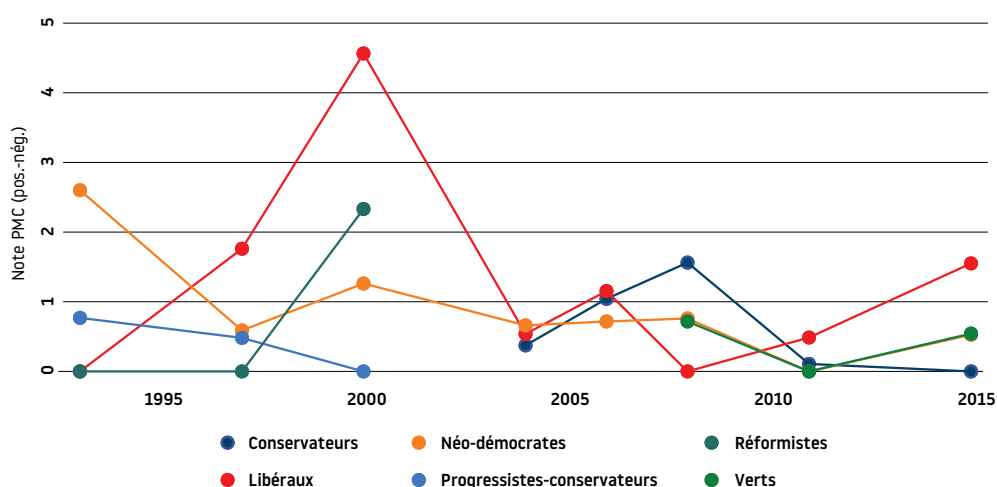
difficultés aux élections de 2011 et 2015 avant de refaire surface en tant que deuxième plus important parti fédéral au Québec en 2019. En revanche, le Parti réformiste a été créé à la fin des années 1980 et au début des années 1990 en partie en réaction aux efforts du gouvernement progressiste-conservateur au moment de reconnaître l'identité distincte du Québec¹³⁰. Le parti a obtenu la majorité de son succès dans l'ouest du Canada en conséquence des fortes positions qu'il a prises contre toute reconnaissance du Québec comme étant différent des autres provinces du pays. Après avoir changé de nom pour devenir l'Alliance canadienne, le parti s'est associé aux progressistes-conservateurs en 2003 pour former l'actuel Parti conservateur du Canada. Bien que la majorité des membres du Parti conservateur viennent de l'Alliance canadienne, des considérations stratégiques ont contraint le Parti conservateur d'abandonner toute hostilité publique envers le Québec.

La controverse entourant la laïcité dans la politique provinciale a également été abordée par les partis fédéraux et ceux-ci doivent se montrer prudents dans leur approche envers les intérêts des Québécois. Alors que les chefs des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates se sont tous opposés à la Loi sur la laïcité du Québec, qui interdit aux fonctionnaires du secteur public de porter des signes religieux, aucun d'eux n'a osé contribuer aux contestations judiciaires s'opposant à la loi, dont le chef du NPD, Jagmeet Singh, qui porte un turban pour représenter sa religion¹³¹. Ce cas illustre comment le fait de reconnaître et d'accorder de la place à la culture de différentes minorités peut créer des tensions.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 8

Les partis politiques canadiens ont également un solide incitatif à se montrer à l'écoute des intérêts des minorités ethnoracialisées. La vaste population née à l'étranger, le taux élevé d'obtention de la citoyenneté chez les immigrants et la concentration des minorités ethniques dans des circonscriptions décisives signifient que les partis doivent fournir des efforts pour remporter le vote des immigrants minoritaires¹³². L'appui de tous les partis envers le multiculturalisme est illustré dans la figure 7.1, qui représente le manifeste des partis. La figure montre le pourcentage de déclarations faites contre le multiculturalisme dans le manifeste des partis soustrait du pourcentage de déclarations en faveur du multiculturalisme. La figure montre que, dans les trois dernières décennies, les partis canadiens se sont montrés généralement en faveur du multiculturalisme. À aucun moment au cours de cette période, les déclarations en défaveur du multiculturalisme n'ont-elles dépassé les déclarations en faveur du multiculturalisme. Il y a des périodes pendant lesquelles le manifeste des partis n'aborde pas le multiculturalisme, comme dans le cas de la plateforme 1997 du Parti réformiste. Toutefois, l'opposition au multiculturalisme dans les manifestes est rare et dans tous les cas sauf un, elle était supplantée par les déclarations en faveur du multiculturalisme. L'exception est en 2015, où les déclarations en défaveur étaient aussi nombreuses que celles en faveur du multiculturalisme dans le manifeste du Parti conservateur.

Figure 7.1
Soutien envers le multiculturalisme dans le manifeste des partis canadiens



Note : La figure démontre les déclarations en faveur du multiculturalisme (en pourcentage de toutes déclarations dans le manifeste) moins le pourcentage de déclarations en défaveur du multiculturalisme, comme le mesure le Manifesto Project.

Source : Collecte de données du Manifesto Project (2020)¹³³.

Les données du Manifesto Project offrent un aperçu général des attitudes des partis, mais un regard plus détaillé sur les positions des partis offre plus de nuance. Le parti ayant le lien le plus fort avec les électeurs ethnoracialisés est le Parti libéral, de centre-gauche. Pour attirer les communautés d’immigrants, les libéraux s’appuient sur leur histoire en tant que parti ayant adopté le multiculturalisme. Ils ont continuellement gagné le soutien des communautés d’immigrants et de minorités ethniques¹³⁴. Les libéraux ont également continuellement cherché à s’assurer que les minorités sont bien représentées chez leurs candidats et dans les nominations au Cabinet lorsqu’ils sont au pouvoir. Les libéraux ont élu le premier Sino-Canadien au poste de ministre du Cabinet en 1993 et ont élu les trois premiers députés sud-asiatiques au Parlement dans la même élection. Après l’élection de 2015, les libéraux ont nommé quatre députés racialisés au Cabinet et en ont ajouté un cinquième en 2017.

Le parti social-démocrate qu’est le NPD a également tenté de gagner l’appui des communautés diversifiées. Bien que le parti se soit toujours montré favorable au multiculturalisme, l’appui des immigrants et des minorités ethniques a toujours été moindre que l’appui accordé aux libéraux. Toutefois, le NDP a été le premier grand parti fédéral à voir une personne appartenant à une minorité racialisée à briguer la chefferie du parti (Rosemary Brown en 1975) et le premier à élire une personne appartenant à une minorité racialisée en tant que chef lorsque Jagmeet Singh a remporté la course à la chefferie en 2017. Lors des élections de 2021, le Parti vert était également dirigé par une femme appartenant à une minorité racialisée, Annamie Paul.

De façon générale, les efforts des conservateurs pour gagner le vote de groupes ethnoracialisés ont été fortement segmentés et surtout dirigés vers les électeurs aux idées sociales et fiscales conservatrices au sein des communautés minoritaires.

Les partis pour lesquels la réceptivité aux minorités ethnoracialisées est plus compliquée sont les partis de droite et de centre-droite. Des impératifs politiques ont souvent contraint les partis de centre-droite de prendre des positions qui appuient la diversité ethnoraciale et culturelle. Parallèlement, la pression des électeurs qui s'opposent aux immigrants et au multiculturalisme a poussé certains partis de droite à exprimer leur hostilité envers l'immigration ou envers des facettes de la politique canadienne de multiculturalisme. Dans les années 1990, le gouvernement progressiste-conservateur a élargi la politique de multiculturalisme dans un effort d'attirer les minorités ethniques¹³⁵. Dans les années 1990, la soudaine apparition du Parti réformiste, qui s'opposait au multiculturalisme, a incité les conservateurs à se détourner d'une pleine acceptation de la diversité. Toutefois, dans les années 2000, les divers partis conservateurs ont fusionné pour former l'actuel Parti conservateur, et le parti a une fois de plus cherché à attirer l'appui des minorités ethniques, particulièrement des électeurs ayant des opinions conservatrices quant aux politiques fiscales et aux enjeux sociaux. Au pouvoir, les conservateurs ont formulé des excuses formelles afin de reconnaître les injustices historiques à l'endroit de nombreux groupes minoritaires, dont des excuses pour la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois des années 1880 aux années 1920.

Cela dit, les efforts des conservateurs visant à attirer l'appui des immigrants ne signifient pas toujours qu'ils sont enthousiastes de l'approche multiculturelle envers la diversité¹³⁶. Un sentiment antimusulman croissant à la droite de l'échiquier politique canadien a poussé les conservateurs à adopter une stratégie moins accommodante. Avant l'élection de 2015, les conservateurs ont interdit le port du niqab lors de la cérémonie de citoyenneté (décision qui a fini par être annulée par les tribunaux), et pendant l'élection, ils ont proposé la création d'une « ligne de dénonciation des pratiques culturelles barbares » conçue pour encourager les gens à rapporter des pratiques qui transgressaient les « valeurs canadiennes » telles que les mariages forcés. De façon générale, les efforts des conservateurs pour gagner le vote de groupes ethnoracialisés ont été fortement segmentés et surtout dirigés vers les électeurs aux idées sociales et fiscales conservatrices au sein des communautés minoritaires.

Il est également important de noter que l'élection fédérale de 2019 a vu l'émergence d'un petit parti populiste de droite, le Parti populaire du Canada, qui plaide en faveur d'importantes réductions des taux d'immigration et de l'abolition de la Loi sur le multiculturalisme canadien. Alors que le Parti populaire du Canada a reçu moins de 2 pour cent des votes en 2019 et n'a pas gagné de siège au Parlement, il a plus que doublé son nombre de votes en 2021, récoltant 4,9 pour cent du vote populaire, mais n'a toujours pas réussi à gagner un siège au Parlement. Pour l'instant, on ignore si le parti sera assez fort pour mener une campagne compétitive lors de prochaines élections.

Dans la plupart des provinces, les dynamiques entourant la représentation des minorités ethnoracialisées ressemblent à celles à l'échelle fédérale. Un grand nombre de minorités ethnoracialisées dans des circonscriptions décisives dans des provinces comme la Colombie-Britannique et l'Ontario donnent aux partis un solide incitatif à répondre aux intérêts des minorités ethnoracialisées. Toutefois, comme nous l'avons vu, le Québec fait figure d'exception. Tous les partis provinciaux québécois sont d'accord pour interdire le port de signes religieux aux fonctionnaires et bénéficiaires de certains services publics québécois.

La combinaison de la campagne Rock the Vote du mouvement Idle No More et des efforts du Chef de l'APN, Perry Bellegarde, pour inciter les Autochtones à voter a entraîné une augmentation de la participation électorale, laquelle est passée de 47 pour cent en 2011 à 62 pour cent en 2015.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 7

Parmi les trois groupes dont il est question dans ce rapport, les Autochtones sont ceux qui sont les moins écoutés et les moins représentés par les partis. Les dynamiques électorales qui incitent les partis à répondre aux intérêts des Québécois et des minorités ethnoracialisées s'appliquent moins aux Autochtones, qui composent une beaucoup plus petite proportion de la population canadienne (environ 4 pour cent). Les circonscriptions à majorité autochtone sont peu nombreuses, et étant donné le faible taux de participation électorale des communautés autochtones au fil de l'histoire, les partis ont été moins à l'écoute des préoccupations des Autochtones qu'à celles des Québécois et des minorités ethnoracialisées¹³⁷.

Dans les récentes élections, toutefois, l'attention prêtée aux électeurs autochtones a augmenté. La combinaison de la campagne Rock the Vote du mouvement Idle No More et des efforts du Chef de l'APN, Perry Bellegarde, pour inciter les Autochtones à voter a entraîné une augmentation de la participation électorale, laquelle est passée de 47 pour cent en 2011 à 62 pour cent en 2015. On a pu observer une augmentation correspondante de la représentation des candidats autochtones au Parlement fédéral, avec 10 candidats élus en 2015¹³⁸. Les données sur le recrutement de candidats suggèrent que les partis abordent le recrutement de candidats autochtones de la même façon qu'ils approchent les candidats issus de minorités ethnoracialisées, en mettant l'accent sur le recrutement de candidats autochtones au sein de circonscriptions où le nombre de citoyens autochtones est élevé¹³⁹.

La réponse des partis aux enjeux autochtones s'est également améliorée dans les quelques dernières élections. En 2015, le principal sujet de dispute entre les partis était leur réponse aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada pour remédier aux séquelles laissées par les pensionnats, le Parti conservateur promettant de réviser les recommandations et le Parti vert, les libéraux et le NPD s'engageant à mettre en œuvre les 94 recommandations. Le Parti vert, les libéraux et le NPD se sont également engagés à lancer une enquête sur les MDFA, laquelle a été mise en place par le gouvernement libéral en 2016¹⁴⁰. En 2019, les conservateurs, les verts, les libéraux et les néo-démocrates ont tous pris des engagements envers la réconciliation, allant du démantèlement de la Loi sur les Indiens (Parti vert), à la mise en œuvre complète de la DNUDPA (les libéraux et les néo-démocrates), au développement d'un plan d'action en réponse au rapport de l'Enquête nationale sur les MDFA (les conservateurs). Toutefois, les conservateurs et les libéraux ont réitéré qu'ils demanderaient une révision judiciaire de la décision rendue par le Tribunal canadien des droits de la personne affirmant que le soutien aux services à l'enfance dans les communautés autochtones est inadéquat¹⁴¹.

Dans les deux dernières élections, les grands partis canadiens ont évité d'exprimer explicitement leur opposition ou leur hostilité à l'égard des intérêts des Autochtones. Toutefois, les conservateurs et les libéraux en particulier ont été moins enclins à accorder la priorité aux enjeux autochtones lorsque ceux-ci entraient en conflit avec d'autres priorités telles que le développement des ressources. Il existe encore un écart entre les engagements pris par les partis pendant la période électorale par rapport aux enjeux autochtones et leur volonté à faire de difficiles compromis pour respecter ces engagements une fois au pouvoir. De plus, le discours sur la réconciliation employé par les partis ne correspond pas nécessairement à la conception autochtone de la réconciliation, laquelle est fondée sur des négociations de nation à nation. Il existe une myriade d'exemples où les promesses

électorales n'ont pas été respectées ou ont été sapées lorsque le parti en question est entré au pouvoir. Par exemple, l'engagement des libéraux à mettre fin à tous les avis d'ébullition d'eau d'ici 2021 ne s'est pas concrétisé. Bien que 101 avis de longue date étaient levés en mars 2021, 58 étaient encore en vigueur¹⁴². De plus, la promesse de pleinement mettre en œuvre la DNUDPA a été nuancée lorsque le gouvernement Trudeau a pris le pouvoir, rejetant la possibilité que le consentement préalable, libre et éclairé impose davantage d'obligations au gouvernement que celles décrites dans la jurisprudence interne du Canada¹⁴³.

8. MÉDIAS

NOTE MOYENNE: 6

A. Représentation | Note Moyenne: 7.5

Le paysage médiatique canadien est largement favorable au pluralisme. La Loi sur la radiodiffusion canadienne affirme que bien que le système de radiodiffusion fonctionne principalement en anglais et en français, les diffuseurs devraient refléter la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les Autochtones par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi¹⁴⁴. Ce mandat législatif exige que la Société Radio-Canada (SRC, le diffuseur public) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (qui accorde des licences de radiodiffusion et de télédiffusion) agissent de manière à refléter la diversité culturelle du Canada, un objectif poursuivi par une approche double qui implique la création de programmation par et pour des groupes précis et un effort plus global de refléter la diversité dans toutes les plateformes médiatiques¹⁴⁵.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La SRC se divise en deux organisations : une anglophone et une francophone. En 2019, les médias francophones comprenaient le diffuseur public national, Radio-Canada, plus de 10 quotidiens et près de 30 journaux publiés à l'extérieur du Québec. S'ajoutent à cela les quelque 220 stations de radio communautaires, régionales et nationales diffusant en français, desquelles 27 pour cent étaient situées en dehors du Québec, et près de 50 chaînes de télévision communautaire, privée et publique, dont un tiers était situé à l'extérieur du Québec¹⁴⁶.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

L'approche du Canada quant à la radiodiffusion à caractère ethnique a entraîné la création d'un vaste éventail de chaînes à caractère ethnique titulaires d'une licence et sujettes à l'exigence qu'au moins 60 pour cent de leur programmation soient destinés à une communauté ethnique minoritaire et que 50 pour cent de l'ensemble de leur programmation soient des émissions en langues tierces¹⁴⁷. La prolifération des médias ethniques ne s'explique pas seulement par la Politique canadienne relative à la radiodiffusion à

les perspectives diversifiées sur l'actualité tendent à être isolées les unes des autres; les sources traditionnelles d'actualité accordent une attention limitée aux groupes ethnoracialisés, alors que la presse à caractère ethnique est largement silencieuse lorsqu'il s'agit de nouvelles d'intérêt national et prête peu attention aux actualités touchant à d'autres minorités ethniques, créant ainsi de « multiples solitudes ».

caractère ethnique. Malgré leur mandat législatif en vertu de la Loi sur la radiodiffusion, les médias traditionnels diffusent surtout des actualités nationales qui portent rarement sur les minorités ethnoracialisées¹⁴⁸. En 2015, OMNI, la chaîne de télévision multiculturelle de Rogers Media, a supprimé tous les bulletins d'actualités locales en langues tierces pour surmonter des contraintes d'ordre financier¹⁴⁹. L'insatisfaction à l'égard de la couverture de l'actualité par les médias traditionnels a été un facteur de croissance pour les médias à caractère ethnique diffusés en langues tierces, dont le contenu porte davantage sur le pays d'origine et des enjeux pertinents pour des groupes ethniques précis¹⁵⁰.

La division du travail axée sur le contenu entre les médias traditionnels et à caractère ethnique n'est pas la seule division entre ces sources d'actualité. Alors que la Loi sur la radiodiffusion et la Loi sur l'équité en matière d'emploi imposent toutes deux des mandats selon lesquels le personnel de la SRC doit refléter la diversité de la population canadienne, le diffuseur public a eu du mal à diversifier son personnel et a lancé un Plan sur la diversité et l'inclusion en 2018. Selon son Rapport sur l'équité en matière d'emploi 2019, 13,3 pour cent du personnel permanent faisaient partie de la « minorité visible »¹⁵¹. Toutefois, le rapport ne fournissait pas de données sur le nombre de personnes, parmi ces employés, qui occupaient des postes de gestion ou de haute direction.

À l'été 2020, les médias traditionnels ont été examinés de près pour leur couverture des manifestations du mouvement Black Lives Matter, les critiques avançant que la couverture avait été faite par des journalistes blancs pour un public blanc¹⁵². Dans une lettre signée par 494 employés anciens et actuels, la SRC a été appelée à démanteler le racisme structurel dans la société et à aborder le fait que les jeunes travailleurs racialisés étaient disproportionnellement représentés au sein de son personnel temporaire¹⁵³. Dans un communiqué de presse, la SRC s'est engagée à ce que la moitié des nouvelles embauches pour des postes de gestion et de haute direction dans toute la CBC/Radio-Canada serait réservée à des personnes autochtones, racialisées ou vivant avec un handicap et que les taux de promotion et de rétention de ces groupes seraient doublés d'ici 2021–2022¹⁵⁴. Néanmoins, les perspectives diversifiées sur l'actualité tendent à être isolées les unes des autres; les sources traditionnelles d'actualité accordent une attention limitée aux groupes ethnoracialisés, alors que la presse à caractère ethnique est largement silencieuse lorsqu'il s'agit de nouvelles d'intérêt national et prête peu attention aux actualités touchant à d'autres minorités ethniques, créant ainsi de « multiples solitudes »¹⁵⁵.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 7

La Politique en matière de radiodiffusion autochtone du Canada fait valoir l'importance de l'autonomie en matière de propriété et la préservation des cultures et des langues autochtones. En plus de la SRC qui diffuse des émissions en huit langues autochtones dans le nord du Canada et qui possède une plateforme en ligne diffusant des actualités destinées aux publics autochtones, il y a des centaines de stations de radio autochtones¹⁵⁶. De plus, le gouvernement finance largement le Réseau de télévision des peuples autochtones, le premier réseau autochtone au monde qui est dirigé par des Autochtones et qui doit être offert par tous les prestataires de services de télévision¹⁵⁷. Selon son Rapport sur l'équité en matière d'emploi 2019, les Autochtones, comme les minorités racialisées, étaient sous-représentés dans le personnel permanent de la SRC, ne constituant que 2,1 pour cent de cette main-d'œuvre malgré la présence de plateformes médiatiques autochtones¹⁵⁸.

B. Importance des acteurs pluralistes | Note Moyenne: 4.5

Les médias traditionnels ne démontrent absolument pas le même enthousiasme dans leur présentation de la diversité culturelle. Une étude sur la façon dont les quotidiens ont traité le multiculturalisme dans la première décennie des années 2000 met en évidence un contraste entre l'enthousiasme public envers le concept ainsi qu'une longue litanie de plaintes des quotidiens quant à la menace du relativisme, la soi-disant absence de limites du multiculturalisme, son côté diviseur et son lien présumé avec la rectitude politique. L'auteur s'exprime ainsi : « Le fait que le multiculturalisme ait continué de profiter d'un vaste soutien de la part de Canadiens indique un degré surprenant de résistance de l'opinion publique envers l'influence de l'élite »¹⁵⁹. Néanmoins, le public est peut-être moins immunisé aux cadres médiatiques qui échouent continuellement à représenter les immigrants, les minorités ethnoracialisées et les Autochtones, ou qui les représentent faussement¹⁶⁰.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 6

Même s'il n'y a pas réellement d'interaction entre les médias anglophones et francophones au Canada, la couverture du Québec dans le Canada anglais tombe parfois dans des stéréotypes problématiques sur la société québécoise. Potvin a fourni divers exemples de cas où, après le référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec, les médias anglophones ont tracé un utilisé un cliché du mouvement séparatiste du Québec en le qualifiant d'intolérant¹⁶¹. Les journaux à caractère ethnique couvrant le référendum ont proposé des couvertures quelque peu différentes. Bien que très largement anti-séparatistes, ces quotidiens ont accordé une plus grande attention aux préoccupations quant à la survie de la culture et au sort des minorités ethnoculturelles dans un Québec souverain¹⁶². Plus récemment, le magazine d'actualité *Maclean's* s'est retrouvé dans l'eau chaude pour la publication d'une chronique de l'intellectuel Andrew Potter qui dépeignait les Québécois de façon stéréotypée en affirmant qu'ils manquaient de solidarité sociale, et ce, en avançant des arguments peu convaincants¹⁶³. Dans le Canada anglais, la couverture des débats sur la laïcité ou les lois linguistiques conçues pour accorder la priorité au français ont tendance à mettre l'accent sur les mesures en les qualifiant d'intolérantes, sans prêter attention aux débats nuancés qui se tiennent au Québec sur la préservation de la langue française et de la culture québécoise. Bien que le paysage médiatique au Québec laisse place à une diversité de points de vue sur ces questions, il y a peu d'interaction entre le discours médiatique québécois sur la langue et la culture, et le discours canadien anglais sur la langue et la culture québécoises. En outre, les médias du Canada anglais ont souvent accusé les médias du Québec francophone de faire preuve de partialité dans leur couverture des enjeux séparatistes¹⁶⁴.

Il est important de ne pas exagérer le degré d'abondance de stéréotypes sur la population québécoise dans les médias anglophones. Parmi toutes les provinces, le Québec et l'Alberta sont sûrement celles qui ont la relation la plus tendue. Dans ce contexte, Boily et Epperson ont étudié les perceptions du Québec dans les deux principaux quotidiens albertains, l'*Edmonton Journal* et le *Calgary Herald*¹⁶⁵. S'appuyant sur le travail de Sylvie Lacombe, qui a souligné un durcissement de l'opinion contre le Québec dans le *National Post* après 2005, l'analyse qualitative de Boily et Epperson de 202 éditoriaux, lettres ouvertes et contributions de commentateurs politiques a analysé la couverture médiatique de quatre événements : l'élection du libéral Jean Charest en 2003, la motion du gouvernement Harper en 2006 reconnaissant le Québec comme nation, la prorogation du Parlement en 2008

Dans la sphère politique, les candidats politiques appartenant à une minorité racialisée reçoivent moins d'attention médiatique en général, mais plus d'attention médiatique négative, et sont souvent dépeints comme étant culturellement déterminés par leurs origines sociodémographiques.

et l'élection de Pauline Marois et du Parti québécois en 2012. Les auteurs soulignent que bien que l'élection de Charest ait été bien reçue, les représentations du Québec dans les médias sont devenues plus négatives dans les quotidiens albertains au fil des trois autres événements, certains commentateurs avançant une « thèse de prise en otage » accusant le Québec de garder le Canada captif, de soutirer l'argent du gouvernement fédéral et, par conséquent, de contraindre l'Alberta à financer des services sociaux au Québec¹⁶⁶. La couverture médiatique négative a atteint son paroxysme en 2012 lors de la campagne électorale du Parti québécois, en qualifiant le parti d'intolérant, de xénophobe et de raciste¹⁶⁷. Toutefois, la recherche suggère également que pour les quatre événements, la majorité des articles sur le Québec étaient de nature descriptive ou indifférente. Ainsi, bien qu'un « dénigrement du Québec » se soit produit lors des quatre événements, cela « n'a jamais été une tendance dominante »¹⁶⁸.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 5

Les minorités d'immigrants sont souvent liées à des actualités négatives sur la déviance, le crime et les pratiques culturelles ou religieuses qui contredisent les valeurs fondamentales du Canada¹⁶⁹. La fréquence de cette mise en contexte négative varie selon les différents groupes d'immigrants, les migrants économiques recevant la couverture la plus sympathique. Cette préférence aide à expliquer les résultats de Wallace selon lesquels dans certains contextes, les médias tracent un portrait plus positif des immigrants que des natifs quant à ceux qui méritent de recevoir de l'aide sociale, ce qui s'explique par le fait qu'on perçoit souvent les immigrants comme des personnes travaillantes¹⁷⁰. Toutefois, les réfugiés qui arrivent au Canada pour des motifs humanitaires sont dépeints plus négativement par les médias, malgré le fait que la majorité des réfugiés entrent au Canada légalement¹⁷¹. Le genre constitue également une ligne de division entre les minorités religieuses et la société dominante dans plusieurs articles d'actualité. Les femmes musulmanes sont régulièrement dépeintes comme étant en danger et devant être sauvées des hommes musulmans, qui sont dépeints comme des menaces graves et hyper patriarcales à la sécurité nationale¹⁷². Dans la sphère politique, les candidats politiques appartenant à une minorité racialisée reçoivent moins d'attention médiatique en général, mais plus d'attention médiatique négative, et sont souvent dépeints comme étant culturellement déterminés par leurs origines sociodémographiques¹⁷³.

Les stéréotypes sont également perpétués par les personnes considérées comme des spécialistes de l'actualité. Cukier et Jackson se sont penchés sur trois segments de spécialistes invités dans trois émissions canadiennes d'affaires publiques diffusées sur CBC et TVO. Les communautés racialisées composaient seulement 11,5 pour cent de tous les spécialistes et représentaient 9 pour cent de tous les invités spéciaux, même s'ils représentent 19,1 pour cent de la population canadienne¹⁷⁴. Les femmes racialisées, bien qu'elles représentent 10 pour cent de l'ensemble de la population, étaient « virtuellement invisibles » en tant que spécialistes, représentant 4,1 pour cent de tous les spécialistes et 2,8 pour cent de tous les invités spéciaux. De plus, bien que toutes les femmes soient plus susceptibles d'être invitées à titre de spécialistes pour des sujets « doux » tels que la santé et l'éducation, les femmes racialisées ne composaient que 2,3 pour cent des spécialistes dans les catégories affaires/économie et politique/gouvernement¹⁷⁵.

Les femmes autochtones disparues et assassinées reçoivent 3,5 fois moins de couverture médiatique que les femmes blanches disparues et assassinées.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 3

Les Autochtones sont sérieusement sous-représentés et faussement représentés par les médias traditionnels. L'étude de Wallace a comparé la description médiatique des immigrants et des Autochtones et a découvert que les médias laissent entendre que les Autochtones méritent moins de recevoir du soutien social que les immigrants et la population majoritaire¹⁷⁶. Les Autochtones sont rarement invités comme spécialistes et constituent seulement 1,5 pour cent des spécialistes de l'actualité, et 0,8 pour cent de tous les spécialistes invités selon l'étude de Cukier et Jackson¹⁷⁷. L'effacement des Autochtones se produit également d'autres façons. Bien qu'ils soient trois fois plus susceptibles de mourir d'une surdose d'opioïdes comparativement aux personnes non autochtones, leur situation critique a largement été ignorée par les médias traditionnels, qui mettent l'accent sur les décès de jeunes blancs de la classe moyenne canadienne, les images et nouvelles sur les jeunes victimes blanches étant près de trente fois supérieures à celles sur les victimes autochtones. Qui plus est, alors que les individus blancs ont tendance à être dépeints comme d'innocentes victimes de drogues illégales provenant de fabricants étrangers, la crise des opioïdes chez les Autochtones est plus susceptible d'être dépeinte dans le contexte de la dépendance et comme un « enjeu communautaire chronique sans victime ou fautif clairs »¹⁷⁸. Les représentations médiatiques des femmes autochtones suivent la même dynamique. Les femmes autochtones disparues et assassinées reçoivent 3,5 fois moins de couverture médiatique que les femmes blanches disparues et assassinées¹⁷⁹. Les femmes autochtones sont également blâmées pour le taux élevé de violence qu'elles subissent, les sources d'actualité attribuant souvent cette violence à la prostitution, à la dépendance à l'alcool et à la drogue, à l'itinérance et à des styles de vie à haut risque, mais pas au colonialisme ou au racisme systémique¹⁸⁰. D'autres stéréotypes qui persistent dans les médias dépeignent les Autochtones soit comme des guerriers corrompus et agressifs qu'on doit maîtriser, soit comme des victimes paresseuses, impuissantes et dépendantes qui sont incapables de gérer leurs propres affaires¹⁸¹. Ces cadres coloniaux, qui s'appliquent dans les médias traditionnels imprimés ou télévisuels, sont également utilisés pour miner les plaidoyers politiques des Autochtones¹⁸². Malgré le soutien médiatique envers le mouvement Idle No More, un réseau de télévision a tenu un discours avançant que la corruption des chefs et le refus de s'assimiler à la société occidentale étaient au cœur de l'enjeu¹⁸³.

9. SOCIÉTÉ CIVILE NOTE MOYENNE: 7

QUÉBÉCOIS | NOTE: 8

La société civile canadienne reflète le contexte multinational du pays, les groupes de la société civile au Québec fonctionnant différemment des groupes du reste du Canada. Le Québec est le foyer d'un éventail d'organisations sociales uniques qui plaident en faveur de la protection de l'identité et des intérêts des Québécois, comme le Mouvement national des Québécoises et des Québécois et la Société Saint-Jean-Baptiste. Ces organisations varient, allant de celles plaçant en faveur des intérêts nationaux et culturels des Québécois à celles plaçant en faveur de la souveraineté. Le Québec possède également des organisations de défense d'un vaste éventail d'enjeux, dont des mouvements féministes et syndicaux.

la Fédération des femmes du Québec défend la justice et l'égalité des genres « d'une perspective plurielle et pluraliste », reconnaissant la nature diversifiée de la société québécoise, la vulnérabilité des femmes marginalisées et l'importance de la solidarité envers les femmes autochtones.

Fondée en 1966, la Fédération des femmes du Québec défend la justice et l'égalité des genres « d'une perspective plurielle et pluraliste », reconnaissant la nature diversifiée de la société québécoise, la vulnérabilité des femmes marginalisées et l'importance de la solidarité envers les femmes autochtones¹⁸⁴. Les mouvements syndicaux du Québec sont distincts, car ils sont plus indépendants des mouvements syndicaux nationaux que ceux des autres provinces. Alors que 71 pour cent des membres de syndicats dans le Canada anglais appartiennent à des syndicats affiliés au plus grand mouvement syndical national du pays, le Congrès du travail du Canada, seule la moitié des membres de syndicats au Québec appartiennent à de tels syndicats nationaux¹⁸⁵.

Le nationalisme québécois définit l'activisme de la société civile au sein de la province. Des désaccords sur l'identité nationale ont poussé différentes organisations féminines à se positionner quant à certains enjeux liés à la reconnaissance nationale. Par exemple, bien que la Fédération des femmes du Québec ait soutenu la proposition de changement constitutionnel connue sous le nom d'accord du lac Meech en raison de sa reconnaissance de l'identité distincte du Québec, Femmes autochtones du Québec Inc. s'y est opposée en raison de l'absence de reconnaissance des peuples des Premières Nations¹⁸⁶. De plus, le lien entre différents mouvements féministes et nationalistes au Québec a changé au fil du temps. Pendant le référendum de 1995 au Québec, un commentaire sur l'incapacité des femmes francophones à faire plus de bébés blancs a causé une importante tension entre ces deux mouvements. Depuis, le programme du mouvement féministe s'est tourné davantage vers la justice sociale, avec un nouveau souci d'inclusion des femmes ethnoracialisées et autochtones, alors que le mouvement nationaliste a pris un virage néolibéral, créant un écart entre ces deux entités qui étaient autrefois des partenaires alignés¹⁸⁷.

Des identités nationales distinctes divisent également la société civile du Québec et du reste du pays. Les divisions étaient frappantes lors des luttes constitutionnelles des années 1980 et 1990, les groupes minoritaires du Canada anglais s'opposant souvent à la reconnaissance de l'identité distincte du Québec et à sa plus grande autonomie provinciale. À l'échelle pancanadienne, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme s'est séparé pour une proposition de changement constitutionnel (l'accord du lac Meech), les organisations féminines québécoises étant en faveur de la proposition et les organisations féminines anglophones y étant opposées, de crainte que le changement affaiblisse la protection des droits. Le Conseil ethnoculturel du Canada s'est également opposé à l'accord du lac Meech, craignant que toute distinction constitutionnelle entre la population québécoise et les autres Canadiens « aille à l'encontre des intérêts des minorités »¹⁸⁸. En conséquence, aucune organisation féminine pancanadienne n'existe actuellement, et les organisations sociales et de bienfaisance ont tendance à fonctionner séparément au Québec et dans le reste du Canada, n'entretenant que de faibles liens avec le pays en tant que tout. Toutefois, le domaine économique fait partiellement figure d'exception. Le Congrès du travail canadien a établi une structure fédérale asymétrique pour accommoder la dynamique particulière entourant les syndicats du Québec. La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec est la seule association syndicale provinciale qui a reçu la permission de se joindre au Congrès du travail canadien. En revanche, les associations professionnelles, qui sont plus sceptiques à l'égard du nationalisme québécois de façon générale, se sont montrées hésitantes à établir le même genre de structure asymétrique¹⁸⁹.

De tels conflits peuvent être difficiles émotionnellement, mais il convient de les percevoir comme des signes d'un sain pluralisme. Toutefois, ils affaiblissent probablement le potentiel de leadership de la société civile à l'échelle pancanadienne.

Des groupes de défense de l'environnement et des femmes se sont distingués en incluant davantage les groupes traditionnellement sous-représentés alors que les associations professionnelles et de services communautaires ont tendance à être moins diversifiées.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Les voix prédominantes au sein de la société civile sont largement favorables au pluralisme. Des associations telles que le Conseil ethnoculturel du Canada et le Conseil national des musulmans canadiens font valoir l'importance d'une société culturellement plurielle. Leurs programmes reçoivent également le soutien organisé de la majorité de la population, dont celui des églises, des organismes de défense des droits de la personne tels que l'Association canadienne des libertés civiles, et des syndicats.

Les minorités ethnoracialisées ont tendance à être sous-représentées chez les membres des organisations de la société civile, bien que celles-ci aient tendance à être plus inclusives que les partis politiques. Des groupes de défense de l'environnement et des femmes se sont distingués en incluant davantage les groupes traditionnellement sous-représentés alors que les associations professionnelles et de services communautaires ont tendance à être moins diversifiées¹⁹⁰. Néanmoins, les groupes de plaidoyer ont eu un important rôle à jouer pour façonner l'immigration et la politique multiculturelle du Canada. C'est vrai tant historiquement que de nos jours¹⁹¹.

La société civile a joué un rôle central dans la réinstallation et l'intégration des immigrants¹⁹². En 2015 et 2016, des milliers de Canadiens ont offert d'accueillir des réfugiés syriens. Sous la tutelle d'églises et d'autres organisations de la société civile, des individus canadiens se sont réunis en petits groupes pour soutenir un réfugié ou plus, les aidant financièrement et logistiquement à trouver de l'hébergement, des vêtements et de la nourriture, ainsi que du soutien social et émotionnel. Le nombre de bénévoles a même fini par dépasser le nombre de réfugiés à accueillir.

Évidemment, dans une démocratie pluraliste se trouvent inévitablement des voix du côté de l'opposition. Des groupes de réflexion de droite, comme l'Institut Fraser, contestent les politiques de multiculturalisme et la façon dont les droits des Autochtones créent de l'incertitude quant au développement des ressources. Toutefois, de telles voix sont également contestées dans les débats publics. Il existe une opposition plus radicale au pluralisme au sein de la sous-culture de droite bien établie et en plein croissance. Le nombre de groupes d'extrême droite a triplé dans les dernières années¹⁹³. Avec le financement de Sécurité publique Canada, l'Institute for Strategic Dialogue a suivi le contenu d'extrême droite canadien sur les réseaux sociaux, trouvant plus de 6 600 groupes, réseaux, pages et comptes sur sept plateformes, attirant 11 millions d'utilisateurs¹⁹⁴. Bien que les Canadiens étaient la troisième plus importante nationalité présente sur des plateformes de suprématie blanche, les ethnonationalistes – le plus grand groupe d'extrême droite de cette étude canadienne – étaient les plus actifs sur les plateformes traditionnelles de Twitter, Facebook et YouTube. Les propos anti-Trudeau, anti-immigrants et antimusulmans étaient les plus tenus sur les plateformes¹⁹⁵.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 7

Il y a de nombreuses organisations de la société civile au sein des nations autochtones. Des conflits à propos du développement des ressources, de revendications territoriales et de la réconciliation ont augmenté l'importance des organisations autochtones de la société civile et de leurs adversaires dans les discours civils et politiques. Les communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) possèdent toutes d'importantes

Des conflits à propos du développement des ressources, de revendications territoriales et de la réconciliation ont augmenté l'importance des organisations autochtones de la société civile et de leurs adversaires dans les discours civils et politiques.

organisations nationales qui représentent leurs intérêts et qui ont de plus en plus accès aux gouvernements fédéral et provinciaux. L'APN est active depuis 1985 et représente 634 communautés des Premières Nations d'un bout à l'autre du pays¹⁹⁶. Depuis 1971, l'Inuit Tapiriit Kanatami représente les Inuits du Canada alors que le Ralliement national des Métis représente les Métis depuis 1983¹⁹⁷. En plus de ces grandes organisations nationales, un vaste éventail d'organisations plus spécialisées s'est développé pour représenter les intérêts distincts de différents groupes au sein des communautés autochtones. Ces organisations comprennent l'Association des femmes autochtones du Canada, le mouvement Idle No More ainsi que plusieurs organisations et mouvements régionaux et nationaux ayant un objectif précis.

Comme nous l'avons vu dans la partie II (6), les organisations autochtones de la société civile participent à diverses activités politiques allant de traditionnelles pressions politiques exercées par des organisations nationales telles que l'APN, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis; à des barrages organisés en réponse aux projets de développement des ressources ou en soutien à des revendications territoriales; et à la grève de la faim de l'ex-chef de la réserve d'Attawapiskat, Theresa Spence, en 2012–2013¹⁹⁸. Et, comme nous l'avons également vu, les Canadiens ne sont pas tous en faveur de leurs revendications politiques¹⁹⁹.

10. SECTEUR PRIVÉ

NOTE MOYENNE: 5

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La représentation des Québécois au sein du secteur privé au Québec est depuis longtemps un enjeu politique provincial. Avant la Révolution tranquille des années 1960 et 1970, la domination de l'économie du Québec par l'élite anglophone était une source d'important ressentiment au sein de la majorité francophone. En effet, le slogan de la Révolution tranquille, « maîtres chez nous », qui était populaire pendant les années 1960 et 1970, faisait en partie référence au fait que les échelons supérieurs du secteur privé de la province étaient dominés par des anglophones. Depuis 1960, plusieurs mesures ont été prises par divers gouvernements provinciaux québécois pour assurer un plus grand contrôle québécois sur l'économie du Québec. Ces mesures comprennent l'établissement de sociétés d'État, comme Hydro-Québec, ainsi que l'adoption de lois exigeant que le français soit la langue de travail dans les plus grandes entreprises et la langue la plus en vue sur les affiches commerciales.

Des données des années 2000 suggèrent que les efforts visant à augmenter la représentation des Québécois au sein du secteur privé au Québec ont été largement fructueux. Alors que dans les années 1970, les anglophones du secteur privé québécois avaient tendance à gagner davantage que les francophones, dans les années 2000, cette tendance s'était inversée, de sorte que les francophones gagnaient davantage que les anglophones²⁰⁰. La possession d'entreprises privées par des francophones a également beaucoup augmenté entre 1961 et 2003, passant de 47,1 pour cent à 67,1 pour cent²⁰¹.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 4

Alors que le secteur privé soutient largement le pluralisme, les leaders économiques ont tendance à ne pas défendre activement les intérêts des minorités ethnoracialisées. Comme dans plusieurs pays, la communauté des affaires est largement en faveur d'un programme d'immigration relativement ouvert et stable qui répond aux besoins du marché du travail. De plus, de nombreux chefs d'entreprise voient le pluralisme comme un atout dans une économie mondiale et consacrent une énergie considérable à « gérer la diversité » de leur propre personnel²⁰². Néanmoins, les entreprises ont moins tendance à participer aux débats sur les politiques de multiculturalisme et l'inclusion des nouveaux arrivants dans la vie civique et politique du pays. Qui plus est, la discrimination est encore une réalité sur le marché du travail. Une expérience sur les curriculum vitae a révélé que les employeurs anglophones à Toronto, Montréal et Vancouver, les villes qui attirent le plus les immigrants, sont environ 40 pour cent plus susceptibles de choisir d'interviewer un candidat qui possède un nom à sonorité anglaise que quelqu'un qui porte un nom à caractère minoritaire, même si les deux candidats ont un niveau de scolarité, des compétences et une expérience de travail identiques²⁰³.

De plus, une recherche se penchant sur la composition de conseils d'administration de grandes entreprises à Toronto, Vancouver, Montréal et Calgary a révélé un manque flagrant de diversité. En 2019, les conseils d'administration comptaient seulement 4,5 pour cent de personnes racialisées²⁰⁴. Parmi ce groupe, les personnes noires étaient particulièrement absentes du leadership organisationnel, ne constituant que 0,3 pour cent des conseils d'administration²⁰⁵. Alors que les femmes s'en tiraient mieux quant à leur inclusion en tant que leaders organisationnelles, constituant 25,3 pour cent des conseils, la racialisation jouait un rôle important dans le succès des femmes²⁰⁶. Par exemple, à Toronto, où il y a plus de femmes racialisées que non racialisées, les femmes non racialisées étaient douze fois plus nombreuses que les femmes racialisées à occuper un siège au sein d'un conseil d'administration d'une entreprise²⁰⁷. La même dynamique s'applique pour la participation des femmes racialisées aux postes de haute direction²⁰⁸.

Le travail organisé est passé d'un début historique marqué par les cas de racisme à un contexte favorisant un Canada plus pluraliste. Il est intéressant de noter que comparative-ment aux pays européens, cet ajustement a peut-être été facilité par la relative faiblesse des identités de classe au Canada, qui a « laissé une importante place à l'émergence d'identités définies par d'autres dimensions de la différence ou de l'inégalité »²⁰⁹. On pourrait croire que les syndicats auraient un clair intérêt à inclure les travailleurs minoritaires dans la main-d'œuvre formelle et syndiquée. Toutefois, le taux de syndicalisation des minorités racialisées est plus faible que celui d'autres Canadiens et l'appartenance à un syndicat semble en faire peu pour réduire le désavantage des minorités racialisées par rapport au salaire et à l'augmentation salariale²¹⁰.

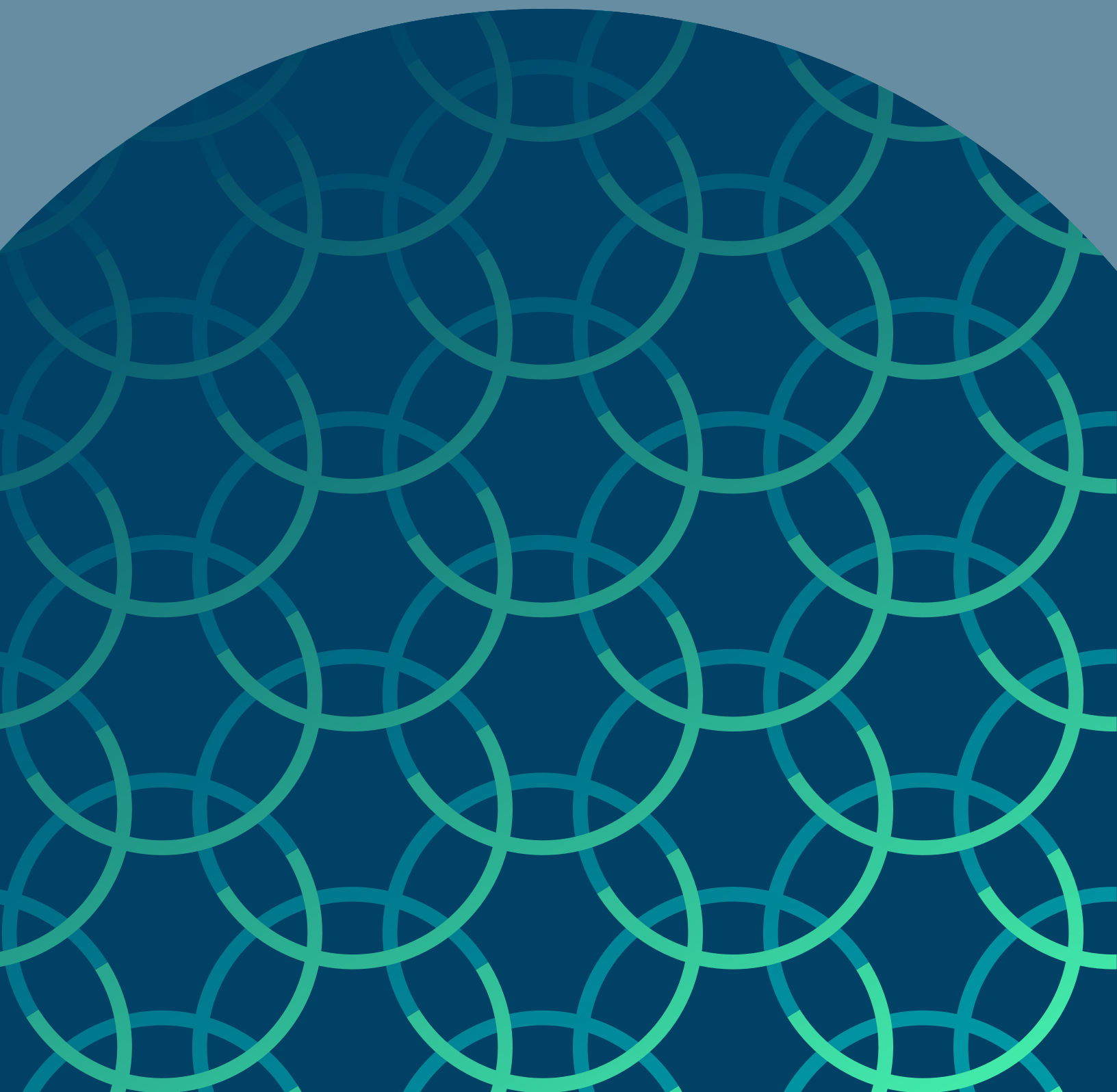
PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 3

Il y a peu de preuves d'efforts à grande échelle de la part des entreprises canadiennes pour aborder la représentation des Autochtones au sein du personnel ou dans des postes de direction. Même s'ils constituaient 4,9 pour cent de la population totale en 2016 et qu'ils sont le segment de population connaissant la plus forte croissance, la représentation des Autochtones au sein des conseils d'administration est passée de 1,1 pour cent en 2017

à 0,8 pour cent en 2018²¹¹. Un sondage du *Financial Post* effectué en 2020 auprès de 23 entreprises incorporées selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions (1985) et inscrites à la Bourse de Toronto n'a trouvé que trois gestionnaires s'identifiant comme Autochtones sur un total de 225 gestionnaires travaillant pour les entreprises sondées²¹². Comme nous l'aborderons en profondeur dans la partie IV, les personnes autochtones subissent une importante inégalité économique.

L'entrepreneuriat autochtone s'est accru et le nombre d'Autochtones qui se disent travailleurs autonomes a augmenté de 38 pour cent entre 2001 et 2006. Toutefois, une grande partie de cette hausse est attribuable à l'augmentation de la population autochtone en âge de travailler, et les Autochtones demeurent deux fois moins susceptibles d'être travailleurs autonomes que les autres Canadiens²¹³. L'obtention de financement est un important obstacle à l'entrepreneuriat autochtone, car les institutions financières sont souvent réticentes à accorder un prêt aux entreprises situées dans des réserves. Puisque la propriété sur les réserves est considérée comme une propriété de la commune, cela limite la capacité des entreprises autochtones à fournir des garanties pour les prêts²¹⁴. Néanmoins, il existe des programmes et des organisations telles que le Programme d'entrepreneuriat autochtone du gouvernement fédéral et l'Alberta Indian Investment Corporation appartenant aux Premières Nations qui cherchent à procurer du capital aux entreprises autochtones²¹⁵.

PARTIE IV, INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES



11. INÉGALITÉS POLITIQUES

NOTE MOYENNE: 7

Les vastes et persistantes inégalités entre les groupes minent la santé du pluralisme et engendrent des griefs ainsi qu'une polarisation et/ou une aliénation politique. Comme pour d'autres dimensions du pluralisme canadien, les tendances sont complexes et varient selon les formes d'inégalité et, une fois de plus, selon les groupes.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La représentation politique des Québécois à l'échelle fédérale est garantie par l'attribution de sièges au Parlement en fonction de la population. Puisque la population du Québec est en déclin, sa part de sièges au Parlement a diminué, renforçant l'impression des Québécois quant à leur statut minoritaire et leur engagement envers une fédération décentralisée. Néanmoins, les Québécois demeurent une importante force politique au Canada, et le premier ministre du pays vient souvent de la province. À l'échelle infranationale, les Québécois représentent une forte majorité de la population dans la province et sont vigoureusement protégés par la législature provinciale, l'Assemblée nationale du Québec.

La représentation des francophones dans les provinces à majorité anglophone est faible, mais toujours active dans les provinces ayant d'importantes populations francophones, comme le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. La protection dans d'autres provinces est moindre, mais pas complètement absente. Les francophones ont tendance à être concentrés géographiquement dans des communautés précises et forment une présence substantielle dans un petit nombre de circonscriptions, qui ont tendance à élire un représentant francophone.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

La représentation des minorités ethnoracialisées s'est renforcée au fil du temps. En 2010, le Canada était le pays du monde industrialisé dont le Parlement national comptait la plus importante proportion de députés nés à l'étranger, avec 13 pour cent de membres de la Chambre des communes (comparativement à 19 pour cent de la population). La représentation des minorités visibles est passée à 14 pour cent après l'élection de 2015 et à 15 pour cent après celle de 2019²¹⁶. Bien que la représentation demeure inférieure à la proportion de minorités racialisées dans l'ensemble de la population (23 pour cent), elle est comparable à la proportion des minorités racialisées parmi les citoyens canadiens (17 pour cent), qui constituent le bassin d'individus ayant le droit de présenter leur candidature aux élections²¹⁷.

Alors que les candidats racialisés ont été historiquement sous-représentés dans les principaux partis fédéraux du Canada, en 2019, les candidats appartenant à une minorité racialisée au sein des grands partis représentaient 16,5 pour cent de l'ensemble des candidats, un taux comparable à leur proportion parmi les citoyens²¹⁸. Toutefois, il y a d'importantes disparités quant à la représentation politique de différents groupes minoritaires ethnoracialisés. Les Canadiens de l'Asie du Sud, par exemple, ont tendance à être surreprésentés parmi les candidats au Parlement, alors que les Canadiens des Philippines ont tendance à y être sous-représentés²¹⁹.

En 2016, dans les 50 plus grandes villes du Canada, moins de 7 pour cent des sièges des conseils étaient occupés par des minorités racialisées, un pourcentage nettement inférieur à leur présence dans la population urbaine, qui tourne autour des 35 pour cent.

La représentation a également augmenté dans les hautes sphères politiques. En 2019, pour la première fois, un candidat ethnoracialisé, Jagmeet Singh, a fait campagne en tant que chef d'un grand parti fédéral, le NDP. En 2020, Annamie Paul est devenue la première femme noire à la tête d'un parti fédéral lorsqu'elle a été élue chef du Parti vert. On s'attend maintenant à ce que le Cabinet nommé par le premier ministre soit représentatif des minorités ethnoracialisées, bien que le degré de cette représentation ait varié d'un Cabinet à l'autre. En 2019, le Cabinet canadien comptait sept membres de groupes racialisés minoritaires, lesquels constituaient 22 pour cent des ministres du Cabinet²²⁰. Il convient d'ajouter que deux femmes immigrantes appartenant à une minorité racialisée, Adrienne Clarkson et Michaëlle Jean, ont occupé le poste de gouverneure générale du Canada.

Ce succès à l'échelle fédérale n'a pas été totalement reproduit à l'échelle provinciale et municipale. Les législatures de l'Alberta et de l'Ontario sont assez diversifiées, avec 20 pour cent de leurs membres appartenant à une minorité racialisée. En Colombie-Britannique, 18 pour cent des membres de l'Assemblée législative appartiennent à un groupe minoritaire racialisé, un pourcentage inférieur aux 30 pour cent des Britanno-Colombiens qui s'identifient comme membres d'une minorité racialisée²²¹. Toutefois, les plus grands écarts s'observent à l'échelle municipale. En 2016, dans les 50 plus grandes villes du Canada, moins de 7 pour cent des sièges des conseils étaient occupés par des minorités racialisées, un pourcentage nettement inférieur à leur présence dans la population urbaine, qui tourne autour des 35 pour cent²²². Une analyse de 22 municipalités suggère que les minorités racialisées étaient assez bien représentées parmi les candidats, mais qu'elles étaient moins susceptibles de se faire élire que leurs homologues blancs²²³. Ce manque de représentation dans les conseils municipaux a été souligné en 2018, lorsqu'une des villes les plus diversifiées au Canada, Vancouver, a élu un conseil municipal presque entièrement blanc²²⁴.

En ce qui a trait à la participation politique, les immigrants ne sont pas moins susceptibles de voter que les Canadiens nés au pays, mais les minorités racialisées sont moins susceptibles de voter. Toutefois, ces dernières sont plus susceptibles que les Blancs de contribuer à une campagne politique²²⁵. Les preuves sont mitigées quand il s'agit de savoir si les minorités racialisées sont également susceptibles d'être membres de partis politiques²²⁶.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

Après l'élection de 2015, les Autochtones étaient quelque peu sous-représentés à l'échelle fédérale, composant 3 pour cent des membres de la Chambre des communes comparativement à plus de 4 pour cent de la population²²⁷. Un député autochtone de moins a été élu en 2019, où quatre candidats des Premières Nations, quatre candidats métis et deux candidats inuits se sont joints à la Chambre des communes²²⁸. Les peuples autochtones ont également été sous-représentés au sein du Cabinet. Après 2015, Jody Wilson-Raybould a été nommée ministre de la Justice et procureure générale, devenant la première personne autochtone à occuper ce poste. Toutefois, Wilson-Raybould a été mutée dans un ministère différent, puis a quitté le gouvernement lors du scandale SNC Lavalin. En 2019, le Cabinet ne comptait qu'un seul membre autochtone, le ministre des Affaires du Nord, Dan Vandal, qui est Métis²²⁹. Toutefois, en 2021, une femme inuite, Mary May Simon, a été nommée gouverneure générale du Canada.

Les données sur la représentation des Autochtones dans les législatures provinciales et les conseils municipaux sont limitées. En Ontario, une seule personne autochtone avait été élue à l'Assemblée législative de l'Ontario avant 2018²³⁰. L'élection de 2018 a vu le nombre de députés autochtones au Parlement de l'Ontario grimper à trois, partiellement grâce à la création

de deux nouvelles circonscriptions électorales dans le nord de l'Ontario ayant d'importantes populations autochtones. En Colombie-Britannique, les Autochtones sont également sous-représentés dans la législature provinciale, constituant 3,4 pour cent des membres de l'Assemblée législative même si 5,9 pour cent de la population s'identifient comme Autochtones²³¹.

Le taux de participation électorale dans les communautés autochtones a tendance à être beaucoup plus faible que dans le reste de la population canadienne²³². Entre 2004 et 2011, le taux de participation électorale dans les réserves a continuellement été inférieur à 50 pour cent et de 10 à 20 pour cent inférieur au taux de participation électorale dans le reste de la population canadienne. L'élection 2015 a fait figure d'exception, alors que le taux de participation électorale dans les réserves est passé à 62 pour cent, comparativement à 66 pour cent dans la population canadienne²³³. Toutefois, lors de l'élection fédérale de 2019, le taux de participation électorale dans les réserves a diminué de nouveau pour atteindre les 52 pour cent, comparativement à 67 pour cent dans l'ensemble du Canada²³⁴. Nous en savons beaucoup moins sur le taux de participation électorale des Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves, car il est difficile de ventiler le taux de participation électorale des Autochtones et des non Autochtones dans les communautés hors réserves.

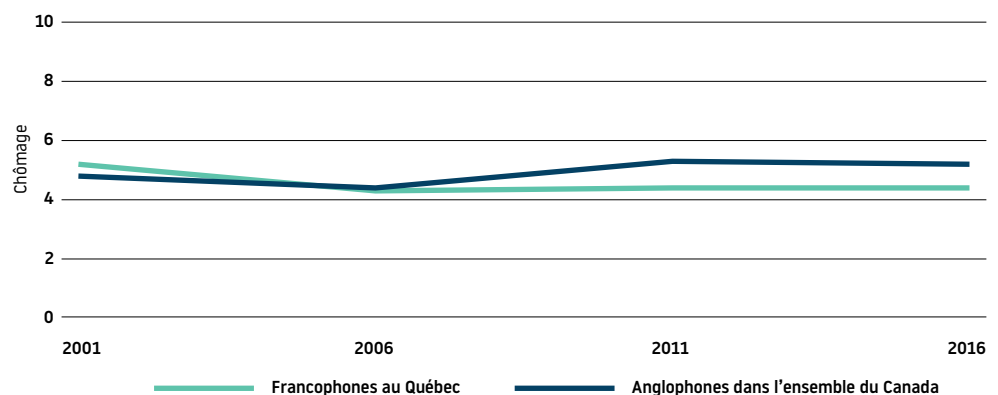
12. INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES

NOTE MOYENNE: 5

QUÉBÉCOIS | NOTE: 8

Comme nous l'avons vu dans la partie III (10), le fossé économique historique entre les francophones et les anglophones au Québec a disparu. Toutefois, dans l'ensemble du pays, des disparités économiques persistent. La figure 12.1 indique que le taux de chômage des Québécois francophones est maintenant inférieur à celui des Canadiens anglophones. Toutefois, la figure 12.2 indique que la convergence économique est incomplète et que le revenu des ménages des Québécois francophones reste à la traîne.

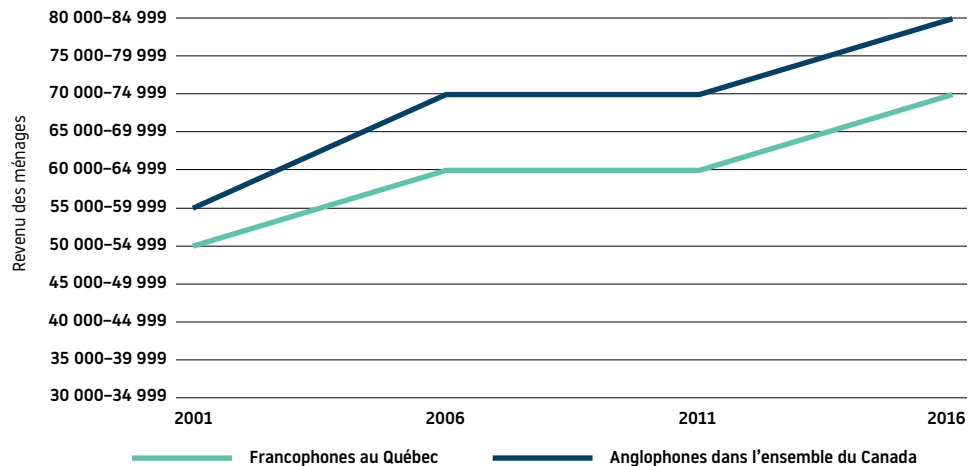
Figure 12.1
Chômage : les Québécois francophones et les Canadiens anglophones



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

Les immigrants de première génération sont lourdement pénalisés par rapport au revenu, ce qui reflète l'incapacité du pays à utiliser la formation et les compétences que les nouveaux arrivants apportent au pays.

Figure 12.2
Revenu des ménages : les Québécois francophones et les Canadiens anglophones



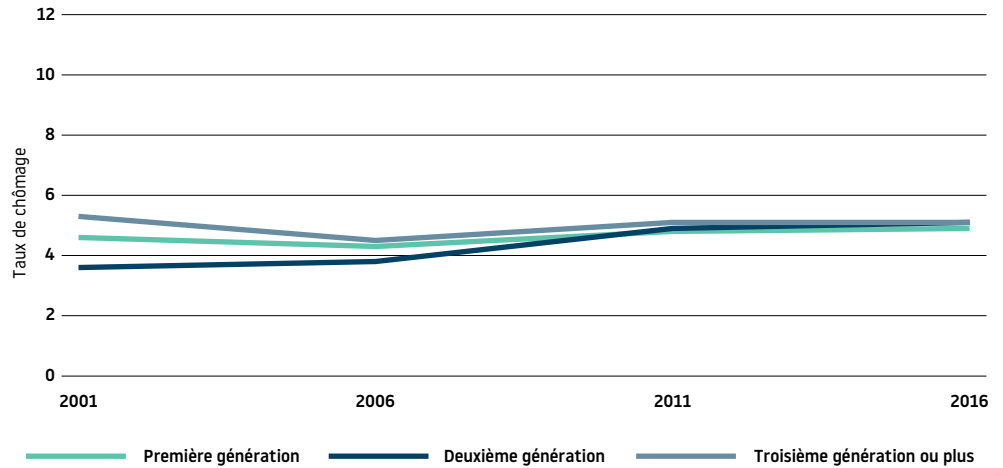
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001-2016)

Le revenu plus faible des ménages des Québécois francophones s'explique en partie par la performance économique de différentes régions du pays. L'économie du Québec a tendance à accuser un retard par rapport au taux de croissance à l'échelle du pays. Par conséquent, le Québec reçoit régulièrement des paiements de péréquation du gouvernement fédéral, qui sont conçus pour soutenir les provinces dont l'assiette fiscale est inférieure à la moyenne nationale en raison de leur performance économique qui a tendance à être légèrement inférieure à la moyenne nationale.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 5

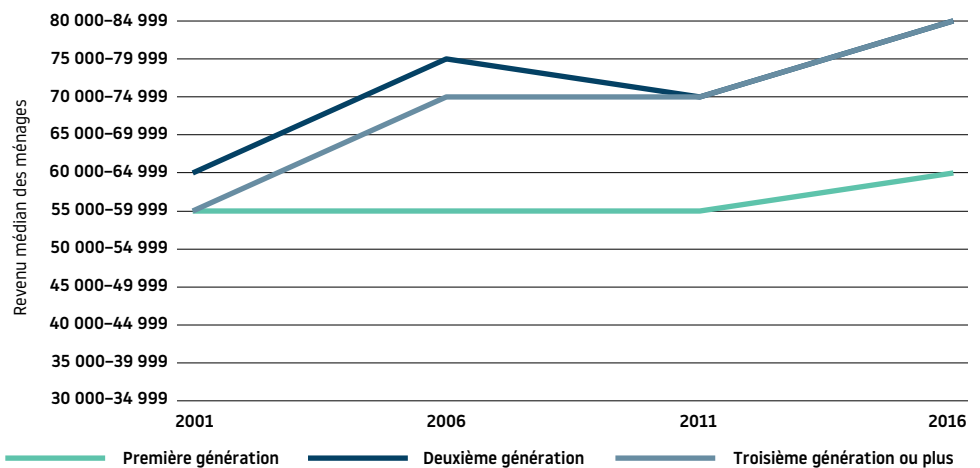
Les personnes ayant récemment immigré au Canada sont très instruites, ce qui reflète les priorités établies par les politiques d'immigration. La figure 12.3 montre peu de différence systémique quant aux taux de chômage des différentes générations d'immigrants (l'écart de 2001-2016 semble avoir disparu en 2011 et en 2016). Toutefois, comme l'indique la figure 12.4, les immigrants de première génération sont lourdement pénalisés par rapport au revenu, ce qui reflète l'incapacité du pays à utiliser la formation et les compétences que les nouveaux arrivants apportent au pays. Les générations suivantes réussissent mieux. Il y a peu de différence entre les revenus médians des immigrants de deuxième et de troisième génération, ce qui suggère qu'en général, les enfants des immigrants réussissent aussi bien que d'autres Canadiens sur le plan économique²³⁵.

Figure 12.3
Taux de chômage selon la génération d'immigrants



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

Figure 12.4
Revenu médian des ménages selon la génération d'immigrants



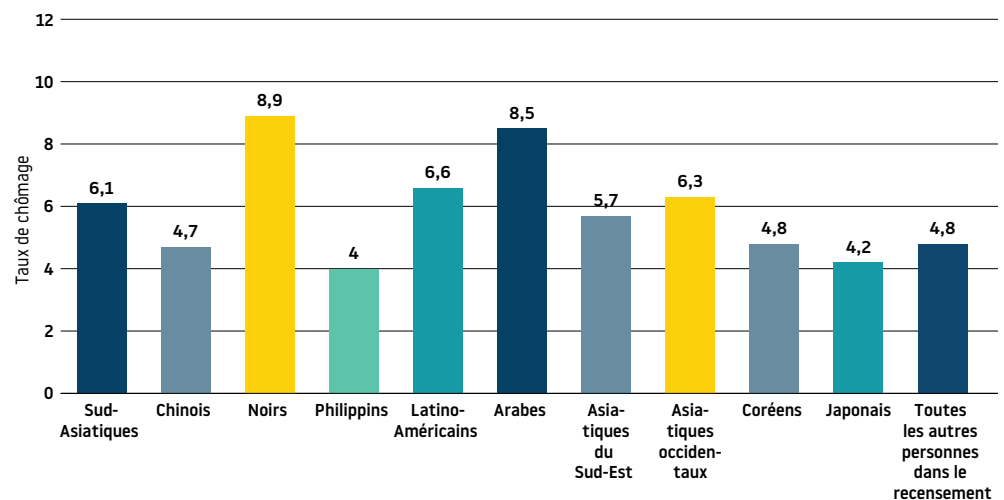
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

Les choses se complexifient lorsque nous nous penchons sur les différences entre les groupes minoritaires racialisés. Les figures 12.5 et 12.6 illustrent des différences dans les taux de chômage et le revenu des ménages entre les diverses minorités racialisées ainsi qu'entre les minorités racialisées et la population majoritaire. Chez les Canadiens chinois, philippins, coréens et japonais, le taux de chômage est comparable à celui de la population majoritaire, et trois de ces groupes ont un taux de chômage légèrement inférieur à la majorité non racialisée. D'autres groupes de minorités racialisées ont un taux de chômage plus élevé. En particulier, les taux de chômage des Canadiens noirs et arabes sont presque deux fois supérieurs à tous les autres selon le recensement. Le revenu médian des ménages montre

Les taux de chômage des Canadiens noirs et arabes sont presque deux fois supérieurs à tous les autres selon le recensement.

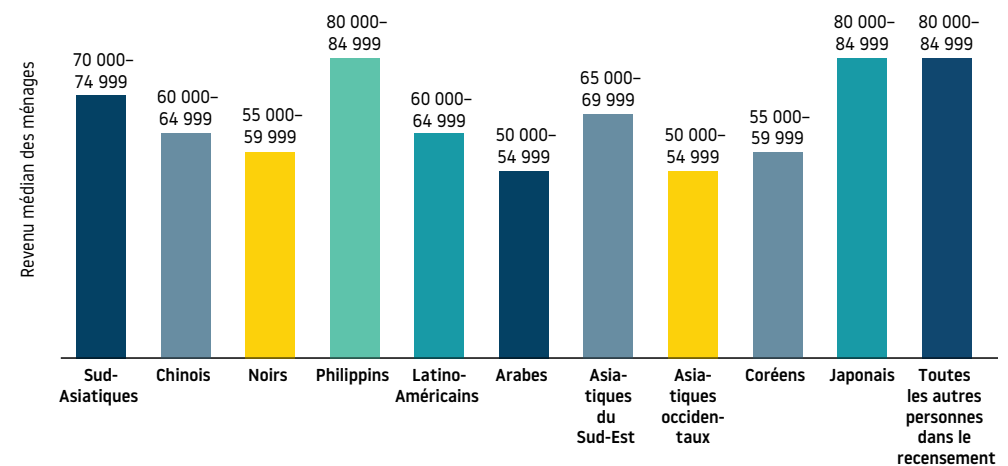
également d'importants écarts non seulement entre les minorités racialisées et d'autres Canadiens, mais également entre différents groupes de minorités racialisées. Se situant entre 70 000 CAD et 74 999 CAD, le revenu médian des individus sud-asiatiques n'est que légèrement inférieur à celui des personnes qui ne s'identifient pas comme membres des minorités visibles. D'autres groupes ont des revenus médians largement inférieurs aux personnes qui ne s'identifient pas comme membres des minorités visibles, les individus arabes et de l'Asie occidentale ayant les revenus médians les plus faibles.

Figure 12.5
Taux de chômage selon les minorités visibles du recensement, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

Figure 12.6
Revenu médian des ménages selon les minorités visibles du recensement, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

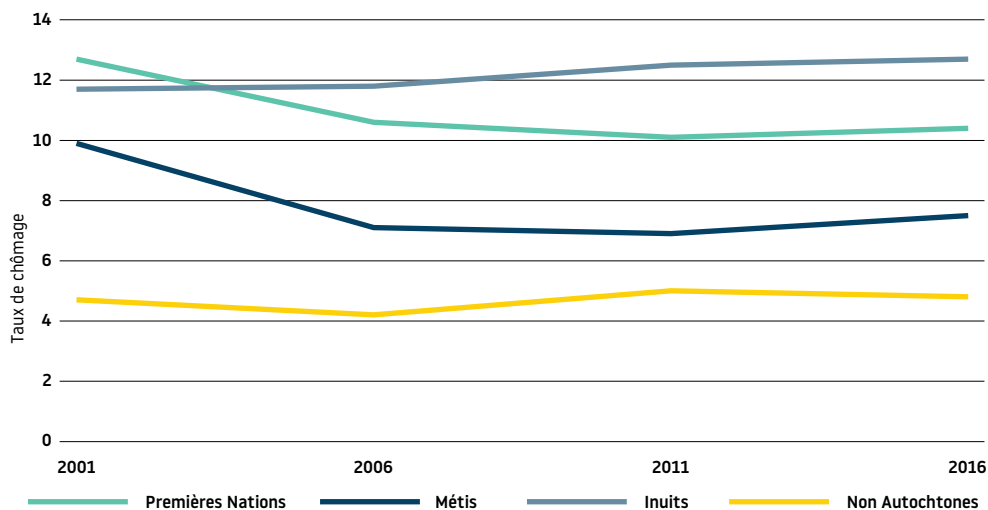
Il existe encore un important fossé entre le taux de chômage des trois groupes autochtones et celui des non Autochtones.

Comme nous l'avons vu dans la partie III, des données indiquent que les groupes minoritaires ethnoracialisés subissent une discrimination sur le marché du travail. Une méta-analyse d'expériences sur le terrain dans lesquelles les chercheurs ont répondu à des offres d'emploi en envoyant des curriculum vitae dont seule l'origine ethnique et racialisée du candidat différait a révélé que les candidats blancs nés au pays avaient 65 pour cent plus de chances d'être appelés en entrevue que les candidats noirs et 42 pour cent plus de chances d'être appelés en entrevue que les candidats d'origine asiatique²³⁶.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 3

Les inégalités les plus dures – le côté sombre de l'histoire de la diversité au Canada – concernent les peuples autochtones, pour qui le progrès semble au mieux douloureusement lent. La figure 12.7 montre que bien que le taux de chômage décline chez les Premières Nations et les Métis, il existe encore un important fossé entre le taux de chômage des trois groupes autochtones et celui des non Autochtones. Des différences nettes persistent quant au revenu médian. La figure 12.8 montre qu'un grand fossé persiste entre les Autochtones et les non Autochtones. La différence entre les Métis et les Canadiens non autochtones a légèrement diminué, mais aucune donnée probante n'indique que l'écart entre les Canadiens non autochtones et les Premières Nations ou les Inuits a été comblé dans les deux dernières décennies.

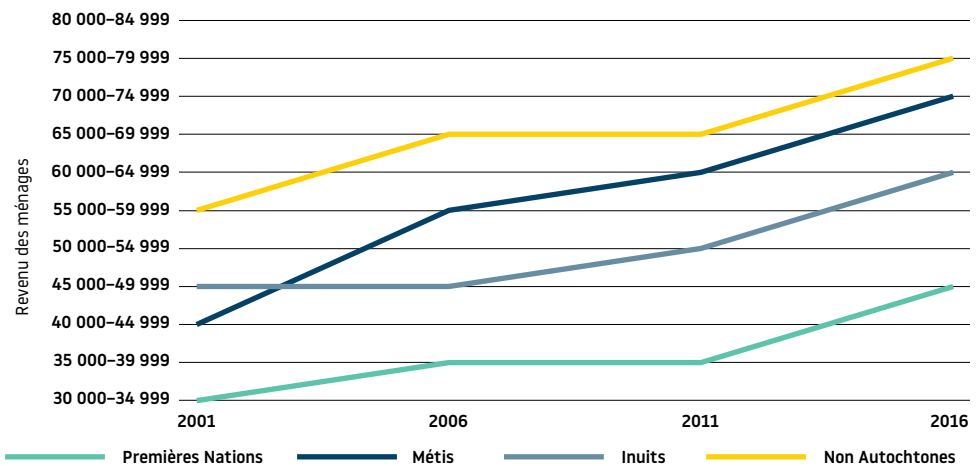
Figure 12.7
Chômage selon le statut d'Autochtone



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001–2016)

Malgré l'existence d'une obligation de consulter les Autochtones par rapport au développement des ressources sur leurs territoires, cette obligation s'abstient d'accorder un droit de veto aux Autochtones quant aux projets de développement des ressources qui les touchent.

Figure 12.8
Revenu médian des ménages selon le statut d'Autochtone



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2001-2016)

Enfin, l'accès des communautés autochtones aux ressources territoriales et naturelles dépend fortement des droits issus de traités, qui varient grandement d'une communauté autochtone à l'autre et qui impliquent des négociations prolongées avec les gouvernements fédéral et provinciaux quant au droit d'utiliser le territoire et les ressources. Par exemple, dans l'industrie forestière, la capacité des communautés autochtones à utiliser les forêts varie selon la communauté et dépend des ententes négociées avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec les acteurs privés²³⁷. En Alberta, des ERA ont été négociées entre les promoteurs de l'exploitation des sables bitumineux et les communautés autochtones touchées par ces développements, mais puisque ces ententes sont confidentielles, les évaluations sur leur efficacité sont limitées²³⁸. Malgré l'existence d'une obligation de consulter les Autochtones par rapport au développement des ressources sur leurs territoires, cette obligation s'abstient d'accorder un droit de veto aux Autochtones quant aux projets de développement des ressources qui les touchent.

Le gouvernement fédéral offre divers programmes de prêts et de subventions pour aider les entreprises autochtones et a mis sur pied la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour encourager les entreprises autochtones à devenir plus compétitives dans les marchés publics fédéraux²³⁹. Alors que la majorité des entrepreneurs autochtones financent leur entreprise commerciale avec leur épargne personnelle, il existe un réseau d'institutions financières autochtones dirigé par la National Aboriginal Capital Corporation Association (NACCA) ainsi que de nombreuses enveloppes financières dans les provinces et territoires. La NACCA est un réseau autonome, autochtone et communautaire regroupant 59 institutions financières autochtones (IFA) offrant du financement commercial et des services de soutien aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits dans toutes les provinces et tous les territoires. L'objectif de la NACCA est de stimuler la création de nouvelles PME autochtones et de combler les écarts financiers. Parmi les programmes supervisés par la NACCA se trouve le Programme d'entrepreneuriat autochtone du gouvernement fédéral, qui offre du financement et des occasions d'affaires aux Autochtones²⁴⁰. Le budget fédéral de 2021 comprend d'ailleurs des investissements supplémentaires de 42 millions CAD sur trois ans à distribuer par le biais du réseau d'IFA dans le cadre de ce programme, ainsi qu'un investissement de 22 millions CAD sur trois ans accordés au Fonds pour l'entrepreneuriat des femmes autochtones de la NACCA²⁴¹.

La NACCA agit également à titre d'administratrice de fonds du nouveau Fonds de croissance autochtone du Canada, d'une valeur de 150 millions CAD, un partenariat limité qui cherche à associer les investisseurs privés aux entreprises autochtones. Le gouvernement canadien et la Banque de développement du Canada ont également investi 50 millions CAD chacun dans le fonds en plus de contributions additionnelles d'Exportation et développement Canada et de Financement agricole Canada. De nouveaux investisseurs qualifiés, dont des investisseurs institutionnels, des fondations publiques et privées et des fiducies autochtones, peuvent être intégrés sur une base continue pour augmenter la capacité du fonds ou réapprovisionner le fonds après le départ d'investisseurs. La structure du fonds utilise des fonds publics pour diminuer les risques associés aux investissements privés dans les entreprises autochtones en s'assurant que les investisseurs privés soient remboursés en premier et que les pertes du fonds soient d'abord assumées par le gouvernement et la NACCA. L'argent de ce fonds novateur sera utilisé pour distribuer des prêts aux entreprises par le biais du réseau d'IFA, et on s'attend à ce qu'il soit versé aux IFA d'ici la fin de 2021. Les prêts octroyés par les IFA augmenteront de 75 millions CAD par année et pourront être remis à environ 500 entreprises²⁴².

Enfin, il est important de noter que la pandémie de COVID-19 a augmenté les inégalités, particulièrement pour les minorités ethnoracialisées et les Autochtones. Toutefois, au moment de la rédaction, les données sur la façon dont les inégalités économiques ont changé durant la pandémie n'étaient pas disponibles.

13. INÉGALITÉS SOCIALES

NOTE MOYENNE: 6

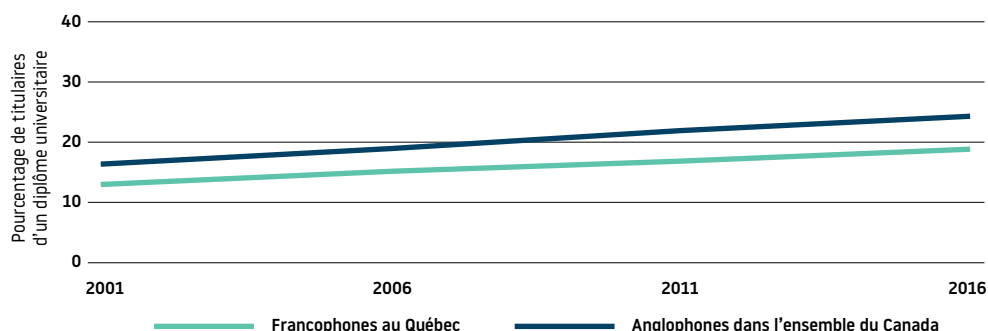
Le Québec a utilisé ses compétences pour établir une version plus expansive de l'État-providence, lequel est plus généreux et redistributeur que dans le reste du pays.

Les inégalités formelles dans le domaine social ont tendance à être plus étroites que les inégalités dans le domaine économique. En principe, les programmes universels en matière d'éducation et de santé incluent toute la population, et les exclusions des protections d'aide sociale sont limitées comparativement à plusieurs autres pays²⁴³. Néanmoins, des différences en matière d'accès persistent, et les différences en matière de résultats sociaux sont marquées. Comme pour les inégalités économiques, les différences en matière de résultats sociaux ont tendance à être les plus faibles pour les Québécois, à varier d'un groupe d'immigrants à l'autre et à être les plus marquées pour les Autochtones.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La convergence économique entre le Québec et le reste du pays notée ci-dessus s'explique surtout par une vaste expansion du système d'éducation québécois au milieu du vingtième siècle. Comme le démontre la figure 13.1, la proportion de francophones au Québec possédant un diplôme universitaire n'est que légèrement inférieure à la proportion d'anglophones diplômés de l'université. De plus, le Québec a utilisé ses compétences pour établir une version plus expansive de l'État-providence, lequel est plus généreux et redistributeur que dans le reste du pays. Les taux d'inégalité et de pauvreté sont plus bas dans la province qu'ailleurs au pays²⁴⁴.

Figure 13.1
Titulaires d'un diplôme universitaire : Québécois francophones et Canadiens anglophones



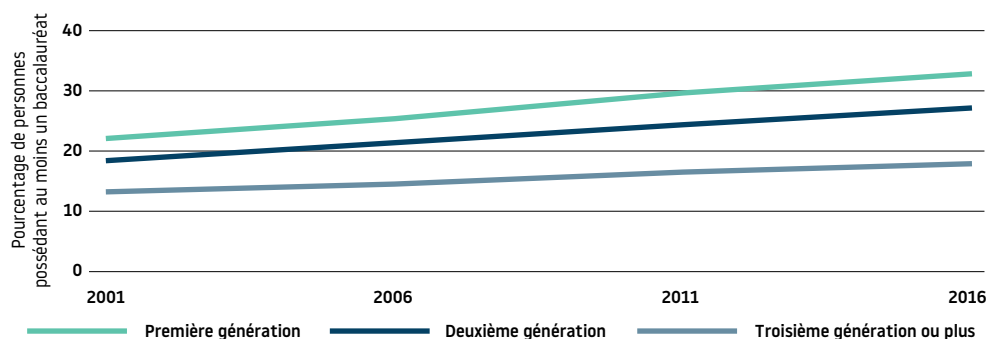
Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2016), Statistique Canada, Recensement du Canada de 2011 (2011), Recensement du Canada de 2006 (2006)

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 6

Contrairement à la majorité des pays de l'hémisphère Nord, les immigrants admis en tant que résidents permanents jouissent d'un grand accès au système de santé et aux programmes d'aide sociale du Canada²⁴⁵. Les agences internationales classent très bien le Canada pour son offre de possibilités pédagogiques aux enfants d'immigrants. Des programmes qui contribuent à ce classement comprennent un financement supplémentaire accordé aux écoles ayant un grand nombre d'enfants immigrants (fourni par les provinces) et un soutien à l'enseignement des langues ancestrales²⁴⁶.

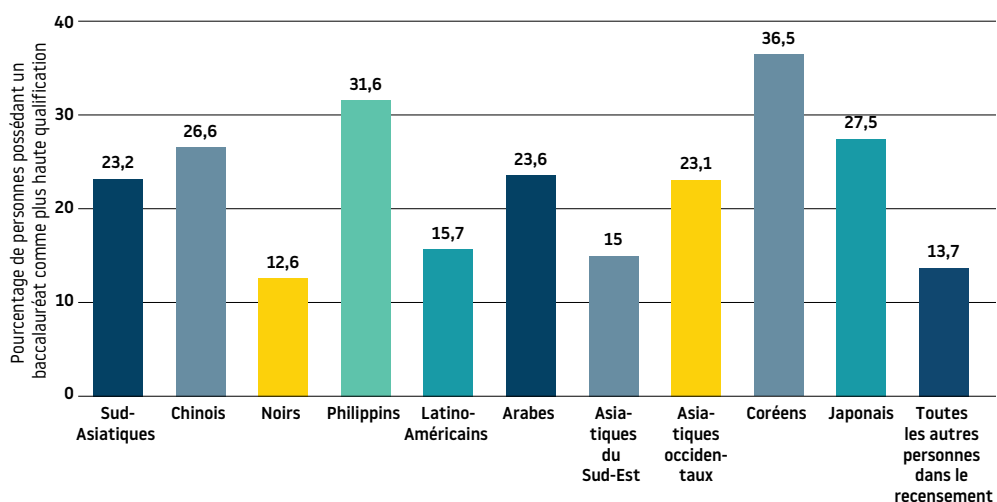
L'éducation a été la clé de la réussite des immigrants au Canada. En général, les immigrants de première génération sont plus susceptibles d'être titulaires d'un diplôme universitaire que les Canadiens d'origine. Comme le confirme la figure 13.2, cet avantage éducatif a tendance à s'amoinrir avec les générations suivantes. Néanmoins, la figure 13.3 montre que presque tous les groupes de minorités racialisées dans le recensement comptent un plus grand pourcentage de personnes possédant au moins un baccalauréat que tous les autres répondants du recensement. Le seul groupe comptant un pourcentage inférieur est celui des Canadiens noirs (bien que les Canadiens sud-asiatiques n'ont un pourcentage que légèrement supérieur de personnes diplômées). Ces groupes (Canadiens arabes, asiatiques occidentaux et coréens) ont un pourcentage deux fois plus élevé de diplômés que celui des personnes qui ne s'identifient pas comme membre d'une minorité visible.

Figure 13.2
Titulaires d'un diplôme universitaire selon la génération d'immigrants, 2001-2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2016), Statistique Canada, Recensement du Canada de 2011 (2011), Recensement du Canada de 2006 (2006)

Figure 13.3
Titulaires d'un diplôme universitaire selon l'identification à une minorité visible, 2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2016)

Sans surprise, les défis des Canadiens noirs en matière d'éducation ont attiré l'attention. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU s'est dit préoccupé par le taux élevé de décrochage scolaire des Canadiens noirs dans les différents niveaux d'enseignement et par un manque de financement et de promotion des programmes culturels africains²⁴⁷. De plus, les taux d'expulsion sont disproportionnellement élevés chez les élèves racialisés. Selon une étude du Conseil scolaire du district de Toronto, les élèves noirs constituaient 12 pour cent de la population étudiante, mais 48 pour cent de toutes les expulsions, alors que les élèves orientaux, méditerranéens et sud-asiatiques, qui représentaient 4 pour cent de la population, totalisaient 8 pour cent de toutes les expulsions²⁴⁸. Ces statistiques soulèvent des préoccupations quant à l'émergence d'un cheminement de l'école à la prison au Canada.

Selon une étude du Conseil scolaire du district de Toronto, les élèves noirs constituaient 12 pour cent de la population étudiante, mais 48 pour cent de toutes les expulsions, alors que les élèves orientaux, méditerranéens et sud-asiatiques, qui représentaient 4 pour cent de la population, totalisaient 8 pour cent de toutes les expulsions.

Pour ce qui est du système de santé, les immigrants admis comme résidents permanents ont un accès complet aux services de santé et la plupart d'entre eux ont accès à un médecin régulier²⁴⁹. Toutefois, il peut y avoir des obstacles informels à l'accès, dont des problèmes de communication, une méconnaissance du système, une insensibilité culturelle, de la discrimination et des empêchements socioéconomiques²⁵⁰. L'état de santé des immigrants change au fil du temps. Puisque le processus canadien d'immigration vérifie l'état de santé des candidats, les nouveaux immigrants ont tendance à être en meilleure santé que le Canadien moyen, un phénomène appelé « le facteur d'immigrants en bonne santé ». Toutefois, cet avantage sanitaire diminue au fil du temps et converge avec la population d'accueil, comme le démontrent les taux accrus de mortalité normalisés selon l'âge, l'indice de masse corporelle et des autodiagnostic²⁵¹. Ce déclin est particulièrement prononcé chez les récents immigrants non-européens et racialisés²⁵². Qui plus est, le facteur d'immigrants en bonne santé n'apparaît pas dans les résultats de santé périnatale et néonatale. Les femmes immigrantes sont plus susceptibles de donner naissance à des nourrissons de poids insuffisant, se disent elles-mêmes en moins bonne santé et souffrent davantage de problèmes de santé post-partum et de santé mentale que les femmes nées au Canada²⁵³. De plus, le MIPEX se dit préoccupé par l'accès aux soins de santé pour les migrants sans papier au Canada, qui a tendance à être plus faible que dans d'autres pays²⁵⁴.

Il y a peu de recherches sur la santé des minorités racialisées et la plupart des données actuelles ne distinguent pas les immigrants racialisés de la population racialisée née au Canada²⁵⁵. Cependant, la recherche actuelle pointe vers des différences troublantes entre les personnes blanches et celles qui ne le sont pas. Une étude canadienne révèle que les patients noirs sont plus souvent immobilisés et sujets à des mécanismes de contrôle lorsqu'ils sont admis à l'hôpital pour une psychose que les patients blancs, même après avoir mesuré leur taille, leur poids et d'autres variables²⁵⁶. Des données suggèrent également que les femmes immigrantes se font moins souvent dépister pour le cancer du col de l'utérus et du sein que les femmes blanches²⁵⁷. Alors que la recherche aux États-Unis et au Royaume-Uni indique que les issues du cancer sont plus négatives chez les femmes noires, l'absence de données sanitaires ventilées selon la race et l'ethnicité empêche les chercheurs de confirmer la même réalité pour les femmes noires au Canada.

Peut-être plus que tout autre problème de santé, la COVID-19 a souligné le lien entre l'ethnicité, la racialisation et les déterminants sociaux de la santé. L'épidémie qui a frappé l'usine de transformation de viande Cargill à High River, en Alberta, en est un exemple concret. Considérés comme des travailleurs essentiels, les membres de l'effectif largement philippin et composé de plusieurs résidents permanents et travailleurs étrangers temporaires se sont retrouvés à l'épicentre de la pire épidémie de COVID-19 au Canada. La transmission du virus, qui a dépassé le cap des 1 500 cas, a été exacerbée par le fait que l'employeur a refusé de fermer son usine afin d'y instaurer des mesures de sécurité. Aussi, plusieurs des travailleurs à faible revenu de Cargill vivaient dans de grands logements partagés et faisaient du covoiturage pour se rendre au travail par nécessité économique²⁵⁸. De telles conditions existaient d'un bout à l'autre du pays. Partager un logement avec des travailleurs essentiels de l'industrie de la santé était également courant au sein de la main-d'œuvre, augmentant le risque de transmission. En juillet 2020, 23,6 pour cent des Canadiens philippins actifs et 20,3 pour cent des Canadiens noirs actifs travaillaient dans les secteurs de la santé et des services sociaux, alors que 13,7 pour cent de tous les emplois au pays sont dans l'industrie des soins de santé et des services sociaux²⁵⁹. Les membres de minorités racialisées au Canada ont été particulièrement durement frappés par la COVID-19. Des données de Toronto diffusées en juillet 2020 indiquent que bien qu'elles représentent environ la moitié de la population de la ville, les minorités racialisées représentaient 83 pour cent des cas de COVID-19 de la ville²⁶⁰.

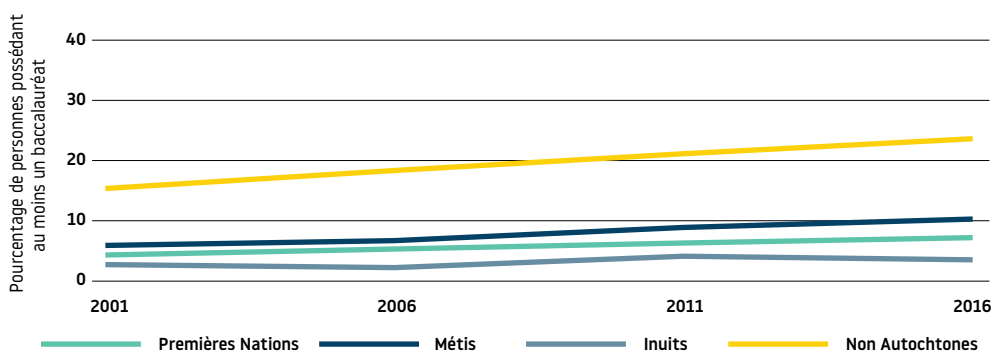
Alors que la majorité des Canadiens ont accès à l'eau potable, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'a pas accès à l'eau potable ou doit régulièrement composer avec des avis d'ébullition d'eau.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 3

Le modèle social canadien cale avec les Autochtones, particulièrement ceux qui vivent dans une réserve. L'accès à l'eau potable est devenu le symbole de l'échec du pays à offrir un accès équitable aux services essentiels. Alors que la majorité des Canadiens ont accès à l'eau potable, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'a pas accès à l'eau potable ou doit régulièrement composer avec des avis d'ébullition d'eau²⁶¹. Des activités de développement, la réglementation gouvernementale et des initiatives de conservation ont également nui aux communautés autochtones ayant toujours vécu sur la côte, restreignant leur accès à l'eau et aux ressources maritimes, dont les poissons, les marées, les courants et les vents²⁶². En entrant au pouvoir en 2015, le Parti libéral s'est engagé à améliorer l'accès à l'eau potable dans les communautés autochtones afin de lever tous les avis d'ébullition d'eau à long terme pour mars 2021. En décembre 2020, le gouvernement fédéral a admis qu'il ne serait pas en mesure de respecter cet engagement²⁶³. Le 20 septembre 2021, il avait levé 117 avis à long terme alors que 45 étaient toujours en vigueur, touchant à 32 communautés différentes²⁶⁴. Le cas des avis d'ébullition d'eau est emblématique de plus grandes défaillances.

Les résultats en matière d'éducation sont très troublants. Entre 2011 et 2016, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires des élèves vivant dans une réserve et ayant commencé en neuvième année et terminé leurs études secondaires en quatre ans était de 24 pour cent²⁶⁵. Cela représente un écart croissant de 33 pour cent en ce qui concerne le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires entre les élèves vivant dans une réserve et les diplômés de l'école secondaire canadiens²⁶⁶. Comme l'illustre la figure 13.4, les différences s'accumulent au niveau postsecondaire. Les causes du désavantage sont profondes, mais elles sont exacerbées par des problèmes au sein du système d'éducation. Prenons l'exemple du financement. En 2012-2013, de 300 à 595 millions CAD additionnels auraient été nécessaires pour mettre les écoles administrées par les bandes à pied d'égalité avec les écoles financées par les provinces, ce qui désavantage grandement les élèves autochtones²⁶⁷. De plus, le taux d'expulsion des élèves autochtones vivant à l'extérieur des réserves est élevé. Selon l'étude du Conseil scolaire du district de Toronto, les élèves autochtones représentaient 0,3 pour cent de la population étudiante, mais 1 pour cent de toutes les expulsions²⁶⁸. Les familles et les enfants autochtones ont également de la difficulté à accéder à des services thérapeutiques au croisement de la santé et de l'éducation, comme des évaluations psychoéducatives ainsi que des services d'orthophonie et d'ergothérapie²⁶⁹.

Figure 13.4 Études universitaires chez les personnes qui s'identifient comme étant Autochtones, 2001-2016



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2016 (2016), Statistique Canada, Recensement du Canada de 2011 (2011), Recensement du Canada de 2006 (2006)

Les Autochtones ont une espérance de vie plus courte et un taux de mortalité infantile plus élevé, et sont deux fois plus susceptibles que les autres de mourir de causes évitables.

Les Autochtones ont une espérance de vie plus courte et un taux de mortalité infantile plus élevé, et sont deux fois plus susceptibles que les autres de mourir de causes évitables²⁷⁰. Dans les communautés éloignées, l'accès aux soins de santé à longueur d'année est extrêmement limité²⁷¹. Les Autochtones ont également un taux de diabète élevé et un des plus hauts taux de suicide au monde. Le taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations est de cinq à sept fois supérieur à celui des jeunes non autochtones et onze fois plus élevé que celui des jeunes inuits²⁷². Ils représentent la version canadienne des « morts du désespoir ». Les Autochtones subissent une grande discrimination lors de la prestation de services de santé, particulièrement à l'urgence, parfois avec des conséquences fatales. Le cas de Joyce Echaquan a fait les manchettes à l'international en 2020 lorsque la femme autochtone de 37 ans a diffusé en direct des insultes qu'elle recevait d'une infirmière de l'hôpital de Joliette, au Québec, alors qu'elle perdait lentement la vie. Publié en 2020, *In Plain Sight*, le rapport de la Colombie-Britannique sur la discrimination dans le système de santé, révèle que seulement 16 pour cent des répondants autochtones disent n'avoir jamais subi de discrimination dans le système de santé. De plus, 35 pour cent des répondants appartenant au personnel de la santé ont dit avoir personnellement été témoins de discrimination contre les patients autochtones, leur famille ou leurs amis²⁷³. Le traitement est influencé par les stéréotypes selon lesquels les patients autochtones sont intoxiqués ou en quête de drogue, refusent de prendre leur santé en main et sont incapables de prendre soin de leurs enfants²⁷⁴.

Ces mêmes stéréotypes jouent un rôle significatif dans la vie reproductive des femmes autochtones. Malgré l'abrogation d'une loi permettant la stérilisation forcée, la pratique se poursuit. En 2017, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan. En 2018, alors qu'une deuxième poursuite en justice était préparée en Alberta, le Comité contre la torture de l'ONU a pressé le Canada de criminaliser les stérilisations réalisées sans consentement préalable, libre et éclairé et d'offrir une indemnisation aux femmes les ayant subies²⁷⁵. En juin 2021, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a conclu que la pratique de la stérilisation forcée et contrainte ne tenait « pas seulement à notre passé lointain, mais qu'elle continuait clairement de nos jours. Sa fréquence est sous-déclarée et sous-évaluée »²⁷⁶. Parallèlement, les femmes autochtones et leurs enfants ont été profondément affectés par le « signalement des naissances », la pratique visant à signaler des préoccupations quant à la sécurité d'un enfant à naître pour que les travailleurs sociaux puissent être avisés à la naissance de l'enfant. Fondés sur des hypothèses sur la compétence parentale d'un individu, les signalements des naissances peuvent confier les enfants aux services provinciaux de protection de la jeunesse. Des données récoltées en Saskatchewan entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 montrent que 76 signalements des naissances ont été émis dans la province, dont 56 impliquaient des femmes autochtones²⁷⁷. En 2019, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Yukon ont mis un terme à la pratique, et le Manitoba et l'Ontario leur ont emboîté le pas en 2020. La Saskatchewan et Terre-Neuve ont mis un terme à la pratique en 2021²⁷⁸.

En plus d'éliminer la pratique des signalements des naissances, il en reste encore beaucoup à faire pour aborder la réunification, offrir du soutien prénatal et postnatal aux mères autochtones et diminuer le nombre d'enfants autochtones pris en charge. Selon le recensement de 2016, 52 pour cent des enfants pris en charge étaient autochtones, même s'ils ne représentaient que 7,7 pour cent de la population d'enfants²⁷⁹. En janvier 2020, une loi fédérale est entrée en vigueur pour autoriser les Autochtones à prendre le contrôle de leur système de protection familiale et de l'enfance ou à conclure des ententes avec les partenaires gouvernementaux pour le faire, bien que le manque de financement,

Selon le recensement de 2016, 52 pour cent des enfants pris en charge étaient autochtones, même s'ils ne représentaient que 7,7 pour cent de la population d'enfants.

de capacités et de clarté entourant les enfants autochtones en région urbaine a été cité comme un obstacle à la pleine application de la loi²⁸⁰.

Enfin, des écarts persistants entre les services offerts aux résidents provinciaux et ceux offerts aux Autochtones vivant dans une réserve représentent pour ces derniers un grand désavantage. En septembre 2019, le Tribunal canadien des droits de la personne a ordonné au gouvernement fédéral d'indemniser les enfants et les familles autochtones ayant subi un traitement discriminatoire par les services de protection à l'enfance, notamment en versant un montant de 40 000 CAD aux enfants injustement retirés de leur foyer. L'indemnisation a été ordonnée après avoir constaté que le sous-financement gouvernemental du système de protection de la jeunesse sur les réserves constituait une discrimination contre les enfants autochtones. Le gouvernement persiste à contester les décisions du Tribunal, y compris l'ordonnance d'indemnisation²⁸¹. Le 7 juin 2021, après la découverte des restes de 215 enfants autochtones enfouis près d'un ancien pensionnat autochtone, les membres de tous les partis ont adopté une motion à la Chambre des communes pressant le gouvernement de mettre un terme à son approche « belliqueuse et conflictuelle » en abandonnant immédiatement son appel devant la Cour fédérale et en se conformant pleinement aux ordonnances du Tribunal. Le premier ministre Justin Trudeau et son Cabinet se sont abstenus de voter²⁸².

14. INÉGALITÉS CULTURELLES

NOTE MOYENNE: 6.5

QUÉBÉCOIS | NOTE: 8

La langue et la culture distinctes des Québécois sont protégées par d'importantes garanties institutionnelles. Au fédéral, la Loi sur les langues officielles (1985) assure que le français et l'anglais ont un statut, des droits et des privilèges égaux dans les institutions du gouvernement fédéral²⁸³. La Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés protègent également les langues officielles.

Les Québécois disposent d'instruments d'autodétermination culturelle encore plus puissants à l'échelle provinciale. Les compétences provinciales dans d'importants domaines culturels tels que l'éducation contribuent à la protection de la langue française. La province a également promulgué un ensemble distinct de politiques linguistiques réunies dans la Charte de la langue française, ou Loi 101. Adoptée en 1977 par le Parti québécois, la loi réglemente la langue utilisée sur les affiches commerciales dans la province, établit des limites d'accès aux écoles anglaises et exige aux entreprises de 50 employés ou plus de faire du français la langue de travail. La province a invoqué la disposition de dérogation de la Charte canadienne des droits et libertés pour protéger la loi contre des contestations judiciaires fondées sur les droits. De plus, l'approche asymétrique du fédéralisme assure que le Québec administre son propre programme d'immigration, lui permettant d'accorder la priorité aux candidats francophones qui veulent s'installer dans la province.

Malgré ces protections, l'immigration soutenue a entraîné un déclin de l'utilisation du français, tant au travail qu'à la maison, et particulièrement à Montréal, où les deux tiers

Là où le multiculturalisme fédéral implique une reconnaissance égale de toutes les cultures, l'interculturalisme québécois accorde la priorité à la culture francophone historique.

de la population active utilisent une autre langue que le français au travail²⁸⁴. En réponse à ce déclin, le gouvernement de la Coalition avenir Québec a proposé le projet de loi 96 en mai 2021. Le projet de loi cherche à considérablement bonifier la protection du français dans la province. Il étend ses exigences linguistiques aux plus petites entreprises (25 – 49 employés); gèle la proportion des étudiants dans le réseau collégial anglophone (CÉGEP); offre des cours de français gratuits à quiconque en fait la demande; crée un Commissaire à la langue française; confère à l'Office québécois de la langue française le pouvoir d'émettre des ordonnances; et exige que toutes les communications provinciales avec les immigrants se fassent en français six mois après leur arrivée dans la province.

Le projet de loi 96 aborde également un autre enjeu qui remonte à loin. Les Québécois craignent que leur société distincte ne soit pas totalement acceptée par le reste du Canada, ce qui entraîne des demandes d'affirmation constitutionnelle quant au caractère distinct du Québec en tant que nation francophone. L'accord du lac Meech a accepté cette proposition en 1989, mais n'a pas été adopté lors des négociations constitutionnelles de l'époque. En 2006, la Chambre des communes a adopté une motion reconnaissant que le Québec forme une nation au sein du Canada²⁸⁵. Toutefois, l'affirmation constitutionnelle demeurait vague. Le projet de loi 96 cherche à modifier unilatéralement la Loi constitutionnelle de 1867 pour reconnaître le Québec comme nation et le français comme seule langue commune et officielle de la province²⁸⁶. La disposition de dérogation de la Charte a été incluse à titre préventif dans le projet de loi pour protéger ses dispositions de contestations judiciaires fondées sur les droits et libertés en matière de religion, d'égalité et d'expression²⁸⁷.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Le programme de multiculturalisme du Canada, qui est légiféré par la Loi sur le multiculturalisme canadien (1988), encourage le respect de la diversité culturelle par un éventail d'activités allant de programmes contre le racisme au financement d'organismes favorisant la culture des minorités ethniques²⁸⁸. Fondée sur la création d'une mosaïque culturelle, la politique originale promettait que les immigrants ne seraient pas contraints d'abandonner leurs pratiques culturelles traditionnelles pour participer pleinement à la société. De plus, en 2018, six provinces avaient adopté des lois sur le multiculturalisme et huit provinces avaient établi un conseil consultatif en matière de multiculturalisme²⁸⁹. L'accommodement des différences culturelles et religieuses n'est pas seulement largement accepté, il est obligé par la loi dans plusieurs contextes, notamment au travail.

Cependant, comme nous l'avons vu en détail dans la partie II (4), les approches envers l'égalité culturelle sont différentes au Québec et dans le reste du Canada. Là où le multiculturalisme fédéral implique une reconnaissance égale de toutes les cultures, l'interculturalisme québécois accorde la priorité à la culture francophone historique. L'approche du Québec se reflète dans la Loi sur la laïcité de l'État, qui interdit aux nouveaux fonctionnaires en position d'autorité de porter des signes religieux visibles et exige aux membres du public de découvrir leur visage lorsqu'ils reçoivent des services publics²⁹⁰. Pour prévenir les contestations judiciaires, le gouvernement a invoqué la disposition de dérogation, protégeant la loi de l'application de la Charte pendant cinq ans.

Les attitudes publiques à l'égard du multiculturalisme sont plus complexes que le suggère le fossé entre le Canada et le Québec. Alors que la recherche indique que les Canadiens anglophones sont plus favorables au multiculturalisme que les Québécois francophones,

Plusieurs Canadiens sont des « multiculturalistes conditionnels » qui appuient fortement le multiculturalisme, mais qui soulignent avec insistance que les « groupes ethniques devraient s'intégrer à la société » et que « trop d'immigrants n'acceptent pas les valeurs canadiennes ».

l'appui manifesté envers le multiculturalisme chez les Canadiens anglophones est également nuancé²⁹¹. Besco et Tolley ont noté que plusieurs Canadiens sont des « multiculturalistes conditionnels » qui appuient fortement le multiculturalisme, mais qui soulignent avec insistance que les « groupes ethniques devraient s'intégrer à la société » et que « trop d'immigrants n'acceptent pas les valeurs canadiennes »²⁹².

De plus, l'adoption de lois sur le multiculturalisme n'a pas éliminé la discrimination et l'intolérance au Canada. Depuis le début des années 2000, des données exhaustives sur le sentiment de discrimination des immigrants révèlent que 35 pour cent des minorités racialisées affirment avoir été victimes de discrimination ou de traitement injuste, les Canadiens noirs, sud-asiatiques et chinois en subissant les taux les plus élevés²⁹³. De nos jours, les sentiments antimusulmans sont en plein essor. Des données de 2014 révèlent que 20 pour cent des Canadiens musulmans ont été victimes de discrimination cette année-là²⁹⁴. Et comme nous le verrons ci-dessous, les données sur les crimes haineux révèlent que les musulmans et les juifs sont particulièrement vulnérables aux expressions de haine comparativement aux autres minorités religieuses²⁹⁵.

Enfin, des polémiques politiques à propos d'accommodement culturel et religieux sont souvent durement ressenties par les femmes, qui se retrouvent prises entre les principes de leur communauté culturelle et les valeurs de la société dominante. De l'interculturalisme québécois, à la controverse sur la charia en Ontario, à l'interdiction du gouvernement Harper de porter le niqab lors des cérémonies de citoyenneté, les femmes musulmanes deviennent souvent le champ de bataille symbolique de conflits qui soi-disant opposent les valeurs libérales et l'égalité des genres à l'oppression et au patriarcat, indépendamment de ce que les femmes au centre du conflit pensent de leur religion et de ses pratiques²⁹⁶.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

Les peuples autochtones sont confrontés à d'importantes inégalités culturelles ancrées dans le passé. Dans les dernières années, les gouvernements canadiens ont adopté une approche plus collaborative et la note reflète la pratique contemporaine. Toutefois, le Canada a encore beaucoup de chemin à faire.

L'histoire du Canada a été marquée par des efforts soutenus visant à assimiler les peuples autochtones par la destruction de leurs traditions culturelles. En 1884 et 1885, les cérémonies du potlatch et de la danse du soleil ont été interdites par le Parlement, car ces pratiques culturelles étaient considérées comme des obstacles au christianisme et au comportement civilisé²⁹⁷. Les pensionnats autochtones cherchaient à civiliser les enfants autochtones en leur enseignant l'anglais ou le français ainsi que les principes chrétiens dans le cadre d'une « politique consciente de génocide culturel »²⁹⁸. Les langues autochtones ont été activement réprimées et les enfants ont été punis lorsqu'ils parlaient dans leur langue ou qu'ils reconnaissaient leur héritage autochtone, perturbant profondément la transmission linguistique et culturelle²⁹⁹. Avec le démantèlement du système de pensionnats autochtones, les enfants autochtones ont continué d'être retirés de leur foyer et de leur communauté pour être placés sous le système de protection de la jeunesse. De la « rafle des années soixante » à ce jour, d'innombrables enfants ont été pris en charge par la province, souvent injustement, les aliénant de leur communauté et de leur culture. En 1977, les enfants autochtones représentaient 44 pour cent des enfants pris en charge en Alberta, 51 pour cent des enfants pris en charge en Saskatchewan et 60 pour cent des

Le fait qu'il y avait plus d'enfants autochtones pris en charge par la province en 2021 qu'il y en avait dans les pensionnats autochtones lors de leur apogée en 1953 s'explique par l'héritage des pratiques coloniales et le sous-financement des communautés dans les réserves.

enfants pris en charge au Manitoba³⁰⁰. En 2016, 52,2 pour cent des enfants de 14 ans et moins placés en foyer d'accueil étaient Autochtones³⁰¹. Le fait qu'il y avait plus d'enfants autochtones pris en charge par la province en 2021 qu'il y en avait dans les pensionnats autochtones lors de leur apogée en 1953 s'explique par l'héritage des pratiques coloniales et le sous-financement des communautés dans les réserves³⁰².

Malgré les efforts du colonialisme pour assimiler la population autochtone, plus de 70 langues autochtones sont parlées au Canada. Selon le recensement de 2016, 260 550 Autochtones ont indiqué être en mesure de tenir une conversation dans une langue autochtone. Cela représente une augmentation de 3,1 pour cent par rapport à 2006 ainsi qu'un total qui dépasse le nombre de personnes indiquant avoir une langue maternelle autochtone, ce qui suggère que les gens apprennent une langue autochtone comme langue seconde. Toutefois, la mémoire linguistique est inégale d'un groupe autochtone à l'autre. En 2016, près des deux tiers des Inuits pouvaient tenir une conversation dans une langue inuite. Ce taux était beaucoup plus faible chez les Premières Nations, à 21,3 pour cent, alors que seulement 1,7 pour cent des Métis étaient en mesure de tenir une conversation dans une langue autochtone³⁰³.

La réponse de l'État aux langues autochtones s'est transformée depuis l'époque de la suppression culturelle. Par son Programme des langues et cultures autochtones, le gouvernement fédéral soutient les organismes et communautés autochtones qui proposent des activités visant à se réapproprier, revitaliser, maintenir et renforcer les langues et les cultures autochtones³⁰⁴. Un Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuits est également mis en place pour contribuer à préserver et renforcer les cultures et traditions autochtones³⁰⁵. Bien qu'aucune disposition constitutionnelle n'aborde précisément la culture autochtone, la Cour suprême du Canada a déclaré que certaines pratiques et traditions autochtones constituent des droits autochtones protégés selon l'article 35(1) de la Constitution. Les pratiques, coutumes et traditions autochtones qui faisaient partie intégrante d'une culture autochtone distincte à l'époque du contact européen sont protégées par cette disposition constitutionnelle.

Trois critiques peuvent être adressées à l'encontre du mince éventail de protections constitutionnelles accordées aux cultures autochtones. Premièrement, demander aux tribunaux occidentaux d'établir une liste de pratiques autochtones authentiques détourne l'attention de revendications d'autodétermination plus pressantes qui permettraient aux Autochtones d'être beaucoup mieux placés pour protéger et perpétuer leurs cultures. Deuxièmement, un échancier fondé sur le contact européen laisse entendre que les pratiques autochtones contemporaines ne sont pas admissibles aux protections constitutionnelles³⁰⁶. Enfin, on s'est fié au discours sur la tradition pour justifier des rapports de pouvoir entre les genres dans les communautés autochtones. L'emphase mise par la Cour sur la protection des pratiques autochtones traditionnelles a le potentiel d'ignorer la subordination de certaines femmes autochtones et d'autoriser leur subordination sous les auspices de l'article 35(1)³⁰⁷.

15. ACCÈS À LA JUSTICE

NOTE MOYENNE: 5.5

Le Canada possède un système juridique indépendant composé de juges inamovibles jusqu'à la retraite. Les juges sont responsables d'interpréter les dispositions constitutionnelles accordant des droits aux minorités ethnoracialisées, aux communautés de langues officielles et aux peuples autochtones que ceux-ci peuvent faire valoir en cas d'ingérence gouvernementale. Les codes provinciaux et territoriaux en matière de droits de la personne ainsi que les tribunaux administratifs qui statuent sur les plaintes en vertu de ces codes existent pour aborder la discrimination dans la sphère privée, notamment dans l'emploi, alors que la Loi canadienne sur les droits de la personne (1985) interdit toute discrimination à l'encontre d'employés fédéraux et d'employés d'entreprises privées sous réglementation fédérale³⁰⁸.

La médiation et l'arbitrage sont des mécanismes informels de résolution de conflits qui sont moins dispendieux que les procès. Dans certains cas, des services de médiation sont offerts ou subventionnés par le gouvernement. Par exemple, en Ontario, des services de médiation familiale gratuits sont proposés aux parties le jour où elles doivent se présenter devant les tribunaux et des services de médiation familiale hors-site à faible coût sont disponibles selon une échelle mobile qui varie en fonction du revenu du client et du nombre de personnes à charge³⁰⁹. Des bureaux d'ombudsman, qui tentent de résoudre des plaintes à propos d'agences et de services publics provinciaux existent dans chaque province et territoire à l'exception du Nunavut et de l'Île-du-Prince-Édouard, bien qu'en mai 2021, une loi pour l'établissement d'un bureau d'ombudsman à l'Île-du-Prince-Édouard a franchi l'étape de la deuxième lecture³¹⁰.

Alors que l'article 10(b) de la Charte stipule que chacun a le droit, en cas d'arrestation ou de détention, « d'avoir recours sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit », les gouvernements n'ont aucune obligation constitutionnelle d'offrir des avocats financés par la province³¹¹. Il est fait exception si un accusé n'a pas les moyens d'avoir un avocat et qu'il est confronté à des menaces à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, habituellement par la menace de l'incarcération, et qu'il est incapable de participer efficacement aux procédures judiciaires sans conseils juridiques en raison de la complexité des procédures. Le droit à un avocat ne s'étend pas au moment de l'arrestation ni aux demandes d'appel dont le bien-fondé est jugé insuffisant par les administrateurs de l'aide juridique³¹². En raison de la structure de l'aide juridique, l'assistance juridique est plus susceptible d'être offerte dans les affaires criminelles. Bien que les provinces et territoires offrent tous une forme d'aide juridique aux personnes ayant un faible revenu pour augmenter l'accessibilité et la confiance du public envers le système juridique, le programme à frais partagés est généralement sous-financé, le rendant inaccessible pour de nombreuses personnes à faible revenu. Il existe également d'importantes disparités d'une compétence à l'autre quant à « l'admissibilité à l'aide juridique, à la couverture, au recours au pouvoir discrétionnaire, aux frais administratifs et aux exigences en matière de recouvrement »³¹³. À l'échelle nationale, le système échoue à offrir aux personnes pauvres ou à faible revenu un accès équivalent à l'aide juridique dans les affaires criminelles et civiles d'un bout à l'autre du Canada.

Malgré son engagement envers le multiculturalisme et un cadre solide pour aborder la discrimination et l'inégalité, des disparités existent en ce qui concerne l'application de la loi et l'expérience des individus racialisés au sein du système de justice pénale.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 9

La Constitution garantit que les francophones du Québec et de l'extérieur du Québec peuvent utiliser le français lorsqu'ils comparaissent devant les tribunaux fédéraux et devant la majorité des tribunaux provinciaux. Alors que les procès sont une perspective coûteuse, les causes en matière de droits des minorités linguistiques d'importance nationale sont admissibles au financement par le biais du Programme de contestation judiciaire. Le programme a été dissout à deux reprises, mais a été réinstauré par le gouvernement libéral en 2017. Dans l'objectif d'améliorer l'accès à la justice, le gouvernement fédéral consacre un minimum de 1,5 million CAD chaque année à la clarification des droits en matière de langues officielles³¹⁴. Le financement maximum accordé aux procès est de 125 000 CAD, et de plus petits montants sont disponibles pour la préparation d'appels, les autorisations d'intervenir et les interventions³¹⁵.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 6

Les non-citoyens bénéficient de nombreux droits et libertés de la Charte, bien que certains droits soient réservés aux citoyens, et sept provinces offrent des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés³¹⁶. Le Programme de contestation judiciaire finance des causes en matière de droits de la personne, dont des causes sur l'égalité des droits et des litiges cherchant à protéger les libertés fondamentales, comme les droits religieux, avec un financement maximal de 200 000 CAD pour un procès³¹⁷. Environ 3,5 millions CAD sont consacrés annuellement à la clarification des droits de la personne³¹⁸.

Malgré son engagement envers le multiculturalisme et un cadre solide pour aborder la discrimination et l'inégalité, des disparités existent en ce qui concerne l'application de la loi et l'expérience des individus racialisés au sein du système de justice pénale. Le racisme systémique au sein des services de police est un important problème. Un rapport de 2019 commandé par la Ville de Montréal examinant les contrôles policiers de routine entre 2014 et 2017 dévoile que les personnes noires étaient de quatre à cinq fois plus susceptibles que les personnes blanches d'être interpellées par les policiers³¹⁹. De façon similaire, un examen des données de 2013 à 2017 des Services policiers de Toronto a révélé que non seulement les personnes noires étaient plus susceptibles que les autres d'être arrêtées, inculpées et de faire l'objet d'accusations excessives, mais également qu'elles étaient surreprésentées dans les statistiques sur les accusations retirées et qu'elles étaient moins susceptibles d'être condamnées que les personnes blanches, soulevant des préoccupations quant aux pratiques d'accusation des services policiers³²⁰. Des données sur le recours à la force par les policiers de Toronto illustraient la même dynamique. Malgré le fait que les personnes noires représentaient uniquement 8,8 pour cent de la population de la ville, elles constituaient 28,8 pour cent des cas de recours à la force, 36 pour cent des cas des fusillades et 70 pour cent des fusillades mortelles, faisant en sorte que les personnes noires étaient près de 20 fois plus susceptibles que les personnes blanches d'être abattues lors d'une fusillade par des agents³²¹.

Les personnes noires accusées sont plus susceptibles que d'autres minorités racialisées accusées d'être détenues en attente de leur procès, même après avoir été évaluées quant au risque de fuir et de poser un danger pour le public. Elles sont également détenues plus longtemps avant la tenue du procès que les personnes blanches accusées. Selon des données de Service correctionnel Canada, en 2018-2019, les personnes noires représentaient 7,2

La négligence, l'indifférence et la brutalité policières ont été documentées par l'incapacité des policiers à enquêter sur la disparition des femmes et des filles autochtones et sur le décès par hypothermie délibérée d'hommes autochtones comme Neil Stonechild.

pour cent des détenus sous responsabilité fédérale, mais ne représentaient que 3,5 pour cent de la population canadienne³²². Il y a peu de données sur les taux d'incarcération dans les prisons provinciales. Toutefois, une étude se penchant sur des données publiées en 2010 sur les établissements correctionnels provinciaux de l'Ontario révèle que les hommes noirs sont cinq fois plus susceptibles d'être détenus que les hommes blancs, alors que les femmes noires sont trois fois plus susceptibles d'être détenues que les femmes blanches. Au moins un homme noir sur quatorze âgé de 18 à 34 ans a été détenu dans un établissement correctionnel provincial en Ontario en 2010³²³.

Certaines lois sont également appliquées avec inconstance et le sentiment antimusulman est répandu dans la politique publique canadienne. La Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares de 2015, qui a depuis été renommée, estime que les ressortissants étrangers et les résidents permanents qui pratiquent la polygamie sont interdits de territoire au Canada, malgré le fait que la polygamie est déjà criminalisée. À cet effet, les polygames mormons blancs de Bountiful, en C.-B., pratiquent la polygamie au vu et au su du public, des médias et des autorités policières depuis les années 1940. De nombreuses plaintes de victimes et une enquête menée par la GRC en 1990-1991 n'ont entraîné aucune condamnation jusqu'à ce que deux dirigeants communautaires soient condamnés en 2018³²⁴. Bien que la polygamie soit interdite par la loi depuis 1890, il s'agit des deux premières condamnations pour polygamie au Canada depuis 1906³²⁵. Les deux hommes ont été condamnés à de brèves assignations à domicile, et mille autres polygames qui continuent de pratiquer la polygamie à Bountiful n'ont pas été condamnés. De différentes règles s'appliquent également pour la société dominante lorsque les unités familiales sont composées de deux partenaires romantiques ou plus. Depuis 2018, le troisième parent non biologique dans les relations polyamoureuses a commencé à faire valoir ses droits et à obtenir une reconnaissance gouvernementale pour son rôle de parent³²⁶. Ces relations échappent au Code criminel et aux étiquettes de « barbarisme » seulement parce que les personnes qui en font partie ne sont pas mariées ou qu'elles sont mariées à une seule des personnes participant à la relation.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 2

L'accès à la justice pour les Autochtones diffère grandement entre les Territoire du Nord et le reste du Canada. Dans les trois Territoires du Nord, des ententes sur les services d'accès à la justice existent avec le gouvernement fédéral pour aborder les difficultés de la prestation de services juridiques dans le Nord, comme les obstacles linguistiques et l'accès limité aux avocats en pratique privée. Les ententes fournissent un soutien financier fédéral dans trois domaines : la prestation d'aide juridique, la vulgarisation de l'information juridique et l'assistance parajudiciaire aux Autochtones. Les services d'assistance parajudiciaire aux Autochtones aident les personnes autochtones avec le système de justice criminelle, à surmonter les obstacles à la communication et à sensibiliser les personnes impliquées dans l'administration du système de justice criminelle et pénale aux valeurs, aux coutumes, aux langues et aux conditions socio-économiques des Autochtones³²⁷.

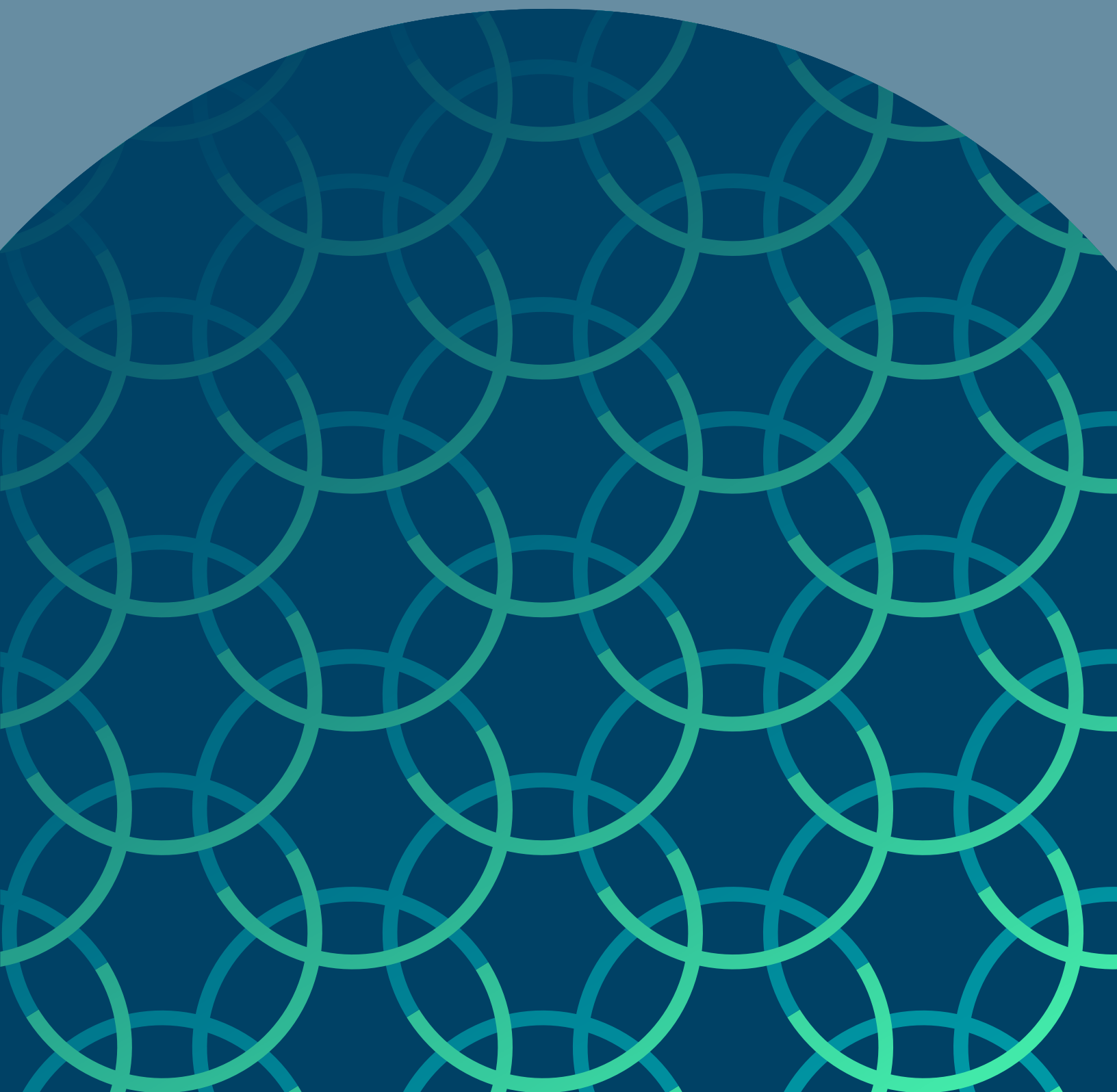
Dans le reste du Canada, les données sur les interactions policières avec les Autochtones fournissent la preuve du racisme systémique chez les autorités policières. Selon l'étude des contrôles de routine à Montréal, les Autochtones étaient de quatre à cinq fois plus susceptibles que les Blancs d'être interpellés par les policiers, et les femmes autochtones étaient onze fois plus susceptibles de subir un contrôle de routine que les femmes blanches³²⁸. La

négligence, l'indifférence et la brutalité policières ont été documentées par l'incapacité des policiers à enquêter sur la disparition des femmes et des filles autochtones et sur le décès par hypothermie délibérée d'hommes autochtones comme Neil Stonechild³²⁹.

Les inégalités auxquelles sont confrontés les Autochtones quant à l'accès à la justice sont peut-être le mieux illustrées par leur taux d'incarcération. En 2018-2019, les adultes s'identifiant comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuits représentaient 4,5 pour cent de la population, mais 29 pour cent de toutes les admissions dans le système correctionnel fédéral et 31 pour cent des admissions dans un établissement correctionnel provincial ou territorial. Dans le système carcéral fédéral, les femmes autochtones constituaient 41 pour cent des admissions, et les jeunes autochtones, qui représentaient 8,8 pour cent de la population de jeunes en 2018, représentaient 47 pour cent des admissions en détention et 40 pour cent des admissions à la surveillance communautaire. De façon générale, dans les provinces et les territoires, le nombre d'hommes autochtones adultes admis en détention a diminué de 6 pour cent en 2018-2019 comparativement à l'année précédente, alors que le taux de détention des hommes non autochtones a diminué de 7 pour cent. Le taux d'admission des femmes autochtones a suivi une tendance similaire, diminuant de 8 pour cent comparativement à une diminution de 6 pour cent chez les femmes non autochtones dans les provinces et les territoires. Toutefois, l'admission dans le système correctionnel fédéral a augmenté de 6 pour cent pour les hommes autochtones et de 4 pour cent pour les femmes autochtones en 2018-2019³³⁰.

Le gouvernement fédéral a pris des mesures correctives en réponse à la surincarcération des Autochtones. En 1996, des modifications au Code criminel demandaient aux juges déterminant la peine de considérer toutes les sanctions possibles avant l'emprisonnement des contrevenants autochtones. Un système de « rapports graduels » a ensuite été mis en œuvre pour aider les juges responsables des déclarations de culpabilité et des décisions relatives à la mise en liberté provisoire. Ces rapports détaillent les facteurs systémiques et contextuels uniques aidant à expliquer comment une personne, telle qu'une personne autochtone, s'est retrouvée devant les tribunaux, et ce, dans la perspective d'administrer une peine pertinente du point de vue culturel et axée sur le rétablissement. Toutefois, l'autochtonisation de la population carcérale n'a pas seulement persisté, elle s'est accélérée depuis les modifications statutaires. Entre 1998 et 2008, le nombre de contrevenants autochtones sous garde fédérale a augmenté de 19,7 pour cent, notamment en raison d'une augmentation de 131 pour cent des femmes autochtones incarcérées au cours de cette période³³¹. Entre 2010 et 2020, la population autochtone sous garde fédérale a augmenté de 42,9 pour cent, représentant une augmentation de 41,1 pour cent pour les hommes autochtones et de 72,2 pour cent pour les femmes autochtones³³². La population non autochtone en détention a diminué de 13,7 pour cent dans la même période³³³. En 2020, la population autochtone sous garde fédérale a atteint un nouveau paroxysme, dépassant la barre des 30 pour cent, suscitant de vives critiques de la part de l'Enquêteur correctionnel du Canada, qui a qualifié l'incapacité à résoudre la surincarcération des Autochtones de « parodie nationale »³³⁴.

PARTIE V. RELATIONS ENTRE LES GROUPES ET APPARTENANCE



Compte tenu des niveaux d'inégalités entre les groupes au Canada, il n'est pas surprenant que les relations entre les groupes soient souvent tendues. Il est toutefois intéressant de noter que la conception pluraliste du Canada est plus apparente pour ces derniers indicateurs. Les niveaux de confiance entre les groupes sont relativement élevés. La confiance envers les institutions politiques ne varie pas drastiquement d'un groupe abordé dans ce rapport à l'autre, et les différences quant au sentiment d'inclusion, d'acceptation et d'appropriation commune de la société sont moins marquées entre les trois groupes.

En explorant les relations entre les groupes et l'appartenance, cette partie s'appuie sur la recherche actuelle et largement sur des données de l'enquête sur les perceptions du pluralisme menée par le Centre pour ce rapport. Dans ce texte, nous faisons référence à ces données comme étant issues de *l'Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre³³⁵. L'analyse de *l'Enquête sur les perceptions du pluralisme* se limite à des statistiques descriptives fournissant la proportion de chaque groupe analysé qui donne une réponse précise à chaque question. Des pondérations d'enquête sont appliquées pour représenter les différentes proportions de divers groupes démographiques chez les répondants et les proportions de ces groupes démographiques dans la population canadienne.

Les données sur la perception du pluralisme soulignent d'importantes dimensions du pluralisme canadien. Toutefois, elles ont leurs limites. Dans l'analyse des attitudes au Québec, un faible taux de réponse à la question sur la langue utilisée à la maison nous empêche de faire une distinction entre les Québécois francophones et anglophones. Dans l'analyse des minorités ethnoracialisées³³⁶, les répondants à l'enquête ne sont pas assez nombreux pour nous permettre de faire une distinction entre différents groupes ethniques minoritaires³³⁷. Puisque les parties précédentes de ce rapport soulignent de grandes différences quant à l'inégalité vécue d'un groupe ethnoracialisé à l'autre, on pourrait s'attendre à ce qu'il y ait de grandes différences dans les attitudes parmi ces groupes, lesquelles ne peuvent être saisies par *l'Enquête sur les perceptions du pluralisme*. Puisque les Autochtones sont susceptibles d'avoir des niveaux de confiance et des expériences de discrimination bien différents des répondants qui ne s'identifient pas comme faisant partie d'une minorité ethnoracialisée, les quelques répondants autochtones sont exclus du groupe ethnique majoritaire avec lequel les minorités ethnoracialisées sont comparées. Enfin, comme pour d'autres enquêtes générales sur les attitudes des Canadiens, les répondants autochtones à *l'Enquête sur les perceptions du pluralisme* sont trop peu nombreux pour en faire une analyse. Compte tenu de ces limites, cette partie s'appuie sur d'autres études spécialisées, le cas échéant.

16. VIOLENCE ENTRE LES GROUPES

NOTE MOYENNE: 7

De façon générale, les taux de violence entre les groupes sont faibles au Canada. Toutefois, d'importantes tensions existent sous cette surface en apparence calme.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 10

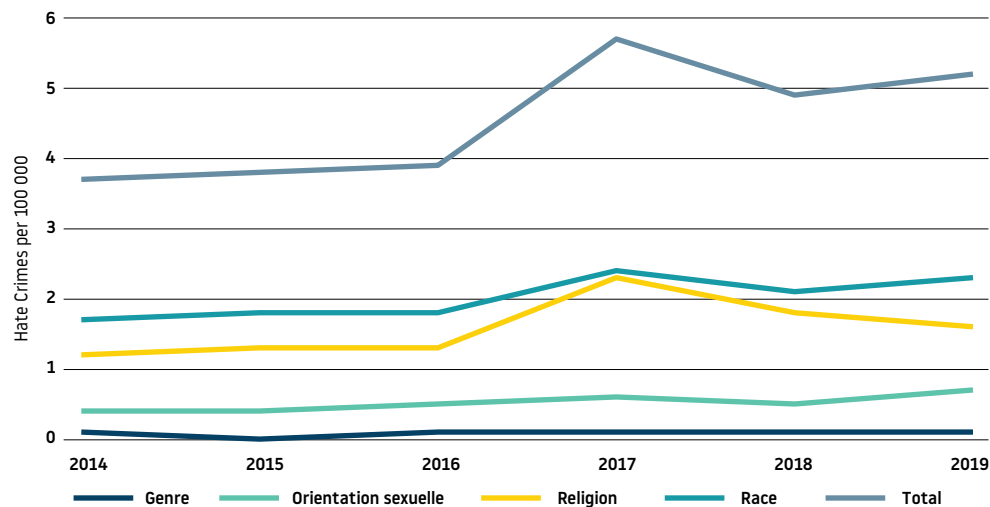
La violence entre les groupes entre les Canadiens anglophones et les Québécois est très limitée. Dans les années 1960, le Front de libération du Québec (FLQ) a commis des attentats

à la bombe contre des institutions fédérales, notamment dans des boîtes aux lettres et à la direction générale de la GRC. Les actions du FLQ ont culminé en 1970 avec la crise d'Octobre, par les enlèvements du délégué commercial britannique James Cross et du ministre du gouvernement québécois Pierre Laporte, qui a ensuite été assassiné. Le FLQ a largement été condamné pour le meurtre de Laporte, tant au Québec que dans le Canada anglais. Avec l'émergence subséquente du Parti québécois, qui se consacrait à la poursuite pacifique et démocratique de l'indépendance, la violence entre les Québécois et les Canadiens anglophones s'est raréfiée.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

Le taux de violence parmi les minorités ethnoracialisées au Canada est relativement faible, et une telle violence est rarement organisée. Le taux de crimes haineux est également relativement faible au Canada. Ces crimes représentent seulement 0,1 pour cent de tous les crimes qui ne sont pas reliés à la conduite d'un véhicule en 2017³³⁸. La figure 16.1 illustre les tendances des crimes haineux déclarés par la police de 2014 à 2019. Le nombre total de ces crimes est demeuré en dessous de 4 par 100 000 jusqu'en 2017, où il est passé à 5,7. Les crimes haineux déclarés sont moins nombreux en 2018 et 2019 qu'en 2017, à 4,9 et 5,7 respectivement, mais sont encore un peu plus nombreux qu'au milieu de la décennie.

Figure 16.1
Crimes haineux par type, 2014–2019

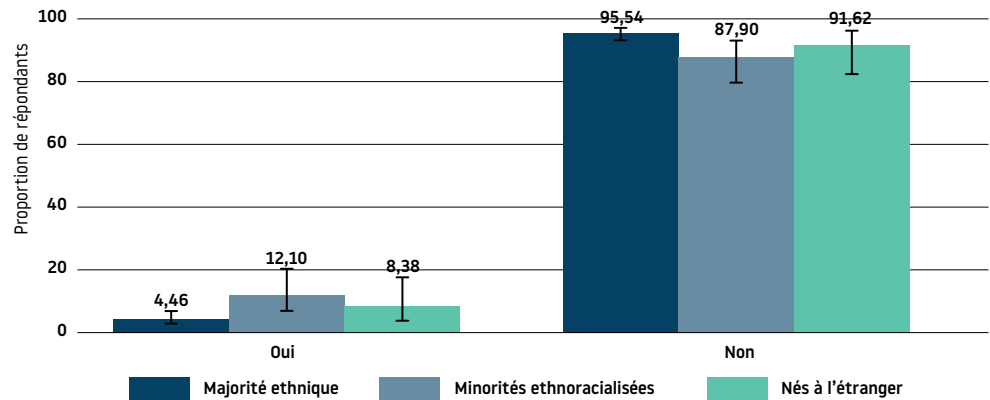


Source : Statistique Canada (2021)

Les données de l'Enquête sur les perceptions du pluralisme illustrées par la figure 16.2 sont compatibles avec le faible taux de crimes haineux déclaré par Statistique Canada. Douze pour cent des répondants à l'enquête qui s'identifient comme membre d'une minorité ethnique et 8 pour cent des répondants nés à l'extérieur du Canada ont déclaré avoir déjà été victimes de discrimination violente. Bien que ces taux soient plus élevés que ce qu'on souhaite, et que toute discrimination violente devrait être préoccupante, l'enquête indique un faible taux de violence entre les groupes entre les minorités ethnoracialisées et la

communauté majoritaire³³⁹. Les données de l'Enquête sur les perceptions du pluralisme quant à la discrimination non violente sont incluses ultérieurement dans ce rapport, dans la partie sur l'inclusion et l'acceptation.

Figure 16.2
Avez-vous déjà été victime de discrimination violente (minorités ethnoracialisées et immigrants)



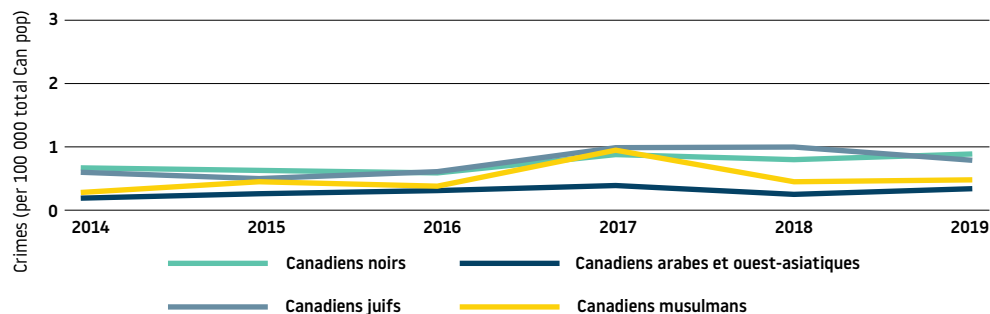
Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Les crimes haineux n'impliquent pas tous de la violence physique. Les crimes haineux non violents, comme l'incitation publique à la haine et au méfait, ont augmenté de 64 pour cent en 2017, comparativement à l'augmentation de 25 pour cent des crimes haineux violents cette année-là. Au total, les crimes haineux violents constituaient 38 pour cent de tous les crimes haineux, une baisse par rapport aux 44 pour cent en 2016³⁴⁰.

Les auteurs de crimes haineux ciblent le plus souvent deux catégories de groupes : les groupes religieux et les minorités ethnoracialisées. La figure 16.3 offre une analyse plus détaillée, repérant les crimes haineux commis contre les quatre groupes ethnoracialisés et religieux les plus ciblés. L'augmentation des crimes haineux en 2017 est frappante : les crimes contre des Canadiens musulmans ont connu la plus forte augmentation, mais on constate également une importante augmentation des crimes contre les Canadiens noirs et les Canadiens juifs. Les crimes haineux contre les Canadiens arabes et les Canadiens ouest-asiatiques sont moins fréquents que les crimes contre les autres groupes, mais ont augmenté progressivement. En 2018 et en 2019, nous constatons une importante diminution des crimes contre les Canadiens musulmans, mais peu de changement en ce qui concerne les crimes contre les Canadiens noirs et les Canadiens juifs.

L'ESG sur la sécurité des Canadiens de 2014 a comptabilisé 330 000 incidents criminels considérés par les victimes comme étant motivés par la haine, et deux tiers de ces incidents n'ont jamais été déclarés aux services policiers.

Figure 16.3
Crimes haineux selon la cible, 2014–2019



Source : Statistique Canada (2021)

Bien que le nombre de crimes haineux au Canada soit relativement faible, les minorités ethnoracialisées et religieuses subissent toujours des menaces réelles. Les Canadiens musulmans ont été la cible d'une fusillade de masse dans une mosquée de Québec en 2017 qui a fait 6 morts et 19 blessés, et d'une attaque au véhicule-bélier qui a tué quatre membres de la même famille en 2021³⁴¹. De plus, le genre est un facteur dont on doit tenir compte. Alors que près de 70 pour cent de toutes les catégories de crimes haineux déclarés entre 2010 et 2019 ont été commis contre des hommes, les actes de violence contre les membres de la population musulmane étaient plus souvent commis contre des femmes, qui représentaient 47 pour cent des victimes de crimes violents contre la population musulmane³⁴².

Il ne fait aucun doute que ces données minimisent les problèmes. La collecte de données sur les crimes haineux fait face à de sérieuses limites. Les données des services de police ne comprennent que les incidents qui sont déclarés par les victimes et identifiés par la police comme étant motivés par la haine. Par conséquent, l'exactitude des déclarations nécessite une expertise policière en matière d'identification des crimes haineux. Elle nécessite également la volonté des victimes à déclarer ces crimes. La collecte de données est entravée par la sous-déclaration chez les victimes, laquelle est causée par la peur des représailles, des obstacles linguistiques et culturels, et la peur des policiers³⁴³. Les données des enquêtes par auto-déclaration fournissent une certaine preuve de ces limites. L'ESG sur la sécurité des Canadiens de 2014 a comptabilisé 330 000 incidents criminels considérés par les victimes comme étant motivés par la haine, et deux tiers de ces incidents n'ont jamais été déclarés aux services policiers³⁴⁴. D'autres pratiques de collecte de données influencent également les statistiques sur les crimes. Lorsque les crimes impliquent plusieurs victimes ou accusés, un seul incident criminel est consigné par la police³⁴⁵. Lorsqu'un crime haineux cible une personne à l'intersection de la religion et de la racialisation ou de l'ethnicité, la police classe l'incident dans une seule catégorie³⁴⁶.

Dans les dernières années, l'accent mis par le gouvernement du Canada sur la violence entre les groupes s'est élargi pour inclure les groupes d'extrême droite, qui ont été publiquement reconnus comme un risque pour la sécurité nationale. La recherche suggère qu'il y a au moins 130 groupes d'extrême droite actifs au Canada³⁴⁷. En 2019, Blood & Honour, qui dit avoir une division canadienne, et son bras armé, Combat 18, sont devenus les premiers groupes d'extrême droite à être ajoutés à la liste d'entités terroristes du Canada³⁴⁸. En février 2021, les Proud Boys et trois autres groupes d'extrême droite ont

Entre 2010 et 2019, 51 pour cent des crimes haineux ciblant des Autochtones ont été violents, et 44 pour cent des Autochtones victimes de crimes haineux violents ont subi des blessures.

également été ajoutés à cette liste³⁴⁹. Pour lutter contre le racisme et la discrimination, le gouvernement du Canada, après avoir entrepris un processus exhaustif de mobilisation des communautés et des organisations touchées, a investi 45 millions CAD pour financer *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022*. La stratégie de lutte contre le racisme comprend la création du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme afin de coordonner l'action fédérale ainsi qu'une promesse de garder contact avec les communautés, les parties prenantes et les spécialistes concernés³⁵⁰.

Enfin, la pandémie de COVID-19 a modifié les tendances des crimes haineux. Dans un rapport publié en juillet 2020, la proportion des participants racialisés (18 pour cent) ayant déclaré une augmentation de la fréquence du harcèlement et des attaques fondés sur l'ethnicité, la race ou la couleur de la peau était trois fois plus importante que la proportion des participants issus du reste de la population à en déclarer autant. Les participants chinois (30 pour cent), coréens (27 pour cent) et sud-asiatiques (19 pour cent) étaient les plus susceptibles de déclarer une augmentation des attaques et du harcèlement³⁵¹. Dans une plus récente initiative d'approche participative financée par le gouvernement canadien et entreprise entre mars 2020 et février 2021, le public a déclaré 1 150 attaques racistes. Onze pour cent de ces attaques comprenaient des agressions physiques ou un contact physique non désiré, et 10 pour cent de ces attaques comprenaient l'acte de tousser ou de cracher sur les victimes. Les répondants est-asiatiques représentaient 84 pour cent de toutes les déclarations. Les individus ayant déclaré des incidents en chinois étaient 100 pour cent plus susceptibles d'avoir subi une agression physique que ceux les ayant déclarés en anglais. De plus, les femmes étaient victimes de 60 pour cent de tous les incidents déclarés³⁵².

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

Le Canada ne fait que commencer à faire face à la violence contre les Autochtones. Heureusement, l'expérience contemporaine est relativement exempte de cas de pogroms et de violence collective et reçoit une note de 4 par rapport à ce critère selon la grille d'évaluation du Centre. Par conséquent, la note pour cet indicateur est de 5. Néanmoins, le pays a beaucoup à faire pour réparer son histoire.

Comme nous l'expliquons dans la partie IV (14), le système de pensionnats autochtones a retiré de force des enfants autochtones de leur famille et de leur communauté pour les placer dans des écoles où ils ont subi de mauvais traitements et de la violence. La découverte des restes de 215 enfants autochtones dans une fosse commune sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops, en Colombie-Britannique, souligne l'étendue de cette violence soutenue par l'État³⁵³. La découverte de fosses communes semblables se poursuit sur d'autres sites d'anciens pensionnats autochtones. De plus, comme nous l'avons vu dans la discussion sur les revendications (partie II : 6), les problèmes de violence ne sont pas exclusivement chose du passé. Dans les dernières années, l'exercice des droits autochtones issus de traités a été le point d'ignition d'actes de violence par la population majoritaire ainsi que par l'État contre des Autochtones.

En 2019, les crimes haineux ciblant les Autochtones représentaient seulement 2 pour cent des crimes haineux déclarés, soit un taux de 1,8 crime haineux par 100 000 Autochtones³⁵⁴. De plus, une analyse sur plusieurs années illustre que les crimes haineux commis contre

les Autochtones sont plus susceptibles d'être violents que de ne pas l'être, et les victimes subissent le taux le plus élevé de blessures³⁵⁵. Entre 2010 et 2019, 51 pour cent des crimes haineux ciblant des Autochtones ont été violents, et 44 pour cent des Autochtones victimes de crimes haineux violents ont subi des blessures³⁵⁶. Les chercheurs ainsi que les membres des autorités policières reconnaissent que la population autochtone est grandement victimisée, mais qu'elle refuse souvent de déclarer les crimes haineux aux policiers, en partie parce qu'elle a moins confiance envers le système judiciaire et les services policiers que les Canadiens non autochtones³⁵⁷.

Lorsque l'accent est mis sur toutes les formes de crimes, les Autochtones sont sérieusement surreprésentés parmi les victimes de crimes. Le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation a noté que les Autochtones sont 58 pour cent plus susceptibles d'être victimes de crimes que les Canadiens non autochtones³⁵⁸. Le taux de victimisation est particulièrement élevé chez les femmes³⁵⁹. Selon l'ESG de 2014, les femmes autochtones courent un plus grand risque de victimisation violente après avoir isolé les facteurs de risque tels que l'âge, la scolarité et le statut d'emploi. Comme les femmes musulmanes, les femmes autochtones sont également plus susceptibles d'être la cible de crimes haineux violents que d'autres sortes de crimes haineux, et représentent 45 pour cent de toutes les victimes autochtones de crimes haineux violents commis entre 2010 et 2019³⁶⁰. La marginalisation a contribué au nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones qui ont été assassinées ou qui ont disparu. Entre 1980 et 2012, 1 017 femmes et filles ont été assassinées et 164 ont disparu. Le gouvernement canadien s'est engagé à aborder les causes de violence contre les femmes et les filles autochtones³⁶¹. Toutefois, puisque le rapport a été publié au début de 2019, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure cet engagement s'est concrétisé.

17. CONFIANCE ENTRE LES GROUPES

NOTE MOYENNE: 7.5

L'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* comprend des questions sur lesquelles notre analyse se fonde largement dans cette partie du rapport. Les résultats de l'enquête quant à la confiance devraient être interprétés avec prudence. Le biais de la désirabilité sociale associé à l'amorçage pourrait faire en sorte que les données de l'enquête exagèrent la confiance envers les Québécois, les minorités ethnoracialisées et les Autochtones. Les répondants pourraient exprimer un grand niveau de confiance envers les groupes minoritaires dans les enquêtes, non pas parce qu'ils ont de tels niveaux de confiance, mais parce qu'ils ne veulent pas sembler avoir des préjugés. Les questions sur la confiance pourraient également inciter les répondants à se sentir plus confiants. Poser des questions sur des groupes minoritaires en particulier pourrait faire en sorte que les répondants réfléchissent à ce qu'ils ressentent par rapport à la diversité en général lorsqu'ils répondent à des questions sur la confiance. Cela pourrait ensuite faire en sorte que les personnes ayant des attitudes plus favorables envers la diversité déclarent des niveaux de confiance plus élevés que lorsqu'on leur pose des questions sur la population en général. Ce n'est peut-être pas parce que les répondants ont davantage confiance en les minorités qu'en la population générale, mais parce qu'ils sont plus confiants en général lorsqu'on leur pose des questions qui les amènent à réfléchir à la diversité. Cela pourrait expliquer pourquoi les répondants sont plus susceptibles d'être entièrement d'accord pour dire que les Autochtones sont

dignes de confiance, comme on le voit ci-dessous, que d'être entièrement d'accord pour dire que la majorité des gens sont dignes de confiance (comme l'indique l'Annexe A).

QUÉBÉCOIS | DONNÉES INSUFFISANTES POUR ACCORDER UNE NOTE

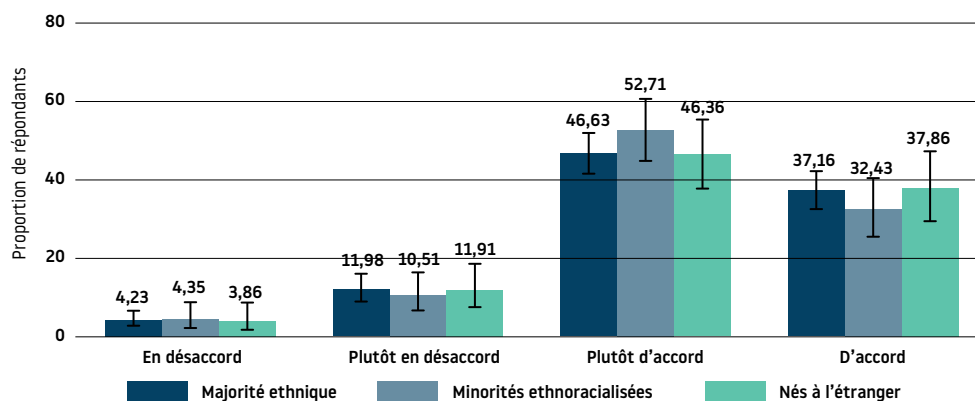
Malgré une histoire de tensions entre le Québec et le Canada anglais par rapport au séparatisme québécois, à la Constitution et aux relations intergouvernementales, peu de données indiquent une profonde méfiance entre les deux communautés dans le Canada contemporain. Malheureusement, l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre ne possède aucune question conçue pour saisir de telles attitudes. Une des rares études sur le sujet, soit celle de Medeiros, révèle que les sentiments des francophones envers les anglophones et les sentiments des anglophones envers les francophones au Canada sont positifs, chaque groupe évaluant leurs sentiments à l'égard de l'autre autour de 80/100 sur un thermomètre de sentiments³⁶². Medeiros illustre également que ces attitudes entre les francophones et les anglophones au Canada sont devenues plus positives au cours des 25 dernières années. Toutefois, le travail de Medeiros porte davantage sur les attitudes générales que sur la confiance entre les groupes en particulier. Les données limitées sur ce sujet soulignent le besoin de mener de plus amples analyses sur le niveau de confiance entre la population québécoise et les Canadiens à l'extérieur du Québec, particulièrement à la suite des profondes divisions entre le Québec et le reste du pays quant au multiculturalisme et à l'accommodement religieux.

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 8

Jusqu'à maintenant, les données directes sur la confiance *entre les groupes* sont limitées. L'Enquête mondiale sur les valeurs 2005–2009, qui mesurait le niveau de confiance des personnes d'une autre nationalité ou religion, a découvert que le Canada se classait parmi les cinq pays où règnent le plus grand niveau de confiance³⁶³. Heureusement, l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre fournit de nouvelles données sur la confiance du groupe majoritaire et des groupes minoritaires envers les personnes qui ne font pas partie de leur communauté.

Les figures 17.1, 17.2 et 17.3 comparent la confiance envers différentes religions, ethnicités et immigrants au sein de la communauté ethnique majoritaire, des minorités ethniques et des répondants nés à l'extérieur du Canada. La confiance envers différents groupes religieux et ethniques est assez élevée au Canada. Les membres de la communauté ethnique majoritaire, les minorités ethnoracialisées et les répondants nés à l'extérieur du Canada sont tous d'accord pour dire que les autres groupes religieux et ethniques sont dignes de confiance. En effet, il y a peu de différence entre les trois groupes pour chacune de ces mesures. La confiance envers les immigrants est également élevée, bien que les estimations varient davantage à cet effet. La confiance envers les immigrants semble être plus élevée chez la communauté ethnique majoritaire que chez les minorités ethnoracialisées et chez les répondants nés à l'étranger (en effet, les estimations des niveaux de confiance envers les immigrants sont plus faibles chez d'autres immigrants). Toutefois, aucune de ces différences n'est statistiquement significative. Il est possible que les estimations reflètent le nombre relativement plus faible de répondants appartenant à une minorité ethnique ou nés à l'étranger dans l'échantillon (ce qui entraîne de plus grands degrés de variation dans les réponses de ces deux groupes).

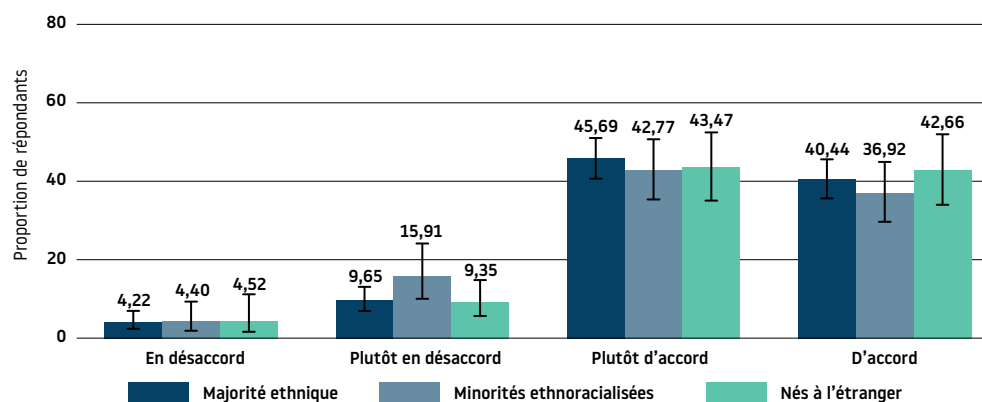
Figure 17.1
Les personnes de différentes religions sont dignes de confiance (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

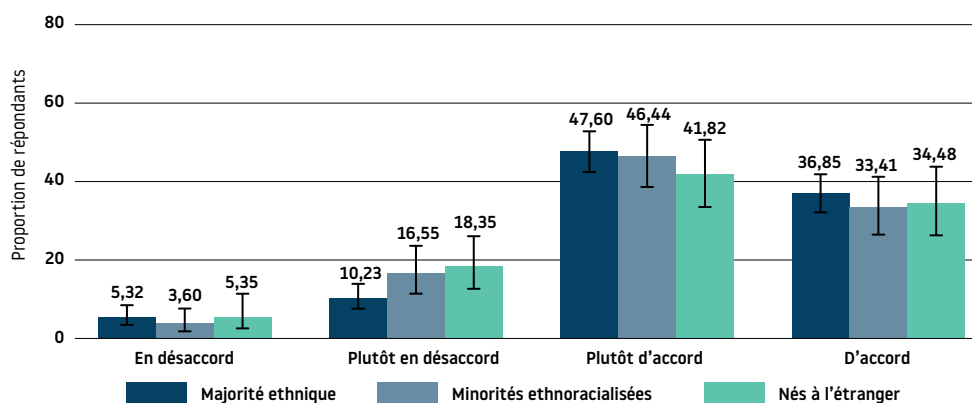
Figure 17.2
Les personnes de différentes ethnicités sont dignes de confiance (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Figure 17.3
Les immigrants sont dignes de confiance (minorités ethnoracialisées et immigrants)



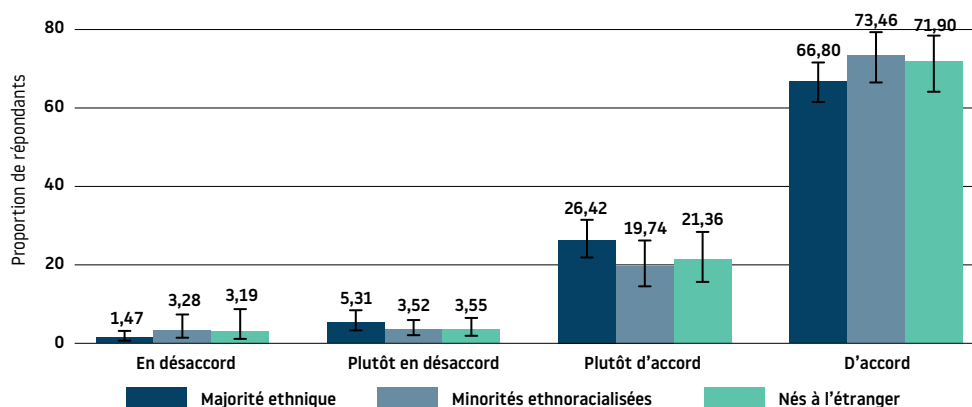
Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Les relations entre les groupes peuvent également être mesurées en regardant dans quelle mesure les individus sont à l'aise qu'un parent épouse une personne appartenant à une communauté différente³⁶⁴. La figure 17.4 illustre que la grande majorité des répondants seraient à l'aise qu'un parent épouse une personne appartenant à une communauté différente : 90 pour cent de chaque groupe est d'accord ou plutôt d'accord pour dire qu'ils seraient à l'aise qu'un parent épouse une personne appartenant à une communauté différente, et plus de 66 pour cent de tous les groupes sont totalement d'accord. Rien n'indique une différence claire entre les divers groupes interrogés. Les répondants de la communauté ethnique majoritaire semblent moins susceptibles d'être totalement d'accord, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.

D'autres données plus détaillées dressent un tableau moins rassurant. Un sondage mené par Angus Reid en 2009 a demandé aux répondants s'il était acceptable qu'un parent épouse un croyant de diverses religions, dont le christianisme, l'islam, le judaïsme, le bouddhisme, l'hindouisme et le sikhisme. Seulement 39 pour cent des répondants ont déclaré qu'un partenaire musulman serait acceptable, et 29 pour cent des répondants considéraient que ce partenaire était inacceptable. Les partenaires sikhs ont obtenu le pourcentage d'approbation le plus faible; seulement 39 pour cent des répondants ont indiqué que l'union serait acceptable, et 25 pour cent des répondants la trouvaient inacceptable³⁶⁵. Une enquête réalisée en 2017 auprès de citoyens ontariens demandait également aux répondants d'évaluer dans quelle mesure ils seraient à l'aise qu'un parent proche, comme un fils ou une fille, épouse diverses minorités racialisées et religieuses. Les répondants étaient très à l'aise ou plutôt à l'aise avec un partenaire juif ou noir, à 82 pour cent et 79 pour cent respectivement³⁶⁶. Les degrés d'acceptation des partenaires potentiels musulmans étaient considérablement plus faibles, avec seulement 52 pour cent des répondants indiquant un certain degré d'acceptation. Les Québécois étaient encore moins à l'aise par rapport aux partenaires potentiels musulmans; seulement 39 pour cent d'entre eux ont indiqué un certain degré d'acceptation³⁶⁷.

Figure 17.4
À l'aise avec le mariage avec une personne appartenant à une communauté différente (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

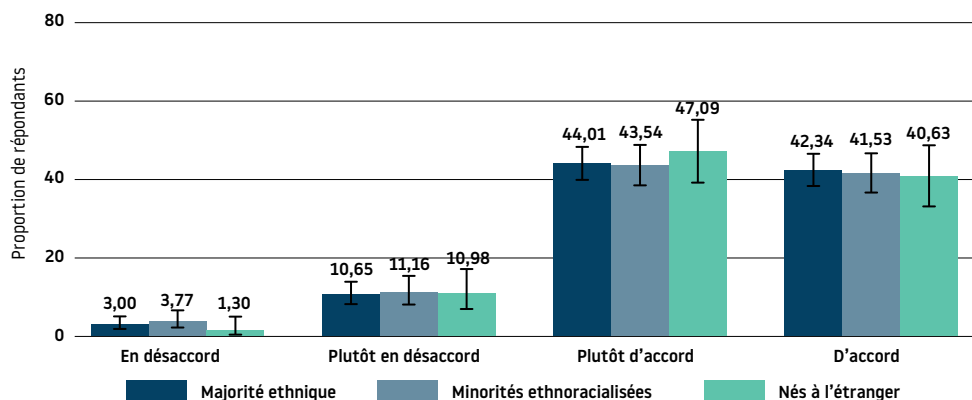
Évidemment, ces analyses exagèrent peut-être le degré selon lequel les gens sont à l'aise avec la diversité. Les réponses à de telles questions pourraient être influencées par des biais de désirabilité sociale qui feraient en sorte que les répondants ayant des attitudes fondées sur des préjugés hésiteraient à l'admettre. C'est un facteur difficile à contrôler dans l'analyse d'enquêtes standard, bien qu'il existe une documentation de plus en plus importante utilisant les expériences d'enquête pour évaluer l'incidence des facteurs d'impact tels que l'identité nationale et les événements majeurs sur les préjugés³⁶⁸.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 7

Il y a peu de documentation abordant les niveaux de confiance entre les Autochtones et d'autres groupes. Toutefois, certaines recherches suggèrent que bien que la discrimination perçue par les Autochtones soit associée à de plus faibles niveaux de confiance entre les groupes, la confiance des Autochtones envers les Canadiens qui ne sont pas Autochtones est plus grande que leur confiance envers le gouvernement³⁶⁹.

En raison du petit échantillon de répondants autochtones à l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre, cette dernière ne fournit pas de données probantes sur le niveau de confiance des Autochtones envers les autres Canadiens. Toutefois, l'enquête révèle si les autres Canadiens pensent que les Autochtones sont dignes de confiance. La figure 17.5 illustre des niveaux de confiance qui ressemblent largement à ceux envers les minorités ethnoracialisées. La grande majorité des répondants sont totalement d'accord ou plutôt d'accord pour dire que la majorité des Autochtones sont dignes de confiance. De plus, il y a peu de différence entre les perceptions des minorités ethniques et celles de la communauté majoritaire en ce qui a trait aux Autochtones.

Figure 17.5
La majorité des Autochtones sont dignes de confiance



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Ces résultats devraient être considérés avec prudence. Les niveaux de confiance déclarés ici sont légèrement plus élevés pour les Autochtones que ceux déclarés pour les immigrants dans la figure 17.3 et pour la population générale (annexe A). Comme mentionné au début de cette partie, il est possible que les réponses à ces questions aient été influencées par un biais de désirabilité sociale ou par l’amorçage (où les répondants qui aiment la diversité donnent des réponses positives indépendamment de leur niveau de confiance envers les Autochtones). Ces résultats ne semblent pas correspondre au taux élevé de discrimination subie par les Autochtones au Canada, comme nous le notons dans d’autres parties de ce rapport. Évidemment, d’autres explications sont possibles. Les actes de discrimination, bien que nombreux, pourraient découler du comportement d’une minorité de Canadiens. De plus, les défis qu’affrontent les Autochtones ont beaucoup attiré l’attention des médias dans les dernières années. Néanmoins, le biais de désirabilité sociale influence souvent les réponses aux questions d’enquête sur la diversité et la confiance. Même si nous pensons que les données de l’*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre sont importantes et qu’elles constituent par conséquent la base de notre évaluation, il reste du travail à faire pour en savoir plus sur la confiance envers les Autochtones. Ce travail dépasse la portée et les ressources de ce projet.

L’enquête du Centre ne cherchait pas à savoir si les répondants seraient à l’aise qu’un parent épouse un partenaire autochtone ou s’ils seraient à l’aise d’avoir un patron ou un superviseur autochtone. Toutefois, lors d’un sondage réalisé par CBC News en 2014 demandant aux répondants s’ils seraient à l’aise qu’une personne d’une autre origine ethnique que la leur épouse un enfant/un frère/une sœur, 69 pour cent des répondants ont indiqué qu’ils seraient à l’aise s’il s’agissait d’un partenaire autochtone³⁷⁰. Dans une enquête réalisée en 2017 auprès de citoyens ontariens, 79 pour cent des répondants ont déclaré être très à l’aise ou plutôt à l’aise que leur fils ou leur fille épouse une ou un partenaire autochtone³⁷¹. Dans le contexte professionnel, 79 pour cent des répondants de l’enquête de CBC News ont indiqué qu’ils seraient à l’aise de travailler pour une personne d’une autre origine ethnique que la leur³⁷². Lorsqu’on leur a posé la même question en utilisant un référent autochtone, 76 pour cent des répondants se sont dit à l’aise³⁷³. Comme pour les résultats de l’enquête concernant les minorités ethnoracialisées, nous devons tenir compte du biais de désirabilité sociale lorsque nous interprétons ces résultats.

18. CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES

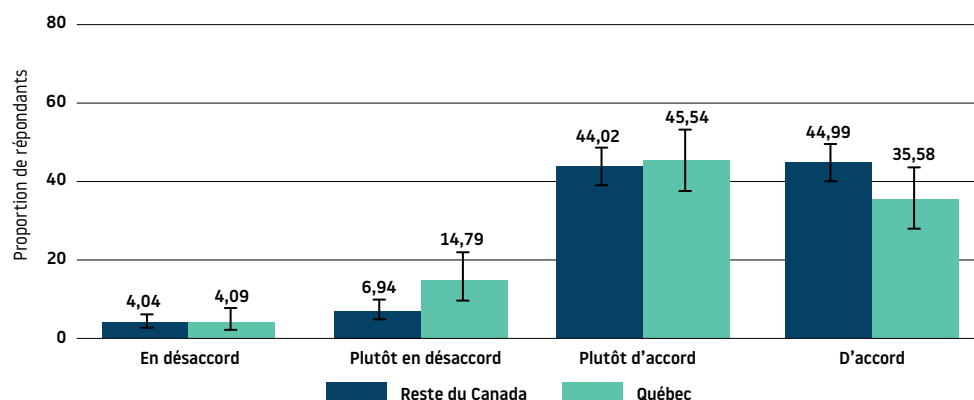
NOTE MOYENNE: 6

QUÉBÉCOIS | NOTE: 8

En utilisant des données de 2008, Hwang a trouvé un taux élevé de confiance envers les institutions politiques chez les francophones au Canada³⁷⁴. Son travail suggère que les francophones ont un niveau de confiance plus élevé envers les institutions politiques que les anglophones et les minorités ethniques. De façon similaire, dans un sondage mené par Angus Reid en 2016, les résidents du Québec étaient largement plus susceptibles que les résidents du reste du Canada d'exprimer leur confiance envers les services de police et le système juridique. Cela valait également pour la GRC (77 pour cent contre 63 pour cent), le service de police local (75 pour cent contre 62 pour cent), la Cour suprême du Canada (71 pour cent contre 52 pour cent) et les tribunaux pénaux provinciaux (63 pour cent contre 38 pour cent)³⁷⁵.

Toutefois, l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre fournit certaines preuves de niveaux de confiance politique plus faibles au Québec. La figure 18.1 illustre le nombre de répondants ayant confiance envers le système de santé pour prendre soin d'eux en temps de crise. Les répondants du Québec semblent avoir moins confiance envers leurs établissements de santé que les répondants du reste du Canada, bien que ces différences ne soient pas statistiquement significatives. Néanmoins, la confiance envers le système de santé est relativement élevée au Québec. Environ 80 pour cent des répondants du Québec se sont dit d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé selon lequel le système de santé publique les protégerait en temps de crise.

Figure 18.1
Les systèmes de santé publique me protégeront en temps de crise (Québec et reste du Canada)



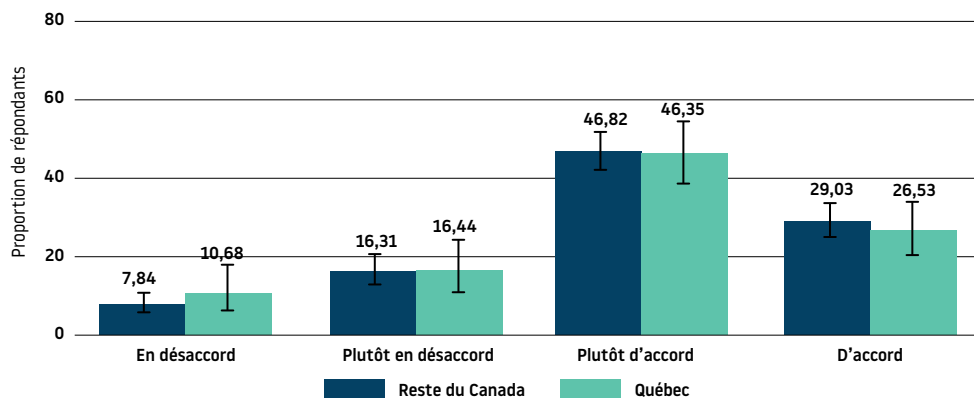
Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

La confiance envers les institutions politiques chez les immigrants et les minorités ethnoracialisées au Canada a tendance à être élevée, à l'exception notable de la confiance envers la police.

La confiance envers les forces de l'ordre au Québec et dans le reste du Canada est relativement semblable. La figure 18.2 illustre le pourcentage de répondants qui ont assez confiance envers la police et les forces de l'ordre. Pour aucune des réponses (d'accord, plutôt d'accord, etc.) la différence entre la population québécoise et les autres Canadiens n'est de plus de trois points de pourcentage, et aucune de ces différences n'est statistiquement significative. Notamment, la confiance envers les forces de l'ordre est plus faible chez la population québécoise et les autres Canadiens qu'envers le système de santé. Alors qu'au moins 80 pour cent des deux groupes de répondants pensaient que le système de santé était digne de confiance, seulement de 73 à 75 pour cent d'entre eux (selon le groupe) pensaient que la police et les forces de l'ordre étaient dignes de confiance.

Figure 18.2
Les forces de l'ordre et la police sont dignes de confiance (Québec)

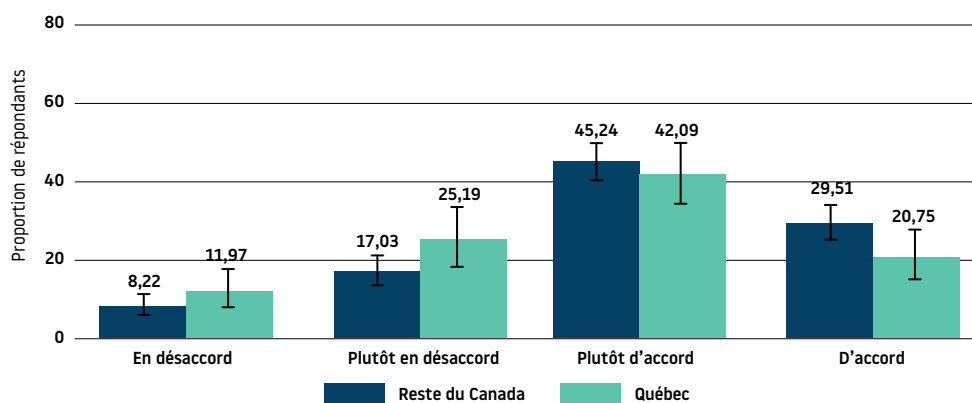


Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

L'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre suggère que la confiance envers le système juridique au Québec est plus faible que dans le reste du Canada, bien que les barres d'erreur importantes nous empêchent de savoir si ces différences sont réelles ou si elles découlent d'une variation d'échantillonnage aléatoire. La figure 18.3 indique que le pourcentage de répondants qui sont totalement d'accord pour dire que le système juridique est digne de confiance est inférieur de 9 points de pourcentage pour la population québécoise par rapport au reste du Canada. Dans l'ensemble, seulement quelque 62 pour cent des répondants du Québec étaient d'accord ou plutôt d'accord avec l'énoncé selon lequel le système juridique était digne de confiance comparativement à quelque 75 pour cent des répondants du reste du Canada.

Figure 18.3
Le système juridique est digne de confiance et peut me protéger des traitements injustes (Québec)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada (2021)*

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 7

La confiance envers les institutions politiques chez les immigrants et les minorités ethnoracialisées au Canada a tendance à être élevée, à l'exception notable de la confiance envers la police. Selon l'ESG de 2013 sur l'identité sociale, la confiance envers les établissements était la plus élevée chez les personnes racialisées et les immigrants, particulièrement chez les personnes arrivées au Canada à partir de 2000³⁷⁶. Alors que 59 pour cent des répondants non immigrants ont déclaré avoir confiance envers les écoles, les immigrants établis (arrivés avant 2000) avaient un taux de confiance de 68 pour cent, et les récents immigrants, un taux de 75 pour cent. Cette tendance vaut également pour les niveaux de confiance envers les tribunaux et le système juridique. Cinquante-quatre pour cent des non immigrants et 69 pour cent des immigrants établis ont confiance en ces établissements. Encore une fois, le taux est plus élevé chez les nouveaux immigrants, à 79 pour cent. Les récents immigrants montrent également le taux de confiance le plus élevé envers la police comparativement aux immigrants établis et aux non immigrants³⁷⁷. White, Bilodeau et Nevitte ont découvert que les personnes qui immigreront au Canada ont tendance à penser que le Canada fait un bon travail de protection des droits de la personne³⁷⁸.

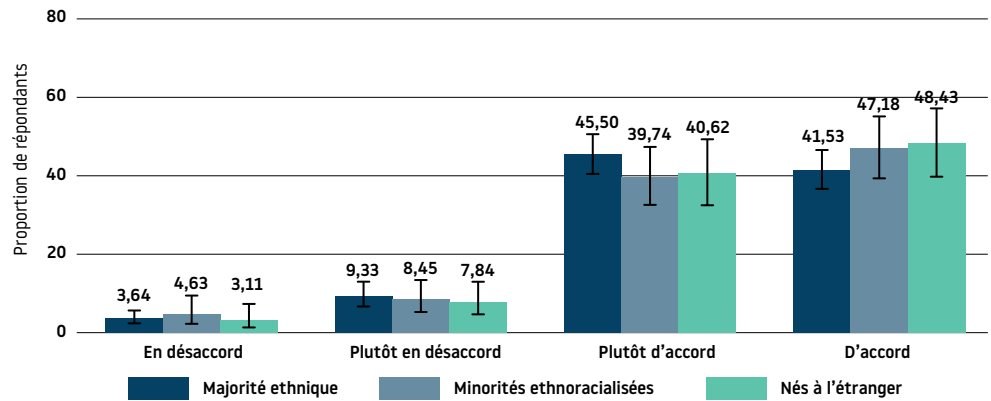
Les données sur la confiance envers la police chez les immigrants et les minorités ethnoracialisées sont plus complexes. Les données de l'ESG de 2008 suggéraient que les minorités racialisées avaient moins confiance envers la police que le Canadien moyen³⁷⁹. Dans l'ESG de 2013 sur l'identité sociale, la confiance envers la police ne variait pas entre les minorités racialisées et la population non racialisée³⁸⁰. Toutefois, la recherche suggère que des distinctions existent entre les attitudes par rapport aux aspects opérationnels des services policiers, comme faire respecter la loi, répondre aux appels et assurer la sécurité, ainsi que par rapport aux aspects interpersonnels du travail des policiers, comme être facile d'approche. L'ESG de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) indiquait que les minorités racialisées évaluaient les policiers plus faiblement que les répondants non racialisés quant aux aspects interpersonnels du travail des policiers³⁸¹.

Des données plus récentes indiquent des différences quant aux niveaux de confiance envers la police. Un sondage d'opinion publique de 2016 réalisé par Angus Reid révèle que 58 pour cent des répondants racialisés déclarent avoir une confiance totale ou une grande confiance envers la police comparativement à 68 pour cent des répondants non racialisés³⁸². L'ESG de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) affichait des résultats similaires³⁸³. Alors que 85 pour cent des minorités racialisées déclarent avoir une grande confiance ou une certaine confiance envers la police, ce qui n'est que légèrement inférieur au niveau de confiance des répondants non racialisés (92 pour cent), le pourcentage des répondants racialisés ayant une grande confiance envers la police (35 pour cent) était de 9 points de pourcentage de moins que celui des répondants non racialisés (44 pour cent). Les membres de la population canadienne asiatique et chinoise étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance envers la police, à 25 pour cent et 26 pour cent respectivement. Les personnes noires (18 pour cent) et latino-américaines (17 pour cent) ont été deux fois plus nombreuses à déclarer avoir peu ou pas confiance envers la police que les minorités non racialisées (8 pour cent), bien qu'ils étaient aussi susceptibles que les répondants non racialisés de déclarer qu'ils avaient une grande confiance envers la police. Dans l'ensemble, les répondants racialisés étaient 50 pour cent plus susceptibles de déclarer un faible niveau de confiance envers la police³⁸⁴.

À l'été 2020, alors que le mouvement Black Lives Matter réagissait au meurtre de George Floyd, Statistique Canada a entrepris une initiative d'approche participative, soit *L'expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19*, qui comprenait des questions mesurant la confiance envers les institutions publiques, dont la police et le système juridique. Bien que les résultats de ce mode d'échantillonnage ne puissent être appliqués à l'ensemble de la population canadienne ni comparés directement à l'ESG de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) en raison des nouvelles catégories de l'enquête, ils indiquent toutefois un changement quant aux classements institutionnels. Vingt-trois pour cent des 36 000 répondants ont déclaré avoir peu confiance envers la police et ont classé les forces de l'ordre en dessous du gouvernement fédéral, du système scolaire, des agences de santé publique et du système de santé. Trente-et-un pour cent des participants racialisés ont déclaré se méfier de la police, et les participants noirs ainsi que les personnes qui appartiennent à divers groupes racialisés ont le niveau de méfiance le plus élevé envers la police à 52 pour cent et 44 pour cent respectivement³⁸⁵.

Les résultats de *l'Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre correspondent à ceux de la documentation disponible. La figure 18.4 montre que les minorités ethnoracialisées et les personnes nées à l'extérieur du Canada ont davantage confiance envers le système de santé que la population majoritaire, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative. La figure 18.5 illustre des résultats similaires en ce qui a trait au système juridique. La proportion de répondants qui sont plutôt d'accord avec l'énoncé selon lequel le système judiciaire les traitera justement est presque identique pour les membres de la communauté ethnique majoritaire, les minorités ethniques et les personnes nées à l'extérieur du Canada. Toutefois, la proportion des personnes nées à l'extérieur du Canada qui sont totalement d'accord pour dire que le système juridique est digne de confiance est plus élevée que pour la communauté ethnique majoritaire par 11 points de pourcentage. Toutefois, on ne devrait pas extrapoler trop de conclusions de ce résultat en raison des barres d'erreur importantes pour chaque groupe de répondants.

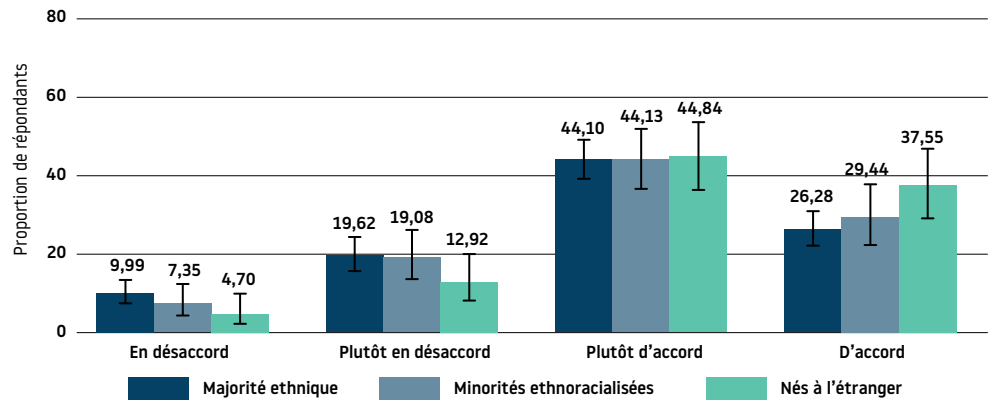
Figure 18.4
Les systèmes de santé publique me protégeront en temps de crise (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Figure 18.5
Je peux compter sur le système juridique pour me protéger d'un traitement injuste (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

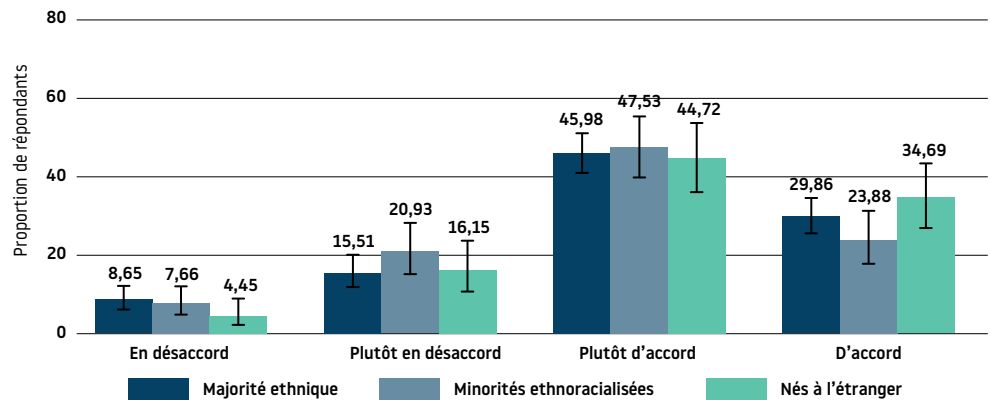
Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Conformément aux résultats de Hwang, l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* suggère que la confiance envers la police et les forces de l'ordre fait figure d'exception lorsqu'il s'agit de la confiance des minorités ethnoracialisées envers les institutions publiques³⁸⁶. Ces résultats devraient être interprétés avec prudence en raison des barres d'erreur importantes. Néanmoins, il est notable que, dans la figure 18.6, la catégorie des minorités ethnoracialisées possède la plus faible proportion de répondants qui sont totalement d'accord avec l'énoncé selon lequel ils peuvent avoir confiance que la police et les forces de l'ordre les traiteront de façon juste (par 6 points de pourcentage) et la

Selon des données mesurant le sentiment de sécurité dans divers milieux de soins de santé, les répondants autochtones étaient de trois à quatre fois plus susceptibles que les répondants non autochtones de déclarer « ne pas du tout se sentir en sécurité » dans la majorité des milieux.

plus grande proportion de répondants qui sont plutôt en désaccord avec cet énoncé (par 5 points de pourcentage). D'ailleurs, chez ces groupes, les niveaux de confiance envers la police sont inférieurs à ceux envers les systèmes de santé et de justice. Néanmoins, plus de la moitié des minorités ethnoracialisées et des répondants nés à l'étranger sont d'accord ou plutôt d'accord pour dire qu'ils peuvent compter sur la police pour les traiter de façon juste, ce qui peut être surprenant à la suite des manifestations contre le traitement inégal des minorités racialisées qui se sont déroulées d'un bout à l'autre du Canada après les manifestations contre le meurtre de George Floyd pendant l'été 2020. Comme nous le mentionnons dans l'introduction de cette partie, l'écart entre les résultats illustrés ici et le tollé contre le racisme anti-Noirs au sein des services policiers pourrait s'expliquer par la faible représentation des répondants de descendance africaine dans l'échantillon des minorités ethnoracialisées comparativement aux répondants de descendance asiatique.

Figure 18.6
Les forces de l'ordre et la police sont dignes de confiance (minorités)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 3

Compte tenu du lien généralement établi entre les expériences de discrimination et les faibles niveaux de confiance envers les institutions publiques, il n'est pas surprenant que les Autochtones affichent des niveaux de méfiance élevés. En se fondant sur les données de l'ESG de 2008, Hwang a découvert que les Autochtones affichent les plus faibles niveaux de confiance envers les institutions publiques parmi tous les groupes ethniques de son analyse, dans laquelle moins de la moitié d'entre eux disent avoir confiance envers le système juridique ou le système d'aide sociale et seulement le tiers d'entre eux environ disent avoir confiance envers le parlement fédéral³⁸⁷. Toutefois, Hwang a trouvé des niveaux de confiance plus élevés envers la police, les écoles et le système de santé chez les Autochtones; autour des deux tiers des répondants ont exprimé leur confiance envers ces établissements. Une analyse d'ESG plus récente a produit des résultats similaires³⁸⁸. De faibles niveaux de confiance envers les institutions fédérales sont également illustrés dans le travail de Nikolakis et Nelson, dans lequel des entrevues avec des leaders de trois

Les Autochtones semblent plus de deux fois plus susceptibles que les Canadiens en général d'afficher un faible niveau de confiance à l'égard du système de justice pénale, 55 pour cent des répondants autochtones urbains déclarant avoir peu confiance (33 pour cent) à pas du tout confiance (22 pour cent).

communautés des Premières Nations en C.-B. ont souligné l'impression selon laquelle les institutions fédérales, comme Affaires autochtones et du Nord Canada (qui depuis, s'est scindé en deux services : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, et Services aux Autochtones Canada), en faisaient peu pour les communautés autochtones³⁸⁹.

Bien que les données sur le système de santé publique soient rares, le rapport portant sur le racisme et la discrimination réalisé par la C.-B. en 2022, *In Plain Sight*, mesurait le sentiment de sécurité des Autochtones au sein du système de santé provincial, notamment dans les unités d'urgence, les hôpitaux, les bureaux de dentistes, les établissements de santé mentale et les établissements de soins de longue durée ou de vie assistée³⁹⁰. En général, les répondants autochtones étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer se sentir en sécurité dans le système de santé comparativement aux répondants non autochtones. Cette tendance est à peu près la même à l'égard de divers contextes, services et prestataires de soins de santé.

Selon des données mesurant le sentiment de sécurité dans divers milieux de soins de santé, les répondants autochtones étaient de trois à quatre fois plus susceptibles que les répondants non autochtones de déclarer « ne pas du tout se sentir en sécurité » dans la majorité des milieux. Les niveaux étaient aussi élevés que 23 pour cent pour les établissements de vie assistée et de soins de longue durée. La proportion de répondants autochtones ayant le sentiment d'être « totalement en sécurité » variait de 27 pour cent dans un contexte d'unité d'urgence à 51 pour cent dans les bureaux de dentistes. Toutefois, les disparités entre les répondants autochtones et non autochtones étaient importantes pour tous les milieux³⁹¹. Le genre avait un grand impact sur les sentiments de sécurité; les femmes autochtones étaient moins susceptibles de déclarer se sentir totalement en sécurité dans la majorité des milieux de soins de santé comparativement aux hommes autochtones³⁹².

La même dynamique s'applique aux perceptions des répondants quant à certains prestataires de soins. Les Autochtones sont beaucoup moins susceptibles de ne pas se sentir en sécurité que de se sentir en sécurité. Plus d'un répondant autochtone sur cinq était susceptible de « ne pas du tout se sentir en sécurité » en présence de travailleurs sociaux dans les hôpitaux (26 pour cent), du personnel de sécurité (22 pour cent) ou lorsqu'ils utilisent les services de santé mentale ou d'aide en cas de toxicomanie (23 pour cent). Aucun prestataire de soins de santé n'a été évalué comme étant « totalement sécuritaire » par une majorité de répondants autochtones³⁹³. Comme pour les données sur les milieux de soins de santé, les femmes autochtones étaient moins susceptibles de se sentir en sécurité que les hommes autochtones³⁹⁴.

L'ESG de 2019 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) a utilisé les mesures « une grande confiance », « une certaine confiance », « très peu confiance » et « aucune confiance » pour mesurer la confiance à l'égard de la police. Selon les résultats, 30 pour cent des répondants des Premières Nations, métis et inuits ont déclaré avoir « une grande confiance » à l'égard de la police, soit 27 pour cent des répondants des Premières Nations et 32 pour cent des répondants métis. Parmi les répondants non autochtones, 42 pour cent ont indiqué avoir une grande confiance à l'égard de la police. Bien qu'il n'y ait aucune différence significative entre les personnes autochtones des régions urbaines et rurales qui ont déclaré avoir une grande confiance à l'égard de la police (33 pour cent et 25 pour cent respectivement), les répondants autochtones des régions rurales étaient beaucoup plus susceptibles (23 pour cent) de déclarer avoir peu confiance à l'égard de la police comparativement aux citoyens (13 pour cent)³⁹⁵.

Dans l'ESG de 2013 sur l'identité sociale, la police a reçu les indices de confiance les plus élevés de toutes les institutions évaluées, dont les écoles, les tribunaux et le système juridique ainsi que le Parlement. Cela valait pour les répondants autochtones et non autochtones, même si les répondants autochtones avaient moins confiance à l'égard de la police que les personnes non autochtones (68 pour cent comparativement à 76 pour cent)³⁹⁶. Des données suggèrent cependant que la confiance à l'égard des forces de l'ordre est en déclin chez les Autochtones. Selon l'initiative d'approche participative réalisée par Statistique Canada en 2020 sur la discrimination pendant la COVID-19, 40 pour cent des répondants autochtones expriment une méfiance à l'égard de la police comparativement à 19 pour cent des répondants non autochtones³⁹⁷.

Une des différences les plus importantes entre les répondants autochtones et non autochtones concerne les niveaux de confiance envers les tribunaux et le système juridique. Selon les données de l'ESG de 2013 sur l'identité sociale, les différences les plus marquées entre les répondants autochtones et non autochtones étaient à l'égard des tribunaux et du système juridique. Cinquante-huit pour cent des répondants non autochtones ont déclaré avoir confiance envers les tribunaux et le système juridique, comparativement à 43 pour cent des répondants autochtones³⁹⁸.

L'étude réalisée par Environics en 2010 sur les Autochtones en région urbaine se penchait plus particulièrement sur les perceptions du système de justice pénale parmi les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits. Dans l'ensemble, plus de la moitié des répondants autochtones urbains ont déclaré avoir peu ou pas confiance envers le système de justice pénale, soit 57 pour cent des répondants des Premières Nations, 55 pour cent des répondants métis et 39 pour cent des répondants inuits³⁹⁹. S'appuyant sur des recherches évaluant les attitudes des Canadiens, l'étude conclut que les Autochtones semblent plus de deux fois plus susceptibles que les Canadiens en général d'afficher un faible niveau de confiance à l'égard du système de justice pénale, 55 pour cent des répondants autochtones urbains déclarant avoir peu confiance (33 pour cent) à pas du tout confiance (22 pour cent). Seulement 6 pour cent des répondants autochtones ont déclaré avoir une grande confiance à l'égard du système de justice pénale⁴⁰⁰. Une majorité (56 pour cent) de répondants autochtones préféreraient la création d'un système juridique distinct pour les Autochtones⁴⁰¹.

Enfin, l'initiative d'approche participative réalisée par Statistique Canada en 2020 se penchait sur la confiance envers les institutions chez les Autochtones, mais distinguait ceux qui avaient subi de la discrimination de ceux qui n'en avaient pas subie. Alors que 44 pour cent des répondants autochtones indiquaient avoir peu confiance envers le système des tribunaux, ce pourcentage s'élevait à 60 pour cent chez ceux qui avaient subi de la discrimination⁴⁰².

19. INCLUSION ET ACCEPTATION

NOTE MOYENNE: 6

QUÉBÉCOIS | NOTE: 7

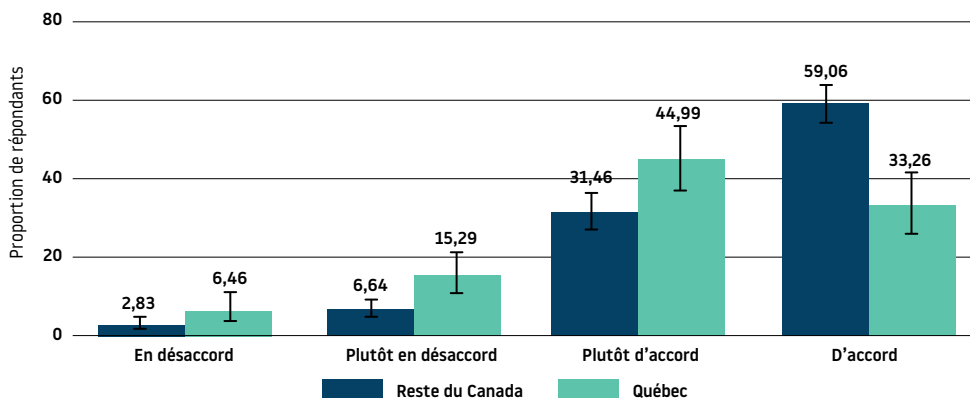
Les évaluations de l'acceptation et de l'appartenance au Canada en ce qui concerne les individus québécois sont compliquées par la relation unique du Québec avec le reste du Canada. De nombreux Québécois considèrent qu'ils font partie d'une société distincte du reste du Canada, et le Québec a été reconnu comme tel par le gouvernement fédéral (par des motions adoptées par le Parlement fédéral en 1995 et reconnaissant le Québec comme nation en 2006). Par conséquent, l'attachement au Canada est plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada⁴⁰³. Les conclusions de travaux académiques sur le sujet sont reflétées dans les résultats d'une enquête de 2016 selon laquelle un maigre 37 pour cent des répondants québécois manifestait un profond attachement émotionnel au Canada⁴⁰⁴. Cela dit, le travail de Mendelsohn soulignait que la majorité de la population québécoise a au moins un certain attachement au Canada et que pour la majorité des Québécois, se sentir Québécois ne les empêche pas de se sentir Canadiens⁴⁰⁵. Il existe d'autres similarités entre l'identité québécoise et canadienne. Selon Bilodeau et Turgeon, les Québécois et les Canadiens d'ailleurs au Canada définissent l'identité comme quelque chose qui s'acquiert (et non qui est accordé)⁴⁰⁶. Cela suggère que les Québécois pensent qu'une personne peut devenir Québécoise tout comme plusieurs Canadiens dans le reste du pays pensent qu'une personne peut devenir Canadienne.

L'Enquête sur les perceptions du pluralisme du Centre confirme l'écart entre les attitudes des Québécois à l'égard du Canada et les attitudes des autres Canadiens à l'égard des Québécois. Des différences nettes entre les répondants du Québec et du reste du Canada émergent lorsqu'on demande aux répondants s'ils ressentent des liens solides avec d'autres Canadiens ou s'ils sont heureux d'être Canadiens. Dans les deux cas, les répondants du Québec sont moins susceptibles d'être totalement d'accord avec les énoncés. La figure 19.1 montre qu'alors que 59 pour cent des répondants de l'extérieur du Québec sont totalement d'accord avec l'énoncé « je ressens des liens solides avec d'autres Canadiens », seulement 33 pour cent des répondants du Québec le sont. En revanche, environ 15 pour cent des répondants du Québec sont plutôt en désaccord avec l'énoncé alors qu'environ 7 pour cent des répondants du reste du Canada le sont.

Les réponses aux questions cherchant à savoir si les Québécois ont l'impression que les Canadiens les considèrent comme des Canadiens au même titre qu'eux, ou si les Québécois se sentent heureux d'être Canadiens (voir Annexe A) illustrent de plus petites différences entre les attitudes des Québécois et celles des autres Canadiens.

Seulement 46 pour cent des minorités ethnoracialisées sont totalement d'accord avec l'énoncé selon lequel ils sont totalement acceptés par les autres Canadiens, et seulement 36 pour cent des personnes nées en dehors du Canada sont totalement d'accord avec ce même énoncé.

Figure 19.1
Je ressens des liens solides avec les autres Canadiens (Québec)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

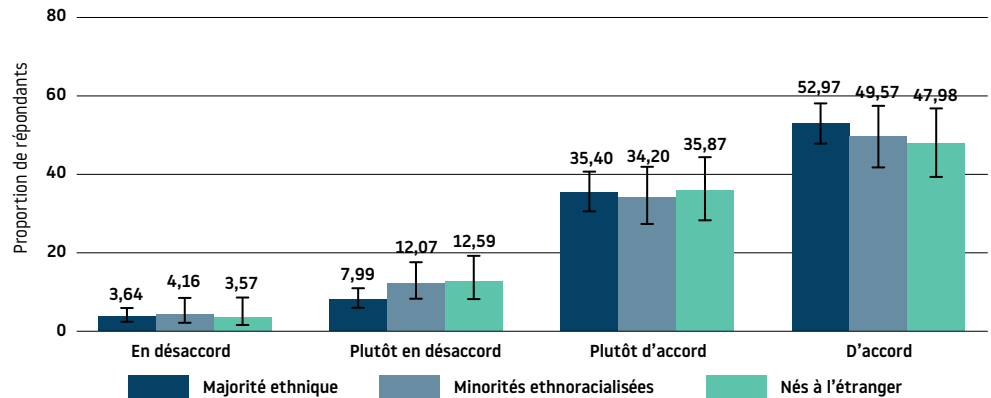
MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 6

Diverses études révèlent des niveaux d'appartenance marqués chez les minorités. En utilisant des données de 2013, Hou, Schellenberg et Berry ont découvert que 93 pour cent des immigrants avaient un fort ou très fort sentiment d'appartenance au Canada⁴⁰⁷. Des données antérieures issues de l'Enquête sur la diversité ethnique de 2002 révèlent également que les immigrants racialisés étaient plus susceptibles de déclarer un grand attachement au Canada que les immigrants blancs. À l'époque, 88 pour cent des répondants d'origine sud-asiatique ont déclaré un fort ou très fort sentiment d'appartenance au pays comparativement à 83 pour cent des répondants noirs et 77 pour cent des répondants d'origine chinoise⁴⁰⁸.

Cependant, ce sentiment d'appartenance est loin d'être universel. Une plus grande exposition au pays d'accueil est normalement associée à un attachement croissant, mais Reitz et Banerjee ont découvert qu'en fait, le fort sentiment initial d'appartenance au Canada décline au fil du temps. En outre, ils ont découvert que la deuxième génération de tous les groupes d'immigrants racialisés, c'est-à-dire les enfants des immigrants qui sont nés et ont été élevés au Canada, a un plus faible sentiment d'appartenance que ses parents immigrants⁴⁰⁹.

L'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre confirme en grande partie ces résultats, mais soulève des préoccupations quant au degré selon lequel les minorités ethnoracialisées se sentent acceptées par les autres Canadiens. La figure 19.2 montre une faible différence entre les minorités ethnoracialisées, les personnes nées à l'étranger et celles qui s'identifient à la communauté majoritaire quant à leur impression d'avoir des liens solides avec les autres Canadiens.

Figure 19.2
J'ai l'impression d'avoir des liens solides avec les autres Canadiens (minorités ethnoracialisées et immigrants)

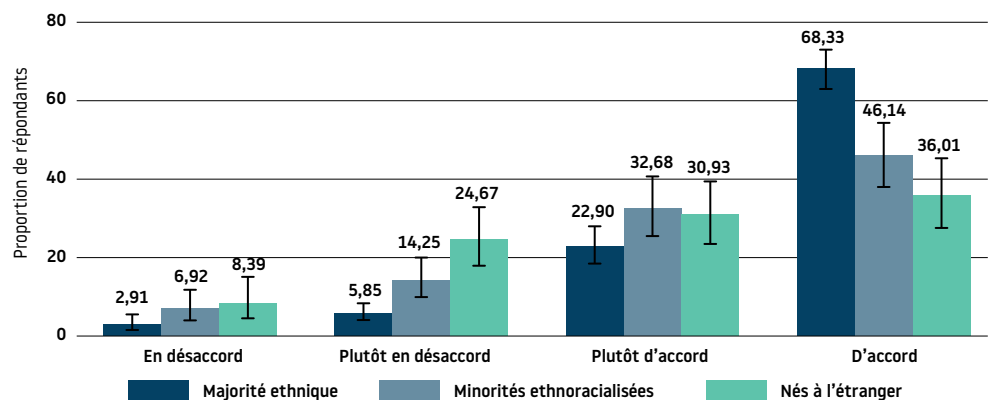


Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Les réponses aux questions de l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* cherchant à savoir si les répondants se sentent acceptés par les autres Canadiens sont plus troublantes. La figure 19.3 démontre que seulement 46 pour cent des minorités ethnoracialisées sont totalement d'accord avec l'énoncé selon lequel ils sont totalement acceptés par les autres Canadiens, et seulement 36 pour cent des personnes nées en dehors du Canada sont totalement d'accord avec ce même énoncé, comparativement à 68 pour cent des répondants de la communauté majoritaire. Alors que seulement 6 pour cent environ des répondants de la communauté majoritaire sont plutôt en désaccord avec l'énoncé selon lequel ils sont totalement acceptés par les autres Canadiens, 14 pour cent des minorités ethnoracialisées sont plutôt en désaccord et près du quart des répondants nés à l'étranger sont plutôt en désaccord avec cet énoncé.

Figure 19.3
Les autres Canadiens me considèrent comme un Canadien au même titre qu'eux (minorités)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

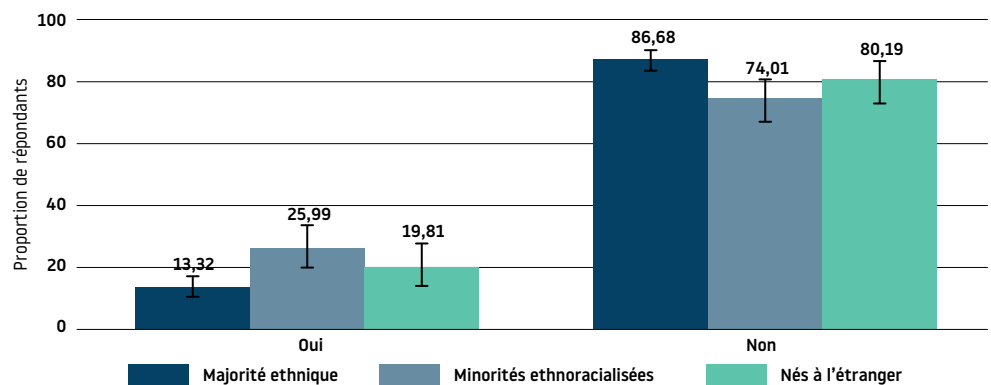
Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

La discrimination perçue aide à expliquer quelques-unes de ces tendances, car les expériences de discrimination nuisent à l'attachement⁴¹⁰. Les personnes racialisées sont les plus susceptibles de se sentir mal à l'aise ou d'avoir l'impression de ne pas être à leur place en raison de leurs caractéristiques ethnoculturelles ou de la couleur de leur peau, et 24 pour cent d'entre elles se sentent ainsi la plupart du temps ou de temps en temps⁴¹¹. En 2002, 35 pour cent des minorités racialisées ont déclaré avoir subi de la discrimination ou un traitement injuste : les répondants noirs, sud-asiatiques et chinois ont déclaré les plus grands degrés de discrimination à 49 pour cent, 34 pour cent et 33 pour cent, respectivement⁴¹². Selon Reitz et Banerjee, les taux de discrimination perçue par les immigrants racialisés augmentent au fil du temps et sont encore plus élevés pour les immigrants de deuxième génération (42,2 pour cent), ce qui explique pourquoi le sentiment d'appartenance décline chez eux⁴¹³.

L'incidence de la discrimination évolue au fil du temps. Des données de 2014 évaluant l'islamophobie révèlent que 20 pour cent des répondants musulmans avaient subi de la discrimination cette année-là, une baisse par rapport aux 28 pour cent des répondants en 2009. Le taux le plus élevé de discrimination s'observe dans le Canada atlantique⁴¹⁴. L'enquête d'Environics, *Race Relations in Canada 2019*, révèle que les expériences personnelles de discrimination fondée sur la race ne sont pas rares. Les répondants chinois, sud-asiatiques et noirs ont déclaré avoir subi de la discrimination régulièrement ou de temps en temps selon des taux de 36 pour cent, 38 pour cent et 53 pour cent, respectivement. Les contextes dans lesquels ces expériences ont été le plus souvent vécues sont dans la rue (38 pour cent), au travail (38 pour cent), à l'école ou à l'université (29 pour cent), et dans les boutiques et restaurants (28 pour cent)⁴¹⁵.

L'Enquête sur les perceptions du pluralisme du Centre montre que bien que la majorité des minorités ethnoracialisées et des répondants nés à l'étranger ne déclarent pas avoir subi de discrimination (pour les déclarations de discrimination violente, consultez l'indicateur 16), les taux de discrimination non violente sont préoccupants. La figure 19.4 montre qu'un peu plus du quart des minorités ethnoracialisées déclarent avoir subi de la discrimination non violente, alors qu'environ le cinquième des personnes nées à l'étranger déclarent avoir subi de la discrimination non violente. Comme nous l'avons déjà noté dans le rapport, les cas de discrimination violente sont rares, mais préoccupants.

Figure 19.4
Avez-vous déjà subi de la discrimination non violente? (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada (2021)

L'émergence de la COVID-19 a transformé quelques-unes de ces tendances, faisant augmenter les comportements discriminatoires envers plusieurs groupes racialisés ainsi que les impacts connexes sur leur sentiment d'appartenance. Dans une enquête réalisée par Angus Reid en 2020 auprès de Canadiens d'origine chinoise, 50 pour cent des répondants ont déclaré avoir été insultés ou injuriés en conséquence directe de la COVID-19, 43 pour cent d'entre eux ont déclaré avoir été menacés ou intimidés et 30 pour cent ont dit avoir été souvent exposés à du contenu raciste sur les réseaux sociaux⁴¹⁶. Une majorité de répondants avaient l'impression que les Canadiens blâmaient les personnes d'origine chinoise pour la COVID-19, et 29 pour cent ont mentionné qu'on les avait fait sentir comme une menace à la santé et à la sécurité d'autrui. Plus de six répondants sur dix avaient modifié leur routine quotidienne pour éviter les conflits et les rencontres négatives avec d'autres personnes. Ces expériences de discrimination ont influencé la façon dont les répondants pensaient qu'ils étaient perçus par les autres Canadiens. Seulement 13 pour cent des répondants ont déclaré penser que les autres les percevaient comme totalement Canadiens « en tout temps » et un répondant sur quatre a affirmé se sentir comme un étranger au Canada. Néanmoins, malgré cet important sentiment d'exclusion, les répondants ont exprimé un attachement très solide au Canada; 88 pour cent d'entre eux ont déclaré qu'être Canadien est une partie importante de leur identité et 84 pour cent d'entre eux ont déclaré avoir un fort sentiment d'appartenance au Canada⁴¹⁷.

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

L'enquête d'EnviroNics, *Race Relations in Canada 2019*, demandait aux Canadiens d'identifier (sans questionnement) les groupes racialisés qui subissent le plus souvent de la discrimination ou un traitement injuste. Le groupe le plus cité était celui des Autochtones, bien que seulement 23 pour cent des répondants les ont identifiés comme cibles de discrimination⁴¹⁸. Lorsqu'on a demandé aux répondants si les Autochtones subissaient de la discrimination, 39 pour cent d'entre eux ont mentionné qu'ils pensaient que les Autochtones subissaient souvent un traitement injuste, et 38 pour cent d'entre eux ont déclaré que cela se produisait occasionnellement. Seulement 3 pour cent des répondants ont dit que la discrimination contre les Autochtones ne se produisait « jamais »⁴¹⁹. Les Canadiens étaient moins susceptibles de penser que la discrimination raciale est systémique et plus susceptibles de penser qu'elle est causée par les attitudes préjudiciables d'individus, même si plusieurs Canadiens ont également reconnu que les Autochtones sont traités moins justement que les Blancs dans divers contextes institutionnels, dont le système de santé et le système de justice pénale⁴²⁰.

Quant à leur perception de la discrimination contre des membres de leur propre groupe, 73 pour cent des répondants autochtones ont déclaré que les membres de leur groupe sont traités injustement en raison de leur culture ou de leur race au moins occasionnellement, et 38 pour cent d'entre eux ont indiqué que le traitement injuste se produit souvent. Quarante-six pour cent des répondants des Premières Nations ont dit qu'ils pensaient que les membres de leur groupe subissaient souvent de la discrimination comparativement à 28 pour cent des répondants métis⁴²¹. Quant à leurs propres expériences de discrimination, 53 pour cent des répondants autochtones ont dit subir de la discrimination régulièrement ou occasionnellement⁴²². Trente pour cent des répondants autochtones ont indiqué que les relations raciales au Canada se sont détériorées dans les 10 dernières années⁴²³.

Une enquête réalisée en 2020 par l'APN Québec-Labrador auprès de Québécois non autochtones a produit des résultats similaires. Toutefois, 70 pour cent des répondants ont identifié la discrimination systémique contre les Autochtones comme étant un problème, mentionnant des cas de traitements injustes au sein des structures sociales du Québec telles que les écoles, le système juridique et le système de santé. Dans l'ensemble, 92 pour cent des Québécois non autochtones ont déclaré penser que les Autochtones étaient victimes de racisme et de discrimination dans la province, bien que 61 pour cent d'entre eux ont mentionné qu'ils n'avaient jamais eu de comportements racistes à l'égard des Autochtones et que 58 pour cent étaient en désaccord avec l'énoncé selon lequel les personnes de leur entourage font parfois des commentaires discriminatoires ou racistes à propos des Autochtones⁴²⁴.

Les données sur le sentiment d'inclusion et d'acceptation chez les Autochtones au Canada sont limitées, bien que certaines données suggèrent que le sentiment d'exclusion est important. Dans une enquête réalisée en 2019 par la CBC, 67 pour cent des répondants autochtones ont répondu « non » à la question suivante : « Avez-vous l'impression que le gouvernement fédéral respecte votre communauté et votre identité? ». Soixante-six pour cent des répondants autochtones ont indiqué qu'ils n'avaient pas l'impression de faire partie d'un groupe respecté par le Canada⁴²⁵. Des données d'une enquête menée par Angus Reid en 2021 révèlent que 30 pour cent des répondants autochtones déclarent se sentir comme des étrangers au Canada, comparativement à 29 pour cent des minorités racialisées et 17 pour cent des Caucasiens⁴²⁶. Quant à l'appartenance, Soroka, Johnston et Banting ont découvert que les Autochtones ont un sentiment d'appartenance plus faible que celui de la communauté majoritaire dans le Canada anglais et que les minorités racialisées⁴²⁷. Toutefois, des données d'une enquête de 2019 indiquent que 55 pour cent des répondants autochtones ont un très fort sentiment d'appartenance au Canada, un taux qui est non seulement supérieur à leur sentiment d'appartenance à leur province/territoire (46 pour cent) et à leur quartier (38 pour cent), mais qui est également supérieur au taux comparable des individus racialisés, qui s'élève à 48 pour cent⁴²⁸.

20. APPROPRIATION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ

NOTE MOYENNE: 6.5

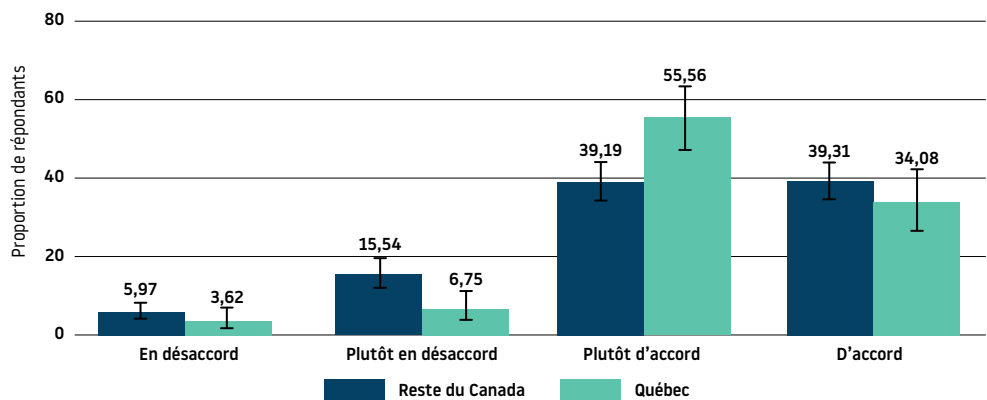
Pour que les individus aient un intérêt commun à se responsabiliser et à s'appropriier la société, ils doivent se percevoir et être perçus comme des acteurs légitimes. Cela implique qu'ils doivent avoir la capacité de participer aux prises de décisions et être d'avis que la participation peut influencer la prise de décisions. De façon générale, les Canadiens ont des attentes relativement faibles quant à leur rôle politique. En 2016, 62 pour cent des répondants étaient d'accord pour dire qu'il leur était impossible d'exercer une réelle influence sur les décisions politiques qui les touchent⁴²⁹. Dans une enquête plus récente, seulement 56 pour cent des répondants étaient d'accord pour dire que voter leur donnait un mot à dire quant à la façon dont le pays est dirigé, alors que seulement 44 pour cent pensaient que les gens ordinaires pouvaient influencer le gouvernement⁴³⁰. Il est intéressant de noter que les Autochtones et les immigrants qui ont répondu à ce sondage avaient davantage foi en la capacité des gens ordinaires à influencer le gouvernement (49 pour cent et 63 pour cent respectivement) que les membres de la communauté majoritaire (43 pour cent)⁴³¹.

QUÉBÉCOIS | NOTE: 7

Comme pour mesurer la confiance à l'égard des institutions, le fédéralisme et l'identité nationale unique du Québec viennent compliquer la donne lorsqu'on cherche à comprendre si les individus québécois ont une façon similaire de percevoir l'appropriation commune de la société. Les Québécois peuvent avoir un sentiment d'appropriation commune de la société du Québec et l'impression d'exercer une influence sur la prise de décisions au Québec, mais moins dans les institutions fédérales.

L'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre fournit des données limitées selon lesquelles les Québécois pensent avoir davantage leur mot à dire dans les prises de décisions que les individus dans le reste du Canada. La figure 20.1 montre qu'environ 56 pour cent des répondants au Québec sont plutôt d'accord pour dire que les personnes comme eux ont un mot à dire dans la direction du pays, comparativement à seulement 39 pour cent des répondants dans le reste du Canada. L'écart entre les répondants du Québec et ceux du reste du Canada n'est pas comblé par ceux qui sont totalement d'accord avec ce même énoncé. Les Québécois sont seulement 5 pour cent moins susceptibles que les répondants dans le reste du Canada d'être totalement d'accord pour dire que les personnes comme eux ont un mot à dire dans la direction du pays, et cette différence n'est pas statistiquement significative. En revanche, un peu moins de 16 pour cent des répondants dans le reste du Canada sont plutôt en désaccord avec l'énoncé, alors qu'environ 7 pour cent des Québécois seulement le sont, et cette différence est statistiquement significative. L'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre comporte également des questions qui cherchent à savoir si les répondants pensent que la démocratie fonctionne au Canada et s'il y a un parti qui représente leurs opinions. Puisqu'il s'agit de mesures plus faibles de la citoyenneté partagée, celles-ci sont présentées à l'annexe A.

Figure 20.1
Les personnes qui partagent mes origines ont suffisamment leur mot à dire dans la direction du pays (Québec)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

En 2016, seulement 52 pour cent des répondants non autochtones étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel les Autochtones ont des droits uniques à titre de premiers habitants, et 41 pour cent d'entre eux les définissaient comme n'importe quel autre groupe ethnique ou culturel

MINORITÉS ETHNORACIALISÉES | NOTE: 8

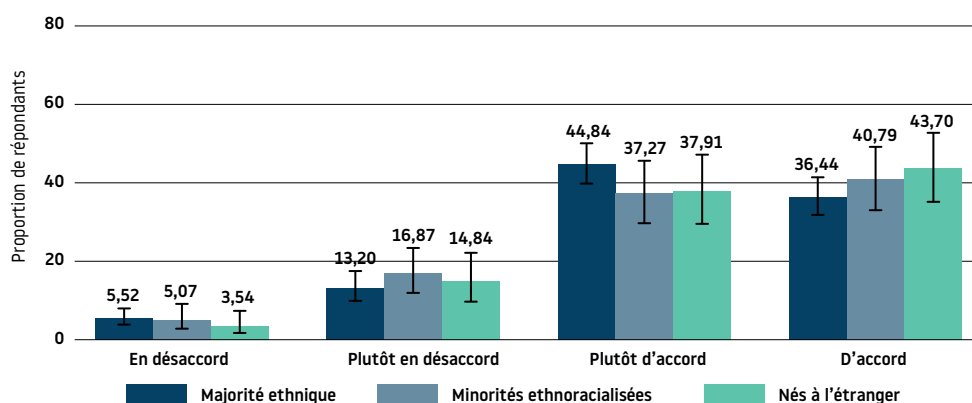
Une majorité de Canadiens est en faveur du droit des immigrants à participer aux prises de décisions. En outre, 62 pour cent des répondants sont d'accord avec l'énoncé selon lequel les récents immigrants devraient avoir leur mot à dire sur l'avenir du Canada autant que le reste des Canadiens, et 67 pour cent des répondants sont en désaccord avec l'énoncé selon lequel ils sont en colère lorsque les récents immigrants revendiquent les mêmes droits que les Canadiens⁴³².

Une enquête menée en 2018 par IPSOS appuie ces données. Réalisée dans 27 pays, l'enquête cherchait à déterminer quels types de personnes étaient considérées comme de « véritables » ressortissants et comprenait des mesures pour évaluer l'acceptation sociale des minorités religieuses, des immigrants et des non-citoyens. En évaluant les attitudes à l'égard de la diversité religieuse, on a demandé aux répondants si les membres de diverses religions étaient de « véritables » Canadiens. Le Canada est l'un des quatre pays seulement où au moins 50 pour cent des personnes interviewées considéraient les membres de tous les groupes religieux comme de « véritables » ressortissants⁴³³. Deux tiers des personnes interviewées ont dit que les citoyens naturalisés étaient de « véritables » Canadiens, mais la note est beaucoup plus faible pour les non-citoyens légaux ou sans-papiers. Le Canada était l'un des 15 pays à considérer les membres de la deuxième génération, soit les enfants d'immigrants, comme de « véritables » ressortissants⁴³⁴.

Encore une fois, la conviction quant à la légitimité de l'autre n'est pas universelle. Une enquête de 2019 demandait aux participants si les personnes nées et élevées au Canada devraient avoir davantage leur mot à dire par rapport au gouvernement que les citoyens naturalisés. Plus du tiers des répondants était d'accord avec cet énoncé, tout comme 49 pour cent des répondants autochtones⁴³⁵.

L'Enquête sur les perceptions du pluralisme du Centre suggère tout au plus des différences limitées entre les minorités ethnoracialisées et les membres de la communauté majoritaire. La figure 20.2 montre que les minorités ethnoracialisées et les répondants nés en dehors du pays sont plus susceptibles que les répondants qui s'identifient à la communauté majoritaire d'être totalement d'accord avec l'énoncé selon lequel les personnes comme eux ont leur mot à dire dans la direction du pays. Toutefois, ces différences ne sont pas statistiquement significatives et sont compensées par le grand nombre de répondants de la communauté majoritaire qui sont plutôt d'accord pour dire que les personnes comme eux ont leur mot à dire dans la direction du pays. Il convient de souligner que la grande majorité des minorités ethniques et des répondants nés ailleurs qu'au Canada sont au moins plutôt d'accord pour dire que les personnes comme eux ont leur mot à dire dans la direction du pays.

Figure 20.2
Les personnes qui partagent mes origines ont suffisamment leur mot à dire dans la direction du pays (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les échelles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent en utilisant les niveaux de confiance transformés en logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

PEUPLES AUTOCHTONES | NOTE: 5

Alors que l'enquête transnationale d'IPSOS estime que la conception canadienne de la nationalité est la plus inclusive de toutes, elle n'aborde pas les revendications distinctes de la population autochtone. Les données de l'Enquête suggèrent que la place des peuples autochtones est régulièrement délégitimisée par plusieurs Canadiens. En 2016, seulement 52 pour cent des répondants non autochtones étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel les Autochtones ont des droits uniques à titre de premiers habitants, et 41 pour cent d'entre eux les définissaient comme n'importe quel autre groupe ethnique ou culturel⁴³⁶. De façon similaire, en 2018, seulement 47 pour cent des répondants étaient d'accord avec l'énoncé selon lequel les Autochtones possèdent un statut unique en tant que premiers habitants⁴³⁷.

Comme nous l'avons noté plus haut dans le rapport, les répondants autochtones à l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre n'étaient pas assez nombreux pour nous permettre d'analyser les attitudes des Autochtones. Toutefois, il convient de noter que les recherches sur la confiance politique suggèrent que de nombreux leaders autochtones ont de faibles niveaux de confiance à l'égard de l'efficacité des institutions politiques canadiennes. Cela se constate dans les travaux de Nikolakis et de Nelson, selon lesquels les dirigeants de communautés autochtones ont laissé entendre que les institutions fédérales comme l'AANC en faisaient peu pour leurs communautés⁴³⁸. Des données d'une enquête de 2019 fournissent un aperçu des perspectives des Autochtones sur le fonctionnement du gouvernement. Alors que 64 pour cent des répondants autochtones ont indiqué qu'ils préféreraient la démocratie à toute autre forme de gouvernement, seulement 55 pour cent d'entre eux pensaient que le Canada était véritablement dirigé démocratiquement comparativement à 80 pour cent des nouveaux arrivants et à 65 pour cent des minorités racialisées. Quant à l'impact des citoyens sur la gouvernance, comme mentionné ci-haut, 49 pour cent des Autochtones ont déclaré qu'ils pensaient que les gens ordinaires pouvaient influencer le gouvernement. Toutefois, seulement 62 pour cent ont affirmé que le gouvernement favorisait les intérêts établis⁴³⁹.

Les réponses des Autochtones par rapport à la dissidence politique étaient également notables. Seulement 45 pour cent des répondants autochtones avaient l'impression que le Canada accordait suffisamment de liberté pour exprimer ses opinions politiques sans crainte, comparativement à 59 pour cent des minorités racialisées et à 57 pour cent des nouveaux arrivants au Canada⁴⁴⁰. De plus, les répondants autochtones étaient beaucoup plus susceptibles de penser que ceux qui sont en désaccord avec la majorité représentent une menace au Canada⁴⁴¹. Enfin, les répondants autochtones percevaient le discours populiste plus favorablement que tout autre groupe. Lorsqu'on leur a posé des questions sur leur propension à voter pour un candidat aux opinions fortement antigouvernementales, les répondants autochtones (32 pour cent) ont été beaucoup plus susceptibles de répondre en faveur de l'énoncé comparativement aux minorités racialisées (18 pour cent) et aux nouveaux arrivants (21 pour cent)⁴⁴².

RECOMMANDATIONS

ENGAGEMENTS JURIDIQUES

Répondre aux préoccupations du Comité des droits de l'homme des Nations Unies quant au manque de protections juridiques et à l'application irrégulière de la Loi antiterroriste en révisant les garanties de procédure dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. De plus, le gouvernement fédéral devrait considérer avoir recours à la loi sur l'immigration pour aborder le terrorisme plutôt que d'avoir recours aux sanctions du Code criminel.

Aborder la surreprésentation des personnes noires et des personnes autochtones dans le système d'incarcération. Au minimum, les processus de détermination de la peine définis dans l'article 718.2(e) du Code criminel devraient être révisés, et l'article devrait être applicable aux contrevenants noirs.

Nous encourageons le Québec à revoir sa position quant à l'interdiction du port de signes religieux pour les nouveaux fonctionnaires. Au minimum, nous encourageons un rétrécissement de l'éventail de fonctionnaires touchés par l'interdiction.

Les gouvernements provinciaux devraient adopter une loi en matière d'emploi similaire à celle mise en œuvre au fédéral, dont les pratiques de compte rendu qu'elle comprend.

Nous saluons l'engagement du gouvernement fédéral à mettre en œuvre la DNUDPA, et nous le pressons de s'assurer que les lois connexes se conforment aux principes de la DNUDPA et qu'elles sont appliquées à l'échelle gouvernementale fédérale, provinciale et territoriale.

Les lois régissant les travailleurs temporaires et saisonniers étrangers devraient être révisées et modifiées dans le but de remédier aux conditions de travail et de vie de ces travailleurs ainsi que leur vulnérabilité à l'exploitation des employeurs. C'est particulièrement important à la suite de la pandémie de COVID-19 durant laquelle les travailleurs temporaires dans l'industrie agricole et alimentaire étaient particulièrement vulnérables aux éclosions de COVID-19.

EFFORTS ET PRATIQUES

Abroger/modifier ce qui reste de la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares et de tout autre loi qui stéréotype les Canadiens musulmans.

Donner suite aux engagements de négocier des accords sur les revendications territoriales avec les peuples autochtones. Ces processus sont beaucoup trop lents. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient faire un plus grand effort pour résoudre les différends avec les peuples autochtones par rapport aux revendications territoriales et aux projets de développement des ressources.

Plusieurs agences gouvernementales doivent prendre des mesures actives pour combler les lacunes quant aux données dont nous disposons. Quelques exemples cités dans ce rapport illustrent l'importance des informations manquantes : les données sur les interactions policières avec les minorités ethnoracialisées/religieuses; les données sur la discipline scolaire afin de surveiller le cheminement de l'école à la prison; les données comparant systématiquement les Autochtones dans les réserves/hors réserves quant à la représentation des minorités racialisées/religieuses dans les législatures provinciales et les conseils municipaux. La pandémie de COVID-19 a souligné le besoin particulier en matière de collecte de données pour comprendre les inégalités dans l'accès aux soins de santé et comment les inégalités socioéconomiques déterminent les inégalités en matière de santé. De plus, nous pressons Statistique Canada de rétablir l'Enquête canadienne sur la diversité ethnique et de considérer y inclure les Autochtones⁴⁴³.

Il y a des fondements institutionnels sur lesquels s'appuyer à cet égard. Le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) est un organisme autochtone à but non lucratif dont le mandat est de renforcer la capacité et fournir des informations crédibles sur les Premières Nations. Bien qu'il ne dispose pas du financement de base pour coordonner la collecte de toutes les données sur les Autochtones, en 2018, il a reçu 2,5 millions de dollars pour développer une stratégie de gouvernance des données nationales conformément aux principes PCAP et coordonner le développement de centres de gouvernance des données régionaux⁴⁴⁴. Le CGIPN soutient également le développement de la gouvernance de l'information à l'échelle communautaire par le biais de partenariats régionaux et nationaux. Enfin, il est responsable de diverses enquêtes, dont l'Enquête régionale sur la santé des Premières Nations et l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations⁴⁴⁵.

LEADERSHIP POUR LE PLURALISME

Des efforts devraient être faits pour aborder le racisme systématique dans la couverture médiatique. De plus grands efforts devraient être faits pour diversifier les perspectives présentées aux Canadiens et pour faire des reportages sur des enjeux importants pour les minorités ethnoracialisées et les Autochtones. Plus particulièrement, on doit en faire plus pour inclure des reportages pertinents pour les Autochtones dans l'actualité et d'aborder les effets de différents reportages sur les Autochtones.

Les autorités devraient porter une attention particulière à la sous-culture xénophobe croissante au Canada. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient suivre attentivement la menace à la sécurité publique posée par les suprématistes blancs et les organisations ethnonationalistes qui ciblent souvent les minorités ethnoracialisées, les minorités religieuses et les Autochtones avec violence.

Les corporations canadiennes devraient fournir plus d'efforts pour augmenter la représentation des minorités ethnoracialisées et des Autochtones au sein de leur conseil.

Les faiblesses des lois actuelles sur l'équité en matière d'emploi des gouvernements fédéral et provinciaux devraient être abordées. Le programme fédéral doit être appliqué plus vigoureusement. Toutefois, la plus grande lacune est l'inégalité des mesures provinciales, qui réglementent au moins 85 pour cent de l'effectif canadien.

INÉGALITÉS ENTRE LES GROUPES

Encourager les efforts pour combler les lacunes qui subsistent dans la représentation des minorités ethnoracialisées et religieuses à tous les échelons, dont dans les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral. Dans le cas des Autochtones, développer des mécanismes de consultation avec ceux qui choisissent de ne pas participer au fonctionnement de ce qu'ils perçoivent comme l'État colonisateur.

Répondre aux graves disparités économiques et sociales, dont le manque d'accès à l'eau potable, entre les communautés autochtones et non autochtones. Accroître les niveaux de financement des écoles sur les réserves à l'échelle provinciale et équilibrer le financement des services à l'enfance entre les communautés non autochtones et autochtones.

Cesser le recours aux signalement des naissances au Canada. Prendre des mesures pour aborder la réunification familiale et fournir du soutien prénatal et postnatal aux mères autochtones.

Mener des initiatives de réunification familiale pour les enfants autochtones qui ont été injustement retirés de leur famille et communauté par le système de protection de la jeunesse.

Assurer le financement adéquat des Autochtones pour qu'ils puissent exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille conformément à la Loi C-92. Clarifier l'application de la loi autorisant le contrôle autochtone des services de protection de la jeunesse aux enfants autochtones qui ne vivent pas dans les réserves.

S'assurer que la stérilisation sexuelle ne se produise qu'avec le consentement préalable, libre et éclairé et accorder réparation aux femmes autochtones qui ont été touchées par ces mesures.

Aborder les lacunes quant à la disponibilité de l'aide juridique pour favoriser l'accès à la justice et une plus grande régularité entre les provinces et territoires.

Aborder l'application inégale des lois canadiennes en matière de polygamie et examiner les raisons pour lesquelles elle est traitée différemment du polyamour.

Les conseils scolaires et les gouvernements provinciaux devraient revoir leurs approches à la diversité au sein du système d'éducation et des programmes pédagogiques. Une attention particulière devrait être accordée au racisme systémique qui influence comment les élèves ethnoracialisés et autochtones font face à la discipline au sein du système d'éducation.

Les gouvernements provinciaux devraient revoir et ajuster leurs politiques et pratiques quant à la prestation des soins de santé en réponse à des préoccupations de racisme systémique au sein du système de la santé. Une attention particulière devrait être accordée à l'égalité de l'accès aux services de santé pour les minorités ethnoracialisées et les Autochtones ainsi qu'à la façon dont les prestataires de soins de santé traitent les minorités ethnoracialisées et les Autochtones.

RELATIONS ENTRE LES GROUPES

Pour répondre à la croissance troublante des crimes haineux dans les dernières années, nous encourageons le renforcement communautaire actif entre les services policiers et les minorités ethnoracialisées/religieuses pour favoriser les signalements. Nous encourageons également le perfectionnement professionnel des policiers quant à la reconnaissance et à l'enregistrement de crimes haineux.

La collecte de données sur les crimes haineux devrait être améliorée en tenant compte de la façon dont les crimes peuvent être motivés par des identités croisées et du nombre de victimes que vise le crime. Il serait utile que les policiers déclarent le nombre de personnes victimes de crimes haineux en plus du nombre de crimes haineux commis, et qu'ils déclarent les multiples motivations des crimes haineux, le cas échéant.

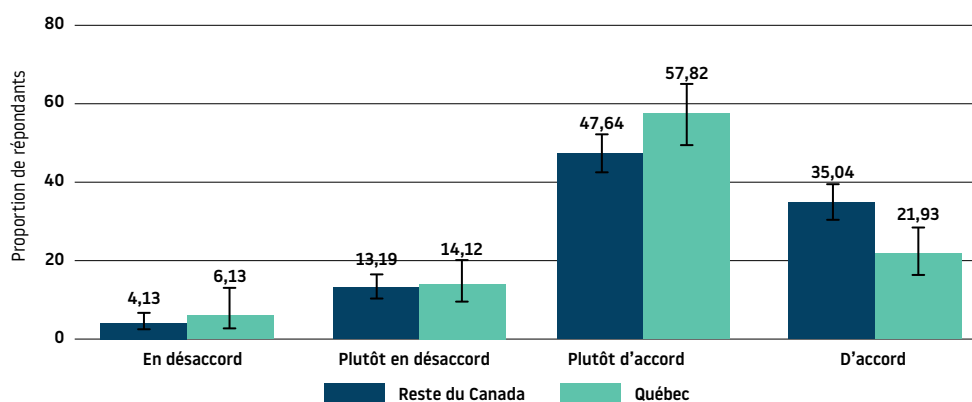
ANNEXE A. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PARTIE V

1. CONFIANCE ENTRE LES GROUPES

Dans le document principal, l'analyse sur la confiance porte largement sur la confiance à l'égard de différents groupes minoritaires. Toutefois, il est également utile d'avoir une idée des différences en ce qui a trait à la confiance généralisée de différents groupes minoritaires. Nous incluons ci-dessous une discussion et des tableaux comparant les niveaux de confiance généralisée de la population du Québec et du Canada anglais ainsi que de la majorité ethnique, de la minorité ethnique et des répondants nés à l'extérieur du Canada.

La figure A.1 montre que la confiance généralisée au Québec est largement comparable à la confiance généralisée dans le reste du Canada (RDC). Dans le RDC comme au Québec, un petit nombre de répondants sont en désaccord ou plutôt en désaccord avec l'énoncé selon lequel la majorité des gens sont dignes de confiance. On observe un petit écart entre les deux communautés en ce qui concerne la force de l'accord. Dans le RDC, une plus grande proportion des répondants sont totalement d'accord pour dire que la majorité des gens sont dignes de confiance alors qu'au Québec, les répondants sont plus susceptibles d'être plutôt d'accord avec cet énoncé. Toutefois, la différence entre les deux groupes de cette catégorie n'est pas tellement statistiquement significative.

Figure A.1
La majorité des gens sont dignes de confiance (RDC et Québec)

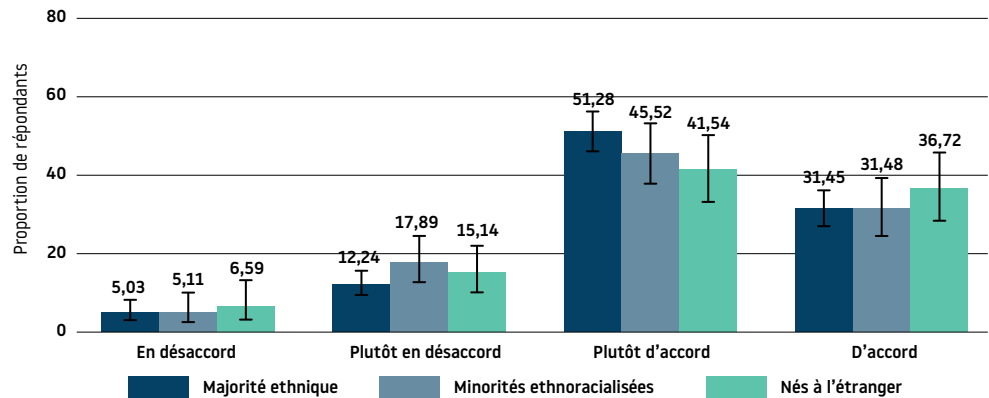


Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Les niveaux élevés de *confiance généralisée* des Canadiens s'étendent aux nombreux groupes qui composent la population. Par exemple, selon Bilodeau et White, les nouveaux arrivants non citoyens affichent des niveaux de confiance plus élevés que ceux observés dans la population née au Canada, et la confiance généralisée n'est pas influencée par le statut racialisé, le traitement au Canada ou la durée de résidence⁴⁴⁶. Les travaux de Dilmaghani suggèrent que les groupes qui ne sont pas chrétiens et les groupes d'immigrants affichent des niveaux de confiance à l'égard des autres qui sont similaires à ceux des groupes majoritaires au sein de la société canadienne⁴⁴⁷. Dans une expérience de lettre perdue (qui évalue les niveaux de confiance en mesurant le taux de lettres retournées), Hampton a également découvert qu'au Canada, les lettres perdues sont plus susceptibles d'être retournées dans les quartiers plus diversifiés⁴⁴⁸. La plus récente *Enquête sur les perceptions du pluralisme* détermine également qu'il y a peu de différence entre les niveaux de confiance généralisée de la communauté majoritaire et ceux des minorités ethnoracialisées (figure A.2)⁴⁴⁹.

Figure A.2
La majorité des gens sont dignes de confiance (minorités ethnoracialisées et immigrants)



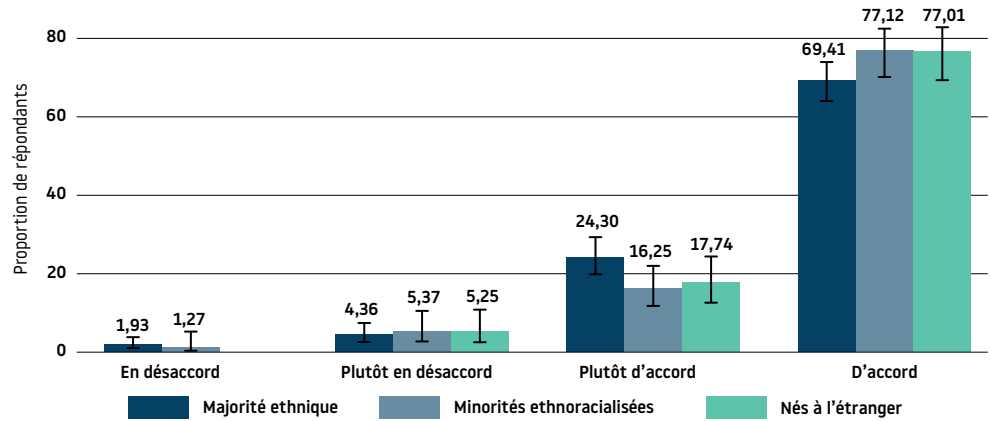
Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Pour vérifier la robustesse de notre analyse sur le niveau d'aisance des répondants à l'idée d'épouser une personne d'une différente ethnie ou religion, nous avons examiné l'aisance à l'idée d'avoir un patron ou un superviseur appartenant à de tels groupes. Les réponses à ces questions sont similaires à celles sur le mariage et sont illustrées par les figures A.3 et A.4 ci-dessous.

Figure A.3

Je suis à l'aise à l'idée d'avoir un patron ou un superviseur d'une religion différente de la mienne (minorités ethnoracialisées et immigrants)

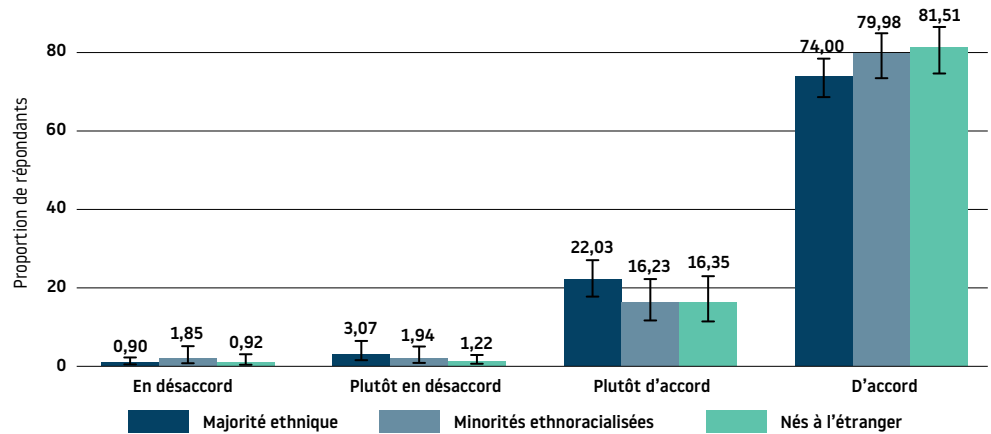


Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Figure A.4

Je suis à l'aise à l'idée d'avoir un patron ou un superviseur d'une ethnie différente de la mienne (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

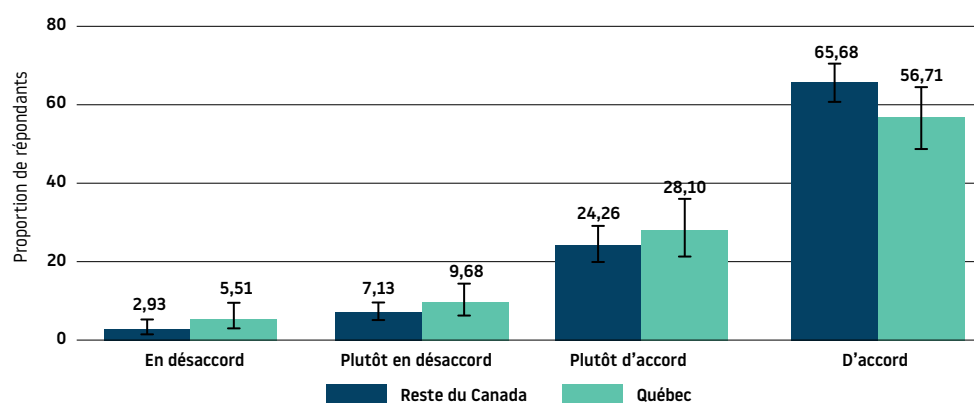
Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

2. INCLUSION ET ACCEPTATION

En plus de chercher à savoir si les répondants sont très attachés au Canada, nous nous sommes demandé si les répondants pensent que les autres Canadiens les considèrent comme des Canadiens au même titre qu'eux. Les résultats de cette analyse sont présentés ci-dessous.

La figure A.5 indique une différence entre le nombre estimé de Québécois qui sont totalement d'accord avec l'énoncé « Les autres Canadiens me considèrent comme un Canadien au même titre qu'eux » et le nombre de Canadiens qui sont totalement d'accord avec cet énoncé. Alors qu'environ 67 pour cent des répondants dans le reste du Canada sont totalement d'accord avec cet énoncé, seulement environ 57 pour cent des répondants du Québec sont totalement d'accord. Toutefois, ces différences devraient être traitées avec prudence, car elles ne sont pas statistiquement significatives.

Figure A.5
Les autres Canadiens me considèrent comme un Canadien au même titre qu'eux (Québec)

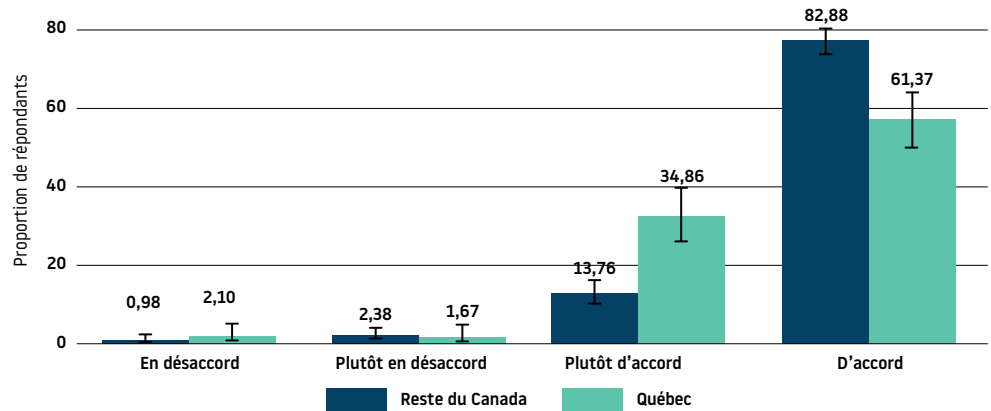


Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

La figure A.6 montre qu'alors que 83 pour cent des répondants dans le reste du Canada sont totalement d'accord pour dire qu'ils sont heureux d'être Canadiens, seulement environ 61 pour cent des répondants du Québec sont totalement d'accord avec l'énoncé. Cela ne signifie pas nécessairement que les Québécois ressentent une grande hostilité envers le Canada. D'ailleurs, la différence entre le Québec et le reste du Canada dans la catégorie « totalement d'accord » est compensée par une plus grande proportion de répondants québécois qui disent être « plutôt d'accord » avec l'énoncé « Je suis heureux d'être Canadien ».

Figure A.6
Je suis heureux d'être Canadien (Québec)

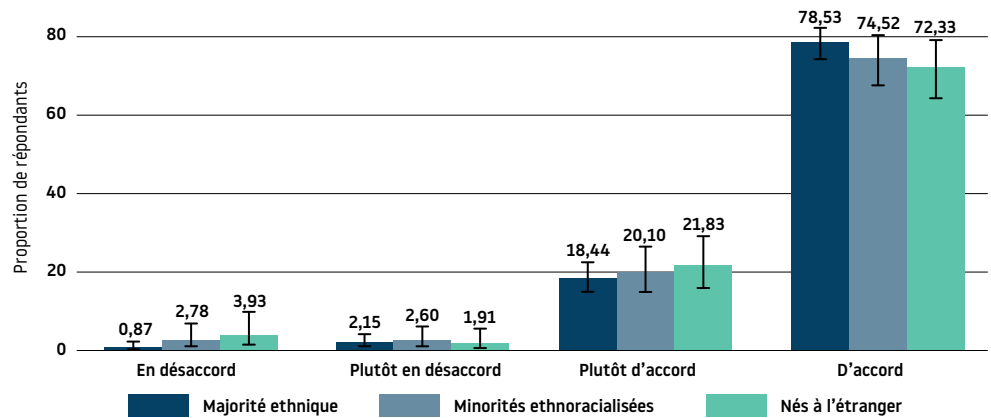


Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

La figure A.7 montre que la majorité des répondants sont totalement d'accord avec l'énoncé « Je suis heureux d'être Canadien » et montre une très légère différence entre les minorités ethniques, les personnes nées à l'extérieur du Canada et celles qui s'identifient à la communauté majoritaire. Cette petite différence n'est pas statistiquement significative.

Figure A.7
Je suis heureux d'être Canadien (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

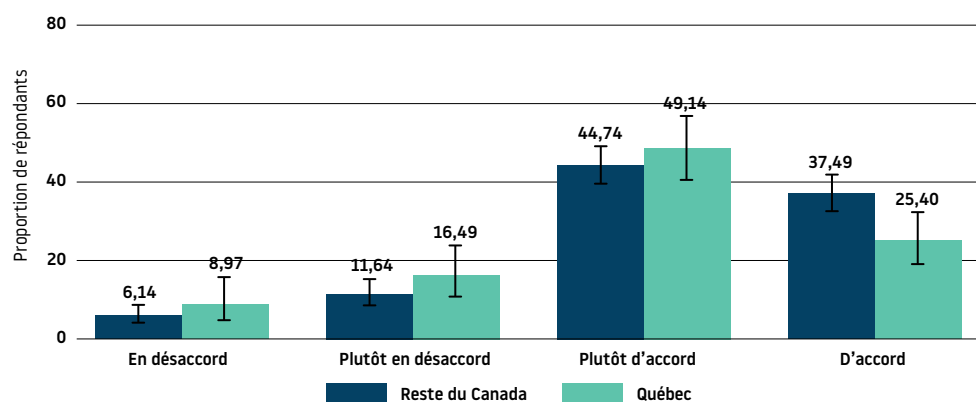
Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

3. APPROPRIATION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ

En plus de demander aux répondants s'ils pensent avoir un mot à dire dans la direction du pays, l'appropriation commune peut être examinée en leur demandant s'ils pensent que la démocratie fonctionne bien ou s'ils arrivent à trouver un parti qui les représente. Puisqu'il s'agit de mesures plus faibles de l'appropriation commune, elles sont présentées dans cette annexe.

La figure A.8 montre que les Québécois sont moins susceptibles que les répondants du reste du Canada de dire que la démocratie fonctionne bien au Canada. Seulement un quart des répondants du Québec sont d'accord avec l'énoncé comparativement à 37 pour cent des répondants dans le reste du Canada. De plus, les Québécois ne sont pas plus susceptibles que les répondants des autres provinces de trouver au moins un parti politique qui les représente bien. La figure A.9 montre que seulement 32 pour cent des Québécois sont d'accord pour dire qu'au moins un parti représente leurs opinions comparativement à un peu moins de 37 pour cent des répondants dans le reste du Canada, quoique cette différence ne soit pas statistiquement significative.

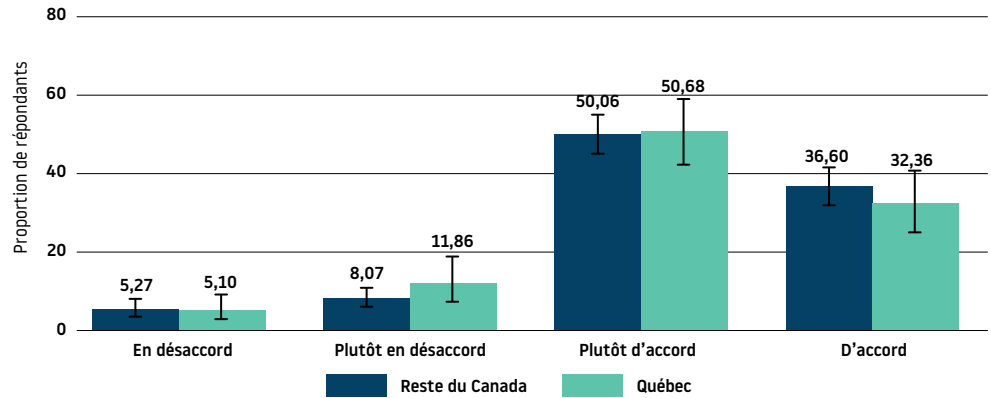
Figure A.8
La démocratie fonctionne bien au Canada (Québec)



Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Figure A.9
Au moins un parti politique représente mes opinions (Québec)

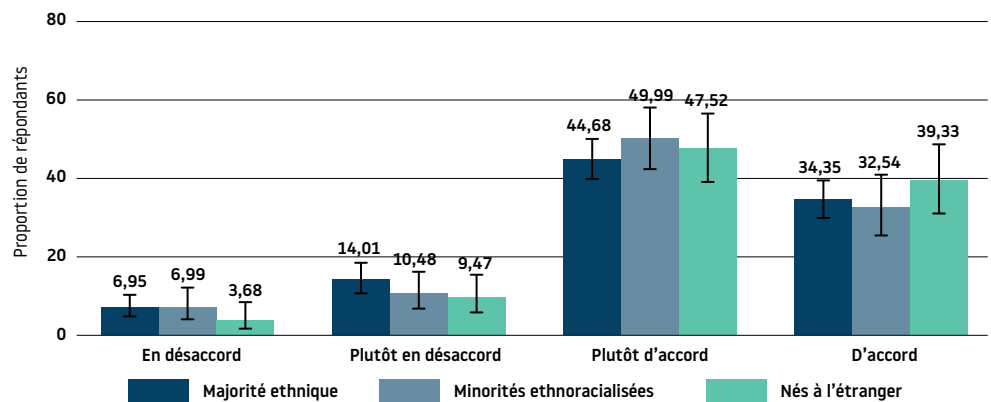


Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Les figures A.10 et A.11 montrent que les minorités ethniques et les répondants nés à l'extérieur du Canada ne sont pas moins susceptibles que les répondants de la communauté majoritaire de penser que la démocratie canadienne fonctionne bien ou de trouver un parti qui les représente. En fait, les répondants nés à l'extérieur du Canada sont un peu plus susceptibles de dire que la démocratie canadienne fonctionne bien ou qu'ils ont trouvé un parti qui les représente bien, mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives. Les minorités ethniques sont un peu moins susceptibles que les personnes de la communauté majoritaire de trouver un parti important qui les représente bien, mais ces différences ne sont pas statistiquement significatives. Il convient de noter qu'un peu plus de 80 pour cent des répondants appartenant à une minorité ethnique sont au moins plutôt d'accord avec l'énoncé selon lequel au moins un important parti politique les représente bien.

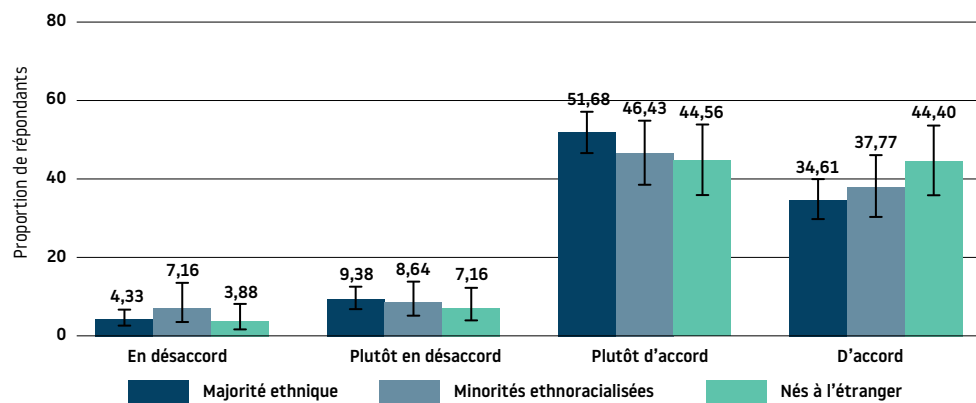
Figure A.10
La démocratie fonctionne bien au Canada (minorités ethnoracialisées et immigrants)



Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

Figure A.11
**Au moins un important parti politique représente mes opinions (minorités ethnoracia-
lisées et immigrants)**



Note : Les intervalles de confiance correspondent à un niveau de confiance de 95 pour cent d'après des intervalles reposant sur la transformation par logit.

Source : Centre mondial du pluralisme, *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (2021)

NOTES

- 1 Statistique Canada, « Recensement en bref : Les langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits », 25 octobre 2017, accédé le 3 juin 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016022/98-200-x2016022-fra.cfm>; Statistique Canada, Recensement de 2016, 2016, accédé le 27 août 2019, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>.
- 2 CEDR, *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale*, 13 septembre 2017, accédé le 15 août 2019, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/450/75/PDF/G0945075.pdf?OpenElement>.
- 3 Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, Convention relative aux droits de l'enfant, Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques du Canada, Adoptées à sa soixante et unième session, art. 32(a), 6 décembre 2012, accédé le 16 mars 2022, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fCAN%2fCO%2f3-4&Lang=en.
- 4 Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada, art. 10 et 13, 13 août 2015, accédé le 27 août 2019, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en.
- 5 Comité des Nations Unies contre la torture, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Observations finales concernant le septième rapport périodique du Canada, art. 46, 21 décembre 2018, accédé le 17 janvier 2021. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fCAN%2fCO%2f7&Lang=en.
- 6 Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada, 23 mars 2016, accédé le 27 janvier 2021, https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en.
- 7 Conseil économique et social des Nations Unies, art. 5.
- 8 Conseil économique et social des Nations Unies, art. 27–28.
- 9 Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, art. 5, 13 septembre 2017, accédé le 27 août 2019, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/450/75/PDF/G0945075.pdf?OpenElement>.
- 10 Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, art. 29 et 31.
- 11 Comité des Nations Unies contre la torture, art. 33.
- 12 Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, art. 32(d), art. 42.
- 13 Comité des droits de l'homme des Nations Unies, art. 18 et 14, art. 16.
- 14 Comité des droits de l'homme des Nations Unies, art. 19.
- 15 Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale, art. 19(a), s.27.
- 16 Comité des Nations Unies contre la torture, art. 49(c).
- 17 Comité des Nations Unies contre la torture, art. 49(a) et (b).
- 18 Comité des Nations Unies contre la torture, art. 49(e) et (f).
- 19 Sheryl Lightfoot, « A Promise Too Far? The Justin Trudeau Government and Indigenous Rights », tiré de *Justin Trudeau and Canadian Foreign Policy*, publié sous la direction de Norma Hilmer et Philippe Lagassé (Cham, Suisse : Springer International Publishing, 2018), 166.
- 20 Sarah Morales, « Braiding the Incommensurable: Indigenous Legal Traditions and the Duty to Consult », tiré de *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz (Montréal : Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2019), 70.
- 21 Sheryl Lightfoot, « Using Legislation to Implement the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples », tiré de *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz (Montréal : Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2019), 26; Kerry Wilkins, « Strategizing UNDRIP Implementation: Some Fundamentals », tiré de *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2019), 177–88.
- 22 Lightfoot, « Using Legislation to Implement the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples ».

- 23 Brett Forester, « Battle Brewing Over UNDRIP: A Primer on Government Bill C-15 », *APTN*, 15 décembre 2020, accédé le 18 janvier 2021, <https://www.aptnnews.ca/national-news/battle-brewing-over-undrip-a-primer-on-government-bill-c-15/>; Jeremy Patzer, « Indigenous Rights and the Legal Politics of Canadian Coloniality: What Is Happening to Free, Prior and Informed Consent in Canada? », *The International Journal of Human Rights* 23:1-2 (2019) : 214-33; Canada, ministère de la Justice, *Projet de loi C-15 : Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, 4-5, accédé le 12 janvier, 2021, https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/pl/charte-charter/c15_1.html.
- 24 Charte canadienne des droits et libertés, Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, Annexe B, Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.), 1982, ch. 11, art. 16-20, 23, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html>.
- 25 Loi constitutionnelle de 1982, art. 93(1), accédé le 30 novembre 2020. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/>.
- 26 Renvoi relatif à la sécession du Québec, 1998, 2 R.C.S. 217.
- 27 Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, L.C. 2000. ch. 26, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.8/page-1.html>.
- 28 Loi sur les langues officielles, 1985, ch. 31 (4^e suppl.), accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>.
- 29 Charte canadienne des droits et libertés, art. 2, art. 15(2), art. 27.
- 30 Natasha Bahkt, « Reinvigorating Section 27: An Intersectional Approach », *Journal of Law & Equality* 6:2 (2009) : 142-45.
- 31 Charte canadienne des droits et libertés, art. 1.
- 32 Charte canadienne des droits et libertés, art. 33.
- 33 Loi sur le multiculturalisme canadien, 1988, ch. 31, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-18.7/page-1.html>.
- 34 Multiculturalism Policy Index, n.d., accédé le 19 août 2019, <https://www.queensu.ca/mcp/>.
- 35 Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* (Montréal : Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990).
- 36 Loi sur l'équité en matière d'emploi, 1995, ch. 44, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>.
- 37 Carol Agócs, « Canada's Employment Equity Legislation and Policy, 1987-2000: The Gap Between Policy and Practice », *International Journal of Manpower* 23:3 (2002) : 256-76.
- 38 Code criminel, 1985, ch. C-46, art. 318-19, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>.
- 39 Julian Walker, *Discours haineux et liberté d'expression : balises légales au Canada* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2018).
- 40 James Tully, « The Crisis of Identification: The Case of Canada », *Political Studies* 42:1 (1994) : 77-96.
- 41 Charte canadienne des droits et libertés, art. 25; Loi constitutionnelle de 1982, art. 35.
- 42 Charte canadienne des droits et libertés, art. 1, art. 35; R.V. Sparrow, 182-184.
- 43 Delgamuukw c. Colombie-Britannique, 1997, 3 R.C.S. 1010.
- 44 Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique, 2014, 2 R.C.S. 257.
- 45 Canada, « L'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie », 1995, accédé le 9 août 2019, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100031843/1539869205136>.
- 46 Shannon Brennan, *La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes*, 2009 (Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2011), 7-8, accédé le 4 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.pdf?st=DVkoU1E1>.
- 47 Leah Mulligan, Marsha Axford et André Solecki, *L'homicide au Canada, 2015* (Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2016), 4, accédé le 4 janvier 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14668-fra.pdf?st=7sueoLRo>.
- 48 Pamela Palmeter, « Shining a Light on the Dark Places: Addressing Police Racism and Sexualized Violence Against Indigenous Women and Girls in the National Inquiry », *Revue canadienne des femmes et du droit*, 28:2, (2016) : 253-84.
- 49 Acte de Québec (Royaume-Uni), 1774, 14 Geo III, c 83, reproduite dans LRC 1985, ann II, n° 2, accédé le 3 octobre 2021. <https://primarydocuments.ca/acte-de-quebec-1774-r-u/?lang=fr>.
- 50 Il y a quelques exceptions à cela, notamment, le fait que les enfants nés au Canada de diplomates étrangers et de fonctionnaires consulaires ne reçoivent pas automatiquement la citoyenneté conformément à la Loi sur la citoyenneté (1985). Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. C-29, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-29/index.html>.
- 51 Migrant Integration Policy Index (MIPEX), « Canada, 2014 », accédé le 2 décembre 2020, <http://2015.mipex.eu/canada>.
- 52 Irene Bloemraad, *Becoming a Citizen: Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada* (Berkeley : University of California Press, 2006).
- 53 MIPEX, « Canada, 2014. »
- 54 Elena Prokopenko et Feng Hou, « How Temporary Were Canada's Temporary Foreign Workers? » *Population and Development Review* 44:2 (2018) : 257-80.

- 55 Prokopenko et Hou, « How Temporary Were Canada's Temporary Foreign Workers? », Tableau 3.
- 56 Sarah Elizabeth Roberts, « The Bureaucratic and Political Work of Immigration Classifications: An Analysis of the Temporary Foreign Workers Program and Access to Settlement Services in Canada », *Revue de l'intégration et de la migration internationale* 21:3 (2020) : 973–92.
- 57 Ryan Patrick Jones, « Ottawa Opens New Pathway to Permanent Status for Temporary Essential Workers and Graduates », *CBC News*, 14 avril 2021, accédé le 1^{er} septembre 2021, <https://www.cbc.ca/news/politics/pathway-permanent-residency-essential-workers-1.5987171>.
- 58 Amrita Hari et Jamie Chai Yun Liew, « A Policy Brief: Prolonged Precarious Status in Canada », document de travail no 2017-21 de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, 8 juin 2017, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, accédé le 15 janvier 2021, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2966217.
- 59 La Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, également adoptée en 2015, autorisait les agents d'immigration à déporter les non-citoyens soupçonnés de s'adonner à la polygamie et aux mariages forcés sans condamnation en vertu du Code criminel. Bien que le nom de la statue ait été changé en 2017, plusieurs des dispositions demeurent intactes. CBC, « Liberal Bill to Reverse Conservative Move to Strip Citizenships Passes Senate », 16 juin 2017, accédé le 3 décembre 2020, <https://www.cbc.ca/news/politics/citizenship-act-amendments-senate-thursday-1.4163656>.
- 60 Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province et Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages, L.C. 1857, ch. 26, accédé le 3 octobre 2021, https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/aanc-inac/R5-157-1981-fra.pdf; Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 42. L.C. 1869, ch. 6, accédé le 3 octobre 2021, https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/aanc-inac/R5-157-1981-fra.pdf.
- 61 Loi sur les Indiens. L.R.C. 1985. ch. I-5, 1876, accédé le 6 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/>; Élections Canada, « Bref historique du droit de vote des Premières Nations », accédé le 3 décembre 2020, https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/APRC/vot_rights&document=p4&lang=f.
- 62 Élections Canada, « Bref historique du droit de vote des Premières Nations ».
- 63 Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, *Questions relatives au passage des frontières et le Traité de Jay*, juin 2016, accédé le 3 décembre 2020, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/APPA/Reports/APPA-JayTreatyReport_f.pdf.
- 64 Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, *Questions relatives au passage des frontières et le Traité de Jay*.
- 65 Joanna Smith, « Six Nations Passport More Than Travel Document, Say Users », *Toronto Star*, 15 juillet 2010, accédé le 3 décembre 2020, https://www.thestar.com/news/canada/2010/07/15/six_nations_passport_more_than_travel_document_say_users.html.
- 66 Richard Simeon, *Federal-Provincial Diplomacy: The Making of Recent Policy in Canada* (Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2006).
- 67 Marie Mc Andrews, « Immigration, Pluralism, and Education », dans *Québec : État et société*, publié sous la direction d'Alain-G. Gagnon (Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2008), 191–208.
- 68 Yannick Dufresne et Nick Rudderman, « Public Attitudes Toward Official Bilingualism in Canada », *American Review of Canadian Studies* 48:4 (2018) : 371–86.
- 69 Matthew Hayday, *So They Want Us to Learn French: Promoting and Opposing Bilingualism in English Speaking Canada* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2015).
- 70 Statistique Canada, *Un nouveau sommet pour le bilinguisme français-anglais* (Ottawa, 2017).
- 71 CBC, « Niqab Ban for Public Servants Would Be Considered: Stephen Harper », 6 octobre 2015, accédé le 19 août 2019, <https://www.cbc.ca/news/politics/stephen-harper-niqab-ban-public-servants-1.3258943>.
- 72 Yasmeen Abu-Laban et Christina Gabriel, *Selling Diversity: Immigration, Multiculturalism, Employment Equity, and Globalization* (Peterborough, ON : Broadview Press, 2002), 112–15.
- 73 Triadafilos Triadafilopoulos et Jameela Rasheed, « A Religion Like No Other: Islam and the Limits of Multiculturalism in Canada », document de travail N° 2020/14 du Ryerson Centre for Immigration and Settlement, octobre 2020, accédé le 14 octobre 2021, https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2020_14_Triadafilopoulos_Triadafilos_Rasheed_Jameela_A_Religion_like_No_Other_Islam_and_the_Limits_of_Multiculturalism_in_Canada.pdf
- 74 Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, L.C. 2015, ch. 29, accédé le 3 octobre 2021, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_29/.
- 75 *Loi sur la laïcité de l'État*, RLRQ ch. L-0.3, 2021, accédé le 3 octobre 2021, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-0.3>.

- 76 Emploi et Développement social Canada, *Loi sur l'équité en matière d'emploi : Rapport annuel* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, 2019), 36, accédé le 4 janvier 2021, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/rapports/2018-annuel.html>.
- 77 Kaiyu Zheng. « The Wage Gap Between the Public and the Private Sector Among Canadian-Born and Immigrant Workers. » Thèse de maîtrise. Université d'Ottawa, 2017. Accédé le 4 janvier 2021. <https://www.semanticscholar.org/paper/The-wage-gap-between-the-public-and-the-private-and-Zheng/04e049fe2065771733cb56a887defbae273b3cbd>.
- 78 R. c. Van der Peet, 1996, 2 R.C.S. 505, au par. 45.
- 79 Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique.
- 80 Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts), 2004, 3 R.C.S. 511.
- 81 Morales, « Braiding the Incommensurable ».
- 82 CBC, « Supreme Court Dismisses First Nations' Challenge Against Trans Mountain Pipeline », 2 juillet 2020, accédé le 1^{er} décembre 2020, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/trans-mountain-pipeline-challenge-bc-first-nations-supreme-court-of-canada-1.5634232>.
- 83 Emilie Cameron et Tyler Levitan, « Impact and Benefit Agreements and Neoliberalization of Resource Governance and Indigenous-State Relations in Northern Canada », *Studies in Political Economy* 93:1 (2014) : 25–52.
- 84 James [Sákéj]Youngblood Henderson, « Empowering Treaty Federalism », *Saskatchewan Law Review* 58:2 (1994) : 241–330; Pamela Palmater, « First Nations Water Problems a Crisis of Canada's Own Making », *Policy Options*, 6 février 2019, accédé le 13 août 2019, <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2019/first-nations-water-problems-canadas-making/>.
- 85 Alex Brockman, « Another Milestone Delayed By COVID-19, This Time It's the Akaitcho Agreement-in-Principle », *CBC News*, 9 juin 2020, accédé le 23 janvier 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/north/covid-19-delays-akaitcho-agreement-in-principle-1.5604107>.
- 86 Statistique Canada, « Note technique : Mise en contexte des résultats du Recensement de 2016 », n.d., accédé le 14 octobre 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/technical-note-technique/index-fra.cfm>.
- 87 Statistique Canada, « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle », 29 septembre 2003, 89-593-X, accédé le 14 octobre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-593-X>; Statistique Canada, « Enquête sur les enfants autochtones », 2016, accédé le 14 octobre 2021, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/92-135/surveys-enquetes/aboriginalchild-enfautochtones-fra.cfm>; Statistique Canada, « Enquête auprès des peuples autochtones », 89-653-X, 2020, accédé le 14 octobre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-653-X>; Statistique Canada, « Enquête sociale générale : l'aperçu », 89F0115X, 2019, accédé le 14 octobre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89F0115X>; Statistique Canada, « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions », 91-551-X, 2017, accédé le 14 octobre 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/91-551-X>; Statistique Canada, « Enseignement dans la langue de la minorité et dans la langue seconde - Écoles primaires et secondaires indépendantes », 2019, accédé le 20 août 2019, https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3129.
- 88 Loi sur l'équité en matière d'emploi (1995).
- 89 Jocelyne Richer, « Two OQLF Studies Show French Declining in Quebec », *Montreal Gazette*, 30 mars 2021, accédé le 5 juin 2021, <https://montrealgazette.com/news/local-news/two-oqlf-studies-show-french-declining-in-quebec>.
- 90 Nous utilisons le terme de Statistique Canada « minorités visibles » afin de saisir la façon dont les individus sont identifiés dans les données publiées par le gouvernement du Canada.
- 91 Shanifa Nasser, « Early Signs Suggest Race Matters When It Comes to COVID-19. So Why Isn't Canada Collecting Race-based Data? », *CBC News*, 17 avril 2020, accédé le 24 janvier 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/race-coronavirus-canada-1.5536168>.
- 92 Peter Zimonjic, « Trudeau, Ontario Health Minister Say They're Looking at Collecting Race-based Pandemic Data », *CBC News*, 5 juin 2020, accédé le 23 janvier 2021, <https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-elliott-covid-19-race-based-data-1.5600824>.
- 93 Rejendra Subedi, Lawson Greenberg et Martin Turcotte, « Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada » (Ottawa : Statistique Canada, 2020), accédé le 23 janvier 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.htm>.
- 94 Ville de Toronto, « COVID-19: Ethno-Racial Identity & Income », 2021, accédé le 12 septembre 2021, <https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-pandemic-data/covid-19-ethno-racial-group-income-infection-data/>.
- 95 Manitoba, *COVID-19 Infections in Manitoba: Race, Ethnicity, and Indigeneity. External Report*, 5, 1^{er} mars 2021, accédé le 12 septembre 2021, https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/surveillance/docs/rei_external.pdf.

- 96 Charles Reasons et al., « Race and Criminal Justice in Canada », *International Journal of Criminal Justice Sciences* 11:2 (2016) : 75-99; Akwasi Owusu-Bempah et Scot Wortley, « Race, Crime, and Criminal Justice in Canada », dans *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration*, publié sous la direction de Sandra Bucerius et Michael Tonry (Londres : Oxford University Press, 2014), 281-320.
- 97 Owusu-Bempah et Wortley, « Race, Crime, and Criminal Justice in Canada », 289.
- 98 CBC, « 'A very historic moment': Police Board Approves Race-based Data Collection in Toronto », *CBC News*, 19 septembre 2019, accédé le 14 octobre 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/toronto-police-race-data-1.5290420>.
- 99 Abigail Tsionne Salole et Zakaria Abdulle, « Quick to Punish: An Examination of the School to Prison Pipeline for Marginalized Youth », *Revue canadienne de politique sociale* N° 72/73 (2015) : 124-68.
- 100 Ena Chadha, Suzanne Herbert et Shawn Richard, *Examen du Peel District School Board*, 8, 28 février 2020, accédé le 2 octobre 2021, <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-decoulant-de-l'examen-du-peel-district-school-board#section-1>.
- 101 Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*, 2018, art. 5.95, accédé le 16 août 2019, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201805_05_f_43037.html.
- 102 Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*, art. 5.38.
- 103 Shelly Trevethan, *Renforcer la disponibilité des données sur les Premières Nations*, préparé pour Services aux Autochtones Canada et l'Assemblée des Premières Nations par QMR Consulting, 25-26, 30 janvier 2019, accédé le 8 août 2019, https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/05/NCR-11176062-v1-RENFORCER_LA_DISPONIBILITE_DES_DONNEES_SUR_LES_PREMIERS_NATIONS-MAR_25_2019-FINAL_F.pdf.
- 104 Courtney Skye, « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data », Yellowhead Institute, 4 mai 2020, accédé le 24 janvier 2021, <https://yellowheadinstitute.org/author/courtney-skye/>.
- 105 Andrea Boggild et Allison McGeer, « The Impact of Influenza on the Canadian First Nations », *Revue canadienne de santé publique* 102:5 (2011) : 345-48.
- 106 Skye, « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data », 3.
- 107 Geary, Aidan. « COVID-19 Numbers From Provincial, First Nations Data Sharing Agreement Won't Be Made Public Without Consent », *CBC News*, 7 mai 2020, accédé le 24 avril 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/manitoba-first-nations-data-covid-19-1.5560706>.
- 108 Skye, « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data », 2, 5.
- 109 Skye, « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data », 2, 3.
- 110 Skye, « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data », 5, 7.
- 111 Trevethan, *Renforcer la disponibilité des données sur les Premières Nations*.
- 112 Institut canadien d'information sur la santé, *Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada*, Ottawa, 2020, accédé le 12 septembre 2021, <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/guidance-and-standards-for-race-based-and-indigenous-identity-data-fr.pdf>; Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique, *Collecte de données démographiques désagrégées en Colombie-Britannique : le point de vue de la grand-mère*, Vancouver, C.-B., septembre 2020, accédé le 12 septembre 2021, https://bchumanrights.ca/wp-content/uploads/DD_Report_2020_French_FINAL.pdf.
- 113 Fiona Barker, « Learning to Be a Majority: Negotiating Immigration, Integration and National Membership in Quebec », *Political Science* 62:1 (2010) : 11-36.
- 114 Richard Johnston, *The Canadian Party System: An Analytic History* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2017).
- 115 Philippe Couton, *Ethnocultural Community Organizations, and Immigrant Integration in Canada*, étude N° 47 de l'IRPP, 10 juin 2014, accédé le 7 août 2019, <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/06/study-no47.pdf>.
- 116 Stephen Davis, « Police Monitored Black Lives Matter Toronto Protesters in 2016, Documents Show », *CBC News*, 3 mai 2018, accédé le 8 août 2019, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/police-monitored-black-lives-matter-toronto-protesters-in-2016-documents-show-1.4645628>.
- 117 Jennifer Earl, « Political Repression: Iron Fists, Velvet Gloves, and Diffuse Control », *Annual Review of Sociology* 37 (2011) : 261-84; Pamela Oliver, « Repression and Crime Control: Why Social Movement Scholars Should Pay Attention to Mass Incarceration as a Form of Repression », *Mobilization: An International Quarterly* 13:1 (2008) : 1-24.
- 118 Antoine Bilodeau, « Immigrants' Voice through Protest Politics in Canada and Australia: Assessing the Impact of Pre-Migration Political Repression », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34:6 (2008) : 975-1002.
- 119 Desmond Cole, *The Skin We're In* (Toronto : Doubleday, 2020).

- 120 Glen Sean Coulthard, *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition* (Minneapolis : University of Minnesota Press, 2014), 160–65.
- 121 Taiaiake Alfred, *Peace, Power, Righteousness: An Indigenous Manifesto* (Toronto : Oxford University Press, 1999); Coulthard, *Red Skin, White Masks*.
- 122 Chantal Bellrichard, « 4 More Arrested as RCMP Move Farther in to Wet’suwet’en Territory », *CBC*, 7 février 2020, accédé le 20 janvier 2021, <https://www.cbc.ca/news/indigenous/coastallink-pipeline-wetsuweten-1.5455521>.
- 123 Jon Azpiri et Simon Little, « Small Blockade Returns to Port of Vancouver in Defiance of Court Injunction », *Global News*, 26 février 2020, accédé le 20 janvier 2021, <https://globalnews.ca/news/6600892/wetsuweten-port-of-vancouver-blockade-returns/>; La Presse canadienne, « A Timeline on Rail Disruptions by Anti-Pipeline Protesters Across Canada », *The Province*, 17 février 2020, accédé le 20 janvier 2021, <https://theprovince.com/news/local-news/a-timeline-on-rail-disruptions-by-anti-pipeline-protesters-across-canada/wcm/50eed246-bf64-4544-9907-e38a3ee60b30>; Richard Zussman, « Wet’suwet’en Solidarity Protesters Block the Entrance to the BC Legislature Ahead of Throne Speech », *Global News*, 11 février 2020, accédé le 22 janvier 2021, <https://globalnews.ca/news/6534705/bc-legislature-cancels-pre-throne-speech-ceremonies/>.
- 124 Loi sur la défense des infrastructures, SA, 2020, ch. C-32.7, accédé le 3 octobre 2021, <https://www.canlii.org/en/ab/laws/stat/sa-2020-c-c-32.7/latest/sa-2020-c-c-32.7.html>.
- 125 Michelle Bellefontaine, « AUPE Files Constitutional Challenge of Alberta’s Critical Infrastructure Defence Act », *CBC News*, 23 juin 2020, accédé le 5 mars 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/aupe-files-constitutional-challenge-of-alberta-s-critical-infrastructure-defence-act-1.5623693>.
- 126 Alexander Quon et Karla Renic, « Terrorizing Our People: N.S. Mi’kmaw Fishers Have Property Vandalized, Lobsters Destroyed », *Global News*, 14 octobre 2020, accédé le 20 janvier 2021, <https://globalnews.ca/news/7396039/mikmaw-vehicle-burned-lobster-destroyed-by-commercial-fishermen-sipkenkatik/>.
- 127 Johnston, *The Canadian Party System*.
- 128 Jean-François Caron et Guy Laforest, « Canada and Multinational Federalism: From Spirit of 1982 to Stephen Harper’s Open Federalism », *Nationalism and Ethnic Politics* 15 (2009) : 27–55; Faron Ellis et Peter Woolstencroft, « A Change of Government, Not a Change of Country: The Conservatives and the 2006 Election », dans *The Canadian Federal Election of 2006*, publié sous la direction de John H. Pammett et Chris Dornan (Toronto : Dundurn, 2006), 81.
- 129 David McGrane, *The New NDP: Moderation, Modernization, and Political Marketing* (Vancouver : Presses de l’Université de la Colombie-Britannique, 2019).
- 130 R. Kenneth Carty, William Cross et Lisa Young, *Rebuilding Canadian Party Politics* (Vancouver : Presses de l’Université de la Colombie-Britannique, 2000).
- 131 Mia Rabson, « Singh’s Stance on Bill 21 Called Out By Anti-Hate Group », *CTV News*, 8 octobre 2019, accédé le 25 janvier 2021, <https://election.ctvnews.ca/singh-s-stance-on-bill-21-called-out-by-anti-hate-group-1.4628795>.
- 132 Triadafilos Triadafilopoulos, *Becoming Multicultural Immigration and the Politics of Membership in Canada and Germany* (Vancouver : Presses de l’Université de la Colombie-Britannique, 2012).
- 133 La définition du multiculturalisme du Manifesto Project est large, toute mesure favorable à la diversité culturelle étant considérée comme un soutien au multiculturalisme et tout appel à la l’homogénéité culturelle étant considéré comme une opposition au multiculturalisme. Par moment, des mentions de soutien à la diversité culturelle des minorités nationales, telles que les Québécois, sont comprises dans la mesure en plus du soutien à la diversité culturelle des minorités ethnoracialisées. Néanmoins, le Manifesto Project offre les meilleures approximations quantitatives disponibles du soutien des partis canadiens envers le multiculturalisme au fil du temps. La mesure de la position du Parti réformiste quant au multiculturalisme est particulièrement problématique. En 1993 et 1997, des mentions d’un engagement à réduire le financement au multiculturalisme et à le retirer de la Constitution ne sont pas codées comme des énoncés en opposition au multiculturalisme. Plusieurs semblent dire que le Parti réformiste devrait avoir une cote négative pour ce qui est de son soutien envers le multiculturalisme, même si le Manifesto Project lui donne une note de 0. Andrea Volkens et coll., *Données du Manifesto Project, version 2020b* (Berlin : Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, 2020).
- 134 Linda M. Gerber, « Urban Diversity: Riding Composition and Party Support in the Canadian Federal Election of 2004 », *Canadian Journal of Urban Research* 15:2 (2006) : 105–18; Allison Harell, « Revisiting the ‘Ethnic’ Vote: Liberal Allegiance and Vote Choice Among Radicalized Minorities », dans *Parties, Elections, and the Future of Canadian Politics*, publié sous la direction d’Amanda Bittner et Royce Koop (Vancouver : Presses de l’Université de la Colombie-Britannique, 2013), 140–60.
- 135 Iain Hunter, « Tories Urged to Cash in on Multicultural Policies », *The Ottawa Citizen*, 26 août 1989, A3.
- 136 Yasmeen Abu-Laban, « Reform by Stealth: The Harper Conservatives and Canadian Multiculturalism », dans *The Multiculturalism Question: Debating Identity in 21st Century Canada*, publié sous la direction de Jack Jedwab (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen’s, 2014), 149–72.

- 137 Simon Dabin, Jean François Daoust et Martin Papillon, « Indigenous People and Affinity Voting in Canada », *Revue canadienne de science politique* 52:1 (2019) : 39–53.
- 138 Melissa S. Williams, « Indigenous Representation, Self-Determination, and Electoral Reform », dans *Should We Change How We Vote? Evaluating Canada's Electoral System*, publié sous la direction d'Andrew Potter, Daniel Weinstock et Peter John Loewen (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2017), 126–38.
- 139 Erin Tolley, « The Electoral System and Parliament's Diversity Problem: In Defence of the Wrongly Accused », dans *Should We Change How We Vote? Evaluating Canada's Electoral System*, publié sous la direction d'Andrew Potter, Daniel Weinstock et Peter John Loewen (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2017), 111–25.
- 140 Postmedia News, « Everything You Need to Know About the Parties' Platforms, From Taxes to Terrorism, to the Environment », *National Post*, 2 août 2015, accédé le 27 janvier 2021, <https://nationalpost.com/news/politics/everything-you-need-to-know-about-the-parties-platforms#9>.
- 141 CBC, « How Do the Main Parties Compare on These Issues? », 2019, accédé le 27 janvier 2021, <https://newsinteractives.cbc.ca/elections/federal/2019/party-platforms/>.
- 142 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable », accédé le 8 octobre 2021, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>
- 143 Canada, Ministère de la Justice, *Loi C-15*, 4–5.
- 144 Loi sur la radiodiffusion (L.C. 1991, ch. 11), art. 3(1) (b), art. 3(1) (d) (iii), accédé le 8 mai 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/b-9.01/>.
- 145 Compendium des politiques et tendances culturelles, « Canada », *Compendium of Cultural Policies & Trends*, 2008, accédé le 16 août 2019, <https://www.culturalpolicies.net/database/search-by-country/country-profile/category/?id=43&g1=2>; Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Offrir la diversité culturelle à la télévision et à la radio », 14 juin 2019, accédé le 9 mai 2021, https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b308.htm.
- 146 Canada, Patrimoine canadien, « Quelques faits sur la francophonie canadienne », accédé le 9 mai 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/faits-francophonie-canadienne.html>.
- 147 Compendium des politiques et tendances culturelles, « Canada ».
- 148 Catherine Murray, « Media Infrastructure for Multicultural Diversity », *Policy Options*, avril 2008, 64, accédé le 10 mai 2021, <http://policyoptions.irpp.org/wp-content/uploads/sites/2/assets/po/budget-2008/murray.pdf>.
- 149 Sherry S. Yu, « Commentary: Instrumentalization of Ethnic Media », *Canadian Journal of Communication* 41 (2016) : 346.
- 150 Augie Fleras, « Theorizing Multicultural Media as Social Capital: Crossing Borders, Constructing Buffers, Creating Bonds, Building Bridges », *Canadian Journal of Communication* 34 (2009) : 726; Yu, « Commentary: Instrumentalization of Ethnic Media », 347; Murray, « Media Infrastructure for Multicultural Diversity », 64.
- 151 CBC/Radio-Canada, *Rapport sur l'équité en matière d'emploi, 2019*, 3, 2020, accédé le 9 mai 2021, <https://site-cbc.radio-canada.ca/documents/impact-and-accountability/diversity-inclusion/2019-employment-equity-report-fr.pdf>.
- 152 Cassandra Szklarski, « Calls for News Outlets Reporting on Systemic Racism to Address Own Failure », *CTV News*, 8 juillet 2020, accédé le 10 mai 2021, <https://www.ctvnews.ca/canada/calls-grow-for-news-outlets-reporting-on-systemic-racism-to-address-own-failures-1.5016691>.
- 153 Guilde canadienne des médias, « Des membres du syndicat à Radio-Canada/CBC exigent des mesures contre le racisme systémique », 14 juillet 2020, accédé le 9 mai 2021, <https://www.cmg.ca/fr/2020/07/14/des-membres-du-syndicat-a-radio-canada-cbc-exigent-des-mesures-contre-le-racisme-systemique/>.
- 154 CBC/Radio-Canada, Antiracisme, diversité et inclusion à CBC/Radio-Canada, communiqué de presse, 23 juin 2020, accédé le 8 mai 2021, <https://cbc.radio-canada.ca/fr/salle-de-presse/antiracisme-diversite-et-inclusion>.
- 155 Murray, « Media Infrastructure for Multicultural Diversity », 64.
- 156 Compendium des politiques et tendances culturelles, « Canada ».
- 157 Canada, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Offrir la diversité culturelle à la télévision et à la radio ».
- 158 CBC/Radio-Canada, *Rapport sur l'équité en matière d'emploi, 2019*, 3.
- 159 Phil Ryan, *Multicultiphobia* (Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2010), 111.
- 160 Fleras, « Theorizing Multicultural Media as Social Capital », 726.
- 161 Maryse Potvin, « Some Racist Slips About Quebec in English Canada Between 1995 and 1998 », *Canadian Ethnic Studies Journal* 32:3 (2000) : 1–26.
- 162 Robert Bright et coll., « Mainstream and Marginal Newspaper Coverage of the 1995 Quebec Referendum: An Inquiry into the Functioning of the Canadian Public Sphere », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 36:3 (1999) : 313–30.

- 163 Chantal Hébert, « It Was Shoddy Journalism That Cost Andrew Potter His Job at McGill », *Toronto Star*, 24 mars 2017, accédé le 18 mai 2021, <https://www.thestar.com/news/canada/2017/03/24/it-was-shoddy-journalism-that-cost-andrew-potter-his-job-at-mcgill-hbert.html>.
- 164 Kathryn-Jane Hazel, « The Media and Nationalism in Quebec: A Complex Relationship », *Journalism Studies* 2:1 (2001) : 93–107.
- 165 Frédéric Boily et Brent Epperson, « Clash of Perceptions: Quebec Viewed by Albertan Media (2003–2012) », *Revue canadienne de science politique* 8:2 (2014) : 34–58.
- 166 Boily et Epperson, « Clash of Perceptions », 12.
- 167 Boily et Epperson, « Clash of Perceptions », 50–51.
- 168 Boily et Epperson, « Clash of Perceptions », 52.
- 169 Augie Fleras, *The Media Gaze: Representations of Diversity in Canada* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2011), 141.
- 170 Rebecca Wallace, « Reading Between the Lines: Welfare Chauvinism and Depictions of Deservingness in Canadian Print Media », thèse de doctorat, Université Queen's, 2020.
- 171 Andrea Lawlor et Erin Tolley, « Deciding Who's Legitimate: News Media Framing of Immigrants and Refugees », *International Journal of Communication* 11 (2017) : 972.
- 172 Fleras, *The Media Gaze*, 188-89; Yasmin Jiwani, « Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women », dans *Understanding Violence: Contexts and Portrayals*, publié sous la direction de David Weir et Marika Guggisberg (Oxford, R.-U. : Inter-Disciplinary Press, 2009), 70-71, accédé le 4 avril 2022. <https://www.shortcutstv.com/blog/wp-content/uploads/2021/03/Violence.pdf>.
- 173 Erin Tolley, *Framed: Media and the Coverage of Race in Canadian Politics* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2015).
- 174 Wendy Cukier et Samantha Jackson, « The Representation of Women and Racialized Minorities as Expert Sources On-Air in Canadian Public Affairs Television », *Canadian Journal of Communication* 44 (2019) : 32.
- 175 Cukier et Jackson, « The Representation of Women and Racialized Minorities as Expert Sources On-Air in Canadian Public Affairs Television », 36.
- 176 Wallace, « Reading Between the Lines. »
- 177 Cukier et Jackson, « The Representation of Women and Racialized Minorities as Expert Sources On-Air in Canadian Public Affairs Television », 32.
- 178 Genevieve Johnston, « The Kids Are All White: Examining Race and Representation in News Media Coverage of Opioid Overdoses Deaths in Canada », *Sociological Inquiry* 90:1 (2020) : 141.
- 179 Kristen Gilchrist, « 'Newsworthy' Victims? Exploring Differences in Canadian Local Press Coverage of Missing/Murdered Aboriginal and White Women », *Feminist Media Studies* 10:4 (2010) : 373–90.
- 180 Jiwani, « Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women », 9–10; Gilchrist, « 'Newsworthy' Victims? », 375.
- 181 Fleras, *The Media Gaze*, 219–20; Wayne Warry, *Ending Denial: Understanding Aboriginal Issues* (Toronto : Broadview Press/ Presses de l'Université de Toronto, 2007).
- 182 Brad Clark, « Framing Canada's Aboriginal Peoples: A Comparative Analysis of Indigenous and Mainstream Television News », *The Canadian Journal of Native Studies* 34:2 (2014) : 41–64.
- 183 Sibo Chen, « How to Discredit a Social Movement: Negative Framing of 'Idle No More' in Canadian Print Media », *Environmental Communication* 13:2 (2019) : 144–51.
- 184 Fédération des femmes du Québec, « Notre mission », n.d., accédé le 22 mai 2021, <https://www.ffq.qc.ca/fr/a-propos>; Chantal Maillé, « Le mouvement des femmes au Québec : histoire et actualité », dans *Québec : État et société*, tome 2, publié sous la direction d'Alain-G. Gagnon (Montréal : Éditions Québec-Amériques, 2003), 323-341.
- 185 Robert G. Boatright, « The Place of Québec in Canadian Interest Group Federalism », *The American Review of Canadian Studies* 41:1 (2011) : 2–19.
- 186 Maillé, « Le mouvement des femmes au Québec ».
- 187 Diane Lamoreaux, « Feminism and Nationalism in Quebec », dans *Gendering Nationalism: Intersections of Nation, Gender and Sexuality*, publié sous la direction de Jon Mulholland, Nicola Montagna et Erin Sanders-McDonagh (Cham, Suisse : Palgrave Macmillan, 2018), 187–202.

- 188 Tel que cité dans Matt James, *Misrecognized Materialists: Social Movements in Canadian Constitutional Politics* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2006), 111; voir également Keith Banting, « The Multiple Pathways to Social Policy: Complex Diversity and Redistribution in Canada », dans *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, publié sous la direction d'Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2018), 35-36.
- 189 Boatright, « The Place of Québec in Canadian Interest Group Federalism ».
- 190 Lisa Young et Joanna Everitt, *Advocacy Groups* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2004).
- 191 Leslie A. Pal, *Interests of the State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada* (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 1993); Oliver Schmidtke, « The Civil Society Dynamic of Including and Empowering Refugees in Canada's Urban Centres », *Social Inclusion* 6:1 (2018) : 147-56.
- 192 Schmidtke, « The Civil Society Dynamic of Including and Empowering Refugees in Canada's Urban Centres ».
- 193 Jacob Davey, Cécile Guerin et Mackenzie Hart, *An Online Environmental Scan of Right-wing Extremism in Canada: Interim Report* (Londres : Institute for Strategic Dialogue, 2020), 4, accédé le 12 mai 2021, <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2020/06/An-Online-Environmental-Scan-of-Right-wing-Extremism-in-Canada-ISD.pdf>.
- 194 Davey, Guerin et Hart, *An Online Environmental Scan of Right-wing Extremism in Canada*, 5.
- 195 Davey, Guerin et Hart, *An Online Environmental Scan of Right-wing Extremism in Canada*, 40.
- 196 Assemblée des Premières Nations, « À propos de l'APN », n.d., accédé le 10 mars 2021, <https://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/>.
- 197 Inuit Tapiriit Kanatami, « Who We Are », 2019, accédé le 10 mars 2021, <https://www.itk.ca/national-voice-for-communities-in-the-canadian-arctic/>; Ralliement national des Métis, « Governance » 2021, accédé le 10 mars 2021, <https://www.metisnation.ca/about/governance>.
- 198 CBC, « Chief Theresa Spence to End Hunger Strike Today », 23 janvier 2013, accédé le 10 mars 2021, <https://www.cbc.ca/news/politics/chief-theresa-spence-to-end-hunger-strike-today-1.1341571>.
- 199 Lisa Johnson et Moira Wyton, « Counter-Protesters Break Down Rail Blockade in West Edmonton as CN Wins Injunction Against Pipeline Opponents », *Edmonton Journal*, 20 février 2020, accédé le 10 mars 2021, <https://edmontonjournal.com/news/local-news/protesters-block-cn-rail-line-in-west-edmonton>; « Mi'kmaq Fisheries Under Attack: The Story in Nova Scotia So Far, and the Treaty Rights Behind It », *The Globe and Mail*, 28 octobre 2020, accédé le 10 mars 2021, <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-mikmaq-fisheries-nova-scotia-treaty-rights-explainer/>.
- 200 Serge Nadeau, « Another Look at the Francophone Wage Gap in Canada: Public vs. Private Sectors, Quebec vs. Outside Quebec », *Analyse de politiques* 36:2 (2010) : 159-79; François Vaillancourt, Luc Vaillancourt et Dominique Lemary, *Laggards No More: The Changed Economic Status of Francophones in Quebec* (Ottawa : C.D. Howe Institute, 2007).
- 201 Vaillancourt, Vaillancourt et Lemary, *Laggards No More*.
- 202 Abu-Laban et Gabriel, *Selling Diversity*.
- 203 Philip Oreopoulos, « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment with Thirteen Thousand Résumés », *American Economic Journal: Public Policy* 3:4 (2011) : 148-71.
- 204 Wendy Cukier, Ruby Latif et Akayla Atputharajah, *Diversity Leads. Diverse Representation in Leadership: A Review of Eight Canadian Cities* (Toronto : Diversity Institute de l'Université Ryerson, 2020), 14, accédé le 22 mai 2021, https://www.ryerson.ca/diversity/reports/DiversityLeads_2020_Canada.pdf.
- 205 Cukier, Latif et Atputharajah, *Diversity Leads*, iv.
- 206 Cukier, Latif et Atputharajah, *Diversity Leads*, 14.
- 207 Cukier, Latif et Atputharajah, *Diversity Leads*, iii.
- 208 Le Projet Prospérité, *Le Rapport annuel sur le rendement en matière de diversité des genres et de leadership 2021*, 2021, accédé le 23 mai 2021, <https://blog.canadianprosperityproject.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-Annual-Report-Card-The-Zero-Report-ENFR.pdf>.
- 209 Gerald Hunt, Introduction to *Equity, Diversity and Canadian Labour*, publié sous la direction de Gerald Hunt et David Rayside (Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2007), 11-12; David Rayside, « Equity, Diversity, and Canadian Labour: A Comparative Perspective », dans *Equity, Diversity and Canadian Labour*, publié sous la direction de Gerald Hunt et David Rayside (Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2007), 208-43.
- 210 Anil Verma, Jeffrey Reitz et Rupa Banerjee, « Unionization and Income Growth of Racial Minority Immigrants in Canada: A Longitudinal Study », *International Migration Review* 50:3 (2015) : 667-98.
- 211 Cukier, Latif et Atputharajah, *Diversity Leads*, 4.
- 212 Loi canadienne sur les sociétés par actions. L.R.C. 1985, ch. C-44, accédé le 14 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-44/>; Geoff Zochodne, « Visible Minorities Vastly Underrepresented in Boardroom, New Disclosures Suggest », *Financial Post*, 12 juin 2020, accédé le 23 mars 2021, <https://financialpost.com/news/fp-street/the-lifting-of-all-boats-is-clearly-not-happening-boardrooms-of-big-canadian-companies-still-mostly-white-and-still-mostly-male>.

- 213 Lori Ann Roness, « Demographics », dans *Indigenous Business in Canada*, publié sous la direction de Keith G. Brown, Mary Beth Doucette et Janice Esther Tulk (Sydney : Cape Breton University Press, 2016), 187.
- 214 Teresa Callihoo et Derek Bruno, « Entrepreneurship », dans *Indigenous Business in Canada*, publié sous la direction de Keith G. Brown, Mary Beth Doucette et Janice Esther Tulk (Sydney : Cape Breton University Press, 2016), 75.
- 215 Canada, « Programme d'entrepreneuriat autochtone – Accès au capital », 25 février 2020, accédé le 23 mars 2021, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1375201178602/1610797286236>; Callihoo et Bruno, « Entrepreneurship ».
- 216 Erin Tolley, « Visible Minority and Indigenous Members of Parliament », *The Samara Blog*, 26 novembre 2015, accédé le 31 mars 2021, <https://www.samaracanada.com/samarablog/blog-post/samara-main-blog/2015/11/26/visible-minority-and-indigenous-members-of-parliament>.
- 217 Andrew Griffith, « House of Commons Becoming More Reflective of Diverse Population », *Policy Options*, 5 novembre 2019, accédé le 31 mars 2021, <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/novembre-2019/house-of-commons-becoming-more-reflective-of-diverse-population/>.
- 218 Elizabeth Goodyear-Grant et Erin Tolley, « Parties Pigeonhole Visible Minority Candidates », *The Star*, 9 septembre 2015, accédé le 27 août 2019, <https://www.thestar.com/opinion/commentary/2015/09/09/parties-pigeonhole-visible-minority-candidates.html>; Griffith, « House of Commons Becoming More Reflective of Diverse Population ».
- 219 Griffith, « House of Commons Becoming More Reflective of Diverse Population ».
- 220 Samantha Wright Allen, « 'Disappointing' Cabinet Picks Show Trudeau Still Needs to Address Diversity 'Blind Spot,' Say Advocates », *The Hill Times*, 27 novembre 2019, accédé le 31 mars 2021, <https://www.hilltimes-com.proxy.queensu.ca/2019/11/27/cabinet-diversity-disappointing-missed-opportunity-for-trudeau-to-prove-blind-spot-is-being-addressed/226070>.
- 221 Andrew MacLeod, « BC's New Legislature is Still Whiter Than the Province », *The Tyee*, 29 octobre 2020, accédé le 31 mars 2021, <https://thetyee.ca/News/2020/10/29/BC-Legislature-Whiter-Than-Province/>.
- 222 Michael R. McGregor et coll., « Why So Few Women and Minorities in Local Politics? Incumbency and Affinity Voting in Low Information Elections », *Representation: Journal of Representative Democracy* 53:2 (2017) : 135.
- 223 Zachary Spicer, Michael McGregor et Christopher Alcantara, « Political Opportunity Structures and the Representation of Women and Minorities in Municipal Elections », *Electoral Studies* 48 (2017) : 10–18.
- 224 Bethany Lindsay, « Near Whiteout: Where's the Diversity on Vancouver's New Council », *CBC*, 22 octobre 2018, accédé le 27 août 2019, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/near-whiteout-where-s-the-diversity-on-vancouver-s-new-council-1.4873892>.
- 225 Gidengil et coll., *Citizens* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2004).
- 226 Gidengil et coll., *Citizens*; William Cross et Lisa Young, « The Contours of Political Party Membership in Canada », *Party Politics* 10:4 (2004) : 427–44.
- 227 Tolley, « Visible Minority and Indigenous Members of Parliament ».
- 228 Ka'nhehsí:io Deer, « 10 Indigenous Candidates Elected to House of Commons », *CBC*, 22 octobre 2019, accédé le 31 mars 2021, <https://www.cbc.ca/news/indigenous/indigenous-candidates-elected-2019-federal-election-1.5330380>.
- 229 Allen, « 'Disappointing' Cabinet Picks Show Trudeau Still Needs to Address Diversity 'Blind Spot,' Say Advocates ».
- 230 Waubgeshig Rice, « Ontario Election Gave First Nations a Voice a Queen's Park, But Will Ford Government Hear It », *CBC*, 9 juin 2018, accédé le 31 mars 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/ontario-election-indigenous-voters-1.4698333>.
- 231 MacLeod, « BC's New Legislature is Still Whiter Than the Province ».
- 232 Patrick Fournier et Peter Loewen, *Participation électorale des Autochtones au Canada. Élections Canada*, novembre 2011, accédé le 31 mars 2021, https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/elections/SE3-88-2011-fra.pdf.
- 233 Dans cette analyse, Élections Canada n'a pas tenu compte des votes par bulletin spécial, ce qui fait que la mesure du taux de participation nationale est légèrement plus faible que le taux actuel de participation nationale. Élections Canada, « Taux de participation électorale dans les réserves – 4^e élection générale », 2018, accédé le 31 mars 2021, <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2015/ovt&document=index&lang=f>.
- 234 Élections Canada, « Participation électorale dans les réserves – 4^e élection générale », 2021, accédé le 31 mars 2021, <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2019/orvt&document=index&lang=f>.
- 235 Statistique Canada divise les générations d'immigrants en trois catégories : la première génération, la deuxième génération et la troisième génération ou plus. Ainsi, Statistique Canada ne fait pas de distinction entre les générations d'immigrants après la deuxième génération.
- 236 Lincoln Quillian et coll., « Do Some Countries Discriminate More Than Others? Evidence From 97 Field Experiments of Racial Discrimination in Hiring », *Sociological Science* 6 (2019) : 467–96.

- 237 Stephen Wyatt et Harry Nelson, « Aboriginal Engagement in Canada's Forest Sector: The Benefits and Challenges of Multilevel and Multi-Party Governance », dans *Canada: The State of the Federation 2013: Aboriginal Multilevel Governance*, publié sous la direction de Martin Papillon et André Juneau (Montréal : Institut des relations intergouvernementales et Presses universitaires McGill-Queen's, 2015), 119–42.
- 238 Gabrielle Slowey, « Game Changer? Resource Development and First Nations in Alberta and Ontario », dans *Canada: The State of the Federation 2013: Aboriginal Multilevel Governance*, publié sous la direction de Martin Papillon et André Juneau (Montréal : Institut des relations intergouvernementales et Presses universitaires McGill-Queen's, 2015), 173.
- 239 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Entreprises autochtones et approvisionnement fédéral », accédé le 9 juin 2021, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100032802/1610723869356>.
- 240 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Programme d'entrepreneuriat autochtone ».
- 241 Canada, Ministère des Finances, « Budget de 2021 – Des communautés autochtones fortes », avril 2021, accédé le 9 juin 2021, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021-des-communautes-autochtones-fortes.html>.
- 242 Oliver Gordon, « Canadian Impact Fund Debuts New Model for Financing Indigenous Entrepreneur », *Uxolo*, 2 juin 2021, accédé le 8 juin 2021, <https://www.uxologlobal.com/articles/7020/Canadian-impact-fund-debuts-new-model-for-financing-Indigenous-entrepreneurs>.
- 243 Keith Banting et Edward Koning, « Just Visiting? The Weakening of Social Protection in a Mobile World », dans *Multicultural Governance in a Mobile World*, publié sous la direction d'Anna Triandafyllidou (Édimbourg : Edinburgh University Press, 2017), 108-135.
- 244 Alain Noël, « Quebec's New Politics of Redistribution », dans *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, publié sous la direction de Keith Banting et John Myles (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2013), 256-282.; Rodney Haddow, « Power Resources and the Canadian Welfare State: Unions, Partisanship and Interprovincial Differences in Inequality and Poverty Reduction », *Revue canadienne de science politique* 47:4 (2014) : 717–39.
- 245 Keith Banting, « Is There a Progressive's Dilemma in Canada? Immigration, Multiculturalism, and the Welfare State », *Revue canadienne de science politique* 43:4 (2010) : 797–820.
- 246 MIPEX, « Canada, 2014 ».
- 247 Conseil économique et social des Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada.
- 248 Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, *New Fact Sheets Show Growing Racial Disparities in Canada*, communiqué de presse, 21 mars 2019, Toronto, accédé le 25 mai 2021, <https://colourofpovertyca.files.wordpress.com/2019/03/press-release-cop-coc-launch-of-fact-sheets-2019.03.21.pdf>.
- 249 Arjumand Siddiqi et coll., « Racial Disparities in Access to Care Under Conditions of Universal Coverage », *American Journal of Preventative Medicine* 50:2 (2016) : 220–25.
- 250 Salim Ahmed et coll., « Barriers to Access of Primary Healthcare by Immigrant Populations in Canada: A Literature Review », *Journal of Immigrant Minority Health* 18:6 (2016) : 1522–40; Mushinra Mohsin Khan et coll., « Are Visible Minorities 'Invisible' in Canadian Health Data and Research? A Scoping Review », *International Journal of Migration, Health, and Social Care* 13:1 (2017) : 132.
- 251 Edward Ng, « The Healthy Immigrant Effect and Mortality Rates », *Health Rep.* 22:4 (2011) : 25–29; Edward Ng et coll., « L'évolution de l'état de santé des immigrants », *Tendances sociales canadiennes* (Ottawa : Statistique Canada, 2005), 15–19, accédé le 25 mai 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/2005002/article/8454-fra.pdf?st=yN8fxyzX>.
- 252 Ng et coll., « L'évolution de l'état de santé des immigrants », 16; Sheryl Nestel, *Colour Coded Health Care: The Impact of Race and Racism on Canadians' Health*, Wellesley Institute, 10, 1^{er} février 2012, accédé le 25 mai 2021, <https://www.wellesleyinstitute.com/health/colour-coded-health-care-the-impact-of-race-and-racism-on-canadians-health/>.
- 253 Zoua Vang et coll., « The Healthy Immigrant Effect in Canada: A Systematic Review », *Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series* 3:1 (2015) [Article 4] : 1–41, accédé le 25 mai 2021, <https://ir.lib.uwo.ca/pclc/vol3/iss1/4>.
- 254 MIPEX, « Canada, 2014 ».
- 255 Khan et coll., « Are Visible Minorities 'Invisible' in Canadian Health Data and Research? A Scoping Review », 133–34.
- 256 Commission ontarienne des droits de la personne, *Pris à partie : Rapport de recherche et de consultation sur le profilage racial en Ontario* (Toronto : Commission ontarienne des droits de la personne, 2017), 65, accédé le 25 mai 2021, https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-669.pdf.
- 257 Onye Nnorom et coll., « Dying to Learn: A Scoping Review of Breast and Cervical Cancer Studies Focusing on Black Canadian Women », *Journal of Healthcare for the Poor and Underserved* 30:4 (2019) : 1331–59.

- 258 Joel Dryden, « Filipino Workers at Meatpacking Plant Feel Unfairly Blamed for Canada's Biggest COVID-19 Outbreak », *CBC News*, 26 avril 2020, accédé le 25 mai 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/cargill-high-river-jbs-brooks-deena-hinshaw-1.5545113>.
- 259 Statistique Canada, « Enquête sur la population active, juillet 2020 », 7 août 2020, 11, accédé le 25 mai 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200807/dq200807a-fra.htm>.
- 260 Jessica Cheung, « Black People and Other People of Colour Make Up 83% of Reported COVID-19 Cases in Toronto », *CBC News*, 30 juillet 2020, accédé le 25 mai 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/toronto-covid-19-data-1.5669091>.
- 261 Sibyl Diver et coll., « Shifting the Framework of Canadian Water Governance Through Indigenous Research Methods: Acknowledging the Past with an Eye on the Future », *Water* 10:1 (2018) : 50.
- 262 Bennett et coll., « Coastal and Indigenous Community Access to Marine Resources and the Ocean: A Policy Imperative for Canada », *Marine Policy* 87 (2018) : 187–89.
- 263 Christopher Reynolds, « Boil-Water Advisories at First Nations Communities to Remain Past March 2021: Feds », *Toronto Star*, 2 décembre 2020, accédé le 11 janvier 2021, <https://www.thestar.com/politics/2020/12/02/boil-water-advisories-at-first-nations-communities-to-remain-past-march-2021-feds.html>.
- 264 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ».
- 265 Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*, art. 595.
- 266 Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*, art. 5.32.
- 267 Bureau du directeur parlementaire du budget. *Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations, 2012–2013*, 4, 6 décembre 2016, accédé le 20 août 2019, https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf.
- 268 Chinese and Southeast Asian Legal Clinic, *New Fact Sheets Show Growing Racial Disparities in Canada*.
- 269 M. E. Turpel-Lafond, *In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B. C. Health Care, Data Report*, 9, novembre 2020, accédé le 11 juin 2021, https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2021/02/In-Plain-Sight-Data-Report_Dec2020.pdf1_.pdf.
- 270 Statistique Canada, « Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : Espérance de vie » (Ottawa, 2010), accédé le 19 août 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-645-x/2010001/life-expectancy-esperance-vie-fra.htm>; Jungwee Park et coll., « Mortalité évitable chez les Premières Nations d'âge adulte au Canada : une analyse de cohorte » (Ottawa : Statistique Canada, 2015), accédé le 22 août 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2015008/article/14216-fra.htm>.
- 271 Canada, Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport 4 — L'accès aux services de santé pour les communautés éloignées des Premières Nations*, 2015, accédé le 22 août 2019, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201504_04_f_40350.html.
- 272 Canada, « Prévention du suicide dans les communautés autochtones », 2018, accédé le 22 août 2019, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576089685593/1576089741803>.
- 273 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 20.
- 274 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 21.
- 275 Comité des Nations Unies contre la torture, art. 50–51.
- 276 Comité permanent du Sénat sur les droits de la personne, *La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada*, 27, juin 2021, accédé le 8 juin 2021, https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/RIDR/reports/2021-06-03_ForcedSterilization_F.pdf.
- 277 Kendall Latimer, « Sask.'s Decision to End Widely Criticized Practice of Birth Alerts Doesn't Go Far Enough: Experts », *CBC News*, 27 janvier 2021, accédé le 26 mai 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sask-government-to-end-birth-alerts-1.5888595>.
- 278 Tessa Vikander, « Several Canadian Provinces Still Issue Birth Alerts, Deemed 'Unconstitutional and Illegal' in B.C. », *APTN News*, 15 janvier 2021, accédé le 26 mai 2021, <https://www.aptnnews.ca/national-news/provinces-continue-birth-alerts/>; Katie Breen, « N.L. Ending Controversial Practice That's Led to Newborns Being Seized From Mothers », *CBC News*, 28 juin 2021, accédé le 12 septembre 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/nl-birth-alerts-discontinued-1.6080729>.
- 279 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge », 2021, accédé le 26 mai 2021, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1541187352297/1541187392851>.
- 280 Geraldine Kelly Malone, « Advocates for First Nations Children, Families Critical of Federal Welfare Changes », *Global News*, 7 décembre 2019, accédé le 26 mai 2021, <https://globalnews.ca/news/6267731/first-nations-kids-family-welfare-change/>.

- 281 Canada, Procureur général, *Amended Notice of Application for Judicial Review*, Dossier T-1621-19, 5 mars 2021, accédé le 26 mai 2021. https://fncaringsociety.com/sites/default/files/amended_notice_of_application_-_t-1621-19_march_5_2021final1.pdf.
- 282 Brett Forester, « Parliament Adopts Motion Demanding Trudeau Halt ‘Belligerent’ Court Fights Versus First Nations Kids, Survivors », *APTN News*, 7 juin 2021, accédé le 8 juin 2021, <https://www.aptnnews.ca/national-news/parliament-adopts-motion-demanding-trudeau-halt-belligerent-court-fights-versus-first-nations-kids-survivors/>.
- 283 Loi sur les langues officielles (1985).
- 284 Richer, « Two OQLF Studies Show French Declining in Quebec ».
- 285 Québec, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, « Reconnaissance de la nation québécoise », 7 mai 2015, accédé le 5 juin 2021, <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/rerelations-canadiennes/institutions-constitution/statut-qc/reconnaissance-nation.asp>.
- 286 Lois constitutionnelles, 1867, 30 et 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.), accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/>.
- 287 Assemblée nationale du Québec, Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, 1^{re} sess., 42^e législature, 2021, accédé le 5 juin 2021, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-96-42-1.html>.
- 288 Loi sur le multiculturalisme canadien (1988).
- 289 Laurence Brosseau et Michael Dewing, *Étude générale : Le multiculturalisme canadien* (Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2018), 12, accédé le 6 juin 2021, <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2009-20-f.pdf>.
- 290 La loi permet aux fonctionnaires embauchés avant le 27 mars 2019 et portant des signes religieux avant cette date de continuer à le faire, tant qu'ils conservent le même poste au sein de l'organisation qui les a embauchés. *Loi sur la laïcité de l'État* (2021).
- 291 Matthew Wright et coll., « Multiculturalism and Muslim Accommodation: Policy and Predisposition Across Three Political Contexts », *Comparative Political Studies* 50:1 (2017) : 102–32.
- 292 Randy Besco et Erin Tolley, « Does Everyone Cheer? The Politics of Immigration and Multiculturalism in Canada », dans *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, publié sous la direction d'Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles (Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2018), 303.
- 293 Statistique Canada, « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle », 18–19; Jeffrey G. Reitz et Rupa Banerjee, « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada », dans *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, publié sous la direction de Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle, 1–39. (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques), 1–39, accédé le 30 août 2019, <https://irpp.org/research/belonging-diversity-recognition-and-share-citizenship-in-canada/>.
- 294 Sarah Wilkins-Laflamme, « Islamophobia in Canada: Measuring the Realities of Negative Attitudes Toward Muslims and Religious Discrimination », *Revue canadienne de sociologie* 55:1 (2018) : 86–110.
- 295 Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police, 2017 », 4, 29 novembre 2018, accédé le 22 août 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.pdf?st=MERMxZ8x>.
- 296 Sabah Rahmath, Lori Chambers et Pamela Wakewich, « Asserting Citizenship: Muslim Women's Experiences With the Hijab in Canada », *Women Studies International Forum* 58 (2016) : 34–40.
- 297 Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, volume 1, *Un passé, un avenir*, 169, octobre 1996, accédé le 4 juin 2020, <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/rapport.aspx>.
- 298 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Résumé du volume 1* (Toronto : James Lorimer & Company, 2015), 55.
- 299 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 80–84.
- 300 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, 69.
- 301 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge ».
- 302 Emerald Bensadoun, « More Indigenous Family Separations Now That During Residential Schools, Advocate Says », *Global News*, 27 juin 2021, accédé le 3 octobre 2021, <https://globalnews.ca/news/7983112/indigenous-family-separations-advocate/>.
- 303 Statistique Canada, « Recensement en bref : Les langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits ».
- 304 Canada, « Programme des langues et cultures autochtones », 2021, accédé le 4 juin 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/autochtones.html>.
- 305 Canada, Services aux Autochtones Canada, « Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuits », accédé le 4 juin 2021, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100033700/1531398486038>.
- 306 Caroline Dick, *The Perils of Identity: Groups Rights and the Politics of Intragroup Difference* (Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2011), 139–42.

- 307 Joyce Green, « Canaries in the Mines of Citizenship: Indian Women in Canada », *Revue canadienne de science politique* 34:3 (2001) : 727-30.
- 308 Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. 1985. ch. H-6, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>.
- 309 Ontario, « Services de justice familiale », accédé le 27 mai 2021, <https://www.ontario.ca/fr/page/services-de-justice-familiale>.
- 310 Kerry Campbell, « Bill to (Finally) Create an Ombudsperson Passes Second Reading in P.E.I. Legislature », *CBC News*, 11 mai 2021, accédé le 28 mai 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-ombudsperson-whistleblower-legislation-1.6022890>.
- 311 Charte canadienne des droits et libertés (1985), art. 10(b).
- 312 Alberta Civil Liberties Research Centre, « Access to Justice as a Right », accédé le 27 mai 2021, <https://www.aclrc.com/new-page>.
- 313 Association du Barreau canadien, « Fournir des services juridiques », n.d., accédé le 27 mai 2021, <https://www.cba.org/CBA-Equal-Justice/Resources/Advocacy-Guide/Providing-Legal-Services#:~:text=Coverage%20is%20generally%20available%20to,and%20serious%20spousal%20abuse%20situations>.
- 314 Canada, « Objectif et historique du Programme de contestation judiciaire », 10 septembre 2019, accédé le 27 mai 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/programme-contestation-judiciaire/fiche-information.html>.
- 315 Programme de contestation judiciaire, *Décisions de financement : langues officielles*, juin 2020, accédé le 27 mai 2021, <https://pcj-ccp.ca/wp-content/uploads/2022/03/Cadre-de-reference-Comite-dexperts-langues-officielles.pdf>.
- 316 Canada, Ministère de la Justice, « Programme d'aide juridique », 2019, accédé le 2 juin 2021, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html>.
- 317 Programme de contestation judiciaire, *Décisions de financement : droits de la personne*, décembre 2019, accédé le 4 avril 2022, <https://pcj-ccp.ca/wp-content/uploads/2022/03/Cadre-de-reference-Comite-dexperts-des-droits-de-la-personne-decembre-2021.pdf>.
- 318 Canada, « Objectif et historique du Programme de contestation judiciaire ».
- 319 Jennifer Yoon et Jaela Bernstein, « Black, Indigenous People 4 to 5 Times More Likely Than Whites to Be Stopped By Montreal Police », *CBC News*, 7 octobre 2019, accédé le 2 juin 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/spvm-racial-profiling-report-recommendations-and-findings-1.5311589>.
- 320 CODP, « La CODP dénonce et condamne le racisme anti-Noirs », 3 juin 2020, accédé le 2 juin 2021, https://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/la-codp-denonce-et-condamne-le-racisme-anti-noirs.
- 321 CODP, « La CODP dénonce et condamne le racisme anti-Noirs ».
- 322 Akwasi Owusu-Bempah et coll., « Race and Incarceration: The Representation and Characteristics of Black People in Provincial Correctional Facilities in Ontario, Canada », *Race and Justice* X:X (2021) : 4, accédé le 2 juin 2021, <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/21533687211006461>.
- 323 Owusu-Bempah et coll., « Race and Incarceration », 6.
- 324 Référence : Article 293 du Code criminel du Canada, 2011, B.C. L.C. 1588.
- 325 Suzanne Lenon, « Intervening in the Context of White Settler Colonialism: West Coast LEAF, Gender Equality and the Polygamy Reference », *Oñati Socio-Legal Series* 6:2 (2016) : 1327.
- 326 Jason Proctor, « B.C. Judge Orders Second Mother Declared a Third Parent to Child of Polyamorous Trio », *CBC News*, 26 avril 2021, accédé le 1^{er} juin 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/polyamorous-parents-birth-certificate-judge-1.6002991>.
- 327 Canada, Ministère de la Justice, « Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires », 2019, accédé le 29 mai 2021, <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>.
- 328 Yoon et Bernstein, « Black, Indigenous People 4 to 5 Times More Likely Than Whites to Be Stopped by Montreal Police ».
- 329 Palmater, « First Nations Water Problems a Crisis of Canada's Own Making »; Sherene Razack, « 'It Happened More Than Once': Freezing Deaths in Saskatchewan », *Revue canadienne des femmes et du droit* 26:1 (2014) : 51-80.
- 330 Jamil Malakieh, « Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2018-2019 » (Ottawa : Statistique Canada, 2020), accédé le 1^{er} juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00016-fra.htm>.
- 331 Michelle M. Mann, *De bonnes intentions... des résultats décevants : Rapport d'étape sur les services correctionnels fédéraux pour Autochtones* (Ottawa : Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, 2009), 6, accédé le 3 juin 2021, <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20091113-fra.pdf>.

- 332 Canada, Sécurité publique Canada, *Rapport annuel 2019 : Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, 69, septembre 2020, accédé le 2 juin 2021, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2019/ccrso-2019-fr.pdf>.
- 333 Canada, Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 % - Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel*, communiqué de presse, 21 janvier 2020, accédé le 2 juin 2021, <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx>.
- 334 Canada, Bureau de l'enquêteur correctionnel, *Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 %*.
- 335 Centre mondial du pluralisme, *L'Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada* (Ottawa : Centre mondial du pluralisme, 2021).
- 336 Puisqu'aucune mesure dans l'enquête ne saisit directement si un répondant fait partie d'une minorité ethnoracialisée, nous avons utilisé deux mesures substitutives. L'une sert à déterminer si une personne s'identifie comme faisant partie d'une ethnie autre que Canadien, Européen ou Autochtone. L'autre sert à déterminer si une personne est née en dehors du Canada. Puisque certaines minorités ethnoracialisées s'identifient comme Canadiennes et que certaines personnes étrangères ne sont pas des minorités ethnoracialisées, aucune des mesures de substitution n'est parfaite, mais ce sont les meilleures mesures de substitution pour les données de l'enquête. La ventilation selon la minorité ethnique et la naissance en dehors du Canada était impossible en raison de la taille de l'échantillon.
- 337 Une plus grande proportion de répondants appartenant à une minorité ethnique se sont identifiés comme étant de race mixte ou autre (45 pour cent des réponses des minorités ethniques), alors que le deuxième plus grand groupe est celui de descendance asiatique (43 pour cent). Les personnes qui se disent de descendance caribéenne, latine, centre-américaine ou sud-américaine composaient seulement 6 pour cent des répondants appartenant à une minorité ethnique, comme les personnes qui se disent de descendance africaine.
- 338 Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police, 2017 », 1.
- 339 Il convient de noter que l'*Enquête sur les perceptions du pluralisme* du Centre ne précise pas si la discrimination violente subie par les répondants était fondée sur l'ethnicité ou la race, ou sur une autre caractéristique comme le genre ou l'orientation sexuelle. Cela explique probablement pourquoi le taux de discrimination violente subie par les personnes qui ne s'identifient pas comme une minorité ethnique n'est pas de zéro. Ces personnes peuvent avoir été victimes de discrimination violente fondée sur le genre, l'orientation sexuelle ou d'autres caractéristiques qui les rendent vulnérables à la discrimination.
- 340 Statistique Canada « Les crimes haineux déclarés par la police, 2017 », 3.
- 341 Virginia Ann, « 'Hate Is Still Present': Quebec City Mosque Cofounder Reacts to London Attack », *Global News*, 8 juin 2021, accédé le 14 juin 2021, <https://globalnews.ca/news/7930597/quebec-city-mosque-london-attack-reaction/>.
- 342 Greg Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019* (Ottawa : Statistique Canada, 2021), 18, accédé le 15 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00005-fra.pdf?st=r3Ywgzwz>.
- 343 Susan McDonald et Andrea Hogue, *Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine* (Ottawa : Ministère de la Justice, 2007), 18-19, accédé le 22 août 2019, https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic1/rr07_vic1.pdf.
- 344 Statistique Canada, « Les crimes haineux déclarés par la police, 2017 », 1.
- 345 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019*, 5.
- 346 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019*, 14.
- 347 Barbara Perry et Ryan Scrivens, « Uneasy Alliances: A Look at the Right-wing Extremist Movement in Canada », *Studies in Conflict and Terrorism* 39:9 (2016) : 819-41.
- 348 Wesley Wark, « Canada Has Taken an Important Step in the Fight Against Right-wing Extremism », *The Globe and Mail*, 27 juin 2019, accédé le 15 juin 2021, <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-canada-has-taken-an-important-step-in-the-fight-against-right-wing/>.
- 349 Canada, Sécurité publique Canada, « Le gouvernement du Canada inscrit 13 nouveaux groupes comme entités terroristes et effectue l'examen de sept autres groupes », communiqué de presse, 3 février 2021, accédé le 12 juin 2021, <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2021/02/le-gouvernement-du-canada-inscrit-13nouveaux-groupes-comme-entites-terroristes-et-effectue-lexamen-de-septautres-groupes.html>.
- 350 Canada, Patrimoine canadien, « Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 », 2019, accédé le 25 juin 2021, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme/strategie-contre-racisme.html>.
- 351 Loanna Heidinger et Andrew Cotter, *Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19* (Ottawa : Statistique Canada, 2020), accédé le 15 juin 2021, https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00046-fra.pdf?st=p_1C900Z.
- 352 Justin Kong et coll., *A Year of Racist Attacks: Anti-Asian Racism Across Canada One Year into the COVID-19 Pandemic*, 6, 2021, accédé le 15 juin 2021, <https://drive.google.com/file/d/193CdIC8uq623VRlAzo03ShfDEutXQi2/view>.

- 353 Brett Forester, « Parliament Adopts Motion Demanding Trudeau Halt 'Belligerent' Court Fights Versus First Nations Kids, Survivors », <https://www.aptnnews.ca/national-news/parliament-adopts-motion-demanding-trudeau-halt-belligerent-court-fights-versus-first-nations-kids-survivors/>.
- 354 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada*, 2019, 13.
- 355 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada*, 2019, 3.
- 356 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada*, 2019, 17, 19.
- 357 Allison Bench, « Police Say Edmonton's Indigenous Population Is 'Highly Victimized' Amid Rising Racism in City », *Global News*, 3 mars 2021, accédé le 15 juin 2021, <https://globalnews.ca/news/7674351/edmonton-police-racism-first-nations-reporting/>;
- Dyna Ibrahim, *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*, 2019 (Ottawa : Statistique Canada, 2020), accédé le 11 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00014-fra.pdf?st=bZPFoDIT>.
- 358 Commission de vérité et réconciliation, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*.
- 359 Commission de vérité et réconciliation du Canada, *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*.
- 360 Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada*, 2019, 18.
- 361 Canada, « Mesures prises par le gouvernement du Canada depuis le lancement de l'enquête », accédé le 30 août 2019, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1559566331686/1559566355192>.
- 362 Mike Medeiros, « National Frenemies: Linguistic Intergroup Attitudes in Canada », *Ethnic and Racial Studies* 42:16 (2019) : 3–22.
- 363 Stuart Soroka et Sarah Robertson, *Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009*, (Ottawa : Immigration et citoyenneté Canada, 2010), 35, accédé le 1^{er} septembre 2019, <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/recherche-stats/2012-por-multi-imm-fra.pdf>.
- 364 Nous pourrions également observer si les répondants sont à l'aise d'avoir un patron ou un superviseur d'une différente ethnicité ou religion. Nous le faisons à l'annexe A, avec des résultats semblables au degré d'acceptation du mariage avec une personne d'une ethnicité ou d'une religion différentes.
- 365 Soroka et Robertson, *Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009*, 18.
- 366 Andrew Parkin, *Portraits 2017: Immigration and Diversity*, Mowat Research #168 (Toronto : Mowat Research, 2018), 9, accédé le 21 juin 2021, https://munkschool.utoronto.ca/mowatcentre/wp-content/uploads/publications/162_portraits_immigration_diversity.pdf.
- 367 Parkin, *Portraits 2017*, 19–20.
- 368 Charles Breton, « Making National Identity Salient: Impact on Attitudes Toward Immigration and Multiculturalism », *Revue canadienne de science politique* 48:2 (2015) : 357–81; Charles Breton et Gregory Eady, « Does International Terrorism Affect Public Attitudes Toward Refugees? Evidence From a Large-scale Natural Experiment », *Journal of Politics* (à venir).
- 369 Amy Bombay, Kimberly Matheson et Hymie Anisman, « Expectations Among Aboriginal Peoples in Canada Regarding the Potential Impacts of a Government Apology », *Political Psychology* 34:3 (2013) : 445.
- 370 CBC News, « CBC News Poll on Discrimination », 6, novembre 2014, accédé le 21 juin 2021, <https://www.documentcloud.org/documents/1362391-cbc-discrimination-poll-november-2014.html>.
- 371 Parkin, *Portraits 2017*, 9.
- 372 CBC News, « CBC News Poll on Discrimination », 5.
- 373 CBC News, « CBC News Poll on Discrimination », 6.
- 374 Monica Hwang, « Ethnicity and Political Trust in Canada: Is There a Deepening Divide? » *Canadian Journal of Sociology* 42:1 (2017) : 23–54.
- 375 Angus Reid Institute, « Most Canadians Express Confidence in Police, But These Levels Are Lower Among Visible Minorities », 15 juillet 2016, accédé le 20 juin 2021, <https://angusreid.org/wp-content/uploads/2016/07/2016.07.15-Confidence-in-Justice.pdf>.
- 376 Statistique Canada, « Enquête sociale générale : l'aperçu ».
- 377 Adam Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale. La confiance du public envers les institutions canadiennes » (Ottawa : Statistique Canada, 2015), 7, accédé le 11 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2015007-fra.htm>.
- 378 Stephen White, Antoine Bilodeau et Neil Nevitte, « Earning Their Support: Feelings Towards Canada Among Recent Immigrants », *Ethnic and Racial Studies* 38:2 (2015) : 292–308.
- 379 Hwang, « Ethnicity and Political Trust in Canada ».
- 380 Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens », 6.
- 381 Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens », 11.
- 382 Angus Reid Institute, « Most Canadians Express Confidence in Police, But These Levels Are Lower Among Visible Minorities », 3.

- 383 Statistique Canada, « Enquête sociale générale : l'aperçu ».
- 384 Ibrahim, *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*, 2019, 9.
- 385 Ibrahim, *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*, 2019, 10.
- 386 Hwang, « Ethnicity and Political Trust in Canada ».
- 387 Hwang, « Ethnicity and Political Trust in Canada ».
- 388 Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens », 20.
- 389 William Nikolakis et Harry Nelson, « Trust, Institutions, and Indigenous Self-Governance: An Exploratory Study », *Governance* 32 (2019) : 331-47.
- 390 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*.
- 391 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 26.
- 392 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 24.
- 393 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 26.
- 394 Turpel-Lafond, *In Plain Sight*, 27.
- 395 Ibrahim, *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*, 2019, 8.
- 396 Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens », 20.
- 397 Ibrahim, *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes*, 2019, 10.
- 398 Cotter, « Mettre l'accent sur les Canadiens », 6.
- 399 Environics Institute, *Urban Aboriginal Peoples Study, Main Report*, 99, avril 2010, accédé le 11 juin 2021, <https://www.uaps.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf>.
- 400 Environics Institute, *Urban Aboriginal Peoples Study, Main Report*, 99.
- 401 Environics Institute, *Urban Aboriginal Peoples Study, Main Report*, 100.
- 402 Statistique Canada, « Expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19 », 6, 17 septembre 2020, accédé le 12 juin 2021, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200917/dq200917a-fra.pdf?st=kl62bfu8>.
- 403 Antoine Bilodeau et coll., « Attitudes Toward Ethnocultural Diversity in Multilevel Communities: Comparing the Effect of National and Subnational Attachments in Canada », *Publius: The Journal of Federalism* 51:1 (2021) : 27-53; Matthew Mendelsohn, « Measuring National Identity and Patterns of Attachment: Quebec and Nationalist Mobilization », *Nationalism and Ethnic Politics* 8:3 (2002) : 72-94; Stuart Soroka, Richard Johnston et Keith Banting, « Ties That Bind? Social Cohesion and Diversity in Canada », dans *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, publié sous la direction de Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle, 561-88. (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques), 584, accédé le 20 août 2019, [http://post.queensu.ca/~bantingk/Soroka%20Johnston%20Banting%20%20Social%20Cohesion%20\(IRPP\).pdf](http://post.queensu.ca/~bantingk/Soroka%20Johnston%20Banting%20%20Social%20Cohesion%20(IRPP).pdf).
- 404 Angus Reid Institute, « What Makes Us Canadian? A Study of Values, Beliefs, Priorities, and Identity », 2016, accédé le 3 septembre 2019, <http://angusreid.org/canada-values/>.
- 405 Mendelsohn, « Measuring National Identity and Patterns of Attachment ».
- 406 Antoine Bilodeau et Luc Turgeon, « Boundaries of the Nation(s) in a Multicultural State: Comparing Quebecers and Other Canadians' Perspectives on National Identity », *Nations and Nationalism* 27:2 (2021) : 530-47.
- 407 Feng Hou, Grant Schellenberg et John Berry, *Profils et déterminants du sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine* (Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2016), 6, accédé le 3 septembre 2019, https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2016383-fra.pdf?st=p0JlkXC_.
- 408 Kelly Tran, Jennifer Kaddatz et Paul Allard, *Les Sud-Asiatiques au Canada : l'unité par la diversité* (Ottawa : Statistique Canada, 2005), 24, accédé le 30 août 2019, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/2005002/article/8455-fra.pdf?st=ZW2V3jct>.
- 409 Reitz et Banerjee, « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada », 23.
- 410 Hou, Schellenberg et Berry, *Profils et déterminants du sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine*, 11-12.
- 411 Statistique Canada, « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle », 16-17.
- 412 Statistique Canada, « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle », 18-19.
- 413 Reitz et Banerjee, « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada ».
- 414 Wilkins-Laflamme, « Islamophobia in Canada », 101-2.
- 415 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019: A Survey of Canadian Public Opinion and Experience, Final Report*, 41, 10 décembre 2019, accédé le 23 juin 2021, https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/race-relations-2019-survey/race-relations-in-canada-2019-survey---final-report-english.pdf?sfvrsn=ef8d61e3_2.
- 416 David Korzinski, « Blame, Bullying and Disrespect: Chinese Canadians Reveal Their Experiences With Racism During COVID-19 », Angus Reid Institute, 22 juin 2020, accédé le 21 juin 2021, <https://angusreid.org/racism-chinese-canadians-covid19/>.
- 417 Korzinski, « Blame, Bullying and Disrespect ».

- 418 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 27.
- 419 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 28.
- 420 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 4.
- 421 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 35.
- 422 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 41.
- 423 Environics Institute, *Race Relations in Canada 2019*, 8.
- 424 Franca G. Mignacca, « Majority of Quebecers Recognize Systemic Racism Is an Issue for First Nations People, Survey Suggests », *CBC News*, 12 août 2020, accédé le 23 juin 2021, <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/non-Indigenous-quebecers-leger-poll-afnql-1.5683123>.
- 425 Ka'nhehsí:io Deer, « Two-thirds of Indigenous People Don't Feel Respected in Canada », *CBC News*, 1^{er} juillet 2019, accédé le 22 juin 2021, <https://www.cbc.ca/news/Indigenous/Indigenous-pre-election-poll-results-1.5193065>.
- 426 Angus Reid Institute, « Diversity and Racism in Canada: Competing Views Deeply Divide Country Along Gender, Generational Lines », 21 juin 2021, accédé le 24 juin 2021, <https://angusreid.org/diversity-racism-canada/>.
- 427 Soroka, Johnston et Banting, « Ties That Bind? ».
- 428 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *Strengthening Canadian Democracy: Trust, Participation, and Belonging*, 88, août 2019, accédé le 23 juin 2020, https://2caa86ae-d93b-45c1-bc2e-07277517228f.filesusr.com/ugd/f79cdf_9cd8fe146ff047c38505d37dd4bd6b8e.pdf.
- 429 Angus Reid, « What Makes Us Canadian? »
- 430 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism* (Vancouver : Université Simon Fraser, 2019), 5, accédé le 4 septembre 2019, https://docs.wixstatic.com/ugd/f79cdf_f69769eb644140ccbb6dc58a603f96aa.pdf.
- 431 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism* (Vancouver : Université Simon Fraser, 2019), 35, accédé le 4 septembre 2019, https://docs.wixstatic.com/ugd/f79cdf_f69769eb644140ccbb6dc58a603f96aa.pdf.
- 432 Soroka et Robertson, *Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009*, 19.
- 433 IPSOS, *Who Is and Is Not a "Real American", a "Real Brazilian" or a "Real Chinese"?*, 4, 25 juin 2018, accédé le 3 septembre 2019, https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-06/Global_Inclusiveness_Survey-Press_Release-Summary_of_Findings.pdf.
- 434 IPSOS, *Who Is and Is Not a "Real American", a "Real Brazilian" or a "Real Chinese"?*, 5.
- 435 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism*, 39, 45.
- 436 Environics Institute, *Canadian Public Opinion on Aboriginal Peoples: Final Report*, 14 juin 2016, accédé le 4 septembre 2019, https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/public-opinion-about-aboriginal-issues-in-canada-2016/final-report.pdf?sfvrsn=30587aca_2.
- 437 Angus Reid Institute, « Truths of Reconciliation: Canadians Are Deeply Divided on How Best to Address Indigenous Issues », 7 juin 2018, accédé le 4 septembre 2019. <https://angusreid.org/Indigenous-canada/>.
- 438 Nikolakis et Nelson, « Trust, Institutions, and Indigenous Self-Governance ».
- 439 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism*, 35.
- 440 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism*, 50.
- 441 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism*, 45.
- 442 Morris J. Wosk Centre for Dialogue, *State of Democracy and Appeal of Populism*, 61.
- 443 Canada, « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle ».
- 444 Trevethan, *Renforcer la disponibilité des données sur les Premières Nations*, 5.
- 445 Trevethan, *Renforcer la disponibilité des données sur les Premières Nations*, 15.
- 446 Antoine Bilodeau et Stephen White, « Trust Among Recent Immigrants in Canada: Level, Roots, and Implications for Immigrant Integration », *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42:8 (2016) : 1317–33.
- 447 Maryam Dilmaghani, « Religiosity and Social Trust: Evidence From Canada », *Review of Social Economy* 75:1 (2017) : 49–75.
- 448 Keith N. Hampton, « Why Is Helping Behaviour Declining in the United States but Not in Canada? Ethnic Diversity, New Technologies, and Other Explanations », *City and Community* 15:4 (2016) : 380–99.
- 449 Puisqu'aucune mesure dans l'enquête ne saisit directement si un répondant fait partie d'une minorité ethnoracialisée, nous avons utilisé deux mesures substitutives. L'une sert à déterminer si une personne s'identifie comme faisant partie d'une ethnie autre que Canadien, Européen ou Autochtone. L'autre sert à déterminer si une personne est née en dehors du Canada. Puisque certaines minorités ethnoracialisées s'identifient comme Canadiennes et que certaines personnes nées à l'étranger ne sont pas des minorités ethnoracialisées, aucune des mesures de substitution n'est parfaite, mais ce sont les meilleures mesures de substitution pour les données de l'enquête. La ventilation selon la minorité ethnique et la naissance en dehors du Canada était impossible en raison de la taille de l'échantillon.

RÉFÉRENCES

- Abu-Laban, Yasmeen et Christina Gabriel. *Selling Diversity: Immigration, Multiculturalism, Employment Equity, and Globalization*. Peterborough, ON : Broadview Press, 2002.
- Abu-Laban, Yasmeen. « Reform By Stealth: The Harper Conservatives and Canadian Multiculturalism. » In *The Multiculturalism Question: Debating Identity in 21st Century Canada*, publié sous la direction de Jack Jedwab, 149–72. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2014.
- Acte de Québec (Royaume-Uni), 1774, 14 Geo III, c 83, reproduite dans LRC 1985, ann II, n° 2. Accédé le 3 octobre 2021. <https://primarydocuments.ca/acte-de-quebec-1774-r-u/?lang=fr>.
- Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette Province, et pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages, L.C. 1857. ch. 26. Accédé le 3 octobre 2021. https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/aanc-inac/R5-157-1981-fra.pdf.
- Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages, et à l'extension des dispositions de l'acte 31 Victoria. Chapitre 42. L.C. 1869. ch. 6. Accédé le 3 octobre 2021. https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/aanc-inac/R5-157-1981-fra.pdf.
- Agócs, Carol. « Canada's Employment Equity Legislation and Policy, 1987–2000: The Gap Between Policy and Practice. » *International Journal of Manpower* 23:3 (2002) : 256–76.
- Ahmed, Salim, Nusrat S. Shommu, Nahid Rumana, Gary R. S. Barron, Sonja Wicklum et Tanvir C. Turin. « Barriers to Access of Primary Healthcare by Immigrant Populations in Canada: A Literature Review. » *Journal of Immigrant Minority Health* 18:6 (2016) : 1522–40.
- Alberta Civil Liberties Research Centre. « Access to Justice as a Right. » n.d. Accédé le 27 mai 2021. <https://www.aclrc.com/new-page>.
- Alfred, Taiaiake. *Peace, Power, Righteousness: An Indigenous Manifesto*. Toronto : Oxford University Press, 1999.
- Allen, Samantha Wright. « 'Disappointing' Cabinet Picks Show Trudeau Still Needs to Address Diversity 'Blind Spot,' Say Advocates. » *The Hill Times*, 27 novembre 2019. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.hilltimes.com.proxy.queensu.ca/2019/11/27/cabinet-diversity-disappointing-missed-opportunity-for-trudeau-to-prove-blind-spot-is-being-addressed/226070>.
- Andrews, Marie Mc. « Immigration, Pluralism, and Education. » Dans *Québec : État et société*, publié sous la direction de Alain-G. Gagnon, 191–208. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2008.
- Angus Reid Institute. « Diversity and Racism in Canada: Competing Views Deeply Divide Country Along Gender, Generational Lines. » 21 juin 2021. Accédé le 24 juin 2021. <https://angusreid.org/diversity-racism-canada/>.
- . « Most Canadians Express Confidence in Police, But These Levels Are Lower Among Visible Minorities. » 15 juillet 2016. Accédé le 20 juin 2021. <https://angusreid.org/wp-content/uploads/2016/07/2016.07.15-Confidence-in-Justice.pdf>.
- . « Truths of Reconciliation: Canadians Are Deeply Divided on How Best to Address Indigenous Issues. » 7 juin 2018. Accédé le 4 septembre 2019. <http://angusreid.org/Indigenous-canada/>.
- . « What Makes Us Canadian? A Study of Values, Beliefs, Priorities and Identity. » 3 octobre 2016. Accédé le 3 septembre 2019. <http://angusreid.org/canada-values/>.
- Ann, Virginia. « 'Hate Is Still Present': Quebec City Mosque Cofounder Reacts to London Attack. » *Global News*. 8 juin 2021. Accédé le 14 juin 2021. <https://globalnews.ca/news/7930597/quebec-city-mosque-london-attack-reaction/>.
- Article 293 du Code criminel du Canada. 2011. B. C. L.C. 1588.
- Assemblée des Premières Nations. « À propos de l'APN. » n.d. Accédé le 10 mars 2021. <https://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/>.
- Association du Barreau canadien. Fournir des services juridiques. n.d. Accédé le 27 mai 2021. <https://www.cba.org/CBA-Equal-Justice/Resources/Advocacy-Guide/Providing-Legal-Services#:~:text=Coverage%20is%20generally%20available%20to,and%20serious%20spousal%20abuse%20situations>.
- Azpiri, Jon et Simon Little. « Small Blockade Returns to Port of Vancouver in Defiance of Court Injunction. » *Global News*. 26 février 2020. Accédé le 20 janvier 2021. <https://globalnews.ca/news/6600892/wetsuweten-port-of-vancouver-blockade-returns/>.
- Bahkt, Natasha. « Reinvigorating Section 27: An Intersectional Approach. » *Journal of Law & Equality* 6:2 (2009) : 135–62.
- Banting, Keith et Edward Koning. « Just Visiting? The Weakening of Social Protection in a Mobile World. » Dans *Multicultural Governance in a Mobile World*, sous la direction d'Anna Triandafyllidou, 108-135. Édimbourg : Edinburgh University Press, 2017.
- Banting, Keith. « Is There a Progressive's Dilemma in Canada? Immigration, Multiculturalism, and the Welfare State. » *Revue canadienne de science politique* 43:4 (2010) : 797–820.
- Banting, Keith. « The Multiple Pathways to Social Policy: Complex Diversity and Redistribution in Canada. » Dans *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, publié sous la direction d'Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles, 17-46. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2018.

- Barker, Fiona. « Learning to Be a Majority: Negotiating Immigration, Integration and National Membership in Quebec. » *Political Science* 62:1 (2010) : 11–36.
- Bellefontaine, Michelle. « AUPE Files Constitutional Challenge of Alberta's Critical Infrastructure Defence Act. » *CBC News*. 23 juin 2020. Accédé le 5 mars 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/aupe-files-constitutional-challenge-of-alberta-s-critical-infrastructure-defence-act-1.5623693>.
- Bellrichard, Chantal. « 4 More Arrested as RCMP Move Farther in to Wet'suwet'en Territory. » *CBC*. 7 février 2020. Accédé le 20 janvier 2021. <https://www.cbc.ca/news/indigenous/coastallink-pipeline-wetsuweten-1.5455521>.
- Bench, Allison. « Police Say Edmonton's Indigenous Population Is 'Highly Victimized' Amid Rising Racism in City. » *Global News*. 3 mars 2021. Accédé le 15 juin 2021. <https://globalnews.ca/news/7674351/edmonton-police-racism-first-nations-reporting/>.
- Bennett, Nathan J., Maery Kaplan-Halla, Gerry Augustine, Natalie Ban, Dyhia Belhabib, Irene Brueckner-Irwin, Anthony Charles, John Couture, Sondra Eger, Lucia Fanning, Paul Foley, Anne Marie Goodfellow, Larry Greba, Edward Greg, Don Hallo, Sarah Harper, Brandon Maloney, Jim McIsaac, Wanli Ou, Evelyn Pinkerton, Darren Porter, Richard Sparrow, Robert Stephenson, Allison Stocks, U. Rashid Sumaila, Tasha Sutcliffe et Megan Bailey. « Coastal and Indigenous Community Access to Marine Resources and the Ocean: A Policy Imperative for Canada. » *Marine Policy* 87 (2018) : 186–93.
- Bensadoun, Emerald. « More Indigenous Family Separations Now That During Residential Schools, Advocate Says. » *Global News*. 27 juin 2021. Accédé le 3 octobre 2021. <https://globalnews.ca/news/7983112/indigenous-family-separations-advocate/>.
- Besco, Randy et Erin Tolley. « Does Everyone Cheer? The Politics of Immigration and Multiculturalism in Canada. » Dans *Federalism and the Welfare State in a Multicultural World*, publié sous la direction de Elizabeth Goodyear-Grant, Richard Johnston, Will Kymlicka et John Myles, 291-318. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2018.
- Bilodeau, Antoine et Luc Turgeon. « Boundaries of the Nation(s) in a Multicultural State: Comparing Quebecers and Other Canadians' Perspectives on National Identity. » *Nations and Nationalism* 27:2 (2021) : 530–47.
- Bilodeau, Antoine et Stephen White. « Trust Among Recent Immigrants in Canada: Level, Roots, and Implications for Immigrant Integration. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 42:8 (2016) : 1317–33.
- Bilodeau, Antoine, Audrey Gagnon, Stephen E. White, Luc Turgeon et Ailsa Henderson. « Attitudes Toward Ethnocultural Diversity in Multilevel Communities: Comparing the Effect of National and Subnational Attachments in Canada. » *Publius: The Journal of Federalism* 51:1 (2021) : 27–53.
- Bilodeau, Antoine. « Immigrants' Voice Through Protest Politics in Canada and Australia: Assessing the Impact of Pre-Migration Political Repression. » *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34:6 (2008) : 975–1002.
- Bloemraad, Irene. *Becoming a Citizen: Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada*. Berkeley : University of California Press, 2006.
- Boatright, Robert G. « The Place of Quebec in Canadian Interest Group Federalism. » *The American Review of Canadian Studies* 41:1 (2011) : 2–19.
- Boggild, Andrea et Allison McGeer. « The Impact of Influenza on the Canadian First Nations. » *Revue canadienne de santé publique* 102:5 (2011) : 345–48.
- Boily, Frédéric et Brent Epperson. « Clash of Perceptions: Quebec Viewed by Albertan Media (2003–2012). » *Revue canadienne de science politique* 8:2 (2014) : 34–58.
- Bombay, Amy, Kimberly Matheson et Hymie Anisman. « Expectations Among Aboriginal Peoples in Canada Regarding the Potential Impacts of a Government Apology. » *Political Psychology* 34:3 (2013) : 443–60.
- Breen, Katie. « N.L. Ending Controversial Practice That's Led to Newborns Being Seized From Mothers. » *CBC News*. 28 juin 2021. Accédé le 12 septembre 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/nl-birth-alerts-discontinued-1.6080729>.
- Brennan, Shannon. *La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes*. 2009. Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2011. Accédé le 4 janvier 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00004-fra.pdf?st=prUJC9xP>.
- Breton, Charles et Gregory Eady. « Does International Terrorism Affect Public Attitudes Toward Refugees? Evidence From a Large-scale Natural Experiment. » *Journal of Politics*. À venir.
- Breton, Charles. « Making National Identity Salient: Impact on Attitudes Toward Immigration and Multiculturalism. » *Revue canadienne de science politique* 48:2 (2015) : 357–81.
- Bright, Robert, Elaine Coburn, Julie Faye et Derek Gafijczuk. « Mainstream and Marginal Newspaper Coverage of the 1995 Quebec Referendum: An Inquiry into the Functioning of the Canadian Public Sphere. » *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie* 36:3 (1999) : 313–30.
- Brockman, Alex. « Another Milestone Delayed By COVID-19, This Time It's the Akaitcho Agreement-in-Principle. » *CBC News*. 9 juin 2020. Accédé le 23 janvier 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/north/covid-19-delays-akaitcho-agreement-in-principle-1.5604107>.

- Brosseau, Laurence et Michael Dewing. *Étude générale : Le multiculturalisme canadien*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2018. Accédé le 6 juin 2021. <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2009-20-f.pdf>.
- Callihoo, Teresa et Derek BruNo « Entrepreneurship. » Dans *Indigenous Business in Canada*, publié sous la direction de Keith G. Brown, Mary Beth Doucette et Janice Esther Tulk, 64-84. Sydney : Cape Breton University Press, 2016.
- Cameron, Emilie et Tyler Levitan. « Impact and Benefit Agreements and Neoliberalization of Resource Governance and Indigenous-State Relations in Northern Canada. » *Studies in Political Economy* 93:1 (2014) : 25-52.
- Campbell, Kerry. « Bill to (Finally) Create an Ombudsperson Passes Second Reading in P.E.I. Legislature. » *CBC News*. 11 mai 2021. Accédé le 28 mai 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/prince-edward-island/pei-ombudsperson-whistleblower-legislation-1.6022890>.
- Canada. « L'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie. » 1995. Accédé le 9 août 2019. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100031843/1539869205136>.
- . « Le gouvernement du Canada dépose un projet de loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. » Accédé le 8 avril 2022. <https://www.canada.ca/fr/ministere-justice/nouvelles/2020/12/le-gouvernement-du-canada-depose-un-projet-de-loi-concernant-la-declaration-des-nations-unies-sur-les-droits-des-peuples-autochtones.html>.
- . « Mesures prises par le gouvernement du Canada depuis le lancement de l'enquête. » 2019. Accédé le 30 août 2019. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1559566331686/1559566355192>.
- . « Objectif et historique du Programme de contestation judiciaire. » 10 septembre 2019. Accédé le 27 mai 2021. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/programme-contestation-judiciaire/fiche-information.html>.
- . « Prévention du suicide dans les communautés autochtones. » 2018. Accédé le 22 août 2019. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576089685593/1576089741803>.
- . « Programme d'entrepreneuriat autochtone : Accès au capital. » 25 février 2020. Accédé le 23 mars 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1375201178602/1610797286236>.
- . « Programme des langues et cultures autochtones. » 2021. Accédé le 4 juin 2021. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/autochtones.html>.
- . Bureau de l'enquêteur correctionnel. Les Autochtones sous garde fédérale dépassent les 30 % - Énoncé des enjeux et défi de l'enquêteur correctionnel. Communiqué de presse. 21 janvier 2020. Accédé le 2 juin 2021, <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/comm/press/press20200121-fra.aspx>.
- . Bureau du directeur parlementaire du budget. *Dépenses fédérales en matière d'éducation primaire et secondaire dans les réserves des Premières Nations, 2012-2013*. 6 décembre 2016. Accédé le 20 août 2019. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/dpb-pbo/YN5-113-2016-fra.pdf.
- . Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport 4 — L'accès aux services de santé pour les communautés éloignées des Premières Nations*. 2015. Accédé le 22 août 2019. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201504_04_f_40350.html.
- . Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport 5 — Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada*. 2018. Accédé le 16 août 2019. https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201805_05_f_43037.html.
- . Comité permanent du Sénat sur les droits de la personne. *La stérilisation forcée et contrainte de personnes au Canada*. Juin 2021. Accédé le 8 juin 2021. https://sencanada.ca/content/sen/committee/432/RIDR/reports/2021-06-03_ForcedSterilization_F.pdf.
- . Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Volume 1. *Un passé, un avenir*. Octobre 1996. Accédé le 4 juin 2020. <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/rapport.aspx>.
- . Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. « Offrir la diversité culturelle à la télévision et à la radio. » 14 juin 2019. Accédé le 9 mai 2021. https://crtc.gc.ca/fra/info_sht/b308.htm.
- . Emploi et Développement social Canada, *Loi sur l'équité en matière d'emploi : Rapport annuel* (Ottawa : Emploi et Développement social Canada, 2019), 36, accédé le 4 janvier 2021, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/travail/programmes/equite-emploi/rapports/2018-annuel.html>.
- . Ministère des Finances. « Budget de 2021 – Des communautés autochtones fortes. » Avril 2021. Accédé le 9 juin 2021. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2021/04/budget-de-2021-des-communaut-es-autochtones-fortes.html>.
- . Ministère de la Justice. « Ententes sur les services d'accès à la justice dans les territoires. » 2019. Accédé le 29 mai 2021. <https://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/access.html>.

- . Ministère de la Justice. « Programme d'aide juridique. » 2019. Accédé le 2 juin 2021. <https://www.justice.gc.ca/fr/fin-fund/gouv-gov/aide-aid.html>.
- . Ministère de la Justice. *Projet de loi C-15 : Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Accédé le 12 janvier 2021. https://parl.ca/Content/Bills/432/Government/C-15/C-15_1/C-15_1.PDF.
- . Patrimoine canadien. « Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022. » 2019. Accédé le 25 juin 2021. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/campagnes/mobilisation-contre-racisme/strategie-contre-racisme.html>.
- . Patrimoine canadien. « Quelques faits sur la francophonie canadienne. » 2019. Accédé le 9 mai 2021. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/faits-francophonie-canadienne.html>.
- . Procureur général. *Amended Notice of Application for Judicial Review*. Dossier T-1621-19. 5 mars 2021. Accédé le 26 mai 2021. https://fncaringociety.com/sites/default/files/amended_notice_of_application_-_t-1621-19_march_5_2021final1.pdf.
- . Sécurité publique Canada. Le gouvernement du Canada inscrit 13 nouveaux groupes comme entités terroristes et effectue l'examen de sept autres groupes, communiqué de presse, 3 février 2021, accédé le 12 juin 2021, <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/nouvelles/2021/02/le-gouvernement-du-canada-inscrit-13-nouveaux-groupes-comme-entites-terroristes-et-effectue-l'examen-de-sept-autres-groupes.html>.
- . Sécurité publique Canada. *Rapport annuel 2019 : Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Septembre 2020. Accédé le 2 juin 2021. <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ccrso-2019/ccrso-2019-fr.pdf>.
- . Services aux Autochtones Canada. « Entreprises autochtones et approvisionnement fédéral. » 2020. Accédé le 9 juin 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fr/1100100032802/1610723869356>.
- . Services aux Autochtones Canada. « Lever les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable. » 2021. Accédé le 8 octobre 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fr/1506514143353/1533317130660>.
- . Services aux Autochtones Canada. « Programme d'entrepreneuriat autochtone : Accès au capital. » 2020. Accédé le 9 juin 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fr/1375201178602/1610797286236>.
- . Services aux Autochtones Canada. « Programme des centres éducatifs et culturels des Premières Nations et des Inuits. » 2021. Accédé le 4 juin 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fr/1100100033700/1531398486038>.
- . Services aux Autochtones Canada. « Réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge. » 2021. Accédé le 26 mai 2021. <https://www.sac-isc.gc.ca/fr/1541187352297/1541187392851>.
- Caron, Jean-François et Guy Laforest. « Canada and Multinational Federalism: From Spirit of 1982 to Stephen Harper's Open Federalism. » *Nationalism and Ethnic Politics* 15 (2009) : 27–55.
- Carty, R. Kenneth, William Cross et Lisa Young. *Rebuilding Canadian Party Politics*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2000.
- CBC. « 'A very historic moment': Police Board Approves Race-based Data Collection in Toronto. » *CBC News*. 19 septembre 2019. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/toronto-police-race-data-1.5290420>.
- . « CBC News Poll on Discrimination. » Novembre 2014. Accédé le 21 juin 2021. <https://www.documentcloud.org/documents/1362391-cbc-discrimination-poll-november-2014.html>.
- . « Chief Theresa Spence to End Hunger Strike Today. » 23 janvier 2013. Accédé le 10 mars 2021. <https://www.cbc.ca/news/politics/chief-theresa-spence-to-end-hunger-strike-today-1.1341571>.
- . « How Do the Main Parties Compare on These Issues? » 2019. Accédé le 27 janvier 2021. <https://newsinteractives.cbc.ca/elections/federal/2019/party-platforms/>.
- . « Liberal Bill to Reverse Conservative Move to Strip Citizenships Passes Senate. » 16 juin 2017. Accédé le 3 décembre 2020. <https://www.cbc.ca/news/politics/citizenship-act-amendments-senate-thursday-1.4163656>.
- . « Niqab Ban for Public Servants Would Be Considered: Stephen Harper. » 6 octobre 2015. Accédé le 19 août 2019. <https://www.cbc.ca/news/politics/stephen-harper-niqab-ban-public-servants-1.3258943>.
- . « Supreme Court Dismisses First Nations' Challenge Against Trans Mountain Pipeline. » 2 juillet 2020. Accédé le 1^{er} décembre 2020. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/trans-mountain-pipeline-challenge-bc-first-nations-supreme-court-of-canada-1.5634232>.
- CBC/Radio-Canada. Antiracisme, diversité et inclusion à CBC/Radio-Canada. Communiqué de presse. 23 juin 2020. Accédé le 8 mai 2021. <https://cbc.radio-canada.ca/fr/salle-de-presse/antiracisme-diversite-et-inclusion>.
- . *Rapport sur l'équité en matière d'emploi 2019*. 2020. Accédé le 9 mai 2021. <https://site-cbc.radio-canada.ca/documents/impact-and-accountability/diversity-inclusion/2019-employment-equity-report-fr.pdf>.
- Centre mondial du pluralisme. *Enquête sur les perceptions du pluralisme – Canada*. Ottawa : Centre mondial du pluralisme, 2021.
- Chadha, Ena, Suzanne Herbert et Shawn Richard. *Examen du Peel District School Board*. 28 février 2020. Accédé le 2 octobre 2021. <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-decoulant-de-l'examen-du-peel-district-school-board#section-1>.

Charte canadienne des droits et libertés. Partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, Annexe B, Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.). 1982. ch. 11. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-12.html>.

Chen, Sibò. « How to Discredit a Social Movement: Negative Framing of 'Idle No More' in Canadian Print Media. » *Environmental Communication* 13:2 (2019) : 144–51.

Cheung, Jessica. « Black People and Other People of Colour Make Up 83% of Reported COVID-19 Cases in Toronto. » *CBC News*. 30 juillet 2020. Accédé le 25 mai 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/toronto-covid-19-data-1.5669091>.

Chinese and Southeast Asian Legal Clinic. *New Fact Sheets Show Growing Racial Disparities in Canada*. Communiqué de presse. 21 mars 2019. Toronto. Accédé le 25 mai 2021. <https://colourofpovertyca.files.wordpress.com/2019/03/press-release-cop-coc-launch-of-fact-sheets-2019.03.21.pdf>.

Clark, Brad. « Framing Canada's Aboriginal Peoples: A Comparative Analysis of Indigenous and Mainstream Television News. » *The Canadian Journal of Native Studies* 34:2 (2014) : 41–64.

Code criminel. 1985. ch. C-46. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-46/>.

Cole, Desmond. *The Skin We're In*. Toronto : Doubleday, 2020.

Colombie-Britannique. Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique. *Collecte de données démographiques désagrégées en Colombie-Britannique : le point de vue de la grand-mère*. Vancouver, C.-B. Septembre 2020. Accédé le 12 septembre 2021. https://bchumanrights.ca/wp-content/uploads/DD_Report_2020_French_FINAL.pdf.

Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada. 13 août 2015. Accédé le 27 août 2019. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CCPR%2fC%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en.

Comité des Nations Unies contre la torture. Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Observations finales concernant le septième rapport périodique du Canada. 21 décembre 2018. Accédé le 17 janvier 2021. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fCAN%2fCO%2f7&Lang=en.

Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. 13 septembre 2017. Accédé le 27 août 2019. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/450/75/PDF/G0945075.pdf?OpenElement>.

Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant. Convention relative aux droits de l'enfant. Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques du Canada, Adoptées à sa soixante et unième session. 6 décembre 2012. Accédé le 16 mars 2022. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2fC%2fCAN%2fCO%2f3-4&Lang=en.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR). *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale*. 13 septembre 2017. Accédé le 15 août 2019. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G09/450/75/PDF/G0945075.pdf?OpenElement>.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. *Questions relatives au passage des frontières et le Traité de Jay*. Juin 2016. Accédé le 3 décembre 2020. https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/APPA/Reports/APPA-JayTreatyReport_f.pdf.

Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada : Résumé du volume 1*. Toronto : James Lorimer & Company, 2015.

Commission ontarienne des droits de la personne (CODP). « La CODP dénonce et condamne le racisme anti-Noirs. » 3 juin 2020. Accédé le 2 juin 2021. https://www.ohrc.on.ca/fr/centre_des_nouvelles/la-codp-denonce-et-condamne-le-racisme-anti-noirs.

—. *Pris à partie : Rapport de recherche et de consultation sur le profilage racial en Ontario*. Toronto : Commission ontarienne des droits de la personne, 2017. Accédé le 25 mai 2021. https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-669.pdf.

Compendium des politiques et tendances culturelles. « Canada. » 2008. Accédé le 16 août 2019, <https://www.culturalpolicies.net/database/search-by-country/country-profile/category/?id=43&g1=2>.

Conseil économique et social des Nations Unies. Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Observations finales concernant le sixième rapport périodique du Canada. 23 mars 2016. Accédé le 27 janvier 2021. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2fCAN%2fCO%2f6&Lang=en.

Cotter, Adam. « Mettre l'accent sur les Canadiens : résultats de l'Enquête sociale générale. La confiance du public envers les institutions canadiennes. » Ottawa : Statistique Canada, 2015. Accédé le 11 juin 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-652-x/89-652-x2015007-fra.htm>.

Coulthard, Glen Sean. *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 2014.

- Couton, Philippe. *Ethnocultural Community Organizations and Immigrant Integration in Canada*. IRPP (Institut de recherche en politiques publiques). Étude No 47. Juin 2014. Accédé le 7 août 2019. <http://irpp.org/wp-content/uploads/2014/06/study-no47.pdf>.
- Cross, William et Lisa Young. « The Contours of Political Party Membership in Canada. » *Party Politics* 10:4 (2004) : 427–44.
- Cukier, Wendy et Samantha Jackson. « The Representation of Women and Racialized Minorities as Expert Sources On-Air in Canadian Public Affairs Television. » *Canadian Journal of Communication* 44 (2019) : 25–47.
- Cukier, Wendy, Ruby Latif et Akayla Atputharajah. *Diversity Leads. Diverse Representation in Leadership: A Review of Eight Canadian Cities*. Toronto : Diversity Institute de l'Université Ryerson, 2020. Accédé le 22 mai 2021. https://www.ryerson.ca/diversity/reports/DiversityLeads_2020_Canada.pdf.
- Dabin, Simon, Jean François Daoust et Martin Papillon. « Indigenous People and Affinity Voting in Canada. » *Revue canadienne de science politique* 52:1 (2019) : 39–53.
- Davey, Jacob, Cécile Guerin et Mackenzie Hart. *An Online Environmental Scan of Right-wing Extremism in Canada: Interim Report*. Londres : Institute for Strategic Dialogue, 2020. Accédé le 12 mai 2021. <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2020/06/An-Online-Environmental-Scan-of-Right-wing-Extremism-in-Canada-ISD.pdf>.
- Davis, Stephen. « Police Monitored Black Lives Matter Toronto Protesters in 2016, Documents Show. » *CBC News*. 3 mai 2018. Accédé le 8 août 2019. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/police-monitored-black-lives-matter-toronto-protesters-in-2016-documents-show-1.4645628>.
- Deer, Ka'nhehsí:io. « 10 Indigenous Candidates Elected to House of Commons. » *CBC*. 22 octobre 2019. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.cbc.ca/news/Indigenous/Indigenous-candidates-elected-2019-federal-election-1.5330380>.
- . « Two-thirds of Indigenous People Don't Feel Respected in Canada. » *CBC News*. 1^{er} juillet 2019. Accédé le 22 juin 2021. <https://www.cbc.ca/news/Indigenous/Indigenous-pre-election-poll-results-1.5193065>.
- Delgamuukw c. Colombie-Britannique. 1997. 3 R.C.S. 1010.
- Dick, Caroline. *The Perils of Identity: Groups Rights and the Politics of Intragroup Difference*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2011.
- Dilmaghani, Maryam. « Religiosity and Social Trust: Evidence from Canada. » *Review of Social Economy* 75:1 (2017) : 49–75.
- Diver, Sibyl, Deborah McGregor, Aaron Witham et Carrie Bourassa. « Shifting the Framework of Canadian Water Governance Through Indigenous Research Methods: Acknowledging the Past with an Eye on the Future. » *Water* 10:1 (2018) : 49–66.
- Dryden, Joel. « Filipino Workers at Meatpacking Plant Feel Unfairly Blamed for Canada's Biggest COVID-19 Outbreak. » *CBC News*. 26 avril 2020. Accédé le 25 mai 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/cargill-high-river-jbs-brooks-deena-hinshaw-1.5545113>.
- Dufresne, Yannick et Nick Rudderman. « Public Attitudes Toward Official Bilingualism in Canada. » *American Review of Canadian Studies* 48:4 (2018) : 371–86.
- Earl, Jennifer. « Political Repression: Iron Fists, Velvet Gloves, and Diffuse Control. » *Annual Review of Sociology* 37 (2011) : 261–84.
- Élections Canada. « Bref historique du droit de vote des Premières Nations. » n.d. Accédé le 3 décembre 2020. https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/APRC/vot_rights&document=p4&lang=f.
- . « Participation électorale dans les réserves – 42^e élection générale. » 2018. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2015/ovt&document=index&lang=f>.
- . « Participation électorale dans les réserves – 43^e élection générale. » 2021. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/eval/pes2019/orvt&document=index&lang=f>.
- Ellis, Faron et Peter Woolstencroft. « A Change of Government, not a Change of Country: The Conservatives and the 2006 Election. » Dans *The Canadian Federal Election of 2006*, publié sous la direction de John H. Pammett et Chris Dornan, 58–92. Toronto : Dundurn, 2006.
- Environics Institute for Survey Research. *Canadian Public Opinion on Aboriginal Peoples: Final Report*. Juin 2016. Accédé le 4 septembre 2019. https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/public-opinion-about-aboriginal-issues-in-canada-2016/final-report.pdf?sfvrsn=30587aca_2.
- . *Race Relations in Canada 2019: A Survey of Canadian Public Opinion and Experience, Final Report*. 10 décembre 2019. Accédé le 23 juin 2021. https://www.environicsinstitute.org/docs/default-source/project-documents/race-relations-2019-survey/race-relations-in-canada-2019-survey---final-report-english.pdf?sfvrsn=ef8d61e3_2.
- . *Urban Aboriginal Peoples Study, Main Report*. Avril 2010. Accédé le 11 juin 2021. <https://www.uaps.ca/wp-content/uploads/2010/04/UAPS-FULL-REPORT.pdf>.
- Fédération des femmes du Québec. « Notre mission. » n.d. Accédé le 22 mai 2021. <https://www.ffq.qc.ca/fr/a-propos>.
- Fleras, Augie. *The Media Gaze: Representations of Diversity in Canada*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2011.

- . « Theorizing Multicultural Media as Social Capital: Crossing Borders, Constructing Buffers, Creating Bonds, Building Bridges. » *Canadian Journal of Communication* 34 (2009) : 725–29.
- Forester, Brett. « Battle Brewing Over UNDRIP: A Primer on Government Bill C-15. » *APTN News*. 15 décembre 2020. Accédé le 18 janvier 2021. <https://www.aptnnews.ca/national-news/battle-brewing-over-undrip-a-primer-on-government-bill-c-15/>.
- . « Parliament Adopts Motion Demanding Trudeau Halt 'Belligerent' Court Fights Versus First Nations Kids, Survivors. » *APTN News*. 7 juin 2021. Accédé le 8 juin 2021. <https://www.aptnnews.ca/national-news/parliament-adopts-motion-demanding-trudeau-halt-belligerent-court-fights-versus-first-nations-kids-survivors/>.
- Fournier, Patrick et Peter Loewen. *Participation électorale des Autochtones au Canada. Élections Canada*. Novembre 2011. Accédé le 31 mars 2021. https://publications.gc.ca/collections/collection_2014/elections/SE3-88-2011-fra.pdf
- Geary, Aidan. « COVID-19 Numbers from Provincial, First Nations Data Sharing Agreement Won't Be Made Public Without Consent. » *CBC News*. 7 mai 2020. Accédé le 24 avril 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/manitoba-first-nations-data-covid-19-1.5560706>.
- Gerber, Linda M. « Urban Diversity: Riding Composition and Party Support in the Canadian Federal Election of 2004. » *Canadian Journal of Urban Research* 15:2 (2006) : 105–18.
- Gidengil, Elisabeth, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau. *Citizens*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2004.
- Gilchrist, Kristen. « 'Newsworthy' Victims? Exploring Differences in Canadian Local Press Coverage of Missing/Murdered Aboriginal and White Women. » *Feminist Media Studies* 10:4 (2010) : 373–90.
- Goodyear-Grant, Elizabeth et Erin Tolley. « Parties Pigeonhole Visible Minority Candidates. » *The Star*, 9 septembre 2015. Accédé le 27 août 2019. <https://www.thestar.com/opinion/commentary/2015/09/09/parties-pigeonhole-visible-minority-candidates.html>.
- Gordon, Oliver. « Canadian Impact Fund Debuts New Model for Financing Indigenous Entrepreneur. » *Uxolo*, 2 juin 2021. Accédé le 8 juin 2021. <https://www.uxologlobal.com/articles/7020/Canadian-impact-fund-debuts-new-model-for-financing-Indigenous-entrepreneurs>.
- Green, Joyce. « Canaries in the Mines of Citizenship: Indian Women in Canada. » *Revue canadienne de science politique* 34:3 (2001) : 715–38.
- Griffith, Andrew. « House of Commons Becoming More Reflective of Diverse Population. » *Policy Options*, 5 novembre 2019. Accédé le 31 mars 2021. <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/novembre-2019/house-of-commons-becoming-more-reflective-of-diverse-population/>.
- Gilde canadienne des médias. « Des membres du syndicat à Radio-Canada/CBC exigent des mesures contre le racisme systémique. » 14 juillet 2020. Accédé le 9 mai 2021. <https://www.cmg.ca/fr/2020/07/14/des-membres-du-syndicat-a-radio-canada-cbc-exigent-des-mesures-contre-le-racisme-systemique/>.
- Haddow, Rodney. « Power Resources and the Canadian Welfare State: Unions, Partisanship and Interprovincial Differences in Inequality and Poverty Reduction. » *Revue canadienne de science politique* 47:4 (2014) : 717–39.
- Hampton, Keith N. (2016). « Why Is Helping Behavior Declining in the United States But Not in Canada? Ethnic Diversity, New Technologies, and Other Explanations. » *City and Community* 15:4 (2016) : 380–99.
- Harell, Allison. « Revisiting the 'Ethnic' Vote: Liberal Allegiance and Vote Choice Among Radicalized Minorities. » Dans *Parties, Elections, and the Future of Canadian Politics*, publié sous la direction d'Amanda Bittner et Royce Koop, 140–60. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2013.
- Hari, Amrita et Jamie Chai Yun Liew. « A Policy Brief: Prolonged Precarious Status in Canada. » Document de travail no 2017-21 de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Juin 2017. Université d'Ottawa. Ottawa, Ontario. Accédé le 15 janvier 2021. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2966217.
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. « Status of Ratification Interactive Dashboard. » 2014. Accédé le 15 août 2019. <http://indicators.ohchr.org/>.
- Hayday, Matthew. *So They Want Us to Learn French: Promoting and Opposing Bilingualism in English Speaking Canada*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2015.
- Hazel, Kathryn-Jane. « The Media and Nationalism in Quebec: A Complex Relationship. » *Journalism Studies* 2:1 (2001) : 93–107.
- Hébert, Chantal. « It Was Shoddy Journalism That Cost Andrew Potter His Job at McGill. » *Toronto Star*, 24 mars 2017. Accédé le 18 mai 2021. <https://www.thestar.com/news/canada/2017/03/24/it-was-shoddy-journalism-that-cost-andrew-potter-his-job-at-mcgill-hbert.html>.
- Heidinger, Loanna et Andrew Cotter. *Perceptions à l'égard de la sécurité personnelle parmi les groupes de population désignés comme minorités visibles au Canada pendant la pandémie de COVID-19*. Ottawa : Statistique Canada, 2020. Accédé le 15 juin 2021. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/45-28-0001/2020001/article/00046-fra.pdf?st=p_1C900Z.

- Hou, Feng, Grant Schellenberg et John Berry. *Profils et déterminants du sentiment d'appartenance des immigrants au Canada et à leur pays d'origine*. Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2016. Accédé le 3 septembre 2019. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11f0019m/11f0019m2016383-fra.pdf?st=p0JlkXC_.
- Hunt, Gerald. *Introduction to Equity, Diversity and Canadian Labour*, publié sous la direction de Gerald Hunt et David Rayside, 3–24. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2007.
- Hunter, Iain. « Tories Urged to Cash in on Multicultural Policies. » *The Ottawa Citizen*, 26 août 1989, A3.
- Hwang, Monica. « Ethnicity and Political Trust in Canada: Is There a Deepening Divide? » *Canadian Journal of Sociology* 42:1 (2017) : 23–54.
- Ibrahim, Dyna. *Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019*. Ottawa : Statistique Canada, 2020. Accédé le 11 juin 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00014-fra.pdf?st=bZPFoDIT>.
- Institut canadien d'information sur la santé. Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada. Ottawa, 2020. Accédé le 12 septembre 2021. <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/guidance-and-standards-for-race-based-and-indigenous-identity-data-fr.pdf>.
- Institute of Public Opinion Poll Sector (IPSOS). *Who Is and Is Not a "Real American," a "Real Brazilian" or a "Real Chinese"?* 25 juin 2018. Accédé le 3 septembre 2019. https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2018-06/Global_Inclusiveness_Survey_Press_Release_Summary_of_Findings.pdf.
- Inuit Tapiriit Kanatami. « Who We Are. » 2019. Accédé le 10 mars 2021. <https://www.itk.ca/national-voice-for-communities-in-the-canadian-arctic/>.
- James, Matt. *Misrecognized Materialists: Social Movements in Canadian Constitutional Politics*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2006.
- Jiwani, Yasmin. « Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women. » Dans *Understanding Violence: Contexts and Portrayals*, publié sous la direction de David Weir et Marika Guggisberg, 63–74. Oxford, R.-U. : Inter-Disciplinary Press, 2009. Accédé le 4 avril 2022. <https://www.shortcutstv.com/blog/wp-content/uploads/2021/03/Violence.pdf>.
- Johnson, Lisa et Moira Wyton. « Counter-Protesters Break Down Rail Blockade in West Edmonton as CN Wins Injunction Against Pipeline Opponents. » *Edmonton Journal*. Accédé le 10 mars 2021. <https://edmontonjournal.com/news/local-news/protesters-block-cn-rail-line-in-west-edmonton>.
- Johnston, Genevieve. « The Kids Are All White: Examining Race and Representation in News Media Coverage of Opioid Overdoses Deaths in Canada. » *Sociological Inquiry* 90:1 (2020) : 123–46.
- Johnston, Richard. *The Canadian Party System: An Analytic History*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2017.
- Jones, Ryan Patrick. « Ottawa Opens New Pathway to Permanent Status for Temporary Essential Workers and Graduates. » *CBC News*. 14 avril 2021. Accédé le 1^{er} septembre 2021. <https://www.cbc.ca/news/politics/pathway-permanent-residency-essential-workers-1.5987171>.
- Khan, Mushinra Mohsin, Karen Kobayashi, Zoua Vang et Sharon M. Lee. « Are Visible Minorities 'Invisible' in Canadian Health Data and Research? A Scoping Review. » *International Journal of Migration, Health, and Social Care* 13:1 (2017) : 126–43.
- Kong, Justin, Jessica Ip, Celia Huang et Kennes Lin. *A Year of Racist Attacks: Anti-Asian Racism Across Canada One Year into the COVID-19 Pandemic*. 2021. Accédé le 15 juin 2021. <https://drive.google.com/file/d/193CdIC8uq623VRIAzo03ShFDtEutXQi2/view>.
- Korzinski, David. « Blame, Bullying and Disrespect: Chinese Canadians Reveal Their Experiences with Racism During COVID-19. » Angus Reid Institute. 22 juin 2020. Accédé le 21 juin 2021. <https://angusreid.org/racism-chinese-canadians-covid19/>.
- La Presse canadienne. « A Timeline on Rail Disruptions by Anti-Pipeline Protesters Across Canada. » *The Province*, 17 février 2020. Accédé le 20 janvier 2021. <https://theprovince.com/news/local-news/a-timeline-on-rail-disruptions-by-anti-pipeline-protesters-across-canada/wcm/50eed246-bf64-4544-9907-e38a3ee60b30>.
- Lamoreaux, Diane. « Feminism and Nationalism in Quebec. » Dans *Gendering Nationalism: Intersections of Nation, Gender and Sexuality*, publié sous la direction de Jon Mulholland, Nicola Montagna et Erin Sanders-McDonagh, 187–202. Cham, Suisse : Palgrave Macmillan, 2018.
- Latimer, Kendall. « Sask.'s Decision to End Widely Criticized Practice of Birth Alerts Doesn't Go Far Enough: Experts. » *CBC News*. 27 janvier 2021. Accédé le 26 mai 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sask-government-to-end-birth-alerts-1.5888595>.
- Lawlor, Andrea et Erin Tolley. « Deciding Who's Legitimate: News Media Framing of Immigrants and Refugees. » *International Journal of Communication* 11 (2017) : 967–91.
- Lenon, Suzanne. « Intervening in the Context of White Settler Colonialism: West Coast LEAF, Gender Equality and the Polygamy Reference. » *Oñati Socio-Legal Series* 6:2 (2016) : 1324–47.

- Lightfoot, Sheryl. « A Promise Too Far? The Justin Trudeau Government and Indigenous Rights. » Dans *Justin Trudeau and Canadian Foreign Policy*, publié sous la direction de Norma Hilmer et Philippe Lagassé, 165-185. Cham, Suisse : Springer International Publishing, 2018.
- . « Using Legislation to Implement the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. » Dans *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz, 21-28. Montréal : Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2019.
- Lindsay, Bethany. « Near Whiteout: Where's the Diversity on Vancouver's New Council. » *CBC*. 22 octobre 2018. Accédé le 27 août 2019. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/near-whiteout-where-s-the-diversity-on-vancouver-s-new-council-1.4873892>.
- Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. 1985. ch. H-6. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/h-6/>.
- Loi canadienne sur les sociétés par actions. L.R.C. 1985. ch. C-44. Accédé le 14 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-44/>.
- Loi constitutionnelle de 1982. Accédé le 30 novembre 2020. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/>.
- Loi constitutionnelle, 1867. 30 & 31 Victoria, ch. 3 (R.-U.). Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/>.
- Loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec. L.C. 2000. ch. 26. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-31.8/page-1.html>
- Loi sur l'équité en matière d'emploi. 1995. ch. 44. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/>.
- Loi sur la citoyenneté, L.R.C. 1985, ch. C-29, accédé le 3 octobre 2021, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-29/index.html>.
- Loi sur la défense des infrastructures, SA. 2020. ch. C-32.7. Accédé le 3 octobre 2021. <https://www.canlii.org/en/ab/laws/stat/sa-2020-c-c-32.7/latest/sa-2020-c-c-32.7.html>.
- Loi sur la laïcité de l'État, RLRQ ch. L-0.3, 2021, accédé le 3 octobre 2021, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/L-0.3>.
- Loi sur la radiodiffusion L.C. 1991. ch. 11. Accédé le 8 mai 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/b-9.01/>.
- Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, L.C. 2015. ch. 29. Accédé le 3 octobre 2021. https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_29/.
- Loi sur le multiculturalisme canadien. 1988. ch. 31. Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/c-18.7/page-1.html>.
- Loi sur les Indiens. L.R.C. 1985. ch. I-5 (1876). Accédé le 6 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/>.
- Loi sur les langues officielles. 1985. ch. 31 (4^e suppl.). Accédé le 3 octobre 2021. <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/>.
- MacLeod, Andrew. « BC's New Legislature Is Still Whiter Than the Province. » *The Tyee*, 29 octobre 2020. Accédé le 31 mars 2020. <https://thetyee.ca/News/2020/10/29/BC-Legislature-Whiter-Than-Province/>.
- Maillé, Chantal. « Le mouvement des femmes au Québec : histoire et actualité. » Dans *Québec : État et société*, tome 2, publié sous la direction d'Alain-G. Gagnon. Montréal : Éditions Québec-Amériques, 2003.
- Malakieh, Jamil. « Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2018-2019. » Ottawa : Statistique Canada, 2020. Accédé le 1^{er} juin 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00016-fra.htm>.
- Malone, Geraldine Kelly. « Advocates for First Nations Children, Families Critical of Federal Welfare Changes. » *Global News*. 7 décembre 2019. Accédé le 26 mai 2021. <https://globalnews.ca/news/6267731/first-nations-kids-family-welfare-change/>.
- Manitoba. *COVID-19 Infections in Manitoba: Race, Ethnicity, and Indigeneity. External Report*. 1^{er} mars 2021. Accédé le 12 septembre 2021. https://www.gov.mb.ca/health/publichealth/surveillance/docs/rei_external.pdf.
- Mann, Michelle M. *De bonnes intentions... des résultats décevants : Rapport d'étape sur les services correctionnels fédéraux pour Autochtones*. Ottawa : Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, 2009. Accédé le 3 juin 2021. <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20091113-fra.pdf>.
- McDonald, Susan et Andrea Hogue. *Étude des besoins des victimes de crimes motivés par la haine*. Ottawa : Ministère de la Justice, 2007. Accédé le 22 août 2019. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr07_vic1/rr07_vic1.pdf.
- McGrane, David. *The New NDP: Moderation, Modernization, and Political Marketing*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2019.
- McGregor, Michael R., Aaron Moore, Samantha Jackson, Karen Bird et Laura B. Stephenson. « Why So Few Women and Minorities in Local Politics? Incumbency and Affinity Voting in Low Information Elections. » *Representation: Journal of Representative Democracy* 53:2 (2017) : 135-52.
- Medeiros, Mike. « National Frenemies: Linguistic Intergroup Attitudes in Canada. » *Ethnic and Racial Studies* 42:16 (2019) : 3-22.
- Mendelsohn, Matthew. « Measuring National Identity and Patterns of Attachment: Quebec and Nationalist Mobilization. » *Nationalism and Ethnic Politics* 8:3 (2002) : 72-94.

- Mignacca, Franca G. « Majority of Quebecers Recognize Systemic Racism Is an Issue for First Nations People, Survey Suggests. » *CBC News*. 12 août 2020. Accédé le 23 juin 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/non-Indigenous-quebecers-leger-poll-afnql-1.5683123>.
- Migrant Integration Policy Index (MIPEX). « Canada, 2014. » 2015. Accédé le 2 décembre 2020. <http://2015.mipex.eu/canada>.
- « Mi'kmaq Fisheries Under Attack: The Story in Nova Scotia So Far, and the Treaty Rights Behind It. » *The Globe and Mail*, 28 octobre 2020. Accédé le 10 mars 2021. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-mikmaq-fisheries-nova-scotia-treaty-rights-explainer/>.
- Morales, Sarah. « Braiding the Incommensurable: Indigenous Legal Traditions and the Duty to Consult. » Dans *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz, 65-81. Montréal : Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2019.
- Moreau, Greg. *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019*. Ottawa : Statistique Canada, 2021. Accédé le 15 juin 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2022001/article/00005-fra.pdf?st=r3Ywgzwz>.
- Morris J. Wosk Centre for Dialogue. *State of Democracy and Appeal of Populism*. Vancouver : Université Simon Fraser, 2019. Accédé le 4 septembre 2019. https://docs.wixstatic.com/ugd/f79cdf_f69769eb644140ccbb6dc58a603f96aa.pdf.
- . *Strengthening Canadian Democracy: Trust, Participation, and Belonging*. Août 2019. Accédé le 23 juin 2020. https://2caa86ae-d93b-45c1-bc2e-07277517228f.filesusr.com/ugd/f79cdf_9cd8fe146ff047c38505d37dd4bd6b8e.pdf.
- Mulligan, Leah, Marsha Axford et André Solecki. *L'homicide au Canada, 2015*. Ottawa : Ministère de l'Industrie, 2015. 23 novembre 2016. Accédé le 4 janvier 2021. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2016001/article/14668-fra.pdf?st=H9LvnV_0.
- Multiculturalism Policy Index. n.d. Accédé le 19 août 2019. <http://www.queensu.ca/mcp/>.
- Murray, Catherine. « Media Infrastructure for Multicultural Diversity. » *Policy Options*, avril 2008, 63–66. Accédé le 10 mai 2021. <http://policyoptions.irpp.org/wp-content/uploads/sites/2/assets/po/budget-2008/murray.pdf>.
- Nadeau, Serge. « Another Look at the Francophone Wage Gap in Canada: Public vs. Private Sectors, Quebec vs. Outside Quebec. » *Analyse de politiques* 36:2(2010) : 159–79.
- Nasser, Shanifa. « Early Signs Suggest Race Matters When It Comes to COVID-19. So Why Isn't Canada Collecting Race-based Data? » *CBC News*. 17 avril 2020. Accédé le 24 janvier 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/race-coronavirus-canada-1.5536168>.
- Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts). 2004. 3 R.C.S. 511.
- Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique. 2014. 2 R.C.S. 257.
- Nestel, Sheryl. *Colour Coded Health Care: The Impact of Race and Racism on Canadians' Health*. Wellesley Institute. 1^{er} février 2012. Accédé le 25 mai 2021. <https://www.wellesleyinstitute.com/health/colour-coded-health-care-the-impact-of-race-and-racism-on-canadians-health/>.
- Ng, Edward, Russell Wilkins, François Gendron et Jean-Marie Berthelot. « L'évolution de l'état de santé des immigrants. » *Tendances sociales canadiennes* (automne 2005) : 15–19. Ottawa : Statistique Canada. Accédé le 25 mai 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/2005002/article/8454-fra.pdf?st=yN8fxyzX>.
- Ng, Edward. « The Healthy Immigrant Effect and Mortality Rates. » *Health Rep*. 22:4 (2011) : 25–29.
- Nikolakis, William et Harry Nelson. « Trust, Institutions, and Indigenous Self-Governance: An Exploratory Study. » *Governance* 32 (2019) : 331–47.
- Nnorom, Onye, Nicole Findlay, Nakia K. Lee-Foon, Ankur A. Jain, Carolyn P. Ziegler, Fran E. Scott, Patricia Rodney et Aisha K. Lofters. « Dying to Learn: A Scoping Review of Breast and Cervical Cancer Studies Focusing on Black Canadian Women. » *Journal of Healthcare for the Poor and Underserved* 30:4 (2019) : 1331–59.
- Noël, Alain. « Quebec's New Politics of Redistribution. » Dans *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, publié sous la direction de Keith Banting et John Myles, 256-282. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2013.
- Oliver, Pamela. « Repression and Crime Control: Why Social Movement Scholars Should Pay Attention to Mass Incarceration as a Form of Repression. » *Mobilization: An International Quarterly* 13:1 (2008) : 1–24.
- Ontario. « Services de justice familiale. » 2021. Accédé le 27 mai 2021. <https://www.ontario.ca/fr/page/services-de-justice-familiale>.
- Oreopoulos, Philip. « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment with Thirteen Thousand Résumés. » *American Economic Journal: Public Policy* 3:4 (2011) : 148–71.
- Organisation des États américains (OEA). *Inter-American Treaties*. 2019. Accédé le 15 août 2019. http://www.oas.org/en/sla/dil/inter_american_treaties.asp.
- Organisation internationale du Travail. *Système d'information NORMLEX sur les normes du travail*. 2017. Accédé le 15 août 2019. <https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:20010:0::NO::>

- Owusu-Bempah, Akwasi et Scot Wortley. « Race, Crime, and Criminal Justice in Canada. » Dans *The Oxford Handbook of Ethnicity, Crime, and Immigration*, publié sous la direction de Sandra Bucerius et Michael Tonry, 281–320. Londres : Oxford University Press, 2014.
- Owusu-Bempah, Akwasi, Maria Jung, Firdaous Sbaï, Andrew S. Wilton et Fiona Kouyoumdjian. « Race and Incarceration: The Representation and Characteristics of Black People in Provincial Correctional Facilities in Ontario, Canada. » *Race and Justice* X:X (2021) : 1–13. Accédé le 2 juin 2021. <https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/21533687211006461>.
- Pal, Leslie A. *Interests of the State: The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 1993.
- Palmater, Pamela. « First Nations Water Problems a Crisis of Canada's Own Making. » *Policy Options*, 6 février 2019. Accédé le 13 août 2019. <https://policyoptions.irpp.org/magazines/february-2019/first-nations-water-problems-crisis-canadas-making/>.
- . « Shining a Light on the Dark Places: Addressing Police Racism and Sexualized Violence Against Indigenous Women and Girls in the National Inquiry. » *Revue canadienne des femmes et du droit* 28:2 (2016) : 253–84.
- Park, Jungwee, Michael Tjepkema, Neil Goedhuis et Jennifer Pennock. « Mortalité évitable chez les Premières Nations d'âge adulte au Canada : une analyse de cohorte. » Ottawa : Statistique Canada, 2015. Accédé le 22 août 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2015008/article/14216-fra.htm>.
- Parkin, Andrew. *Portraits 2017: Immigration and Diversity*. Mowat Research #168. Toronto : Mowat Research, 2018. Accédé le 21 juin 2021. https://munkschool.utoronto.ca/mowatcentre/wp-content/uploads/publications/162_portraits_immigration_diversity.pdf.
- Patzer, Jeremy. « Indigenous Rights and the Legal Politics of Canadian Coloniality: What Is Happening to Free, Prior and Informed Consent in Canada? » *The International Journal of Human Rights* 23:1–2 (2019) : 214–33.
- Perry, Barbara et Ryan Scrivens. « Uneasy Alliances: A Look at the Right-wing Extremist Movement in Canada. » *Studies in Conflict and Terrorism* 39:9 (2016) : 819–41.
- Postmedia News. « Everything You Need to Know About the Parties' Platforms, From Taxes to Terrorism, to the Environment. » *National Post*, 2 août 2015. Accédé le 27 janvier 2021. <https://nationalpost.com/news/politics/everything-you-need-to-know-about-the-parties-platforms#9>.
- Potvin, Maryse. « Some Racist Slips About Quebec in English Canada Between 1995 and 1998. » *Canadian Ethnic Studies Journal* 32:3 (2000) : 1–26.
- Proctor, Jason. « B.C. Judge Orders Second Mother Declared a Third Parent to Child of Polyamorous Trio. » *CBC News*. 26 avril 2021. Accédé le 1^{er} juin 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/polyamorous-parents-birth-certificate-judge-1.6002991>.
- Programme de contestation judiciaire. (2019). *Décisions de financement : droits de la personne*. Décembre 2019. Accédé le 4 avril 2022. <https://pcj-ccp.ca/wp-content/uploads/2022/03/Cadre-de-reference-Comite-dexperts-des-droits-de-la-personne-decembre-2021.pdf>
- . (2020). *Décisions de financement : langues officielles*. Juin 2020. Accédé le 27 mai 2021. <https://pcj-ccp.ca/wp-content/uploads/2022/03/Cadre-de-reference-Comite-dexperts-langues-officielles.pdf>.
- Projet Prospérité. *Le Rapport annuel sur le rendement en matière de diversité des genres et de leadership 2021*. 2021. Accédé le 23 mai 2021. <https://blog.canadianprosperityproject.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-Annual-Report-Card-The-Zero-Report-ENFR.pdf>.
- Prokopenko, Elena et Feng Hou. « How Temporary Were Canada's Temporary Foreign Workers? » *Population and Development Review* 44:2 (2018) : 257–80.
- Québec. Assemblée nationale du Québec. Projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, 1^{re} sess., 42^e législature. 2021. Accédé le 5 juin 2021. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-96-42-1.html>.
- . *Au Québec pour bâtir ensemble : Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal : Ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990.
- . Secrétariat du Québec aux relations canadiennes. « Reconnaissance de la nation québécoise. » 7 mai 2015. Accédé le 5 juin 2021. <https://www.sqrc.gouv.qc.ca/relations-canadiennes/institutions-constitution/statut-qc/reconnaissance-nation.asp>.
- Quillian, Lincoln, Anthony Heath, Devah Pager, Arnfinn H. Midtbøen, Fenalla Fleischmann et Ole Hexel. « Do Some Countries Discriminate More Than Others? Evidence From 97 Field Experiments of Racial Discrimination in Hiring. » *Sociological Science* 6 (2019) : 467–96.
- Quon, Alexander et Karla Renich. « Terrorizing Our People: N.S. Mi'kmaw Fishers Have Property Vandalized, Lobsters Destroyed. » *Global News*. 14 octobre 2020. Accédé le 20 janvier 2021. <https://globalnews.ca/news/7396039/mikmaw-vehicle-burned-lobster-destroyed-by-commercial-fishermen-sipkenkatik/>.
- R. c. Sparrow. 1990. 1 R.C.S. 1075.

- R. c. Van der Peet. 1996. 2 R.C.S. 505.
- Rabson, Mia. « Singh's Stance on Bill 21 Called Out By Anti-Hate Group. » *CTV News*. 8 octobre 2019. Accédé le 25 janvier 2021. <https://election.ctvnews.ca/singh-s-stance-on-bill-21-called-out-by-anti-hate-group-1.4628795>.
- Rahmath, Sabah, Lori Chambers et Pamela Wakewich. « Asserting Citizenship: Muslim Women's Experiences With the Hijab in Canada. » *Women Studies International Forum* 58 (2016) : 34-40.
- Ralliement national des Métis. « Governance. » 2021. Accédé le 10 mars 2021. <https://www2.metisnation.ca/about/governance/>.
- Rayside, David. « Equity, Diversity, and Canadian Labour: A Comparative Perspective. » Dans *Equity, Diversity and Canadian Labour*, publié sous la direction de Gerald Hunt et David Rayside, 208-43. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2007.
- Razack, Sherene. « 'It Happened More Than Once': Freezing Deaths in Saskatchewan. » *Revue canadienne des femmes et du droit* 26:1 (2014) : 51-80.
- Reasons, Charles, Shereen Hassan, Michael Ma, Lisa Monchalin, Melinda Bige, Chritianne Paras et Simranjit Arora. « Race and Criminal Justice in Canada. » *International Journal of Criminal Justice Sciences* 11:2 (2016) : 75-99.
- Recueil des Traités des Nations Unies. Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. n.d. Accédé le 16 mars 2022. <https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/2002/358/20200630/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-2002-358-20200630-fr-pdf-a.pdf>.
- Reitz, Jeffrey G. et Rupa Banerjee. « Racial Inequality, Social Cohesion and Policy Issues in Canada. » Dans *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, publié sous la direction de Keith Banting, Thomas J, Courchene et F. Leslie Seidle, 1-39. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. Accédé le 30 août 2019. <https://irpp.org/research/belonging-diversity-recognition-and-share-citizenship-in-canada/>.
- Renvoi relatif à la sécession du Québec. 1998. 2 R.C.S. 217.
- Reynolds, Christopher. « Boil-Water Advisories at First Nations Communities to Remain Past March 2021: Feds. » *Toronto Star*, 2 décembre 2020. Accédé le 11 janvier 2021. <https://www.thestar.com/politics/2020/12/02/boil-water-advisories-at-first-nations-communities-to-remain-past-march-2021-feds.html>.
- Rice, Waubgeshig. « Ontario Election Gave First Nations a Voice at Queen's Park, But Will Ford Government Hear It. » *CBC*. 9 juin 2018. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/ontario-election-Indigenous-voters-1.4698333>.
- Richer, Jocelyne. « Two OQLF Studies Show French Declining in Quebec. » *Montreal Gazette*, 30 mars 2021. Accédé le 5 juin 2021. <https://montrealgazette.com/news/local-news/two-oqlf-studies-show-french-declining-in-quebec>.
- Roberts, Sarah Elizabeth. « The Bureaucratic and Political Work of Immigration Classifications: An Analysis of the Temporary Foreign Workers Program and Access to Settlement Services in Canada. » *Revue de l'intégration et de la migration internationale* 21:3 (2020) : 973-92.
- Roness, Lori Ann. « Demographics. » Dans *Indigenous Business in Canada*, publié sous la direction de Keith G. Brown, Mary Beth Doucette et Janice Esther Tulk, 177-203. Sydney : Cape Breton University Press, 2016.
- Ryan, Phil. *Multicultiphobia*. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2010.
- Salole, Abigail Tsionne et Zakaria Abdulle. « Quick to Punish: An Examination of the School to Prison Pipeline for Marginalized Youth. » *Revue canadienne de politique sociale* N° 72/73 (2015) : 124-68.
- Schmidtke, Oliver. « The Civil Society Dynamic of Including and Empowering Refugees in Canada's Urban Centres. » *Social Inclusion* 6:1 (2018) : 147-56.
- Siddiqi, Arjumand, Susan Wang, Kelly Quinn, Quynh C. Nguyen et Dennis Christy. « Racial Disparities in Access to Care Under Conditions of Universal Coverage. » *American Journal of Preventative Medicine* 50:2 (2016) : 220-25.
- Simeon, Richard. *Federal-Provincial Diplomacy: The Making of Recent Policy in Canada*. Toronto : Presses de l'Université de Toronto, 2006.
- Skye, Courtney. « Colonialism of the Curve: Indigenous Communities & Bad Covid Data. » Yellowhead Institute. 12 mai 2020. Accédé le 24 janvier 2021. <https://yellowheadinstitute.org/author/courtney-skye/>.
- Slowey, Gabrielle. « Game Changer? Resource Development and First Nations in Alberta and Ontario. » Dans *Canada: The State of the Federation 2013: Aboriginal Multilevel Governance*, publié sous la direction de Martin Papillon et André Juneau, 171-85. Montréal : Institut des relations intergouvernementales et Presses universitaires McGill-Queen's, 2015.
- Smith, Joanna. « Six Nations Passport More Than Travel Document, Say Users. » *Toronto Star*, 15 juillet 2010. Accédé le 3 décembre 2020. https://www.thestar.com/news/canada/2010/07/15/six_nations_passport_more_than_travel_document_say_users.html.
- Soroka, Stuart et Sarah Robertson. *Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009*. Ottawa : Immigration et citoyenneté Canada, 2010. Accédé le 1^{er} septembre 2019. <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/recherche-stats/2012-por-multi-imm-fra.pdf>.

- Soroka, Stuart, Richard Johnston et Keith Banting. « Ties That Bind? Social Cohesion and Diversity in Canada. » Dans *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, publié sous la direction de Keith Banting, Thomas J. Courchene et F. Leslie Seidle, 561–88. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. Accédé le 20 août 2019. [http://post.queensu.ca/~bantingk/Soroka%20Johnston%20Banting%20%20Social%20Cohesion%20\(IRPP\).pdf](http://post.queensu.ca/~bantingk/Soroka%20Johnston%20Banting%20%20Social%20Cohesion%20(IRPP).pdf).
- Spicer, Zachary, Michael McGregor et Christopher Alcantara. « Political Opportunity Structures and the Representation of Women and Minorities in Municipal Elections. » *Electoral Studies* 48 (2017) : 10–18.
- Statistique Canada. « Enquête auprès des peuples autochtones. » 89-653-X. 2020. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-653-X>.
- . « Enquête sociale générale : l'aperçu. » 89F0115X. 2019. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89F0115X>.
- . « Enquête sur la diversité ethnique : portrait d'une société multiculturelle. » 89-593-X. 29 septembre 2003. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-593-X>.
- . « Enquête sur la population active, juillet 2020. » 7 août 2020. Accédé le 25 mai 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200807/dq200807a-fra.htm>.
- . « Enquête sur les enfants autochtones. » 2016. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/92-135/surveys-enquetes/aboriginalchild-enfautochtones-fra.cfm>.
- . « Enseignement dans la langue de la minorité et dans la langue seconde - Écoles primaires et secondaires indépendantes. » 2019. Accédé le 20 août 2019. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3129.
- . « Expérience de la discrimination pendant la pandémie de COVID-19. » 17 septembre 2020. Accédé le 12 juin 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/200917/dq200917a-fra.pdf?st=kl62bfu8>.
- . « Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions. » 91-551-X. 2017. 2017. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/91-551-X>.
- . « Les crimes haineux déclarés par la police selon le type de motif, Canada. » 27 juillet 2021. Accédé le 18 mai 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510006601>.
- . « Les crimes haineux déclarés par la police, 2017. » 29 novembre 2018. Accédé le 22 août 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2019001/article/00008-fra.pdf?st=MERMxZ8x>.
- . « Note technique : Mise en contexte des résultats du Recensement de 2016. » n.d. Accédé le 14 octobre 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/technical-note-technique/index-fra.cfm>.
- . « Recensement en bref : Les langues autochtones des Premières Nations, des Métis et des Inuits. » 25 octobre 2017. Accédé le 3 juin 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016022/98-200-x2016022-fra.cfm>
- . *Recensement du Canada*. 2006. Accédé le 27 août 2019. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/index-fra.cfm>
- . *Recensement du Canada*. 2011. Accédé le 27 août 2019. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/index-fra.cfm>.
- . *Recensement du Canada*. 2016. Accédé le 27 août 2019. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>.
- . « Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : Espérance de vie. » 2010. Accédé le 19 août 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-645-x/2010001/life-expectancy-esperance-vie-fra.htm>.
- . *Un nouveau sommet pour le bilinguisme français-anglais*. Ottawa : Statistique Canada, 2017.
- Subedi, Rejendra, Lawson Greenberg et Martin Turcotte. « Taux de mortalité attribuable à la COVID-19 dans les quartiers ethnoculturels du Canada. » Ottawa : Statistique Canada, 2020. Accédé le 23 janvier 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00079-fra.htm>.
- Szklarski, Cassandra. « Calls for News Outlets Reporting on Systemic Racism to Address Own Failure. » *CTV News*. 8 juillet 2020. Accédé le 10 mai 2021. <https://www.ctvnews.ca/canada/calls-grow-for-news-outlets-reporting-on-systemic-racism-to-address-own-failures-1.5016691>.
- Tolley, Erin. *Framed: Media and the Coverage of Race in Canadian Politics*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2015.
- . « The Electoral System and Parliament's Diversity Problem: In Defence of the Wrongly Accused. » Dans *Should We Change How We Vote? Evaluating Canada's Electoral System*, publié sous la direction d'Andrew Potter, Daniel Weinstock et Peter John Loewen, 111–25. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2017.
- . « Visible Minority and Indigenous Members of Parliament. » *The Samara Blog*. 26 novembre 2015. Accédé le 31 mars 2021. <https://www.samaracanada.com/samarablog/blog-post/samara-main-blog/2015/11/26/visible-minority-and-Indigenous-members-of-parliament>.

- Tran, Kelly, Jennifer Kaddatz et Paul Allard. *Les Sud-Asiatiques au Canada : l'unité par la diversité*. Ottawa : Statistique Canada, 2005. Accédé le 30 août 2019. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/11-008-x/2005002/article/8455-fra.pdf?st=ZW2V3jct>.
- Trevethan, Shelly. *Renforcer la disponibilité des données sur les Premières Nations*. Préparé pour Services aux Autochtones Canada et l'Assemblée des Premières Nations, QMR Consulting. 30 janvier 2019. Accédé le 8 août 2019. https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/05/NCR-11176062-v1-RENFORCER_LA_DISPONIBILITE_DES_DONNEES_SUR_LES_PREMIERS_NATIONS-MAR_25_2019-FINAL_F.pdf.
- Triadafilopoulos, Triadafilos. *Becoming Multicultural Immigration and the Politics of Membership in Canada and Germany*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2012.
- Triadafilopoulos, Triadafilos et Jameela Rasheed. « A Religion Like No Other: Islam and the Limits of Multiculturalism in Canada. » Document de travail N° 2020/14 du Ryerson Centre for Immigration and Settlement. Octobre 2020. Accédé le 14 octobre 2021. https://www.ryerson.ca/content/dam/centre-for-immigration-and-settlement/RCIS/publications/workingpapers/2020_14_Triadafilopoulos_Triadafilos_Rasheed_Jameela_A_Religion_like_No_Other_Islam_and_the_Limits_of_Multiculturalism_in_Canada.pdf.
- Tully, James. « The Crisis of Identification: The Case of Canada. » *Political Studies* 42:1 (1994) : 77–96.
- Turpel-Lafond, M. E. *In Plain Sight: Addressing Indigenous-specific Racism and Discrimination in B. C. Health Care, Data Report*. Novembre 2020. Accédé le 11 juin 2021. https://engage.gov.bc.ca/app/uploads/sites/613/2021/02/In-Plain-Sight-Data-Report-Dec2020.pdf1_.pdf.
- Vaillancourt, François, Luc Vaillancourt et Dominique Lemary. *Laggards No More: The Changed Economic Status of Francophones in Quebec*. Ottawa : C.D. Howe Institute, 2007.
- Vang, Zoua, Jennifer Sigouin, Astrid Flenon et Alain Gagnon. « The Healthy Immigrant Effect in Canada: A Systematic Review. » *Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series* 3:1 (2015) [Article 4] : 1–41. Accédé le 25 mai 2021. <https://ir.lib.uwo.ca/pclc/vol3/iss1/4>.
- Verma, Anil, Jeffrey Reitz et Rupa Banerjee. « Unionization and Income Growth of Racial Minority Immigrants in Canada: A Longitudinal Study. » *International Migration Review* 50:3 (2015) : 667–98.
- Vikander, Tessa. « Several Canadian Provinces Still Issue Birth Alerts, Deemed 'Unconstitutional and Illegal' in B.C. » *APTN News*. 15 janvier 2021. Accédé le 26 mai 2021. <https://www.aptnnews.ca/national-news/provinces-continue-birth-alerts/>.
- Ville de Toronto. « COVID-19: Ethno-Racial Identity & Income. » 2021. Accédé le 12 septembre 2021. <https://www.toronto.ca/home/covid-19/covid-19-pandemic-data/covid-19-ethno-racial-group-income-infection-data/>.
- Volkens, Andrea, Tobias Burts, Werner Krause, Pola Lehman, Mattheiß Theres, Nicolas Merz, Sven Regel, Bernhard Weßels et Lisa Zehnter. *The Manifesto Project Data Collection*. Version 2020b. Berlin : Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung, 2020.
- Walker, Julian. *Discours haineux et liberté d'expression : balises légales au Canada*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement, 2018.
- Wallace, Rebecca. « Reading Between the Lines: Welfare Chauvinism and Depictions of Deservingness in Canadian Print Media. » Thèse de doctorat, Université Queen's, 2020.
- Wark, Wesley. « Canada Has Taken an Important Step in the Fight Against Right-wing Extremism. » *The Globe and Mail*, 27 juin 2019. Accédé le 15 juin 2021. <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-canada-has-taken-an-important-step-in-the-fight-against-right-wing/>.
- Warry, Wayne. *Ending Denial: Understanding Aboriginal Issues*. Toronto : Broadview Press/Presses de l'Université de Toronto, 2007.
- White, Stephen, Antoine Bilodeau et Neil Nevitte. « Earning Their Support: Feelings Towards Canada Among Recent Immigrants. » *Ethnic and Racial Studies* 38:2 (2015) : 292–308.
- Wilkins, Kerry. « Strategizing UNDRIP Implementation: Some Fundamentals. » Dans *Braiding Legal Orders: Implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*, publié sous la direction de John Borrows, Larry Chartrand, Oonagh E. Fitzgerald et Risa Schwartz, 177–88. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2019.
- Wilkins-Laflamme, Sarah. « Islamophobia in Canada: Measuring the Realities of Negative Attitudes Toward Muslims and Religious Discrimination. » *Revue canadienne de sociologie* 55:1 (2018) : 86–110.
- Williams, Melissa S. « Indigenous Representation, Self-Determination, and Electoral Reform. » Dans *Should We Change How We Vote? Evaluating Canada's Electoral System*, publié sous la direction d'Andrew Potter, Daniel Weinstock et Peter John Loewen, 126–38. Montréal : Presses universitaires McGill-Queen's, 2017.
- Wright, Matthew, Richard C. G. Johnston, Jack Citrin et Stuart Soroka. « Multiculturalism and Muslim Accommodation: Policy and Predisposition Across Three Political Contexts. » *Comparative Political Studies* 50:1 (2017) : 102–32.
- Wyatt, Stephen et Harry Nelson. « Aboriginal Engagement in Canada's Forest Sector: The Benefits and Challenges of Multilevel and Multi-Party Governance. » Dans *Canada: The State of the Federation 2013: Aboriginal Multilevel Governance*, publié sous la direction de Martin Papillon et André Juneau, 119–42. Montréal : Institut des relations intergouvernementales et Presses universitaires McGill-Queen's, 2015.

- Yoon, Jennifer et Jaella Bernstein. « Black, Indigenous People 4 to 5 Times More Likely Than Whites to Be Stopped by Montreal Police. » *CBC News*. 7 octobre 2019. Accédé le 2 juin 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/spvm-racial-profiling-report-recommendations-and-findings-1.5311589>.
- Young, Lisa et Joanna Everitt. *Advocacy Groups*. Vancouver : Presses de l'Université de la Colombie-Britannique, 2004.
- Youngblood Henderson, James [Sákéj]. « Empowering Treaty Federalism. » *Saskatchewan Law Review* 58:2 (1994) : 241–330.
- Yu, Sherry S. « Commentary: Instrumentalization of Ethnic Media. » *Canadian Journal of Communication* 41 (2016) : 343–51.
- Zheng, Kaiyu. « The Wage Gap Between the Public and the Private Sector Among Canadian-Born and Immigrant Workers. » Thèse de maîtrise. Université d'Ottawa, 2017. Accédé le 4 janvier 2021. <https://www.semanticscholar.org/paper/The-wage-gap-between-the-public-and-the-private-and-Zheng/04e049fe2065771733cb56a887defbae273b3cbd>.
- Zimonjic, Peter. « Trudeau, Ontario Health Minister Say They're Looking at Collecting Race-based Pandemic Data. » *CBC News*. 5 juin 2020. Accédé le 23 janvier 2021. <https://www.cbc.ca/news/politics/trudeau-elliott-covid-19-race-based-data-1.5600824>.
- Zochodne, Geoff. « Visible Minorities Vastly Underrepresented in Boardroom, New Disclosures Suggest. » *Financial Post*, 12 juin 2020. Accédé le 23 mars 2021. <https://financialpost.com/news/fp-street/the-lifting-of-all-boats-is-clearly-not-happening-boardrooms-of-big-canadian-companies-still-mostly-white-and-still-mostly-male>.
- Zussman, Richard. « Wet'suwet'en Solidarity Protesters Block the Entrance to the BC Legislature Ahead of Throne Speech. » *Global News*. 11 février 2020. Accédé le 22 janvier 2021. <https://globalnews.ca/news/6534705/bc-legislature-cancels-pre-throne-speech-ceremonies/>.

Le **Centre mondial du pluralisme** est une organisation indépendante à but non lucratif fondée par Son Altesse l'Aga Khan en partenariat avec le gouvernement du Canada. Nous travaillons avec des leaders politiques, des éducateurs et des bâtisseurs communautaires du monde entier pour amplifier et mettre en œuvre le pouvoir transformateur du pluralisme. Nos programmes soutiennent les sociétés qui cherchent à aborder l'injustice, l'inégalité et l'exclusion tout en demeurant enracinés dans les contextes et les expériences vécues de chaque endroit.

Le **Moniteur mondial du pluralisme** est un outil de mesure novateur conçu pour évaluer l'état du pluralisme dans des pays du monde entier. En examinant les pays globalement à l'échelle politique, économique, sociale et culturelle, le Moniteur aide les décideurs politiques et les praticiens à prendre des décisions afin d'aborder les causes de l'exclusion et d'améliorer les perspectives du pluralisme.



GLOBAL
CENTRE FOR
PLURALISM

CENTRE
MONDIAL DU
PLURALISME